

Politiques de croissance pro-pauvre : Contraintes et défis au Bénin



Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du PNUD, des Nations Unies ou de leurs Etats membres.

Copyright © PNUD Bénin 2011

Crédit photo couverture : PNUD Bénin/Giacomo Pirozzi



*Au service
des peuples
et des nations*

Programme des Nations Unies pour le développement

Lot 111 zone résidentielle

01 BP 506 Cotonou

Tél : + 229 21 31 30 45 / 21 31 39 95

Fax : + 229 21 31 57 86

E-mail : registry.bj@undp.org

www.bj.undp.org

Programme des Nations Unies pour le développement



*Au service
des peuples
et des nations*

Politiques de croissance pro-pauvre : Contraintes et défis au Bénin

Sous la direction de :

Janvier P. ALOFA
Olivier MANLAN
Cosme VODOUNOU

Décembre 2011

Préface

La vocation et la mission fondamentale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à savoir, remédier aux causes multiples de la pauvreté et promouvoir un développement humain durable, en œuvrant pour le respect des droits de la personne et en favorisant l'émancipation des femmes, s'enracine dans le désir exprimé par les peuples, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, de vivre dans la dignité partagée.

Dans le premier Rapport Mondial sur le Développement Humain il est écrit : « Les personnes sont la vraie richesse d'une nation » (RMDH, 1990). Dans cet esprit, qu'il soit permis de dire que les Béninoises et les Béninois constituent, eux aussi, la vraie richesse du Bénin. En conséquence, le dicton bien connu, « Un homme qui a faim n'est pas un homme libre », interpelle ceux qui ont en charge la gestion du développement au Bénin dans sa quête de bien-être social, à travers l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies publiques.

Le PNUD se sent particulièrement interpellé à cause de sa mission ci-dessus rappelée. C'est pour donner une réponse satisfaisante à cette interpellation que le PNUD formalise, dans ce livre, ses réflexions et les travaux de recherche-développement qu'il a accompagnés sur la croissance pro-pauvre et le développement humain durable au Bénin. Du reste, une telle initiative répond à plusieurs objectifs, au nombre desquels trois méritent d'être mentionnés à titre principal.

Premièrement, le Bénin achève une décennie d'expérimentation des stratégies de lutte contre la pauvreté dont il convenait de faire le bilan, sur la base des dernières données d'enquêtes disponibles, en particulier celles issues de la deuxième phase de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV 2009). Sous cet angle, l'interrogation essentielle est de mettre en rapport l'évolution de la croissance économique et le profil de la pauvreté et des inégalités, afin d'établir dans quelle mesure la croissance économique a profité aux pauvres.

Deuxièmement, la troisième génération du document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté intervient à une période charnière, en relation avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement. En effet, elle couvre la période 2011-2015 qui correspond à la dernière ligne droite avant l'horizon fixé pour les OMD. Dans ce sens, il est opportun de s'interroger sur les gaps à combler et d'examiner les actions appropriées à mettre en œuvre en vue d'atteindre des cibles retenues, en ce qui concerne notamment l'OMD 1 relatif à la lutte contre la pauvreté et la faim.

Troisièmement, le concept de pauvreté, de par son caractère dynamique, a connu d'importantes évolutions au cours de ces dernières décennies, sous l'impulsion entre autres, du PNUD qui s'emploie à promouvoir une approche plus inclusive voire holistique du développement. Ces évolutions appellent un approfondissement des études précédentes qui mettaient davantage l'accent sur les approches monétaires de la pauvreté.

Puisse ce livre contribuer au renforcement de la volonté politique de voir tous les citoyens de chaque génération (actuelle et future) mener une vie décente et épanouie, grâce à un partage équitable de la richesse nationale.

Nardos BEKELE-THOMAS



Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Bénin
Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le développement

Sigles et abréviations

AGVSAN	Analyse Globale de la Vulnérabilité de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAPOD	Projet de renforcement des capacités en Conception et Analyse des Politiques de Développement
CCP	Courbe de Croissance de la Pauvreté
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIC	Courbe d'Incidence de la Croissance
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine (d'Afrique)
FMI	Fonds Monétaire International
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IDH	Indice de Développement Humain
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IMF	Institution de Microfinance
Indice FGT	Indice de Foster, Greer & Thorbecke [1984]
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
MCPD	Micro-Crédit aux Plus Pauvres
MCS	Matrice de Comptabilité Sociale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies

OS	Orientation Stratégique
OSD	Orientation Stratégique de Développement
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays les Moins Avancés
PNB	Produit National Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parités de Pouvoir d'Achat
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
PSRSA	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTF	Productivité Totale des Facteurs
PTFs	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH 1	Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1979
RGPH 2	Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1992
RGPH 3	Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Avant-propos

Cet ouvrage est une synthèse des différentes contributions sur la thématique de la pauvreté, conduites entre 2008 et 2010, sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse économique, dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration de la troisième génération de document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté au Bénin.

L'ouvrage comprend ainsi cinq chapitres et peut être subdivisé en deux grandes parties. La première partie pose les fondements du livre et comprend les chapitres 1 et 2. Le chapitre 1 présente le contexte économique, social et politique du Bénin et son évolution sur la décennie 2000-2010. Il permet d'apprécier la structure de l'économie béninoise et de mettre en exergue les défis en présence, en rapport avec les besoins en matière de développement humain. Le chapitre 2 pose les bases théoriques qui seront utilisées et approfondies dans les chapitres suivants. Il rappelle les concepts de pauvreté, d'inégalité et de vulnérabilité, leur mesure et leur analyse.

La seconde partie, qui regroupe les chapitres 3, 4 et 5, dresse le profil de la pauvreté, des inégalités et de la vulnérabilité et décrit la dynamique sous-jacente dans le contexte spécifique du Bénin. Elle approfondit l'analyse des liens entre la pauvreté, la croissance et les inégalités sur la base d'études empiriques, en vue de l'identification des politiques et des stratégies pro-pauvres qui pourraient être suggérées à l'endroit des différentes parties prenantes.

Plus précisément, le chapitre 3 décrit le visage de la pauvreté au Bénin en termes monétaires et non monétaires et identifie les facteurs qui déterminent l'état de pauvreté observé.

Le chapitre 4 s'intéresse plus à la dynamique de la pauvreté entre 2006 et 2007, en mettant notamment l'accent sur les effets de redistribution ou de croissance, les effets intra-groupe ou de migration ou encore aux déterminants des entrées, des sorties ou du maintien dans la pauvreté.

Le chapitre 5 insiste sur la nécessité de réaliser une croissance économique soutenue au Bénin et sur les canaux par lesquels cette croissance peut être orientée vers les pauvres. Bien évidemment, ce livre n'a pas la prétention de traiter de manière exhaustive de la question de la pauvreté au Bénin. Il constitue plutôt une contribution qui vient en complément aux travaux déjà effectués afin d'offrir un panorama aussi complet que possible sur la thématique de la pauvreté au Bénin.

Il est toutefois conçu de manière à intégrer bon nombre de préoccupations des différentes catégories d'acteurs, en l'occurrence les responsables politiques et administratifs, les partenaires techniques et financiers, les ONG, les universitaires et chercheurs indépendants intéressés par la lutte contre la pauvreté.

C'est le lieu de remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de l'ouvrage. Nous tenons à remercier particulièrement Messieurs Mathieu COWELA, Représentant Résident adjoint du PNUD, Cosme VODOUNOU, Damien MEDEDJI, le Professeur Grégoire BALARO, le Professeur Géraud Fulbert AMOUSSOUGA, Gaston GOHOU, Saint-Martin MONGAN, Valentin GLELE-AHANHANZO pour leurs précieuses contributions.

Olivier MANLAN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Conseiller économique principal du PNUD

Table des matières

Préface	5
Sigles et abréviations	7
Avant-propos	9
Chapitre 1 : Contexte socioéconomique	17
1.1 - BREF APERÇU DU BÉNIN	19
1.1.1 - Caractéristiques physiques	20
1.1.2 - Caractéristiques politiques et administratifs	21
1.1.3 - Démographie et population	22
1.2 - ECONOMIE BÉNINOISE : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT À L'HORIZON 2015	23
1.2.1 - Caractéristiques structurelles de l'économie béninoise	23
1.2.2 - Politiques et Stratégies de développement au Bénin et principaux enjeux à l'horizon 2015	30
BIBLIOGRAPHIE	34
Chapitre 2 : Concept, mesure et analyse de la pauvreté	35
2.1. PAUVRETÉ : CONCEPT, MESURE ET ANALYSE	37
2.1.1. Concept de pauvreté	37
2.1.1.1. <i>Approche de la pauvreté par le revenu</i>	38
2.1.1.2. <i>Approche de la pauvreté par les besoins essentiels ou besoins de base</i>	40
2.1.1.3. <i>Approche par les capacités</i>	41
2.1.2. Indicateurs et mesure de la pauvreté	43
2.1.2.1. <i>Indicateurs de pauvreté</i>	44
2.1.2.1.1. Indicateurs de pauvreté en référence à l'approche revenu	44
2.1.2.1.2. Indicateurs de pauvreté en référence à l'approche basée sur les besoins essentiels	45
2.1.2.1.3. Indicateurs de pauvreté en référence à l'approche basée sur les capacités	48
2.1.2.2. <i>Mesure de la pauvreté</i>	49

2.1.2.2.1. Incidence, profondeur et sévérité de la pauvreté	49
2.1.2.2.2. Deux types particuliers d'indices : les indices FGT et l'IPM	56
2.1.3. Analyse de la pauvreté	59
2.1.3.1. <i>Caractéristiques des ménages en rapport avec la pauvreté</i>	59
2.1.3.2. <i>Comparaisons de la pauvreté entre différents groupes</i>	60
2.1.3.3. <i>Déterminants de la pauvreté</i>	60
2.2. INEGALITE : CONCEPT, MESURE ET ANALYSE	61
2.2.1. Concept d'inégalité	62
2.2.2. Mesure et analyse de l'inégalité	62
2.2.2.1 <i>Courbe de Lorenz</i>	63
2.2.2.2 <i>L'indice de Gini</i>	64
2.2.2.3 <i>Part des x% les plus pauvres dans les ressources totales</i>	64
2.2.2.4 <i>Ratios de Kuznets</i>	64
2.2.3. Croissance, pauvreté et inégalité	65
2.3. VULNERABILITE : CONCEPT, MESURE ET ANALYSE	67
2.3.1. Concept de vulnérabilité	68
2.3.2. Mesure et analyse de la vulnérabilité	69
2.3.2.1. <i>Matrices de transition</i>	70
2.3.2.2. <i>Longueur et fréquence des périodes de pauvreté</i>	72
2.3.2.3. <i>Noyau dur de la pauvreté</i>	73
BIBLIOGRAPHIE	75
ANNEXE	79
<i>Annexe 2.1 : Méthodologie détaillée de calcul de l'IPM</i>	79
Chapitre 3 : Profil de pauvreté au Bénin, inégalités et ciblage	81
3.1. PROFIL ET DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ AU BÉNIN	84
3.1.1 Indicateurs de pauvreté retenus	84
3.1.2 Profil de pauvreté au Bénin	86
3.1.2.1 <i>Vue globale de la pauvreté au Bénin</i>	86
3.1.2.2 <i>Pauvreté et milieu de résidence</i>	87
3.1.2.3 <i>Pauvreté et département de résidence</i>	88
3.1.2.4 <i>Pauvreté et commune de résidence</i>	89
3.1.3. Les relations entre les différentes formes de pauvreté : oppositions ou complémentarités	90

3.1.4. Noyau dur de la pauvreté au Bénin	91
3.1.4.1. Ampleur du noyau dur	91
3.1.4.2. Caractérisation des ménages du noyau dur	93
3.1.5. Ampleur de la pauvreté extrême et de la faim au Bénin	93
3.1.5.1. Pauvreté extrême au Bénin	94
3.1.5.2. Ampleur de la faim au Bénin	94
3.1.6. Déterminants de la pauvreté au Bénin	95
3.1.6.1. Déterminants selon l'approche monétaire	96
3.1.6.2. Déterminants selon l'approche des conditions de vie	97
3.2.3.3. Déterminants selon l'approche en termes d'actifs	97
3.1.6.4. Déterminants du noyau dur	97
BIBLIOGRAPHIE	99
ANNEXES	100
<i>Annexe 3.1 : Incidence de la pauvreté monétaire par commune en 2007</i>	100
<i>Annexe 3.2 : Incidence de la pauvreté non monétaire globale par commune en 2007</i>	101
<i>Annexe 3.3 : Incidence de la pauvreté en termes de conditions de vie par commune en 2007</i>	102
<i>Annexe 3.4 : Incidence de la pauvreté en termes d'actifs par commune en 2007</i>	103
<i>Annexe 3.5 : Noyau dur de la pauvreté en 2007, par commune</i>	104
<i>Annexe 3.6 : Noyau dur et caractéristiques des ménages</i>	106
<i>Annexe 3.7 : Nuage de points issu de l'ACM</i>	107
<i>Annexe 3.8 : Ampleur de la pauvreté extrême selon les caractéristiques du ménage</i>	108
<i>Annexe 3.9 : Ampleur de la pauvreté alimentaire selon les caractéristiques du ménage</i>	110
<i>Annexe 3.10 : Déterminants de la pauvreté en 2007</i>	111
3.2. PROFIL ET DYNAMIQUE DES INÉGALITÉS AU BÉNIN	113
3.2.1 Analyse globale des inégalités sur les plans monétaires et non monétaires	114
3.2.1.1 Inégalités de revenu	115
3.2.1.2 Inégalités des conditions de vie	117
3.2.2. Profil des inégalités, décomposition intragroupe et intergroupe	118
3.2.2.1. Inégalités de revenu au niveau des départements	119
3.2.2.2. Inégalités de revenu au niveau des communes	120
3.2.2.3. Inégalités de revenu selon la branche d'activité et la catégories socioprofessionnelle du chef de ménage	121
3.2.2.4. Inégalités de revenu selon l'âge du chef de ménage	122
3.2.2.5. Inégalités de revenu selon le niveau d'instruction du chef de ménage	122
3.2.2.6. Inégalités de revenu selon le sexe du chef de ménage	122

3.2.3. Ciblage des zones fondé sur l'impact des prix et des revenus sur le niveau d'inégalité	123
3.2.3.1. Décomposition des inégalités de revenu par poste de dépense	124
3.2.3.2. Ciblage des communes fondé sur les élasticités-revenu de l'indice de Gini relatives aux postes «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles »	125
BIBLIOGRAPHIE	126
ANNEXES	129
Annexe 3.11 : Inégalités de revenu et inégalités de conditions de vie selon quelques caractéristiques sociodémographiques et économiques du chef de ménage en 2007	129
Annexe 3.12 : Décomposition de Gini selon le milieu de résidence	130
Annexe 3.14 : Cartographie de l'inégalité de revenu au Bénin selon l'indice de Gini en 2007	131
Chapitre 4 : Dynamique de la pauvreté au Bénin	133
4.1. DYNAMIQUE DE PAUVRETÉ AU BÉNIN : LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS D'UN MODÈLE PROBIT BIVARIÉ POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES	135
4.1.1. Méthodologie	136
4.1.1.1. Méthode d'analyse	136
4.1.1.2. Données et variables	136
4.1.2. Résultats empiriques	139
4.1.2.1. Evolution de la pauvreté et de l'inégalité	139
4.1.2.2. Décomposition de la variation des indices de pauvreté monétaire en éléments de croissance et de redistribution	145
4.1.2.3. Décomposition de la variation des indices de pauvreté en effet intra-groupe et en effet de migration	148
4.1.2.4. Entrées et Sorties de la pauvreté	150
4.1.2.5. Impacts des caractéristiques socioéconomiques et sociodémographiques sur les probabilités de transition	151
4.1.2.6. Prédiction du modèle en termes de probabilités de transition et d'estimation de la durée moyenne des épisodes de la pauvreté et de la non-pauvreté	153
4.1.3. Implications en termes de politiques économiques et sociales	154
BIBLIOGRAPHIE	156
ANNEXES	159
Annexe 4.1 : Décomposition de la variation de pauvreté en composantes de croissance et de redistribution sur la période 2006-2007	159
Annexe 4.2 : Mouvements d'entrée, de sortie et de maintien dans la pauvreté	161
Annexe 4.3 : Estimation d'un modèle biprobit évaluant la probabilité pour un ménage d'être pauvre en 2006 et en 2007	161

<i>Annexe 4.4 : Effets marginaux sur la probabilité de persistance, d'entrée ou de sortie de la pauvreté en 2007 (modèle 3)</i>	166
<i>Annexe 4.5 : Prédiction des probabilités de transition et des durées moyenne et médiane des épisodes de pauvreté et de non-pauvreté</i>	169
Chapitre 5 : Politiques de croissance pro-pauvre au Bénin	171
5.1. SOURCES DE LA CROISSANCE AU BÉNIN ET STRATÉGIES POUR ATTEINDRE LES OMD	174
5.1.1. Profil de croissance de l'économie béninoise et perspective de réalisation des OMD	175
5.1.2. Sources de la croissance économique et de la croissance potentielle au Bénin : une relecture	178
5.1.2.1. Sources de la croissance	178
5.1.2.2. Sources de la croissance potentielle	182
5.1.2.3. Déterminants de la productivité totale des facteurs	185
5.1.3. Stratégies et politiques d'accélération de la croissance dans la perspective de réduction de la pauvreté et de réalisation des OMD	186
5.1.3.1. Renforcement du capital humain	188
5.1.3.2. Accroissement des investissements	189
BIBLIOGRAPHIE	191
ANNEXES	193
<i>Annexe 5.1 : Comptabilité de la croissance</i>	193
<i>Annexe 5.2 : Décomposition sectorielle des sources de la croissance</i>	194
<i>Annexe 5.3 : Décomposition sectorielle des sources de la croissance potentielle</i>	195
5.2. CROISSANCE PRO-PAUVRE : QUELLES STRATÉGIES POUR LE BÉNIN ?	197
5.2.1. Notion de croissance pro-pauvre	197
5.2.1.1. Approche relative	197
5.2.1.2. Approche absolue	198
5.2.1.3. Approche d'Osmani	199
5.2.2. Affinement de l'analyse de la croissance pro-pauvre	199
5.2.2.1. Courbes d'incidence de la croissance selon les caractéristiques des ménages	201
5.2.2.2. Courbes de croissance de la pauvreté selon les caractéristiques des ménages	202
5.2.2.3. Analyse spatiale de la relation entre croissance et pauvreté	204
5.2.3. Stratégies et politiques appropriées de croissance pro-pauvre	205
5.2.3.1. Secteurs clés de l'économie béninoise et implications en termes de politiques	205
5.2.3.2. Réduire les inégalités régionales	209

5.2.3.3. Accélérer la politique visant l'éducation pour tous, en particulier l'alphabétisation	210
BIBLIOGRAPHIE	213
ANNEXES	214
<i>Annexe 5.4 : Taux de croissance pro-pauvre de Ravallion & Chen [2003]</i>	214
<i>Annexe 5.5 : Impact de l'augmentation de la demande de produits vivriers de 10%</i>	215
<i>Annexe 5.6 : Impact de l'augmentation de la demande de coton fibre et graine de 10%</i>	216
5.3. ARBITRAGE CROISSANCE-INEGALITES POUR ATTEINDRE LE PREMIER DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT	217
5.3.1. Evaluation de l'influence des inégalités sur l'élasticité du taux de pauvreté au revenu moyen	218
5.3.2. Conditions d'atteinte de l'OMD 1	222
5.3.3. Quelques outils de redistribution	225
5.3.3.1. Redistribution pure	225
5.3.3.2. Redistribution indirecte	226
BIBLIOGRAPHIE	229
ANNEXES	231
<i>Annexe 5.7 : Evolution des inégalités suivant les catégories sociodémographiques</i>	231
<i>Annexe 5.8 : Evolution des inégalités suivant les départements et milieux de résidence</i>	232
<i>Annexe 5.9 : Evolution des inégalités suivant les départements et milieux de résidence</i>	233

CHAPITRE 1

Contexte socioéconomique

Ce chapitre premier, subdivisé en deux sections, répond à un double objectif.

D'une part, présenter le Bénin sous ses aspects physiques, administratifs, politiques et démographiques. Tel est notamment l'objet de la première section.

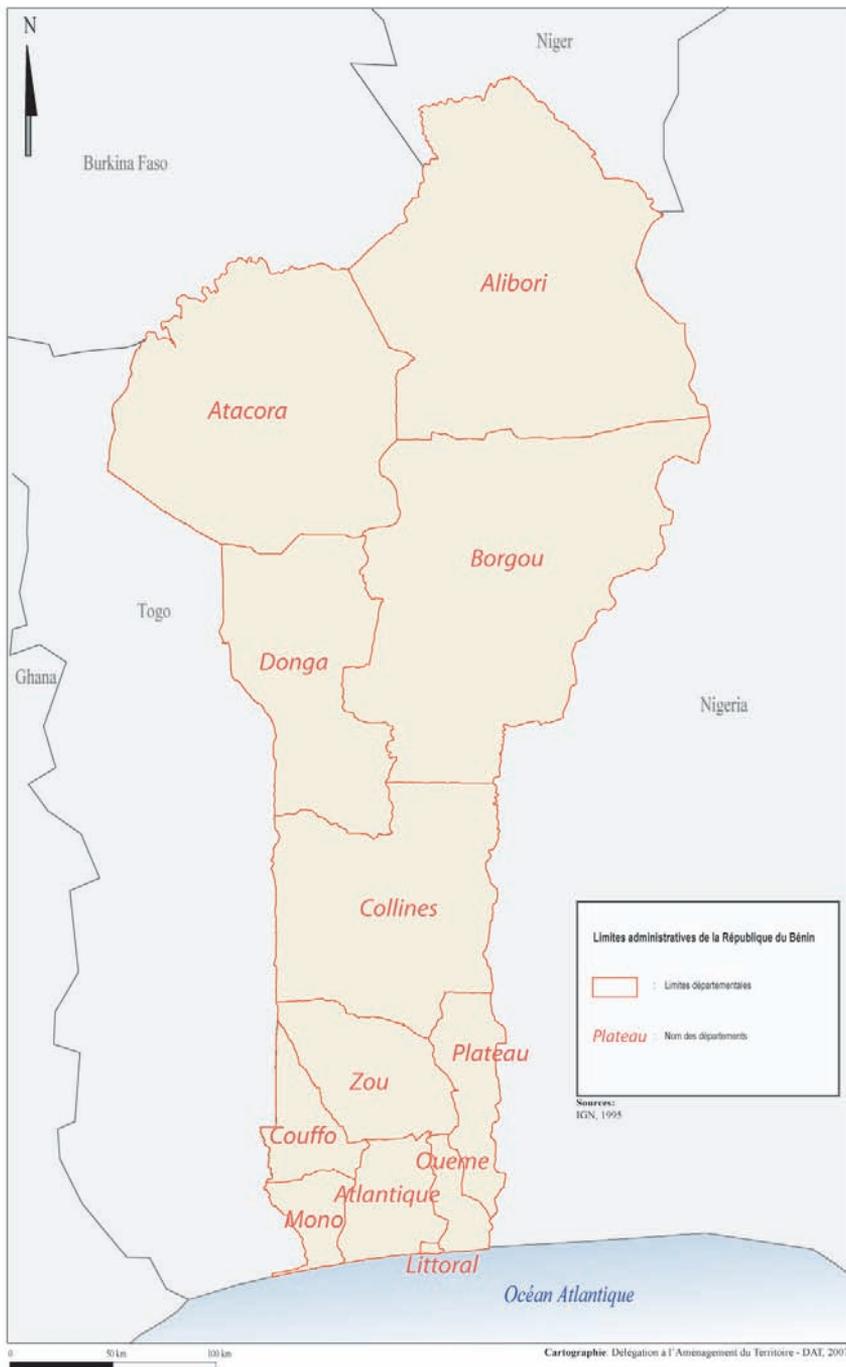
D'autre part, analyser le contexte économique du Bénin, en mettant principalement l'accent sur les caractéristiques structurelles de l'économie béninoise, les défis de développement y afférents et les stratégies mises en œuvre ou en cours pour y faire face. Ces éléments sont abordés dans la seconde section.

Plus globalement, les questions examinées dans ce chapitre introductif permettent d'apprécier, à titre préliminaire, les principaux enjeux en présence, dans la perspective de la promotion d'une politique de croissance pro-pauvre et favorable au développement humain au Bénin.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE	17
1.1 - BREF APERÇU DU BÉNIN	19
1.1.1 - Caractéristiques physiques	20
1.1.2 - Caractéristiques politiques et administratifs	21
1.1.3 - Démographie et population	22
1.2 - ECONOMIE BÉNINOISE : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT À L'HORIZON 2015	23
1.2.1 - Caractéristiques structurelles de l'économie béninoise	23
1.2.2 - Politiques et Stratégies de développement au Bénin et principaux enjeux à l'horizon 2015	30
BIBLIOGRAPHIE	34

1.1 - BREF APERÇU DU BÉNIN



1.1.1 - Caractéristiques physiques

Pays côtier ouest-africain

La République du Bénin est située entièrement dans la zone intertropicale entre l'Équateur et le Tropique du Cancer, plus précisément entre les parallèles 6°30' et 12°30' de latitude nord, d'une part, et le méridien 1° et 3°40' de longitude est, d'autre part. Elle fait partie de l'Afrique de l'Ouest.

De forme allongée en latitude, le Bénin couvre une superficie de 114.763 kilomètres carrés, délimité au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Ouest par le Togo, au Nord par le Burkina-Faso et le Niger et à l'Est par le Nigeria.

Le relief du Bénin ne présente pas de grandes dénivellations. L'altitude moyenne est de 200 mètres. Seule la chaîne de l'Atacora, de dimensions modestes dans le Nord-Ouest du pays, est accidentée, avec une altitude qui varie entre 400 et 700 mètres.

Hydrographie riche et variée alimentée par une pluviométrie de type tropical

Le réseau hydrographique se compose de nombreux cours d'eau qui prennent naissance, pour la plupart, dans le massif de l'Atacora et qui alimentent trois bassins : celui du Niger vers le Nord-Est, celui de la Volta vers le Nord-Ouest et le bassin côtier du Bénin vers le Sud. L'essentiel du bassin côtier est constitué de l'Ouémé, le plus grand fleuve du pays (510 kilomètres) et de ses affluents, dont les principaux sont l'Okpara et le Zou. Les cours d'eau du Bénin présentent un régime tropical avec une crue pendant la saison pluvieuse de juillet à octobre et l'étiage vers la fin du mois d'avril. La zone côtière est caractérisée par une succession de lacs et de lagunes séparés de la mer par un étroit cordon littoral. Elle s'étend sur 125 kilomètres de long et sur 4 kilomètres en moyenne de large.

Climat chaud et humide

De par sa situation dans la zone intertropicale, le Bénin présente un climat chaud et humide. Les températures sont constamment élevées, avec une moyenne de 25°C pour l'ensemble du pays. C'est en mars qu'elles sont les plus élevées et en août qu'elles sont les plus basses. La variabilité des températures est plus importante dans le Nord que dans les régions côtières.

Végétation peu variée dominée par la savane arborée

Le couvert végétal, moins varié, comprend essentiellement deux types de végétation :

(i) la végétation dégradée du Sud qui s'étend de la côte jusqu'à la latitude de Setto dans le Zou. Elle se compose d'une mosaïque de cultures et de jachères avec par endroits des îlots de forêts et des savanes arborées arbustives. Les zones inondées portent des formations marécageuses comme des prairies aquatiques et des forêts marécageuses ainsi que des mangroves, là où prédominent les eaux saumâtres.

(ii) la végétation des régions soudanaises au Nord du bassin sédimentaire jusqu'à la latitude de Kandi avec une savane arborée dominée par le néré, le karité, le caécédrat, le baobab et le kapokier. Cette savane est coupée de réserves et de forêts classées. Sur les bordures soudano-sahéliennes, s'étend une savane arborée arbustive avec des épineux et des rôniers. Le long des cours d'eau se développent également des forêts galeries et des plantations de teck, d'anacardiens, de manguiers, etc.

1.1.2 - Contextes politiques et administratifs

Pays démocratique à économie de type libéral

Indépendant depuis le 1^{er} août 1960 sous le nom du Dahomey, le pays a adopté son nom actuel en 1975. Dirigé durant plus de quinze ans par un régime marxiste-léniniste, le Bénin a connu à la fin des années 1980 une crise politico-économique sévère, suite notamment à l'effondrement du secteur bancaire et à la chute des recettes de l'Etat. Cette crise a débouché, en 1990, sur une profonde réforme politique et administrative caractérisée par l'adoption du libéralisme économique et d'une structure de type démocratique. Depuis le 11 décembre 1990, le Bénin dispose d'une Constitution qui prévoit un régime présidentiel et une assemblée élue au suffrage universel. La Constitution garantit les droits humains et l'Etat de droit.

Le Bénin est membre de plusieurs organisations internationales parmi lesquelles l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union Africaine (UA), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). En sa qualité de pays membre de l'UEMOA, le Bénin partage la même monnaie, le franc CFA, que les 7 autres Etats membres que sont le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Processus de décentralisation de l'administration en marche

Sur le plan administratif, le Bénin compte 12 départements depuis le 15 janvier 1999, conformément à la loi N° 97-028 portant organisation de la République du Bénin. Ce sont: l'Alibori, l'Atacora, l'Atlantique, le Borgou, les Collines, le Couffo, la Donga, le Littoral, le Mono, l'Ouémé, le Plateau, et le Zou. Ces départements sont divisés en 77 communes dont 3 à statut particulier, en l'occurrence Cotonou, Porto-Novo et Parakou. Les 77 communes sont subdivisées en 546 arrondissements comportant 3.743 villages et quartiers de ville ;

le village étant la plus petite unité administrative dans un arrondissement rural au même titre que le quartier de ville en milieu urbain. Le processus de décentralisation effectif depuis 2002 se poursuit en vue du transfert progressif des compétences, en matière de développement à la base, aux collectivités locales.

1.1.3 - Démographie et population

Caractéristiques démographiques

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) de février 2002 a dénombré, au Bénin, 6.967.914 habitants dont 51,5% de sexe féminin (les femmes en âge de procréer 15-49 ans constituent 45,9% de la population féminine totale). La population du Bénin est très jeune, avec 46,8% de moins de 15 ans dont 17,4% d'enfants de moins de 5 ans et 3,5% d'enfants de moins d'un an. En 2011, les estimations fournies par les Nations Unies indiquent une population de 9,1 millions (RDH, 2011).

La population béninoise est caractérisée par une fécondité élevée. L'indice synthétique de fécondité (ISF) des femmes était estimé à 5,6 enfants selon la seconde Enquête Démographique et de Santé de 2001 (EDSB-II) et à 6,3 enfants en 1996. Le taux de natalité et le taux global de fécondité générale estimés par la même source étaient, respectivement, de 41,1 ‰ et 193 ‰ (2001) contre 42,4 ‰ et 213 ‰ (1996).

De manière subséquente, le taux d'accroissement intercensitaire de la population béninoise (3,25%) est élevé par rapport à la moyenne (2%) du groupe des pays les moins avancés.

Taux d'urbanisation

La population urbaine s'accroît considérablement. En 2002, le taux d'urbanisation, c'est-à-dire la part de la population vivant en milieu urbain, s'élevait à 38,9%. Huit ans plus tard, en 2010, le taux d'urbanisation s'établit à 44,1% (avec les données de projections), soit une progression relative de 5,2%, en huit ans.

Caractéristiques socioculturelles de la population

Deux grands groupes socioculturels cohabitent au Bénin. Le premier, localisé au Sud et au Centre, comprend les Fon (39,2%), les Adja (15,2%) et les Yoruba (12,3%). Le second, situé au Nord, regroupe les Batombou (9,2%), les Peulhs (7,0%), les Bètamaribè (6,1%), les Yoa-Lokpa (4,0%) et les Dendi (2,5%).

La physionomie culturelle et religieuse du Bénin porte l'empreinte du culte Vodoun et d'autres religions traditionnelles anciennes. Toutefois, l'histoire plus ou moins récente est

marquée par l'émergence des groupes sociaux qui, en rupture avec ces croyances, ont adopté les religions dites «révélées» telles que le Christianisme et l'Islam. La population se répartit principalement entre les Catholiques (27,2%), les Musulmans (23,8%), les adeptes du Culte Vodoun (17,8%) et les Protestants et autres groupes chrétiens (15,8%), suivis des autres religions traditionnelles (5,9%) et diverses autres religions non traditionnelles (1,9%). La part de la population affiliée à aucune religion s'élève à 6,3%.

1.2 - ECONOMIE BÉNINOISE : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT À L'HORIZON 2015

Le Bénin figure parmi les pays les moins avancés (PMA) au monde. Il présente, en effet, un niveau de vulnérabilité économique élevé en raison de la faible diversification de sa production. Son indice¹ de vulnérabilité économique s'établit ainsi à 42,5 ; le plaçant à la 11^{ème} place sur les 49 PMA en 2009 et à la 5^{ème} place parmi les pays les plus vulnérables de la zone UEMOA.

Plus spécifiquement, l'analyse détaillée des principaux comptes macroéconomiques met en évidence les principales caractéristiques structurelles de l'économie béninoise et les préoccupations subséquentes, au regard des enjeux de développement à l'horizon 2015.

1.2.1 - Caractéristiques structurelles de l'économie béninoise

Secteur réel peu développé

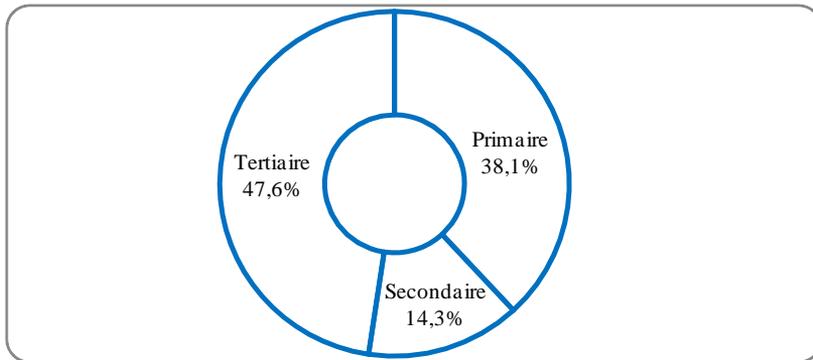
L'économie béninoise est agricole. Le secteur primaire, quasi informel, représente ainsi en moyenne 38,1% du PIB réel sur la période 2000-2010, sur lesquels la part de l'agriculture s'élève à 27,7%. Toutefois, l'agriculture béninoise est très peu mécanisée et emploie des outils et des techniques rudimentaires. De fait, elle est très peu diversifiée et repose sur l'exportation du coton. Par ailleurs, l'agriculture au Bénin est essentiellement pluviale et fortement tributaire des aléas climatiques. Cette situation conduit à la précarité des conditions de vie des populations paysannes.

Le secteur secondaire est très peu développé et particulièrement l'industrie qui est encore embryonnaire. Il ne représente que 14,3% du PIB réel en moyenne sur la période 2000-2010. La part moyenne de la production industrielle dans le PIB réel sur la période considérée s'établit à peine à 9,3%, dont 5,8% imputable au secteur informel.

¹ L'indice de vulnérabilité économique (EVI : Economic Vulnerability Index en anglais), déterminé selon une périodicité triennale par le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies est l'un des trois critères d'identification des PMA, avec l'IDH et le PNB par habitant. Il mesure le degré d'exposition des économies à faibles revenus aux chocs exogènes.

Le secteur tertiaire² est hypertrophié, en rapport avec le commerce de produits réexportés vers le Nigeria et les pays de l'hinterland (Burkina Faso, Mali et Niger). Sur la période 2000-2010, le secteur tertiaire a représenté en moyenne 47,6% du PIB réel. Le commerce, à lui seul, représente 13,8% du PIB réel, soit approximativement l'équivalent de tout le secteur secondaire. Le dynamisme du secteur tertiaire dépend, pour une bonne part, de la situation économique et politique au Nigeria, qui est le principal partenaire commercial du Bénin, notamment en matière de réexportation.

Graphique 1.1 : Part sectorielle dans le PIB réel sur la période 2000-2010



Sources : INSAE, DGAE [2011]

Au total, l'économie béninoise est très peu diversifiée. Ses structures économiques, encore fragiles, laissent apparaître de nombreuses faiblesses, dont trois principales retiennent l'attention :

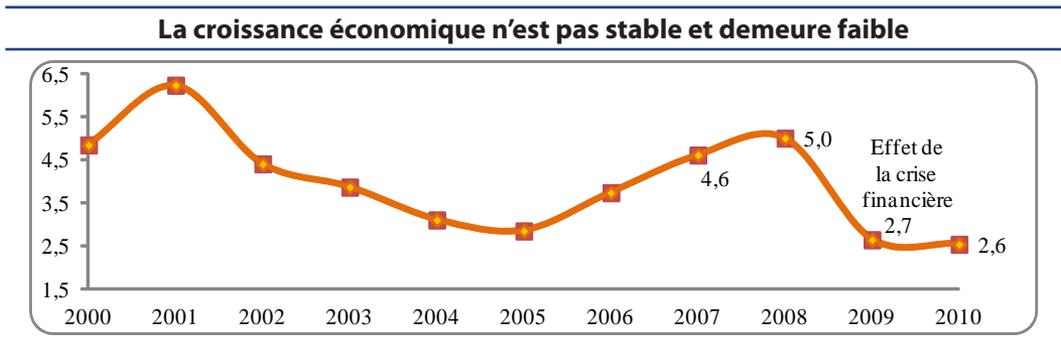
- (i) la filière du coton, qui constitue la principale culture d'exportation, connaît des difficultés d'organisation, malgré les progrès constatés ces dernières années ;
- (ii) la prééminence des activités informelles qui causent de fortes contraintes en matière de gestion et d'impulsion des politiques de développement ;
- (iii) la forte dépendance du Bénin vis-à-vis du Nigeria par le biais du commerce de réexportation, induisant une grande vulnérabilité de l'économie béninoise.

Les performances économiques du Bénin se ressentent de ces faiblesses structurelles qui affectent le secteur réel. La croissance économique est ainsi instable (Cf. graphique 1.2), évoluant au rythme des chocs sur les marchés internationaux, des politiques économiques au Nigeria, de la pluviométrie, etc. A la faveur de la récente crise économique, la croissance a reculé de 5,0% en 2008 à 2,7% en 2009, sous l'effet de la contraction de la demande internationale, en particulier les activités de réexportation qui ont subi le contrecoup de la suspension des droits de douanes prises par le Nigeria³ sur les importations du riz.

² Y compris les services non marchands ainsi que les droits et taxes intérieurs.

³ Le désarmement tarifaire intervenu au Nigeria sur les importations de produits alimentaires, en particulier le riz, a ralenti les activités de réexportations du Bénin.

Graphique 1.2 : Evolution du taux de croissance réel sur la période 2000-2010

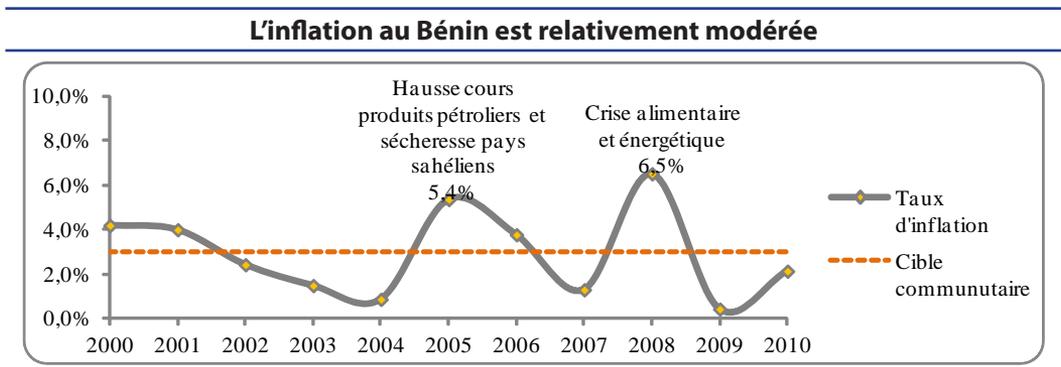


Sources : INSAE, DGAE [2011]

Niveau d'inflation modéré

L'inflation, mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), est modérée au Bénin, en rapport avec la politique sociale⁴ du Gouvernement et la politique monétaire prudente conduite dans la zone UEMOA. Ainsi, le taux⁵ d'inflation observé au Bénin reste ainsi en moyenne dans le sillage de 3%, cible communautaire fixé niveau de l'UEMOA.

Graphique 1.3 : Evolution du taux d'inflation sur la période 2000-2010



Source : INSAE [2011]

⁴ La politique sociale du Gouvernement consiste, entre autres, à administrer le prix de certains produits sensibles au nombre desquels les produits pétroliers, et à constituer des stocks de produits vivriers qui sont cédés sur les marchés à prix réduits en période de pénurie. Le marché informel des produits pétroliers contribue également à contenir la hausse des prix (Cf. Mongan-Agbeshe et al. [2009]).

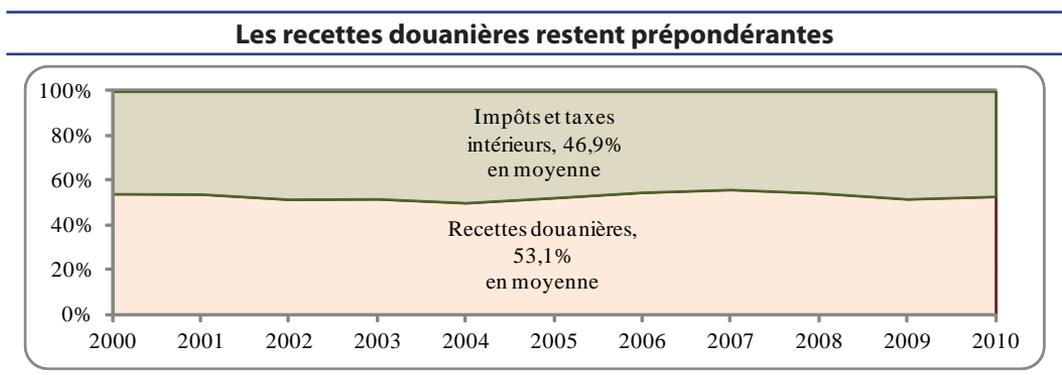
⁵ Le taux d'inflation utilisé est celui déterminé conformément aux critères de convergence de l'UEMOA.

Globalement, les tensions inflationnistes au Bénin sont surtout alimentées par les cours des produits pétroliers et des produits alimentaires sur les marchés internationaux ainsi que les aléas climatiques. En 2008, le taux d'inflation s'est élevé à 6,5% consécutivement à la flambée des prix internationaux des denrées alimentaires et de l'énergie. Il a par la suite baissé pour se situer en dessous de la norme communautaire de 3%, sous l'effet du recul des prix internationaux et des actions du Gouvernement en faveur de l'accroissement de la production vivrière.

Finances publiques déficitaires, en rapport avec des recettes fiscales insuffisances pour couvrir les besoins de développement importants

Le Bénin n'a pas encore amorcé sa transition fiscale. Les recettes fiscales sont constituées en grande partie des recettes douanières (Cf. graphique 1.4) et sont, de ce fait, soumises aux chocs sur les marchés internationaux.

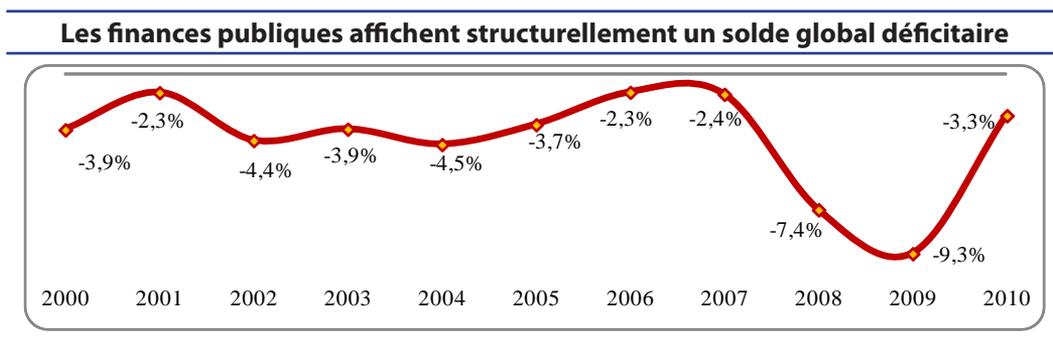
Graphique 1.4 : Profil des recettes fiscales sur la période 2000-2010



Sources : CSPEF, DGAE [2011]

Les actions initiées par le Gouvernement au cours des dernières années dans le cadre de l'assainissement des finances publiques ont permis d'améliorer la mobilisation des recettes intérieures. Toutefois, ces ressources demeurent insuffisantes au regard de la taille de l'économie (le taux de pression fiscale ne dépasse guère les 19%). Dès lors, les finances publiques sont structurellement déficitaires. Le déficit global (base caisse) s'établit en moyenne à -4,3% du PIB sur la période 2000-2010. En 2009, le déficit a atteint un creux de -9,3%, sous l'effet conjugué des investissements réalisés par le Gouvernement dans le cadre de la politique des grands travaux et du recul des recettes fiscales consécutif à la crise financière et économique internationale.

Graphique 1.5 : Evolution du déficit global sur la période 2000-2010 (en % PIB)

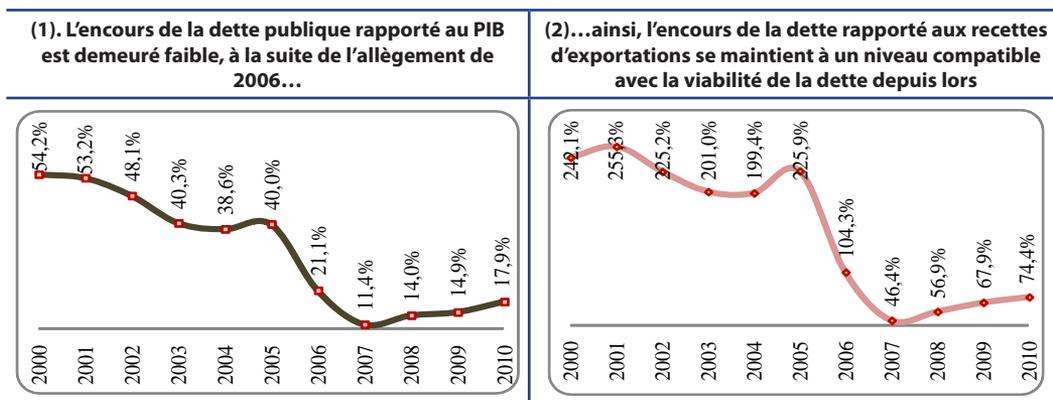


Sources : CSPEF, DGAE [2011]

Niveau d'endettement extérieur viable

Depuis les années 2000, le Bénin a bénéficié, des initiatives d'allègement de la dette PPTe et IADM qui ont permis une restructuration de la dette publique à travers une réduction significative de l'encours de la dette extérieure. L'encours de la dette extérieure a ainsi baissé de moitié entre 2005 et 2006, en proportion du PIB, et s'établit à moins de 20% depuis 2007. Par contre, selon les données disponibles, l'encours de la dette intérieure s'est accru, passant de 243,9 milliards FCFA en 2007 à 361,7 milliards FCFA en 2009. Cette hausse de la dette intérieure est en liaison avec les interventions de l'Etat sur le marché financier par l'émission des bons de Trésor et des emprunts obligataires. Globalement, la dette publique est restée viable sur toute la période 2007-2010.

Graphique 1.6 : Encours de la dette publique extérieure sur la période 2000-2010

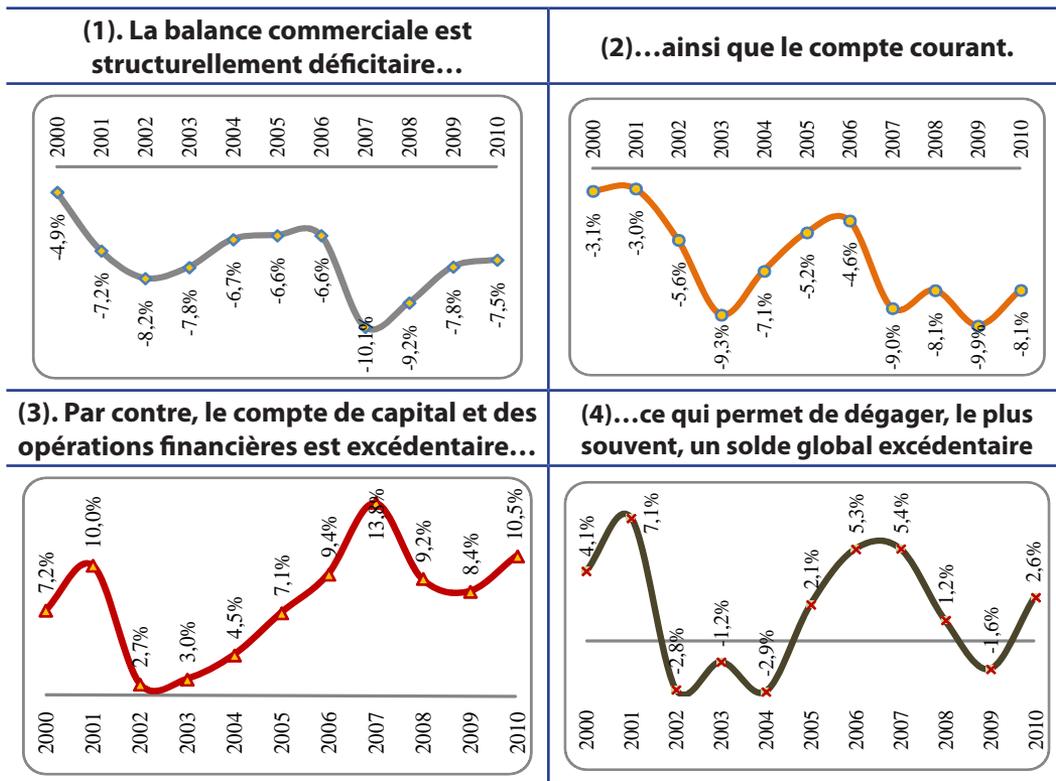


Sources : CAA, DGAE [2011]

Comptes extérieurs marqués par une balance commerciale et une balance courante structurellement déficitaires

La balance commerciale et le compte courant du Bénin sont structurellement déficitaires (Cf. graphique 1.7). En effet, le Bénin est un importateur net de produits alimentaires et de produits semi-finis et finis, en liaison avec le faible niveau de développement industriel et l'insuffisance de la production agricole domestique.

Graphique 1.7 : Comptes extérieurs du Bénin sur la période 2000-2010 (en % PIB)



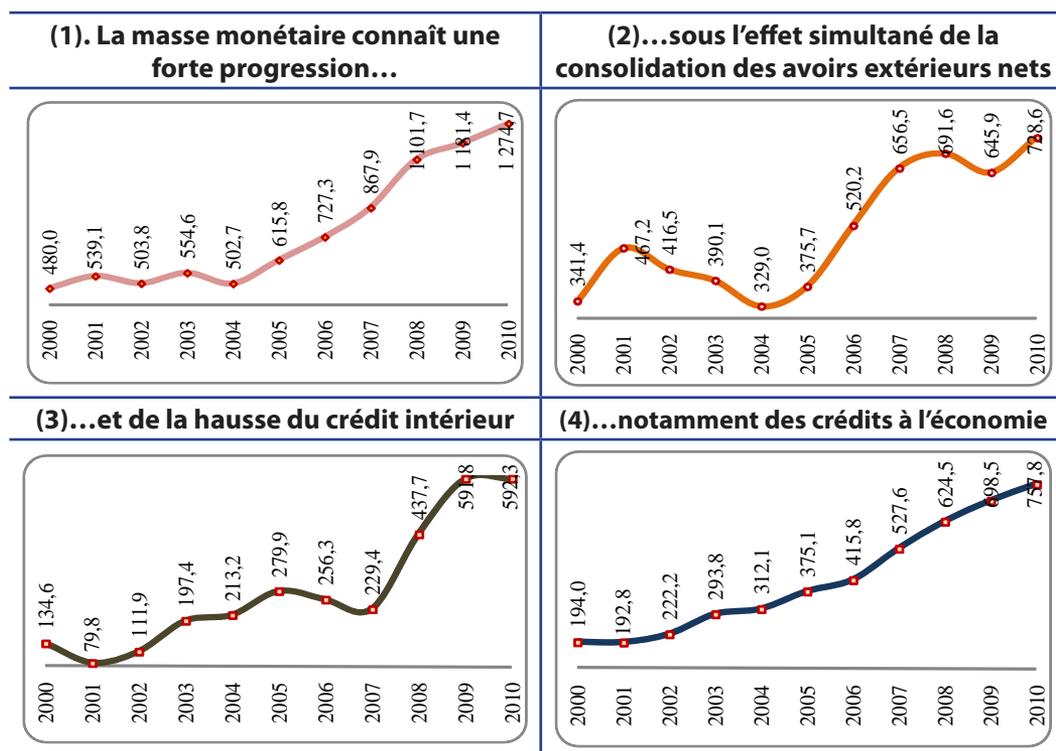
Source : BCEAO [2011]

Toutefois, en raison des investissements étrangers - en particulier dans le secteur bancaire, les télécommunications, les services portuaires et les industries-, des remises de dettes et des aides projets dont bénéficient le Bénin, des tirages effectués auprès du FMI ainsi que des emprunts effectués sur le marché des capitaux régional à travers les émissions d'obligations et de bons publics, le compte de capital et des opérations financières est ressorti constamment excédentaire sur la période 2000-2010.

Masse monétaire en pleine progression, impulsée par le crédit intérieur

La masse monétaire affiche un profil haussier, en particulier depuis 2004. En 2008, elle a franchi le seuil des 1.000 milliards de FCFA. La progression ainsi observée résulte à la fois de la consolidation des avoirs extérieurs nets de Bénin et du crédit intérieur. La hausse du crédit intérieur est particulièrement marquée depuis 2007 à la suite des émissions de titres publics sur le marché des capitaux auxquels les banques locales ont souscrit. Ces emprunts publics ayant servi au financement des grands travaux initiés par le Gouvernement, ils ont induit un effet d'entraînement sur les crédits à l'économie, dans la mesure où les entreprises de BTP et de génie civil, retenues pour l'exécution des chantiers, ont bénéficié d'importants crédits bancaires sous forme d'avances en vue du démarrage des travaux.

Graphique 1.8 : Evolution de la masse monétaire et de ses contreparties (en milliards de FCFA)



Source : BCEAO [2011]

1.2.2 - Politiques et Stratégies de développement au Bénin et principaux enjeux à l'horizon 2015

Dans les années 80, le Bénin, à l'instar des autres pays de la zone UEMOA, a connu une importante crise économique et financière, puis sociale, du fait des déséquilibres financiers apparus à la suite de la mauvaise gestion macroéconomique. Pour pallier cette situation, le Bénin s'est engagé dans des programmes d'ajustement structurel (PAS), sous l'égide des institutions de Breton Woods. La mise en œuvre de ces programmes durant une décennie, 1989-1999, a contribué à rétablir les grands équilibres financiers et à assainir le cadre macroéconomique. Toutefois, les mesures appliquées se sont traduites par une aggravation de la pauvreté et une accentuation des inégalités. Dans le souci de corriger ces dysfonctionnements mis en évidence par l'évaluation des PAS, les pouvoirs publics ont réorienté les politiques, en mettant l'accent sur deux objectifs. D'une part, l'amélioration de la compétitivité globale et sectorielle de l'économie afin d'assurer une croissance économique vigoureuse. D'autre part, l'éradication de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie des populations.

Sur cette base, le Bénin a publié en août 2000, le rapport des études nationales de perspectives à long terme qui ont conduit à la vision Bénin 2025 Alafia : « *Le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social* ». Ce document précise ainsi la vision à long terme du Bénin, à l'horizon 2025, et constitue depuis lors la base de la politique de développement du Gouvernement. Le scénario Alafia 2025 a notamment inspiré l'expérimentation du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) intérimaire de 2000 et celui de première génération, conçus pour répondre aux insuffisances constatées dans la mise en œuvre des différents PAS. Par ailleurs, en novembre 2006, sous une optique plus opérationnelle, ce scénario de référence a été décliné et complété d'un cadre stratégique à moyen terme, notamment sur la période 2006-2011, plus connu sous l'appellation des « Orientations Stratégiques de Développement » ou OSD⁶.

Dans la même lignée, au plan international, la communauté internationale, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2000, s'est engagée à éradiquer l'extrême pauvreté en signant la *Déclaration du Millénaire*. Les Etats, dans leur majorité, ont reconnu qu'ils étaient « *collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'équité et de l'égalité* » et se sont engagés à « *créer-aux niveaux national et mondial- un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté* ».

⁶ Les OSD sont au nombre de six, notamment (i) *Reconstruire une Administration au service du développement*, (ii) *Assainir le cadre macroéconomique et maintenir sa stabilité*, (iii) *Promouvoir le renouveau économique*, (iv) *Développer les infrastructures économiques et sociales*, (v) *Renforcer le capital humain* et (vi) *Assurer le développement équilibré et durable de l'espace national à travers le développement à la base*.

A cette fin, huit « Objectifs⁷ du Millénaire pour le Développement » (OMD) ont été fixés, à atteindre en 2015. Le Bénin, en tant que partie prenante à cette déclaration, a également retenu les OMD comme cadre de référence de sa politique de développement. Ainsi, les OSD et la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) intègrent les OMD (Cf. tableau 1).

Au total, dans le paysage de développement durable au Bénin, trois documents stratégiques dominant. Il s'agit (i) des Etudes Nationales de Prospectives à Long Terme (Scénario Alafia 2025), qui est le référentiel national depuis 2000, (ii) des Orientations Stratégiques de Développement (2006-2011) et (iii) de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP), qui est le document fédérateur de la politique de développement du Bénin, sur le moyen terme. Ces documents internalisent les OMD, qui constituent *les principaux enjeux à l'horizon 2015*.

A cet égard, la politique nationale de développement met un accent particulier sur la lutte contre la pauvreté. L'idée force est que la pauvreté porte gravement atteinte au développement humain dans toutes ses dimensions et qu'en conséquence, il y a lieu de « booster » la croissance économique (taux visé = 7%), et en partager équitablement les fruits entre tous les citoyens, grâce à la bonne qualité de la gouvernance.

Cependant, tel qu'il ressort de l'analyse des principaux comptes macroéconomiques déclinée précédemment, des difficultés structurelles persistent malgré les progrès importants enregistrés au plan de la gestion macroéconomique. L'économie béninoise demeure vulnérable et n'arrive pas à maintenir sa croissance au niveau requis pour infléchir durablement la pauvreté.

Les problèmes sous-jacents sont nombreux (Cf. *tableau 1.1*), mais peuvent être surmontés. C'est dans ce sens qu'il convient d'inscrire les actions des pouvoirs publics avec l'assistance des partenaires techniques et financiers (PTFs).

⁷ Sans doute ne serait-il pas superflu de rappeler ici les huit OMD, à savoir (1) Réduire l'extrême pauvreté et la faim, (2) Assurer l'éducation primaire pour tous, (3) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, (4) Réduire la mortalité infantile, (5) Améliorer la santé maternelle, (6) Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies graves, (7) Préserver l'environnement et (8) Mettre en place un partenariat pour le développement.

Tableau 1.1 : Alignement des OMD aux politiques de développement et principaux problèmes identifiés

OSD	SCRIP	OMD	Problèmes identifiés
<p>1. Reconstruire une administration au service de l'intérêt général et du développement du secteur privé</p>	<p>4. Promotion de la bonne gouvernance</p>	<p>8. Promouvoir la bonne gouvernance et Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (aussi 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7).</p>	<p>1. Corruption, 2. Intégration des Instruments Juridiques Internationaux dans le droit politique béninois, 3. Atteintes aux libertés individuelles, 4. Méconnaissance des droits par la grande majorité de la population, 5. Disfonctionnement du système judiciaire, 6. Inefficacité des dépenses publiques, 7. Faiblesse du pouvoir d'intervention des communes (ressources humaines et financières insuffisantes), 8. Discriminations à l'égard de la femme</p>
<p>2. Assainir le cadre macroéconomique et maintenir sa stabilité.</p>	<p>1. Accélération de la croissance</p>	<p>1. Eliminer l'extrême pauvreté (aussi 2, 4, 5, 6 et 7).</p>	<p>1. Faiblesse des recettes budgétaires, 2. Insuffisance des actions d'intégration économique sous-régionale, 3. Insuffisance de veille sur les économies de la sous-région</p>
<p>3. Promouvoir le renouveau économique par la mise en place d'un environnement économique et institutionnel de norme internationale et la diversification de la production, en particulier dans le monde rural.</p>	<p>1. Accélération de la croissance</p>	<p>8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</p>	<p>1. Faiblesse de la diversification de la production des biens et services marchands, 2. Manque de compétitivité et rigidité du secteur formel, 3. Insuffisance de capital et d'appui conseil au secteur informel, 4. Manque de dynamisme du secteur privé, 5. Une seule filière porteuse, 6. Faible autonomie de la femme, 7. Faiblesse des actions d'autonomie des jeunes, notamment dans les activités économiques</p>

OSD	SCRP	OMD	Problèmes identifiés
4. Développer les infrastructures de qualité, nécessaires à l'amélioration de la compétitivité et à l'accroissement des investissements privés.	2. Développement des infrastructures	1, 2, 4 et 6	1. Infrastructures trop faibles pour soutenir la croissance
5. Renforcer le capital humain pour améliorer la productivité de l'économie nationale.	3. Renforcement du capital humain	2, 3, 4, 5 et 6	1. Faiblesse de la culture de développement, 2. Faiblesse et inadaptation de la formation professionnelle, 3. Faible accessibilité et qualité des services de santé, de nutrition et des services de l'éducation de base, 4. Faible niveau d'éducation de la femme, 5. Faiblesse de la protection et de la solidarité sociale, en général, et des groupes vulnérables (enfants, handicapés, personnes âgées, etc.), en particulier
6. Assurer un développement équilibré et durable de l'espace national, notamment le développement à la base.	5. Développement équilibré et durable de l'espace national	7, et aussi 2.	1. Disparités régionales dans les investissements socioéconomiques, 2. Gestion des ressources naturelles qui porte atteinte à l'environnement naturel et à l'écosystème, 3. Faiblesse des pôles régionaux de développement et de croissance, 4. Développement désordonné des zones urbaines en extension, 5. Faible sécurité et fiabilité des propriétés foncières, 6. Faible attractivité des zones rurales et des villes d'importance moyenne

Source : PNUD [2010]. Ce tableau est extrait du Rapport spécial 2010 d'évaluation de la mise en place des objectifs du millénaire pour le développement au Bénin, pages 34-35

BIBLIOGRAPHIE

- Banque Mondiale [2008] : « *Benin : Contraintes à la Croissance et Perspectives de Diversification et d'Innovation* ». Mémoire économique sur le pays. PREM 4 Région Afrique (Juin. 2008), 168p.
- CAPOD [2010] : « *Compte rendu de la Conférence-Débat sur «L'Economie Béninoise face à la Crise Financière Mondiale»* », (Janv. 2010), 12 p.
- Chambas, G. [2005a] : « *Afrique au Sud du Sahara : quelle stratégie de transition fiscale ?* ». Document de travail de la série CERDI Etudes et Documents, N°E2005.01, (Janv. 2005), 20p.
- Chambas, G. [2005b] : « *TVA et transition fiscale en Afrique : les nouveaux enjeux* ». Afrique Contemporaine 2005/3 N°2015, pp 181-194.
- Groupe de la Banque Africaine de Développement [2003] : « *Bénin, Programmes d'Ajustement Structurel I, II et III : Rapport d'évaluation de performance de projet (REPP)* », réalisé par le Département de l'Évaluation des Opérations (OPEV), (Nov. 2003), 22p.
- INSAE et ORC Macro [2002] : « *Enquête Démographique et de Santé au Bénin 2001* », (Juin 2002), 387p.
- MECCAGPDPE et PNUD Bénin [2000] : « *Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (NLTPS Bénin 2025). Bénin 2025-ALAFIA* ». (Août. 2000), 235p.
- Mongan-Agbeshie et al. [2009] : « *Analyse de l'inflation sous-jacente au Bénin à partir d'un VAR structurel* », (Janv. 2009), 23p.
- MPDEPPCAG et PNUD Bénin [2009] : « *Impact de la Crise Financière et Economique Mondiale sur le Développement Economique et Social du Bénin. Analyse des Effets à Court et Moyen Termes* », (Août. 2009), 150p.
- MPDEPPCAG et SNUB [2010] : « *Rapport Spécial 2010 d'Évaluation de la Mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Bénin. Revue spéciale 2000 + 10 des Nations Unies* », (Oct. 2010), 203p.
- ONU [2000] : « *Déclaration du Millénaire* ». Résolution adoptée par l'Assemblée générale à la 55^{ème} session, (Sept. 2000), 10p.
- République du Bénin [2006] : « *Orientations Stratégiques de Développement du Bénin 2006-2011 : le Bénin émergent* », 84p.
- République du Bénin [2011] : « *Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, SCRP 2011-2015* », Document adopté en Conseil des Ministres le 16 mars 2011, 189p.

CHAPITRE 2

Concept, mesure et analyse de la pauvreté

La Déclaration du Millénaire évoquée au chapitre 1 a constitué un acte singulier en son genre. En effet, pour la première fois dans l'histoire, un véritable consensus s'est établi au plan international, proclamant la pauvreté comme étant le principal problème mondial.

Cette position des Etats se trouve pleinement justifiée. Il est notoire que la plupart des problèmes constatés à l'échelle mondiale aux plans sanitaire (mortalité infantile, mortalité maternelle), éducatif (faible taux de scolarisation, en particulier des filles), économique (faible productivité, retard technologique), voire environnemental (pressions sur les ressources naturelles, modes inappropriés de cuisson et d'évacuation des ordures ménagères) sont en rapport avec la pauvreté.

Ces multiples implications de la pauvreté en font toutefois une notion complexe, difficile à cerner. C'est ainsi que des questions a priori anodines telles que : « Qu'est-ce que la pauvreté ? Comment se mesure-t-elle ? », continuent d'alimenter bien des débats.

Dans le souci d'introduire la réflexion sur la problématique de la pauvreté et les défis afférents, lesquels défis seront abordés dans les chapitres suivants dans le contexte spécifique du Bénin, ce chapitre propose une synthèse de la littérature sur les concepts de base en matière de pauvreté. Il comprend trois grandes sections, articulées autour des trois aspects fondamentaux qu'il convient d'avoir à l'esprit en traitant de la thématique de la pauvreté, à savoir (i) la pauvreté au sens absolu, (ii) les questions d'inégalité et (iii) les questions de vulnérabilité.

Ainsi, la première section est consacrée à la définition du concept de pauvreté et à la présentation des outils de mesure et d'analyse de la pauvreté. Plus précisément, le concept de pauvreté sera introduit dans sa perspective historique, en partant de la conception classique basée sur le revenu et la consommation (notion de « bien-être économique »), puis la conception en termes de satisfaction des besoins essentiels ou besoins de base (il faut « être » avant de « bien être ») et enfin la conception la plus récente, en termes de capacités fonctionnelles ou « capabilities and functionings » (pouvoir être, pouvoir faire).

La deuxième section porte sur la mesure et l'analyse de l'inégalité. Dans ce cadre, les liens entre la trilogie croissance-pauvreté-inégalité sont passés en revue à la lumière des travaux récents sur le sujet.

Enfin, la troisième section examine la mesure et l'analyse de la vulnérabilité.

SOMMAIRE

CHAPITRE 2 : CONCEPT, MESURE ET ANALYSE DE LA PAUVRETÉ	35
2.1. PAUVRETÉ : CONCEPT, MESURE ET ANALYSE	37
2.1.1. Concept de pauvreté	37
2.1.1.1. <i>Approche de la pauvreté par le revenu</i>	38
2.1.1.2. <i>Approche de la pauvreté par les besoins essentiels ou besoins de base</i>	40
2.1.1.3. <i>Approche par les capacités</i>	41
2.1.2. Indicateurs et mesure de la pauvreté	43
2.1.2.1. <i>Indicateurs de pauvreté</i>	44
2.1.2.1.1. Indicateurs de pauvreté en référence à l'approche revenu	44
2.1.2.1.2. Indicateurs de pauvreté en référence à l'approche basée sur les besoins essentiels	45
2.1.2.1.3. Indicateurs de pauvreté en référence à l'approche basée sur les capacités	48
2.1.2.2. <i>Mesure de la pauvreté</i>	49
2.1.2.2.1. Incidence, profondeur et sévérité de la pauvreté	49
2.1.2.2.2. Deux types particuliers d'indices : les indices FGT et l'IPM	56
2.1.3. Analyse de la pauvreté	59
2.1.3.1. <i>Caractéristiques des ménages en rapport avec la pauvreté</i>	59
2.1.3.2. <i>Comparaisons de la pauvreté entre différents groupes</i>	60
2.1.3.3. <i>Déterminants de la pauvreté</i>	60
2.2. INEGALITE : CONCEPT, MESURE ET ANALYSE	61
2.2.1. Concept d'inégalité	62
2.2.2. Mesure et analyse de l'inégalité	62
2.2.2.1. <i>Courbe de Lorenz</i>	63
2.2.2.2. <i>L'indice de Gini</i>	64
2.2.2.3. <i>Part des x% les plus pauvres dans les ressources totales</i>	64
2.2.2.4. <i>Ratios de Kuznets</i>	64
2.2.3. Croissance, pauvreté et inégalité	65
2.3. VULNERABILITE : CONCEPT, MESURE ET ANALYSE	67
2.3.1. Concept de vulnérabilité	68
2.3.2. Mesure et analyse de la vulnérabilité	69
2.3.2.1. <i>Matrices de transition</i>	70
2.3.2.2. <i>Longueur et fréquence des périodes de pauvreté</i>	72
2.3.2.3. <i>Noyau dur de la pauvreté</i>	73
BIBLIOGRAPHIE	75
ANNEXE	79
<i>Annexe 2.1 : Méthodologie détaillée de calcul de l'IPM</i>	79

2.1. PAUVRETÉ : CONCEPT, MESURE ET ANALYSE

S'il est convenu que la pauvreté est un fléau mondial, le débat sur la notion de pauvreté elle-même connaît sans cesse des évolutions, car il s'agit d'un fléau à plusieurs facettes, qui de surcroît est dynamique. Quelques unes de ces facettes sont présentées dans cette section qui aborde le concept de pauvreté, essentiellement dans son sens absolu, sa mesure et son analyse.

2.1.1. Concept de pauvreté

La pauvreté est un concept qui ne se prête pas aisément à une définition, du moins à une définition qui fasse l'unanimité. La raison en est bien simple, la pauvreté porte sur plusieurs aspects aussi divers et variés que les réalités quotidiennes de chaque individu. Pour preuve, l'édition 1997 du RMDH intitulé « *Le développement humain au service de l'éradication de la pauvreté* », offrant l'opportunité aux individus de s'exprimer sur la pauvreté, a permis de noter autant de définitions de la pauvreté que de personnes interviewées. Pour un mendiant rencontré aux Etats-Unis, « *La pauvreté, cela veut dire ne jamais avoir assez à manger* ». Une mère célibataire de la Guyane, étend le panorama, en indiquant que « *La pauvreté, c'est la faim, la solitude ; c'est le fait de n'avoir nulle part où aller à la fin de la journée ; c'est le dénuement, la discrimination, les mauvais traitements et le fait de ne pas savoir lire* ». Un réfugié d'Azerbaïdjan résume sa perception de la pauvreté en ces termes « *Pour moi, la pauvreté, c'est l'impossibilité de vivre chez soi. C'est la vie dans un camp de réfugiés et l'absence de perspectives pour mes enfants* ».

Au-delà de ces définitions, somme toute, très subjectives, les économistes et les décideurs politiques n'arrivent pas également à retenir une approche unique dans la conceptualisation objective de la pauvreté. La controverse à ce sujet est d'autant plus prononcée que cinq universitaires ou décideurs politiques mis ensemble dans une salle finiront par fournir, tout au moins, six définitions différentes de la pauvreté (Gordon, [2006]).

Malgré ces divergences, trois¹ grandes approches de la pauvreté semblent s'être imposées dans la pensée économique au fil du temps (PNUD [1997], Asselin & Dauphin [2000]). Il s'agit de l'approche par le revenu, l'approche du point de vue des besoins essentiels et l'approche en termes de capacités.

¹ Les auteurs n'ont pas la prétention ici d'analyser, de manière détaillée, les différentes approches théoriques de la pauvreté. Les documents cités en bibliographie offrent une analyse théorique et historique plus approfondie, en particulier Maxwell [1999], Asselin & Dauphin [2000], Condouel et al. [2002] et Gordon [2006].

2.1.1.1. Approche de la pauvreté par le revenu

L'approche « *revenu* » de la pauvreté est celle qui prédomine. Jusqu'à un passé récent, elle était même perçue comme la seule approche. Cette ascendance a été favorisée par la Banque Mondiale, dont les travaux sur la pauvreté se fondent sur l'approche « *revenu* ».

Cette approche repose sur la notion de bien-être économique. Elle se réfère à la théorie microéconomique de l'utilité qui veut que chaque individu s'emploie à maximiser son utilité (sa fonction d'utilité), qui est le reflet de ses préférences. C'est ainsi que dans la littérature, l'approche « *revenu* » est qualifiée de *welfarisme* ou plus particulièrement d'utilitarisme.

Les tenants de cette thèse ramènent le concept de bien-être économique, qui n'est pas directement observable, à l'utilité générée par la consommation totale. L'utilité, dans ce cas, est conçue comme un état mental, tel que le bonheur, le plaisir ou la satisfaction du désir procuré à une personne par la consommation ou la possession de biens et services (Asselin & Dauphin [2000]).

Le bien-être économique est ainsi apprécié par le niveau de vie atteint, en termes de revenu ou de consommation². Ce faisant, l'approche « *revenu* » met l'accent sur les dimensions monétaires du bien-être.

Pour cette approche, une personne est pauvre lorsque son niveau de revenu ou de consommation est inférieur à un seuil, défini comme étant le minimum requis au regard des standards de la société considérée.

Dans la mesure où les préférences et les réalités varient d'un individu à l'autre, et d'un pays à l'autre, le choix du seuil plancher peut se faire au niveau de chaque individu (seuil subjectif), de chaque pays (seuil relatif) ou à l'échelle globale (seuil absolu). Il est également possible de retenir un seuil hybride (Cf. encadré 2.1).

² Il est d'usage de recourir à la consommation qui est plus facile à cerner et qui est un meilleur indicateur de résultat que le revenu (Coudouel, Hentschel & Wodon. [2005])

Encadré 2.1 : Choix du seuil de pauvreté

Principalement, deux grandes approches sont retenues pour le choix du seuil de pauvreté, encore appelé ligne de pauvreté : l'approche relative ou l'approche absolue.

Seuil relatif (ou la ligne de pauvreté relative) : Il est défini par rapport à la distribution générale des revenus ou de la consommation dans un pays. Par exemple, le seuil peut être fixé au tiers du revenu moyen ou de la consommation moyenne d'un pays. Le caractère relatif est lié au fait que le seuil est défini par rapport à un pays et non par rapport à l'ensemble des pays (à ne pas confondre avec la pauvreté relative ou subjective).

Seuil absolu (ou ligne de pauvreté absolue) : Il est associé à certaines normes absolues sur les éléments dont les ménages doivent disposer pour couvrir leurs besoins fondamentaux (Cf. section 2.1.2). En ce qui concerne les mesures monétaires, ces seuils absolus sont souvent fondés sur des estimations du coût des denrées alimentaires de base, à savoir le coût d'un panier de produits nutritionnels considéré comme un minimum pour assurer le maintien en bonne santé d'une famille type, auquel s'ajoute une certaine provision pour la couverture des besoins non alimentaires.

Cependant, dans le cas spécifique des pays en développement où de larges parts des populations survivent avec le strict minimum, voire moins, le choix d'un seuil absolu plutôt que relatif paraît souvent plus indiqué.

Des seuils alternatifs sont quelquefois utilisés. Ils peuvent être définis sur la base de mesures subjectives ou auto-informées de la pauvreté. En outre, les seuils de pauvreté absolus et relatifs peuvent être combinés en utilisant des pondérations obtenues à partir des données sur la consommation et le revenu et des données qualitatives (Madden, [2000]). Cette technique permet de prendre en compte les inégalités et les situations relatives des ménages tout en reconnaissant l'importance d'un minimum absolu en dessous duquel la subsistance n'est plus possible.

En dernière analyse, il y a lieu de retenir que le choix d'un seuil de pauvreté est arbitraire. Aussi, dans le souci d'assurer une large compréhension et l'acceptation du seuil de pauvreté, convient-il d'opérer le choix en accord avec les normes sociales et la notion généralement admise d'un minimum vital.

En tout état de cause, la stabilité et la cohérence du seuil de pauvreté doivent être assurées pour les comparaisons chronologiques.

Source : Cet encadré est extrait de Coudouel, Hentschel & Wodon [2005], assorti de légères modifications.

Cette conception de la pauvreté a des implications importantes d'un point de vue idéologique. Etant donné qu'elle s'appuie sur les préférences des individus, elle milite, de manière implicite, en faveur de la limitation des interventions de l'Etat dans l'économie. L'Etat devrait notamment se garder d'intervenir dans la production, sur ce qui doit être produit, sur comment il doit être produit et pour qui il doit l'être. Tout ceci devrait plutôt être déterminé par les préférences inconnues des individus.

De manière subséquente, cette approche préconise des politiques axées sur l'augmentation de la productivité, de l'emploi et donc du revenu, pour alléger la pauvreté. C'est dans ce sens qu'elle est qualifiée d'approche revenu de la pauvreté.

2.1.1.2. Approche de la pauvreté par les besoins essentiels ou besoins de base

L'idée de base de cette approche est que la pauvreté ne peut se réduire aux dimensions monétaires que sont le revenu et la consommation, mais qu'elle implique également d'autres aspects non monétaires d'où la notion de pauvreté multidimensionnelle.

L'approche de la pauvreté par les besoins essentiels met particulièrement l'accent sur le fait que tout être humain, pour mener une vie décente, doit pouvoir satisfaire un certain nombre de besoins fondamentaux, en particulier l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau potable, les aménagements sanitaires, l'habitat, les services de transport public, etc.

Ces besoins vont au-delà de ceux nécessaires à l'existence, généralement appelés les besoins minimaux, qui portent sur la nutrition, le logement et l'habillement. Les besoins essentiels, outre les aspects évoqués ci-dessus, font dans bien des cas l'objet d'une extension pour prendre en compte un éventail plus large de besoins qui incluent, entre autres, l'emploi et la participation à la vie de la société [PNUD, 1997].

De ce point de vue, le pauvre est celui qui n'arrive pas à satisfaire tout ou partie des besoins de base. Il vit ainsi dans un état de privation ou de dénuement qui ne lui permet pas de mener une vie décente.

Au plan conceptuel, l'analyse de la pauvreté en termes des besoins essentiels marque une rupture avec l'approche « *revenu* » en ce sens qu'elle ne s'intéresse pas en premier lieu au « *bien-être* », mais en priorité à l'existence, à la satisfaction des besoins de base. Ainsi, pendant que l'approche « *revenu* » met l'accent sur le bien-être économique, l'approche par les « *besoins essentiels* », insiste sur le fait que « *l'on doit "être" avant "d'être bien"* » (Asselin & Dauphin [2000]). De fait, l'approche par les « *besoins essentiels* » introduit une vision plus humanitaire par rapport à l'approche « *revenu* ».

C'est à ce titre que ses partisans, sans remettre en cause le bien fondé des politiques de lutte contre la pauvreté orientées vers l'accroissement des revenus, privilégient plutôt les politiques axées sur la satisfaction des besoins de base. Et pour cause, il n'est pas acquis qu'une augmentation des revenus profitera à toutes les couches de la société du moment où la distribution des revenus n'est pas uniforme, et quand bien même la distribution des revenus serait (hypothétiquement) uniforme, les individus n'utilisent pas toujours leurs augmentations de revenu pour accroître leur nutrition et leur santé. En réalité, la distribution des ressources à l'intérieur des ménages est inéquitable et se fait le plus souvent au détriment des femmes et des enfants. Aussi, contrairement à l'approche « *revenu* » qui proscrit l'interventionnisme, l'approche « *besoins essentiels* » encourage-t-elle une plus

grande implication des pouvoirs publics, notamment dans les services de base tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement qui sont plus facilement satisfaits par des services publics qu'à travers l'accroissement des revenus des populations.

2.1.1.3. Approche par les capacités

L'approche de la pauvreté par les capacités est la plus récente. Cette approche soutient que la pauvreté ne saurait se résumer à une question de satisfaction des besoins essentiels (le fait d'être) et encore moins d'utilité (le bien-être), mais avant tout aux habiletés et aux capacités humaines. L'exemple classique de la bicyclette [Sen, 1983] (Cf. encadré 2.2) permet de mieux cerner la logique sous-jacente.

Encadré 2.2 : La notion de capacité au sens de Sen à partir de l'exemple de la bicyclette

La bicyclette est un bien qui présente plusieurs *caractéristiques*, c'est-à-dire qui sert à plusieurs usages. En particulier, la bicyclette est un moyen de transport.

Un individu qui dispose d'une bicyclette peut se déplacer d'une manière qui lui aurait été impossible en l'absence de la bicyclette. Ainsi, le fait de posséder une bicyclette confère à l'individu l'habileté, la *capacité* de se déplacer autrement. Cette capacité procure (peut procurer) à l'individu concerné de l'utilité ou de la satisfaction, en particulier si les déplacements effectués à l'aide de la bicyclette lui sont nécessaires. Il apparaît donc une séquence qui part du bien (en l'occurrence la bicyclette) à ses caractéristiques (dans ce cas, le déplacement) qui confèrent la *capacité de fonctionner autrement* (dans ce cas, l'habileté de se déplacer, de mouvoir plus vite), procure la satisfaction, l'utilité (dans ce cas, le plaisir, la satisfaction de se déplacer - plus vite). Pour Sen, c'est la *capacité de fonctionner (autrement)* qui est la notion la plus proche du niveau de vie. Le fait de disposer de la bicyclette n'est pas essentiel en soi, car cela ne renseigne en rien sur l'usage qu'en fera le détenteur. Il se peut même qu'il ne soit pas en mesure d'utiliser la bicyclette. Ce serait par exemple le cas si ce dernier souffre d'un handicap physique qui ne lui permet pas de pédaler.

Par ailleurs, si tant est que l'utilité est censée résulter de l'usage de la bicyclette, en réalité, elle ne se concentre pas fondamentalement sur l'usage de la bicyclette, mais plutôt sur la réaction mentale de l'individu à cet usage. Or, une personne d'un naturel gai, enthousiaste, qui est constamment de bonne humeur peut demeurer joyeuse même si elle n'est pas en mesure d'user des biens en sa possession ou si elle a peu de biens. Ainsi, un riche homme grincheux aura une existence moins heureuse qu'un paysan épanoui, alors que le riche homme a un niveau de vie plus élevé que le paysan. La comparaison des niveaux de vie ne correspond donc pas à la comparaison des utilités.

En d'autres termes, l'élément central du niveau de vie n'est pas le bien ou encore ses caractéristiques, mais plutôt l'habileté, la capacité de faire diverses choses à partir de ce bien ou de ces caractéristiques. C'est cette capacité et non la réaction mentale à cette capacité (c'est-à-dire l'utilité) qui reflète réellement le niveau de vie.

Source : Cet encadré provient de l'article de Sen [1983], intitulé «*Poor, Relatively Speaking*», page 160.

Trois éléments structurent cette approche, à savoir les biens et services (commodities), les fonctionnements (functionings) et les capacités (capabilities). Les biens et services (commodities) possèdent la caractéristique de rendre possible les fonctionnements, c'est-à-dire un ensemble de façons « d'être et de faire ». Les capacités correspondent aux libertés, aux habilitations des personnes à choisir parmi divers fonctionnements, à saisir les opportunités qui se présentent à elles.

Plus précisément, l'approche par les capacités indique que ce qui fonde la vie d'une personne va au-delà des besoins essentiels et de l'utilité. Cela dépend en fait de la capacité, de la liberté de cette personne de choisir parmi divers fonctionnements possibles.

Ainsi donc, au sens de cette approche, le pauvre est celui qui n'a pas les capacités d'atteindre un certain sous-ensemble de manières de faire et d'être, et par conséquent de saisir les opportunités qui s'offrent à lui. Le plus important n'est donc pas l'utilité ou la satisfaction des besoins de base, mais plutôt le fait de disposer ou non de certaines capacités fonctionnelles élémentaires, en l'occurrence, pouvoir se nourrir convenablement, pouvoir éviter ou prévenir des maladies, pouvoir se loger et se vêtir de manière adéquate, pouvoir apparaître sans honte en public et pouvoir prendre part à la vie communautaire.

Cette approche diffère des deux précédentes en ce sens qu'elle met l'accent sur les capacités et les fonctionnements (sur les capacités fonctionnelles, c'est-à-dire pouvoir faire et pouvoir être) tandis que les deux premières approches portent davantage sur les fonctionnements et les accomplissements (être et bien être).

En termes de politiques économique et sociale, l'approche par les capacités amène à orienter les actions de lutte contre la pauvreté dans le sens de l'autonomisation ou de l'habilitation des populations.

En résumé, la pauvreté est une notion complexe qui peut être analysée sous divers angles. Dans la littérature, trois grands courants de pensée économique dominant en la matière, notamment l'approche par le revenu, l'approche par les besoins essentiels ou les besoins de base, et l'approche par les capacités.

L'approche par le revenu se fonde sur la thèse classique du bien-être économique. Elle est unidimensionnelle et n'évoque que les aspects monétaires de la pauvreté à travers le revenu ou la consommation. Pour cette approche, le pauvre est celui dont le niveau de revenu ou de consommation est inférieur à un seuil, défini comme étant le minimum requis au regard des standards de la société considérée.

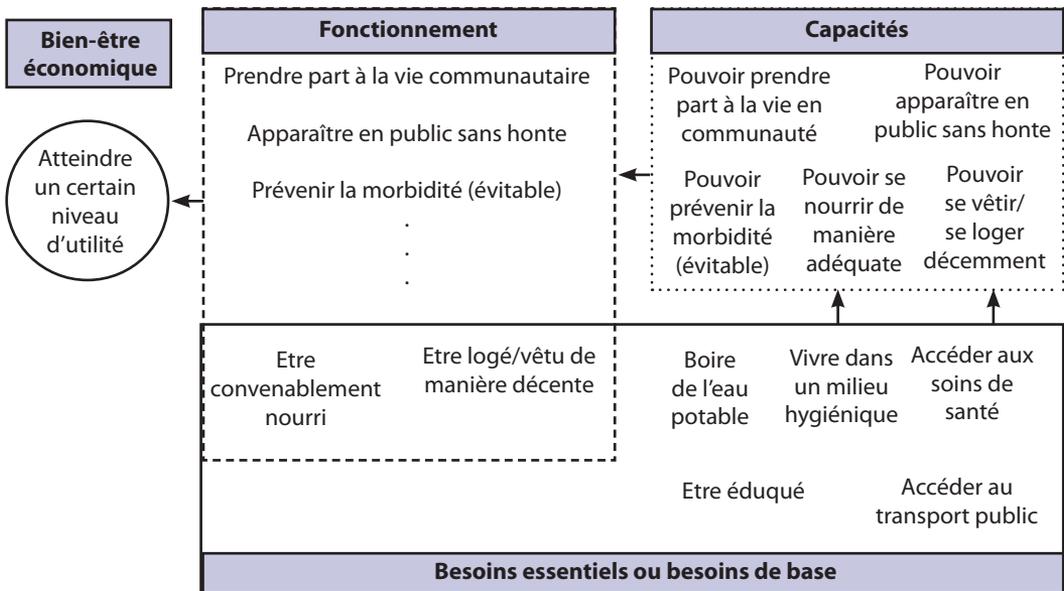
Les deux autres courants invitent à ne pas limiter la pauvreté au bien-être et aux aspects monétaires. Ils sont multidimensionnels. C'est ainsi que *l'approche par les besoins essentiels* met l'accent sur la nécessité d'« être » avant de « bien être ». En d'autres termes, les individus ont des besoins de base qui doivent être satisfaits, au nombre desquels l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau potable, les aménagements sanitaires, l'habitat et les services

de transport public. L'accroissement des revenus ne permet pas toujours de couvrir ces besoins fondamentaux. De ce point de vue, une personne est pauvre lorsqu'elle n'arrive pas à satisfaire tout ou partie de ses besoins de base. Elle connaît, pour ainsi dire, un état de privation ou de dénuement qui ne lui permet pas de mener une vie décente.

L'approche par les capacités va encore plus loin pour s'intéresser aux caractéristiques personnelles des individus, à leur habilité à « pouvoir être » et à « pouvoir faire ».

Ces trois approches ne sont pas exclusives. Elles partagent des aspects en commun et se renforcent mutuellement (Cf. graphique 2.1). Dans la pratique, les analyses restent encore dominées par l'approche monétaire bien que les approches par les besoins essentiels et par les capacités prennent de plus en plus d'ampleur sous l'impulsion des agences spécialisées des Nations Unies, en particulier le PNUD.

Graphique 2.1 : Synthèse des trois principales approches de la pauvreté



Source : Cette figure est une reprise de Asselin & Dauphin [2000], page 24.

2.1.2. Indicateurs et mesure de la pauvreté

Les concepts de la pauvreté présentés dans la section précédente reposent sur des aspects qui ne peuvent être mesurés. En effet, le bien-être économique, la satisfaction des besoins et les capacités d'un individu ne sont pas observables, *a fortiori* mesurables.

Aussi, est-il nécessaire de recourir à des indicateurs, c'est-à-dire à des variables proxy observables qui permettent d'apprécier aussi fidèlement que possible la situation de la population considérée en matière de pauvreté.

Cela soulève plusieurs défis, à la fois d'ordre technique et financier. Au plan technique, l'indicateur retenu doit fournir la meilleure approximation possible de la dimension de la pauvreté spécifiée. Dans bien des cas, il peut être nécessaire d'utiliser plus d'un indicateur pour appréhender au mieux une seule dimension de la pauvreté. Par ailleurs, par souci d'efficacité, les indicateurs sélectionnés doivent présenter l'avantage d'offrir des solutions moins coûteuses, en permettant notamment d'exploiter des informations disponibles et d'éviter autant que possible de conduire une ou plusieurs enquêtes de plus grande envergure.

Le choix des indicateurs permet par la suite de mesurer la pauvreté dans les dimensions considérées. A cet effet, pour chaque unité (individu, ménage, quartier, région, pays...), la valeur de l'indicateur est comparée au seuil de pauvreté retenu (Cf. encadré 2.1).

La littérature fournit différents indicateurs qui peuvent être sériés selon les trois concepts de la pauvreté évoqués précédemment, et de nombreux indices de mesure de la pauvreté. Les plus fréquents font l'objet de la synthèse qui suit.

2.1.2.1. Indicateurs de pauvreté

Il se dégage progressivement, et ce à juste titre, le consensus sur la nécessité de combiner les trois approches de base afin d'obtenir un panorama complet de la pauvreté. En effet, chaque approche met l'accent sur des aspects spécifiques, lesquels se reflètent dans les indicateurs.

2.1.2.1.1. Indicateurs de pauvreté en référence à l'approche revenu

L'approche par le revenu ou encore l'utilitarisme met l'accent sur le bien-être économique. Or, le bien-être économique est une notion empreinte de subjectivité et non observable. Dès lors, ce courant a recours aux indicateurs de type revenu, patrimoine, consommations ou dépenses. Les principaux indicateurs rencontrés dans la littérature, en référence à l'approche « revenu », se déclinent comme suit.

Tableau 2.1 : Principaux indicateurs de pauvreté selon l'approche basée sur le revenu

Types	Indicateurs
Consommation	Dépenses alimentaires totales par équivalent adultes
	Dépenses alimentaires en proportion des dépenses totales
	Valeur d'un panier minimum d'aliments fondé sur les habitudes alimentaires du pays
	Indice des prix à la consommation des ménages à faible revenu
Dépenses	Dépenses totales (biens alimentaires ou non) du ménage
Revenu	Revenu du ménage
	Revenu de rente en proportion du revenu total du ménage
	Produit Intérieur Brut ou Produit National Brut par habitant
	Personnes vivant avec moins de 1 \$ US ou 2 \$ US par jour
Patrimoine	Valeurs des biens tangibles et avoirs financiers

Sources : PNUD [RMDH 1997], Asselin & Dauphin [2000]

Ces indicateurs ont une portée limitée et sont exclusivement d'ordre monétaire. Cependant, ils présentent l'avantage de ne pas privilégier un bien particulier. Ils sont ainsi censés traduire les préférences globales des individus.

2.1.2.1.2. [Indicateurs de pauvreté en référence à l'approche basée sur les besoins essentiels](#)

L'appréciation de la satisfaction des besoins essentiels s'opèrent usuellement à travers des indicateurs relatifs à la nutrition, l'éducation, la santé, au logement et aux vêtements, avec toutefois une particularité. Les indicateurs privilégiés par l'approche de la pauvreté selon les besoins de base sont ceux qui se rapportent aux résultats, aux accomplissements plutôt qu'à l'accès. Ainsi, un indicateur comme le nombre de cas de certaines maladies (paludisme, tuberculose, etc.) pour 100.000 habitants serait préféré au nombre de docteurs pour 100.000 habitants [Asselin & Dauphin, 2000].

Tableau 2.2 : Principaux indicateurs de pauvreté selon l'approche par les besoins de base

Domaines	Indicateurs
Nutrition	Femme enceinte ou allaitant recevant des suppléments d'iode ou de fer dans le ménage
	Nombre de repas par jour
	Apport journalier de calories par équivalent adulte
	Apport journalier en calories par habitant
	Nombre de nourrissons pesant moins de 2.500 grammes
	Nombre d'enfants (de moins de cinq ans) ou de personnes malnutris
Santé	Disponibilité d'eau potable, de toilettes
	Indice synthétique de fertilité
	Femme enceinte anémique
	Proportion de naissances non supervisée par du personnel sanitaire qualifié
	Proportion de femmes enceintes ayant reçu au moins deux doses d'antitoxine tétanique
	Proportion de femmes enceintes ayant reçu des soins prénataux
	Nombre de femmes mortes en couche pour 100.000 naissances vivantes
	Immunisation contre certains virus : poliomyélite, tuberculose, rougeole,...
	Nombre de jours de maladies dans les trente derniers jours
	Incidence de la diarrhée juvénile
	Nombre de cas de SIDA, de tuberculose, de paludisme, de gloïtre...pour 100.000 personnes
	Nombre d'enfants décédés
	Nombre de décès de nourrissons de moins d'un an pour 1.000 naissances vivantes
	Nombre de décès d'enfants d'un à cinq ans pour 1.000 naissances vivantes
Taux de mortalité par groupe d'âges	

Domaines	Indicateurs
Education	Enfants entre 6 et 12 ans n'allant pas à l'école primaire, par sexe
	Individus entre 13 et 15 ans n'allant pas à l'école secondaire, par sexe
	Taux d'absentéisme scolaire durant les périodes de récolte
	Proportion des membres de la famille de 10 ans et plus qui sont alphabétisés
	Taux d'alphabétisme des adultes
	Chef de ménage ayant reçu une éducation primaire ou secondaire
	Proportion d'enfants qui commencent l'école primaire et qui ne poursuivent pas jusqu'à la cinquième année
	Nombre de personnes du ménage ayant achevé une scolarisation s'étendant sur cinq années au moins
	Taux de redoublement dans l'enseignement secondaire
	Résultats d'apprentissage scolaire
	Taux de réussite scolaire au primaire
	Taux de transition du primaire au secondaire
	Temps de cours
Logement, habitat	Nombre de personnes par pièce
	Matériaux de recouvrement de la toiture, des murs
	Matériaux de construction pouvant durer au moins 5 ans
	Qualité du sol
	Ménage utilisant de l'électricité, des combustibles de cuisson non « sales » (bois de chauffe, charbon de bois...)
Habillement	Port régulier de chaussures, notamment par les enfants et les femmes
	Nombre de paires de chaussures par personne, par année
	Nombre de vêtements chauds par personne, par année
	Ménage ayant acquis un nouveau vêtement au cours des six derniers mois

Sources : PNUD [RMDH 1997, 2010], Asselin & Dauphin [2000]

2.1.2.1.3. Indicateurs de pauvreté en référence à l'approche basée sur les capacités

A la différence de l'approche par les besoins essentiels qui se focalise principalement sur les accomplissements, l'approche par les capacités privilégie surtout les indicateurs d'accès. Toutefois, Desai [1994] suggère d'utiliser également les indicateurs d'accomplissement tels que le taux de mortalité et l'espérance de vie, désagrégés par sexe et groupe d'âge, pour juger de la capacité des individus à prévenir la mortalité et la morbidité évitables, de même que tous les indicateurs de satisfaction des besoins de base.

De façon générale, l'approche par les capacités prend en compte une gamme variée d'aspects visant l'autonomisation des populations. Aussi, regroupe-t-elle les questions liées aux droits et libertés, à l'accès au crédit et aux ressources, à l'implication sociale, à la protection, etc.

Tableau 2.3 : Principaux indicateurs de pauvreté selon l'approche par les capacités

Types	Indicateurs
Droits et libertés	Travail des enfants, mariage des enfants
	Accès à des mesures spéciales de protection légale et administrative
	Droit d'association, de réunion
	Egalité politique et légale des femmes
	Droits à l'information, à la libre expression et à la liberté d'enseigner
	Libertés individuelles, politiques, de pratiques religieuses,...
Santé	Utilisation des méthodes modernes de contraception (couple ou femmes)
	Accès aux soins médicaux
	Nombre de docteurs, de lits d'hôpitaux,... pour 100.000 habitants
	Espérance de vie à la naissance
Education et information	Accès à l'éducation et aux services éducatifs
	Accès aux médias
	Taux de scolarisation
	Nombre d'enseignants qualifiés, ratios maîtres-élèves
	Taux d'inscription au niveau post-secondaire

Types	Indicateurs
Vulnérabilité aux crises	Vulnérabilités aux crises économiques (mauvaises récoltes, fluctuations des prix des produits d'exportation, hausse des prix des intrants, hausse des prix alimentaires...)
	Vulnérabilités aux inondations, aux sécheresses, ...
	Incidence des exclus dans la communauté (sans domicile fixe, revendeurs itinérants, prostitués...)
Implication sociale	Accès à des organisations dans le milieu rural
	Participation des femmes dans les prises des décisions du ménage
	Participation aux projets de développement de la région
	Connaissance des circuits de distribution des services publics, des intrants, ...
	Représentation des femmes au parlement, au gouvernement, dans les postes de responsabilité aux ministères, dans les entreprises privées, ...
Dignité personnelle	Ne pas pouvoir apparaître en public pour des diverses considérations d'ordre social
	Ne pas pouvoir visiter seul(e) des lieux publics
Accès au crédit	Ménage ayant contracté un emprunt institutionnel au cours des 5 dernières années
	Ménage ayant contracté un emprunt institutionnel au cours de la dernière année

Sources : PNUD [RMDH 1997, 2010], Asselin & Dauphin [2000]

2.1.2.2. *Mesure de la pauvreté*

La mesure de la pauvreté consiste à comparer pour chaque ménage, la valeur de l'indicateur retenu au seuil de pauvreté et de traduire le résultat en un seul nombre, un indice, pour toute la population [Coudouel, Hentschel & Wodon, 2005]. Cette mesure met essentiellement l'accent sur trois aspects que sont l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté.

2.1.2.2.1. Incidence, profondeur et sévérité de la pauvreté

L'incidence, la profondeur et la sévérité constituent les trois angles de mesure de la pauvreté, en particulier lorsque les indicateurs retenus sont de type quantitatif ou monétaire.

L'incidence de la pauvreté mesure la part de la population touchée par la pauvreté. Elle est aussi désignée par taux de pauvreté ou encore risque de pauvreté.

Supposons une population de taille n , dans laquelle q individus sont pauvres, c'est-à-dire que la valeur de l'indicateur, en ce qui les concerne, est inférieure au seuil z . L'incidence de

la pauvreté est dans ce cas définie par $H = \frac{q}{n}$. Elle varie ainsi entre 0 et 1, et est souvent représentée en pourcentage.

L'incidence de la pauvreté présente l'avantage d'être compréhensible et facile à communiquer. Elle fait d'ailleurs partie des indications utilisées pour mesurer le premier OMD, à savoir *réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar US par jour*.

Toutefois, l'incidence, en tant que mesure de la pauvreté, présente deux insuffisances majeures. En premier lieu, l'incidence est une mesure qui ne rend pas compte de la détérioration des conditions des pauvres, ou de l'amélioration des conditions des non-pauvres, surtout si celle-ci s'opère au détriment des pauvres. En effet, une réduction du niveau de vie des ménages pauvres ne se traduit pas par une aggravation de l'incidence, tout comme une augmentation du niveau de vie des ménages non pauvres, ne réduit pas l'incidence³ de la pauvreté. En second lieu, un transfert de ressources (dans le cas de la pauvreté monétaire par exemple) d'un ménage non pauvre ou pauvre vers un ménage plus pauvre se traduira par une réduction de l'incidence de la pauvreté que si le ménage bénéficiaire est amené par dessus la ligne de pauvreté, dans le cas contraire, l'incidence de la pauvreté reste identique. Ainsi, la situation d'un pauvre peut se détériorer au profit d'un autre pauvre ou d'un non-pauvre sans que cela se ressente sur l'incidence⁴ de la pauvreté. En substance, l'incidence de la pauvreté est une mesure qui ne reflète pas suffisamment la situation des pauvres. Pour cette raison, l'incidence est complétée par deux autres mesures de la pauvreté que sont la profondeur et la sévérité.

La profondeur de la pauvreté mesure le déficit moyen des pauvres. Elle est obtenue en rapportant la somme des écarts des pauvres, relativement au seuil de pauvreté, à la taille de la population totale (Cf. encadré 2.3). Elle permet ainsi d'évaluer les ressources totales nécessaires pour amener l'ensemble de la population pauvre au niveau du seuil de pauvreté. La profondeur ne souffre pas de la première insuffisance relevée sur l'incidence de la pauvreté. En effet, la baisse des ressources d'un pauvre se traduit par une augmentation de la profondeur de la pauvreté. Par contre, elle tombe sous le coup de la seconde insuffisance, car un transfert de ressources d'un pauvre vers un autre ménage moins pauvre ne modifie pas la profondeur tant que le ménage bénéficiaire demeure pauvre. Cette mesure ne rend

³ C'est le principe ou axiome de monotonie (Cf. encadré 2.4) qui n'est pas ainsi satisfait par l'indice relatif à l'incidence.

⁴ Ce faisant, l'indice de l'incidence de la pauvreté est une mesure qui ne remplit pas l'axiome de transfert (Cf. encadré 2.4)

donc pas compte des inégalités parmi les pauvres. Par ailleurs, tous les indicateurs de pauvreté ne se prêtent pas au calcul de la profondeur de la pauvreté. C'est notamment le cas des indicateurs de type qualitatif binaire, comme le fait d'être analphabète ou non, ou encore d'avoir accès à l'énergie électrique ou non, etc.

La sévérité de la pauvreté est une mesure qui intègre à la fois l'écart des pauvres par rapport au seuil de pauvreté (écart de pauvreté) et l'inégalité parmi les autres. Elle accorde une attention plus marquée aux plus pauvres. Plus elle est élevée (elle varie entre 0 et 1), plus l'inégalité est prononcée au sein de la population considérée. La sévérité ne présente aucune des deux insuffisances relevées pour l'incidence. Toutefois, elle ne peut être déterminée que pour les indicateurs de type quantitatif ou monétaire.

Encadré 2.3 : Profil, incidence, profondeur et sévérité de la pauvreté

Supposons un indicateur de pauvreté quantitatif ou plus particulièrement de type monétaire, désigné par y . Soit z , le seuil de pauvreté (qui pour des raisons de commodité est supposé minimal), c'est-à-dire que tout individu i de la population dont la taille est n , celui-ci est pauvre

dès lors que la valeur de l'indicateur, en ce qui le concerne (i.e. y_i), est inférieure au seuil z .

En rangeant la population par ordre croissant selon y , la population se partitionne en deux groupes. Le premier groupe comprend les q individus pour lesquels la valeur de l'indicateur se situe en dessous du seuil, à savoir les pauvres. Le second regroupe les $(n - q)$ individus non pauvres, comme illustré sur le graphique ci-après. Le graphique ainsi obtenu représente **le profil de pauvreté** du pays concerné.

L'**incidence** de la pauvreté, qui représente la proportion des pauvres dans la population totale, est dans ce cas définie par

$$H = \frac{q}{n}.$$

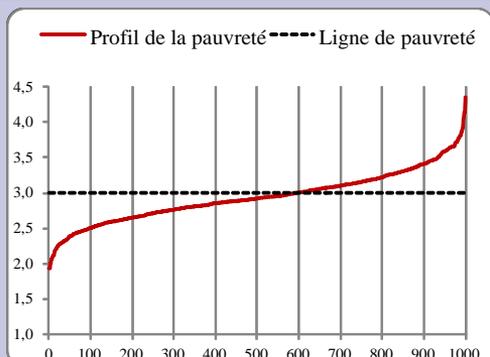
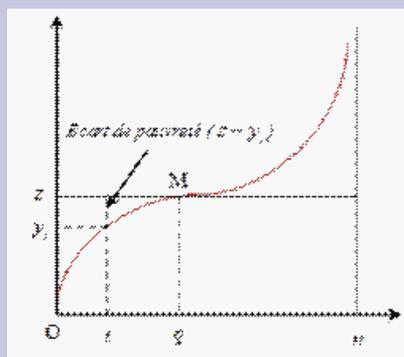


Illustration théorique : Dans ce cas, il ressort que sur la population de taille n , q individus ont un niveau de vie inférieur au seuil z . Dès lors, l'incidence de la pauvreté s'établit à q/n

Illustration pratique : Dans ce cas, le seuil de pauvreté est de 3 unités. Sur les 1.000 individus que regroupe le pays, 600 sont en état de pauvreté. L'incidence de la pauvreté s'élève alors à 0,6 ou 60,0%.

La profondeur de la pauvreté, encore appelée écart de pauvreté, mesure l'écart moyen entre la valeur de l'indicateur pour les ménages et le seuil de pauvreté, en attribuant par défaut la valeur du seuil (soit z) à tous les ménages non pauvres (qui ont donc un écart de pauvreté nul). En réalité, l'idée de base est de concentrer davantage l'attention sur les pauvres et d'examiner dans quelle mesure leurs conditions de vie sont dégradées par rapport aux standards de la société et de déterminer les apports nécessaires en ressources afin de les ramener au niveau requis.

La profondeur se détermine par la formule : $PG = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - y_i}{z} \right]$.

Elle varie entre 0 et 1. La profondeur est toutefois une mesure difficilement interprétable en terme de comparaison dans le sens où pour deux régions différentes (de taille similaire et appréciées sur la base du même seuil de pauvreté), le fait que la profondeur soit égale dans les deux régions ou plus élevée dans l'une par rapport à l'autre, ne renseigne en rien sur le niveau des inégalités parmi les pauvres. Cela indique uniquement que le niveau moyen des écarts par rapport au seuil (au minimum requis) est plus important dans la région pour laquelle la profondeur est plus prononcée, et qu'en conséquence la lutte contre la pauvreté dans cette région nécessitera plus d'efforts, en termes de ressources.

La sévérité mesure à la fois l'écart moyen de pauvreté et l'inégalité parmi les pauvres. La mesure de la sévérité de la pauvreté s'exprime habituellement sous la forme quadratique (écart de pauvreté au carré). Cette formulation permet d'attribuer implicitement une pondération plus importante aux plus pauvres et partant de privilégier les personnes en situation d'extrême pauvreté. Elle est

définie par : $S = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - y_i}{z} \right]^2$.

La sévérité varie entre 0 et 1. Elle prend la valeur 0 si pour tous les ménages la valeur de l'indicateur se situe au dessus du seuil et 1 si la valeur de l'indicateur est nulle tous les ménages. La sévérité sera d'autant plus importante que l'inégalité est prononcée.

Enfin, il y a lieu d'indiquer que la valeur de la sévérité est toujours inférieur à celle de la profondeur qui elle-même est inférieure à celle de l'incidence. Ainsi, $S \leq PG \leq H$.

Sources : Coudouel, Hentschel & Wodon [2005], Egset & Sletten [2005]

L'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont trois mesures complémentaires. En effet, il n'est pas rare qu'une incidence de la pauvreté relativement faible pour un groupe ou une région se combine avec un écart de pauvreté élevé. C'est notamment le cas lorsqu'un nombre relativement limité d'individus de ce groupe ou de cette région sont pauvres mais que la plupart des individus concernés sont dans une situation d'extrême pauvreté. Ainsi, pour deux groupes donnés, les types d'interventions requis pour aider les pauvres différeront selon que dans l'une des régions c'est l'incidence qui est moins élevée alors que la sévérité est plus prononcée, alors que dans l'autre région le risque de tomber dans la pauvreté (l'incidence) est plus grand mais la pauvreté y est moins profonde et moins sévère.

La profondeur et la sévérité sont, de fait, deux compléments importants de l'incidence de la pauvreté. Un certain programme peut s'avérer efficace pour réduire le nombre de pauvres en améliorant uniquement le sort de ceux qui sont proches du seuil de pauvreté, cela aura un faible impact sur l'écart de pauvreté. Par contre, un autre programme peut cibler les plus pauvres parmi les pauvres. Il aura pour effet d'améliorer leur situation et de les rapprocher du seuil de la pauvreté, mais aura un impact peu significatif, voire nul sur l'incidence de la pauvreté.

Dès lors, les économistes se sont penchés sur la question de savoir s'il est possible d'obtenir une mesure synthétique de la pauvreté qui couvre simultanément l'incidence, la profondeur et la sévérité. Cela a donné naissance à l'approche axiomatique de la mesure de la pauvreté.

A ce propos, il y a lieu d'indiquer brièvement que les spécialistes ont recours à deux grands groupes de méthodes pour construire les indices, les méthodes axiomatiques et les méthodes non axiomatiques. Les méthodes axiomatiques retiennent certaines propriétés que doivent posséder les indices pour fournir une mesure aussi convenable que possible de la pauvreté (Cf. encadré 2.4). Elles sont particulièrement adaptées aux indices de pauvreté monétaire. Parmi les indices qui procèdent des méthodes axiomatiques, les plus connus sont ceux de Foster, Greer & Thorbecke [1984], FGT en abrégé.

Les méthodes non axiomatiques ne se fondent pas a priori sur des propriétés que doivent présenter les indices. Les indices construits reposent plutôt sur des sous-indices agrégés, qui prennent en compte chacune des dimensions particulières de la pauvreté, ou encore sur les informations désagrégées au niveau individuel. Ces méthodes sont généralement utilisées pour les indices de pauvreté non monétaire.

Dans la mesure où la suite du livre a recours aux trois indices de base de la classe FGT, il est utile de rappeler succinctement leur formulation générale ainsi que leurs propriétés. Par ailleurs, pour rendre compte des aspects non monétaires et multidimensionnels de la pauvreté, il convient également de présenter dans les grandes lignes, l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), lancé sous l'égide du PNUD en 2010.

Encadré 2.4 : Les axiomes pour les indices de pauvreté

Depuis le papier séminal de Sen [1976] qui a mis en avant deux axiomes (axiome de monotonie et axiome de transfert) que doivent satisfaire les indices de pauvreté, de nombreux autres auteurs se sont penchés et continuent de se pencher sur la question (Takayama [1979], Kakwani [1980], Blackorby & Donaldson [1980], Clark, Hemming & Ulph [1981], Thon [1983], Foster, Greer & Thorbecke [1984], Atkinson [1987], Shorrocks [1995], etc).

De nombreux axiomes ont ainsi été édictés, au nombre desquels il y a lieu de mentionner, à titre principal, ceux qui suivent.

Axiome de monotonie (ou de monotonie) : Une réduction de l'indicateur de pauvreté retenu (revenu, consommation, ...) d'une personne pauvre, doit se traduire par une hausse de l'indice et vice versa (toutes choses étant égales par ailleurs).

Axiome de transfert : Un transfert d'une personne pauvre vers une personne non pauvre devrait induire une hausse de l'indice et vice versa.

Axiome de symétrie (de la population) : La mesure de pauvreté est inchangée par une permutation des allocations initiales entre les individus. En d'autres termes, si deux individus A et B échangent leurs dotations initiales, la mesure de la pauvreté ne change pas. De manière plus globale, l'axiome de symétrie signifie que la connaissance nominative des pauvres ne modifie pas l'appréciation de la pauvreté. Ce qui amène également à le qualifier d'axiome de l'anonymat.

Axiome d'invariance par réplique : La mesure de pauvreté obtenue à partir de la réunion de deux populations identiques est égale à la mesure de la pauvreté obtenue dans chacune des ces populations considérée séparément.

Axiome de focalisation : La mesure de pauvreté obtenue ne dépend pas de la dotation des non pauvres. Elle se focalise uniquement sur les pauvres.

Axiome de continuité par rapport au seuil de pauvreté : Cet axiome est vérifié lorsqu'une faible variation du seuil de pauvreté ne s'accompagne pas d'une variation excessive dans la mesure de pauvreté.

Axiome de décomposabilité : Une mesure de pauvreté est dite décomposable si et seulement si pour toute partition de la population en k sous-groupes, la mesure sur la population peut s'exprimer comme une moyenne pondérée des mesures sur les sous-groupes.

Sources : Cet encadré a été élaboré à partir des articles de Hagenars [1987], Coulombe & McKay [1998] et Ponty [1998].

2.1.2.2.2. Deux types particuliers d'indices : les indices FGT et l'IPM

Indices Foster, Greer & Thorbecke [1984] (FGT)

Les indices mentionnés ci-dessus pour illustrer l'incidence, la profondeur et la sévérité appartiennent en réalité à une classe spécifique d'indices, construite par Foster, Greer & Thorbecke [1984]. Ils sont basés sur les approches axiomatiques.

Ce ne sont pas les seuls indices disponibles, mais sans doute les plus couramment utilisés, notamment lorsqu'il s'agit d'étudier les aspects monétaires de la pauvreté. Ils présentent en effet la particularité de couvrir les trois aspects de la mesure de la pauvreté à savoir l'incidence, la profondeur et la sévérité, et d'être décomposables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être désagrégés pour tenir compte de certaines caractéristiques de la population étudiée, telles que le sexe, le milieu de résidence, la région de résidence, le secteur d'activité, etc. En reprenant les annotations de l'encadré 2.3, les indices FGT se formulent généralement comme suit :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - y_i}{z} \right]^{\alpha}$$

où α est un paramètre positif qui traduit le degré de ciblage des pauvres ou encore l'importance accordée aux pauvres. Plus il est élevé, plus la pondération des pauvres est importante.

Les trois indices FGT de base les plus utilisés sont ceux correspondant à $\alpha = 0, 1$ et 2 .

α	0	1	2
P_{α}	$P_0 = \frac{q}{n}$ correspond à la mesure de l'incidence de la pauvreté	$P_1 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - y_i}{z} \right]$ correspond à la mesure de la profondeur de la pauvreté	$P_2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - y_i}{z} \right]^2$ correspond à la mesure de la sévérité de la pauvreté

En matière de politique économique, chacun de ces indices a une implication spécifique. Ainsi, lorsque les pouvoirs publics ou les partenaires disposent d'un certain budget donné, pour la lutte contre la pauvreté, si le focus porte sur P_0 comme c'est le cas avec l'OMD 1, alors la bonne stratégie consisterait à concentrer les efforts sur les moins pauvres parmi les pauvres, c'est-à-dire les individus qui se situent juste en dessous de la ligne de pauvreté. Si le focus porte sur P_1 , alors il n'y a pas de règle particulière en terme de ciblage des pauvres. Tout programme en faveur des pauvres se révèle optimal. Dans ce cas, ce sont les ressources totales effectivement mises à la disposition des pauvres qui importent, plus que le statut

du pauvre. Par contre, si le focus concerne P_2 , alors la stratégie appropriée de lutte contre la pauvreté consisterait à cibler, en premier lieu, les individus les plus pauvres parmi les pauvres, c'est-à-dire ceux qui sont le plus éloignés de la ligne de pauvreté et donc en situation d'extrême pauvreté.

En d'autres termes, le choix de l'indice n'est pas neutre. C'est ce choix qui fonde les politiques de lutte contre la pauvreté à mettre en œuvre. Par exemple au Bénin, le programme de micro-crédit aux plus pauvres (MCP) lancé par le Gouvernement en février 2006 est complémentaire aux efforts pour l'atteinte de l'OMD 1. Toutefois, ce n'est pas une stratégie qui s'inscrit dans la perspective de l'OMD 1. En effet, le MCP concerne les plus pauvres et il porte sur des montants modestes de l'ordre de 50.000 FCFA au maximum, alors que le seuil⁵ global annuel de pauvreté monétaire est de l'ordre 145.279 FCFA (EMICoV 2010, INSAE [2011]). Dès lors, il n'est pas évident qu'un bénéficiaire du MCP qui, par principe, figure parmi les plus pauvres, puisse faire fructifier ses activités au point de dégager une marge qui lui permette de couvrir le déficit par rapport au seuil de pauvreté. En conséquence, l'impact du MCP sur l'incidence de la pauvreté, et partant sur l'OMD 1, devrait être très limité (car le MCP cible l'indice P_2 alors que l'OMD 1 porte sur l'indice P_0). Ainsi, le MCP devrait plutôt contribuer à réduire sensiblement la sévérité ainsi que la profondeur de la pauvreté, par l'amélioration du revenu des plus pauvres.

Cela étant, il y a lieu de rappeler que les indices FGT, notamment ceux relatifs à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté ne sont pas adaptés aux aspects non monétaires de la pauvreté. Pour pallier cette situation, il est courant de recourir à des indices complémentaires qui combinent les aspects monétaires et non monétaires, ou qui traitent uniquement des aspects non monétaires dans une approche multidimensionnelle. Des techniques statistiques plus ou moins complexes ont été développées à cet effet, en ce qui concerne notamment l'agrégation des aspects monétaires et non monétaires, mais surtout la pondération à accorder à chacune des dimensions considérées. Dans l'édition 2010 du rapport mondial sur le développement humain (RDH), le PNUD a introduit un indice multidimensionnel qui présente le double avantage d'être simple à déterminer et qui fournit à la fois une mesure de l'incidence et de la sévérité de la pauvreté. Il s'agit de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), développé en collaboration avec l'Université d'Oxford.

Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)

L'IPM exprime les graves privations dont souffre la population à la fois sur le plan de la santé, de l'éducation et des conditions de vie. Il couvre ainsi les mêmes dimensions que l'indice de

5 Au Bénin, le seuil de pauvreté monétaire représente la dépense minimale nécessaire à un ménage pour satisfaire les besoins alimentaires et non alimentaires de base. Il est déterminé par la valorisation d'un panier de biens permettant de satisfaire les besoins calorifiques et la structure de consommation disponible. Le seuil de pauvreté monétaire annuel est estimé à 145.279 FCFA en 2009 contre 116.545 FCFA en 2007. Il enregistre ainsi une hausse de 24,7% sur la période. En milieu urbain, le seuil de pauvreté a augmenté de 30,9% passant de 140.816 FCFA en 2007 à 184.347 FCFA en 2009. En milieu rural, il a connu une hausse de 18,5% passant de 109.400 FCFA en 2007 à 129.612 FCFA en 2009.

développement humain (IDH), en mettant toutefois l'accent sur les micro-données tirées des enquêtes auprès des ménages pour identifier les besoins essentiels des populations qui ne sont pas satisfaits.

Plus spécifiquement, l'IPM englobe les dix « besoins » de base suivants.

Au niveau de la santé, deux éléments retiennent l'attention. Repérer d'une part, si (i) une personne au moins souffre de malnutrition, et d'autre part, si (ii) un ou plusieurs enfants du ménage est/sont décédé(s).

En matière d'éducation, deux aspects sont également examinés, à savoir si (i) aucun membre du ménage n'a achevé un cycle scolaire s'étendant sur cinq ans, et si (ii) au moins un enfant d'âge scolaire (jusqu'à 13-14 ans) ne fréquente pas l'école.

Et en termes de conditions de vie, l'analyse identifie les privations dans les six domaines que sont (i) l'absence d'électricité ; (ii) aucun accès durable à de l'eau potable ; (iii) aucun accès à des moyens d'assainissement adéquats ; (iv) l'utilisation par le ménage de combustibles de cuissons sales (déjections animales, bois de chauffe, charbons de bois) ; (v) les sols de l'habitation sales et (vi) le ménage ne possède ni voiture, ni camionnette ni autre véhicule motorisé similaire, et il possède tout au plus l'un des biens suivants : bicyclette, motocyclette, radio, réfrigérateur, téléphone ou téléviseur.

La méthodologie détaillée de détermination de l'IPM est fournie en annexe. Deux sous-indices interviennent dans la formule. En effet, l'IPM se détermine par le produit du nombre de personnes touchées par la pauvreté multidimensionnelle (l'incidence de la pauvreté) et du nombre moyen de privations subies par chaque personne victime de pauvreté multidimensionnelle (la sévérité de la pauvreté). Il traduit ainsi simultanément la proportion de la population qui est « multidimensionnellement » pauvre et l'ampleur des privations subies par cette population.

Au total, la mesure de la pauvreté consiste à élaborer un indice à partir de l'indicateur de pauvreté retenu et du seuil choisi. Généralement, la mesure couvre trois aspects, que sont l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté. Le choix des indicateurs n'est pas anodin car les indicateurs traduisent des dimensions particulières (revenu, besoins essentiels ou capacités fonctionnelles) de la pauvreté. Il en est de même du choix de l'indice de pauvreté. Tous les indices n'ont pas la même implication, en termes de politique économique et de programmes de lutte contre la pauvreté. Dans la littérature, il est fréquent de recourir aux indices Foster, Greer & Thorbecke [1984] (ou indices FGT), notamment aux indices (incidence de la pauvreté), (profondeur de la pauvreté) et (sévérité de la pauvreté). Toutefois, ces indices, en particulier les deux derniers, conviennent davantage aux indicateurs de type monétaire ou quantitatif. Pour prendre en compte, les aspects non monétaires, il est utile de compléter ces mesures par des indices multidimensionnels, tel l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM).

Bien plus encore, le fait de disposer d'une mesure de la pauvreté n'est pas suffisant. Il est nécessaire de croiser la mesure de la pauvreté obtenue avec les caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques des populations, d'examiner l'évolution de la pauvreté dans le temps et dans l'espace et d'effectuer bien d'autres simulations, qui relèvent du domaine de l'analyse de la pauvreté.

2.1.3. Analyse de la pauvreté

L'analyse de la pauvreté peut se traduire de manière sommaire par la question suivante : quel est le visage de la pauvreté dans la société considérée ?

Cette question centrale appelle, ou du moins, peut se décliner en d'autres questions subsidiaires. A savoir, quelles sont les activités des pauvres ? Quelles sont leurs sources de revenu ? De quel sexe sont-ils ?, Où vivent-ils (en zone urbaine ou rural) ? Dans quelle région se trouvent-ils ? Quel est leur statut matrimonial ? Quelle est la taille de leur ménage ? Dans quelles conditions vivent-ils ? Ont-ils accès à l'eau, à l'électricité, aux soins de base... ?, Vivent-ils longtemps ?, Sont-ils instruits ? Ont-ils accès à l'école, en particulier leurs enfants ?, etc.

La réponse à ces questions permet ainsi d'établir un profil complet, une sorte de « carte d'identité » des pauvres à l'échelle individuelle, et une cartographie de la pauvreté à l'échelle nationale. L'analyse ne se limite pas à établir le visage de la pauvreté. Elle suit également l'évolution de la pauvreté dans le temps et dans l'espace, ainsi que la contribution des différents groupes à cette évolution. Par ailleurs, l'analyse de la pauvreté compare la situation des pauvres à celles des non-pauvres. Partant, elle permet de mettre en évidence les déterminants de la pauvreté. Quelques uns de ces aspects sont passés en revue pour clore cette première partie de ce chapitre consacrée au concept de la pauvreté, à sa mesure et à son analyse.

Pour la suite, il est fait l'hypothèse que l'analyse porte sur un indicateur de pauvreté monétaire (revenu ou consommation) pour des raisons de commodité.

2.1.3.1. Caractéristiques des ménages en rapport avec la pauvreté

Une étape liminaire en matière d'analyse de la pauvreté consiste à étudier les caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques des différents groupes de la population, au regard de leur statut de pauvreté. Une telle analyse permet une meilleure compréhension de l'identité, du profil des pauvres et met en évidence les différences entre les pauvres et les non-pauvres.

Typiquement, l'analyse va distinguer le sexe du chef de ménage, la taille du ménage, le niveau d'instruction ou d'éducation du chef de ménage, son âge, son activité (secteur

d'activité et le caractère formel ou informel de son activité), les conditions de vie du ménage (raccordement aux égouts, accès à l'électricité, à l'eau potable, collecte des ordures...), la région ou le département de résidence, le milieu de résidence, le profil sanitaire (taux de mortalité materno-infantile, taux de fécondité, utilisation de méthodes contraceptives, fréquentation des hôpitaux...), etc.

2.1.3.2. Comparaisons de la pauvreté entre différents groupes

Les comparaisons entre les différents groupes reviennent le plus souvent à répartir la population en quintiles, allant des plus pauvres aux non-pauvres, à établir pour chaque groupe la valeur moyenne des différentes caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques évoquées ci-avant, puis à comparer les valeurs moyennes observées. Les résultats indiqueront la situation des pauvres par rapport aux non-pauvres et à la moyenne nationale. Par exemple, il pourra en ressortir que le taux de mortalité infantile est deux fois plus élevé chez les plus pauvres comparativement aux non-pauvres, ou encore que les enfants issus des ménages non pauvres ont une probabilité trois fois plus élevée d'atteindre l'université que ceux en provenance des ménages pauvres.

Les comparaisons peuvent également porter sur l'évaluation des contributions des différents groupes à l'incidence, à la profondeur ou à la sévérité de la pauvreté. Une telle analyse permet de cibler certains groupes sensibles.

Par ailleurs, les mesures de la pauvreté peuvent être traduites en termes de risques relatifs. Il s'agit d'estimer la probabilité que pour les ménages d'un groupe donné de se retrouver en situation de pauvreté par rapport aux autres groupes. La détermination de ces risques relatifs permettent par exemple de déterminer la probabilité des femmes (chefs de ménages) de devenir pauvres par comparaison aux hommes.

2.1.3.3. Déterminants de la pauvreté

La pauvreté et son évolution sont affectées par des variables microéconomiques et macroéconomiques. L'analyse des déterminants de la pauvreté consiste à identifier parmi ces variables, celles qui expliquent au mieux l'état de pauvreté des individus.

A cet effet, il est d'usage de recourir à des modèles de régression de type probit, logit ou tobit. Ces modèles économétriques viennent approfondir l'analyse initiale sur les caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques des pauvres.

Parmi les corrélations à la pauvreté, deux facteurs retiennent particulièrement l'attention. Le premier facteur est la croissance économique. Il se conçoit aisément que la croissance économique est un déterminant de la pauvreté, dans la mesure où un pays à faible niveau de croissance (par rapport à l'accroissement de sa population ou au taux moyen supporté

sur la dette publique) ou en récession ne peut assurer les conditions de vie convenables à sa population. La croissance influence la création d'emplois, la collecte des recettes fiscales et d'autres facteurs fondamentaux qui déterminent directement ou indirectement la pauvreté. Le second facteur est l'inégalité. C'est un facteur moins évident, pourtant l'inégalité est l'une des sources les plus importantes de la pauvreté. D'ailleurs, la pauvreté est souvent perçue ou traduite en termes d'inégalités.

2.2. INEGALITE : CONCEPT, MESURE ET ANALYSE

La pauvreté telle qu'approchée dans la première partie de ce chapitre, procède d'une démarche absolue, c'est-à-dire que le pauvre est défini par rapport à un seuil national ou international. Ce seuil est censé traduire, soit le minimum requis en termes de bien-être, de satisfaction des besoins essentiels ou de capacités fonctionnelles, soit de manière symétrique le maximum de privation acceptable, au regard des standards de vie de la société considérée ou des standards internationaux.

Or, la plupart des enquêtes auprès des ménages révèlent (lorsque la question leur est posée) un autre volet de la pauvreté, à savoir la pauvreté « relative », qui peut se définir comme étant le fait d'avoir moins que les autres membres de la société en rapport avec un aspect spécifique du bien-être. Cette conception de la pauvreté repose sur l'idée selon laquelle la perception que les individus ou les ménages ont de leur position relative au sein de la société est un aspect important de leur bien-être (Coudouel, Hentschel & Wodon [2005]). En d'autres termes, le niveau général des inégalités au sein de la société est un aspect important du bien-être des individus. Cet aspect est d'autant plus important que l'inégalité à l'échelle mondiale soulève des préoccupations majeures pour la survie de l'humanité, en référence aux travaux de la Commission⁶ Indépendante pour l'Etude des Problèmes Internationaux du Développement [1980], qui a fait état des menaces à la sécurité humaine que constituent les disparités alarmantes entre le Nord, peu peuplé mais prospère, détenant les quatre cinquièmes des richesses mondiales et à l'opposé, le Sud plus peuplé, en proie à la misère de masse et aux épidémies.

Aussi, la question d'inégalité doit-elle bénéficier d'une attention particulière dans le cadre de l'étude de la pauvreté. Les développements qui suivent rappellent le concept d'inégalité, fournissent quelques indices de mesure de l'inégalité et traitent de la trilogie inégalité-croissance-pauvreté, car en dernier ressort, ces trois notions ramènent à la distribution de la richesse créée.

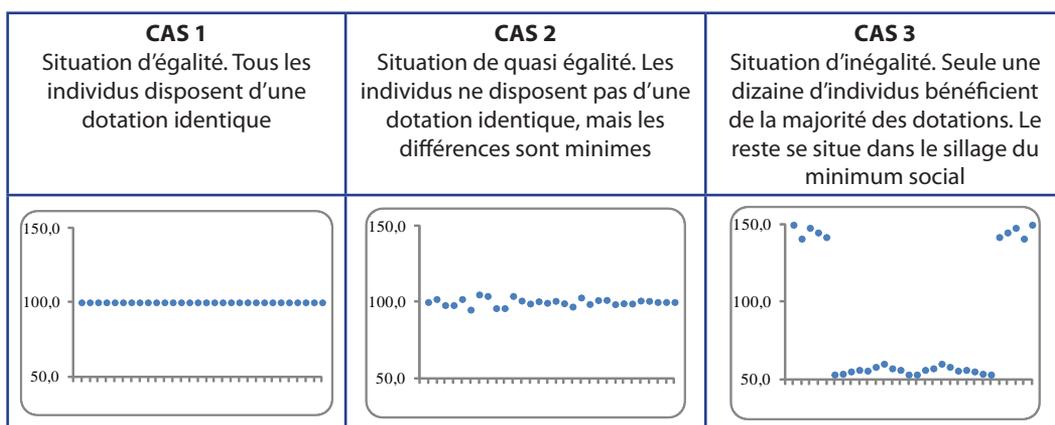
⁶ Cette commission, encore dénommée « Commission Nord-Sud » ou « Commission Brandt », a été créée en 1977, à la suggestion de M. Robert McNamara, alors Président de la Banque Mondiale. Elle était présidée par M. Willy Brandt, ancien Chancelier de l'Allemagne et prix Nobel de la paix en 1971. La Commission avait pour mission de rechercher, en toute indépendance, les initiatives politiques de nature à débloquer le dialogue Nord-Sud. Son rapport intitulé « Nord-Sud : Un programme pour la survie » a été produit en 1980.

2.2.1. Concept d'inégalité

Il semble indiqué pour aborder le concept d'inégalité de partir de celui d'égalité qui se conçoit plus facilement.

L'égalité traduit une situation dans laquelle tous les individus, tous les ménages disposent de la même dotation ou de dotations équivalentes, par rapport à l'indicateur de pauvreté retenu. Auquel cas, tous les ménages possèdent la valeur moyenne. Une telle situation ne relève toutefois pas de l'ordre du réel. Dans les faits, il existe des écarts plus ou moins importants entre les ménages. La situation souhaitable est celle où les écarts sont faibles. Par contre, lorsque les écarts sont importants, cela génère une situation dans laquelle une minorité détient la plus grande part des dotations, d'où l'inégalité.

Graphique 2.2 : Illustration graphique de la notion d'inégalité



Source : Auteurs

2.2.2. Mesure et analyse de l'inégalité

A la différence des mesures de la pauvreté qui se limitent aux pauvres, les mesures de l'inégalité incluent toute la population étant entendu que la notion d'inégalité est beaucoup plus large que celle de pauvreté. Il est possible, en effet, d'obtenir une société dans laquelle tous les individus sont non pauvres, en référence au seuil (absolu) de pauvreté mais où l'inégalité est très prononcée. C'est le cas illustré dans la troisième colonne sur le graphique 2.2 ci-dessus (cas 3). Tous les individus se situent au dessus du seuil de 50 unités, ils sont donc non pauvres, cependant la majorité des ressources sont sous le contrôle d'une minorité.

Ce procédé, qui consiste à établir la distribution des ressources entre les individus, fonde la plupart des mesures de l'inégalité. Les mesures les plus courantes sont (i) le coefficient

de variation, (ii) la courbe de Lorenz, (iii) l'indice de Gini, (iv) l'indice de Theil, (v) la part des pauvres dans les ressources et (vi) les ratios de Kuznets. L'analyse se concentre sur la courbe de Lorenz, l'indice de Gini, la part des pauvres dans les ressources et les ratios de Kuznets.

2.2.2.1 Courbe de Lorenz

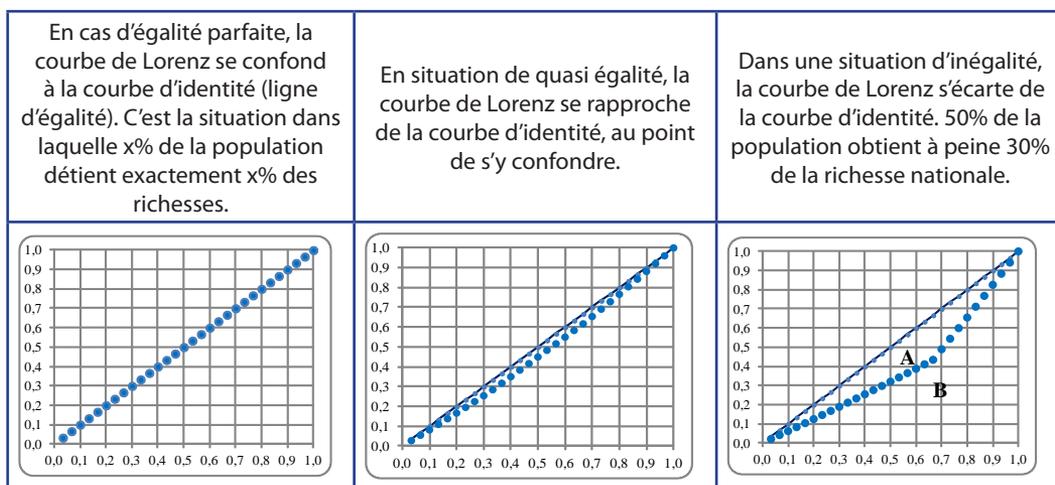
La courbe de Lorenz est une illustration graphique de l'inégalité. Elle constitue une étape préliminaire utile dans l'analyse de l'inégalité.

Par construction, la courbe de Lorenz s'obtient en représentant la distribution de l'indicateur de pauvreté retenu sur un graphique qui comporte en abscisse, la part cumulée de la population, et en ordonnée, la part cumulée de l'indicateur. Elle reflète ainsi la distribution de la richesse dans la population.

Pour revenir à l'exemple précédent du graphique 2.2, les courbes de Lorenz pour chacun des trois cas mis en évidence se présentent comme suit (Cf. graphique 2.3).

Lorsque la richesse est distribuée de manière équitable, alors la courbe de Lorenz et la ligne d'égalité absolue coïncident. En revanche, la courbe de Lorenz s'éloigne de la ligne d'égalité à mesure que l'inégalité s'accroît dans la société.

Graphique 2.3 : Courbe de Lorenz



Source : Auteurs

2.2.2.2 L'indice de Gini

L'indice de Gini est la mesure de l'inégalité la plus couramment utilisée. Il peut s'interpréter comme étant la traduction chiffrée de la courbe de Lorenz.

L'indice de Gini est le rapport entre la surface A qui matérialise la portée des inégalités et la somme des surfaces A et B qui correspond à la situation d'inégalité extrême dans laquelle un seul individu détient l'intégralité des richesses au détriment des autres (Cf. graphique 2.3).

Il varie ainsi entre 0 (parfaite égalité) et 1 (inégalité absolue). L'un des inconvénients de l'indice de Gini est qu'il n'est pas cumulable ou décomposable. En d'autres termes, l'indice de Gini d'une société n'est pas égal à la somme des indices de Gini des groupes qui la constituent.

Par ailleurs, l'indice de Gini varie en même temps que la distribution des revenus, que le changement intervienne parmi les plus pauvres, parmi les individus à revenu intermédiaire ou parmi les individus à haut revenu. Ainsi, tout transfert de revenu « impacte » l'indice de Gini, qu'il ait eu lieu parmi les plus pauvres, ou parmi les non-pauvres ou encore entre pauvres et non-pauvres. Pour une société dans laquelle la situation des plus pauvres est préoccupante, il convient de compléter les indications fournies par l'indice de Gini par d'autres indices, moins sensibles à la distribution globale et qui rendent compte de la situation spécifique des plus pauvres comparativement aux non-pauvres. C'est notamment le cas de l'indice de la part des ressources totales détenues par un pourcentage donné des plus pauvres et des ratios de Kuznets.

2.2.2.3 Part des x% les plus pauvres dans les ressources totales

Cet indice exprime la part de la richesse nationale détenue par les plus pauvres. Typiquement, elle s'exprime sous la forme x% les plus pauvres de la population détient y% du revenu total.

Cet indice a des implications importantes en matière de lutte contre les inégalités. Supposons en effet qu'un gouvernement initie une politique de redistribution à travers la taxation des forts revenus. Si cette politique est orientée vers la classe moyenne alors l'indice de la part des x% les plus pauvres dans la richesse totale restera inchangé. Il ne s'améliora que lorsque la distribution aura réellement profité aux plus pauvres. Ainsi, l'indice de la part des x% les plus pauvres dans la richesse totale est un bon indicateur pour apprécier l'effectivité de la redistribution des revenus en faveur des plus pauvres.

2.2.2.4 Ratios de Kuznets

Les ratios de Kuznets comparent les non-pauvres et les pauvres sous une optique qui exprime le revenu des plus nantis en multiples des non-pauvres, à partir des percentiles. Plus précisément, le ratio de Kuznets est le rapport entre la part de la richesse détenue

par les $x\%$ de la population les plus nantis et celle détenue par $y\%$ les plus pauvres. Un cas particulier des ratios de Kuznets est le ratio de dispersion des déciles qui correspond au cas où les pourcentages sont exprimés sous forme de multiples de 10.

Par exemple, le ratio Kuznets (10,30) est le rapport entre le revenu cumulé des 10% les plus nantis et le revenu cumulé des 30% les plus pauvres.

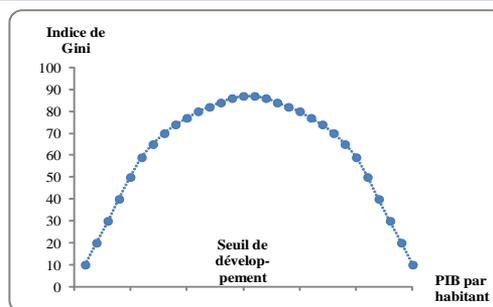
2.2.3. Croissance, pauvreté et inégalité

Les relations entre la croissance, la pauvreté et l'inégalité varient considérablement d'un pays à l'autre. Toutefois, les études transversales sur la question mettent en évidence certains faits stylisés sur la trilogie croissance-pauvreté-inégalité, dont trois retiennent principalement l'attention.

Préalablement à la présentation de ces trois principaux faits stylisés, il convient de rappeler l'une des hypothèses fondamentales qui a marqué la pensée économique dans l'étude des relations entre la croissance, la pauvreté et l'inégalité. Pendant longtemps, notamment jusque dans les années 90, l'hypothèse qui a prévalu fut celle de la courbe en U renversé de Kuznets [1955] qui laissait entrevoir un effet de seuil entre les inégalités (mesurées par l'indice de Gini) et le PIB par habitant. Cette hypothèse indique que dans la phase initiale de développement, le niveau d'inégalité d'un pays s'accroît jusqu'à un certain niveau de développement au-delà duquel l'inégalité décroît. Elle impliquait ainsi que la croissance économique soutenue devrait suffire à réduire les inégalités.

Graphique 2.4 : Hypothèse U renversé de Kuznets

Dans la phase initiale de développement, l'inégalité s'accroît. En effet, les facteurs de production sont mobilisés du secteur traditionnel (typiquement l'agriculture) moins productif et plus égalitaire vers le secteur moderne (typiquement l'industrie) plus productif mais très inégalitaire. Par la suite, l'essentiel des facteurs ayant migré vers le secteur moderne, l'inégalité décroît sous l'effet de la convergence des revenus aussi bien dans le secteur moderne que dans le secteur traditionnel.



Source : Auteurs, illustration classique de l'hypothèse U renversé de Kuznets

Cette hypothèse a toutefois été réfutée, en particulier dans le cas des pays d'Asie. Oshima [1992] a établi que pour ces pays, c'est plutôt l'effet inverse qui avait cours. Pour ces pays, l'inégalité a baissé dans les années 70 où la croissance était faible et s'est accrue dans les années 80 pendant que la croissance s'était accélérée. Le principal reproche à l'hypothèse de Kuznets résulte du fait que la plupart des études qui la soutiennent reposent sur des modèles en coupe transversale qui ne prennent pas en compte les différences historiques entre les pays. En contrôlant les différences initiales entre les pays ou en considérant des données en panels et des données individuelles, les résultats obtenus sont contrastés. Pour certains pays, l'hypothèse du U inversé s'est vérifiée. Pour d'autres, c'est plutôt une relation U qui a été mise en évidence. Pour d'autres pays encore, la majorité des cas, la courbe en U avait plutôt tendance à disparaître, dénotant l'inexistence d'un effet de seuil (Deiningering & Squire [1998], Fields [2001]).

Dans une étude récente, Ferreira & Ravallion [2008] se sont penchés sur la question à partir d'un échantillon de 130 pays observés durant une période moyenne de 25 ans. Leurs travaux ont abouti à trois résultats principaux.

Premièrement, la croissance économique a tendance à être en moyenne neutre sur le niveau d'inégalité dans les pays en développement. Ainsi donc, malgré certaines évidences historiques qui laissaient penser que la croissance économique devrait contribuer à réduire le niveau des inégalités au sein des pays en développement, les évolutions observées au cours de ces vingt-cinq dernières années suggèrent qu'il n'y a pas une relation systématique et significative entre la croissance économique et l'évolution de l'inégalité.

Deuxièmement, la croissance est globalement bonne pour les pauvres. En effet, la pauvreté absolue a tendance à reculer sous l'effet de la croissance économique dans les pays en développement.

Troisièmement, le pouvoir de la croissance économique sur la réduction de pauvreté dépend du niveau d'inégalité. Plus le niveau initial d'inégalité dans un pays est important, plus élevé est le niveau de croissance économique requis pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes. Ce résultat avait déjà été mis en évidence par Ravallion [1997] dans une étude précédente. Il avait notamment obtenu la relation non linéaire suivante entre l'incidence de la pauvreté (H) basée sur la consommation, la croissance (g) mesurée par le taux moyen d'accroissement de la consommation des ménages et le niveau d'inégalité (I) appréciée à travers l'indice de Gini :

$$\frac{H_t}{H_{t-1}} = 4,435(1 - I)g \text{ avec toutefois un } R^2 = 0,355 \text{ relativement faible.}$$

Ainsi, en dernière analyse, il ressort que la croissance est favorable à la lutte contre la pauvreté et l'impact de la croissance sur la pauvreté est d'autant plus efficace que le niveau initial d'inégalité dans la société est faible.

2.3. VULNERABILITE : CONCEPT, MESURE ET ANALYSE

Les mesures de la pauvreté, en particulier l'incidence, fournissent des indications sur l'état de la pauvreté à un moment donné. Toutefois, dans une approche dynamique de la pauvreté, ces mesures fournissent des informations très limitées. En effet, que l'incidence de la pauvreté dans un pays donné baisse de 35,0% d'une année (n) à 33,0% à l'année (n+1), traduit, à première vue, une bonne évolution. Cependant, au plan microéconomique, cette situation peut masquer des évolutions plus ou moins dramatiques dont il convient de tenir compte.

En réalité, la baisse de l'incidence globale de la pauvreté pourrait traduire que, durant l'intervalle de temps considéré, les individus précédemment *non pauvres*, qui se trouvaient à la lisière de la ligne de pauvreté, au-dessus de la ligne, ont vu leur situation se dégrader et *sont tombés en-dessous*, pendant que des *individus pauvres*, qui se situaient sous la ligne, sont parvenus à *se hisser au-dessus de la ligne de pauvreté*. L'incidence de la pauvreté aura alors baissé, principalement du fait que les pauvres devenus non-pauvres sont plus nombreux que les non-pauvres devenus pauvres. Ainsi, l'amélioration de la situation globale se serait opérée au détriment de quelques-uns. Or, la meilleure situation aurait été que toute la population voit sa situation s'améliorer ; c'est-à-dire que les pauvres se rapprochent ou passent au-dessus du seuil de la pauvreté mais également que les non-pauvres voient leur situation se stabiliser au-dessus de la ligne de pauvreté, à défaut de se consolider.

En réalité, les chocs tels que les crises économiques et l'effondrement des produits boursiers, la hausse des prix des produits de première nécessité, la baisse du cours des exportations agricoles, la perte d'emploi ou le décès du membre le plus important de la famille, les catastrophes naturelles, pour ne citer que ceux-là, maintiennent bon nombre d'individus dans une situation d'insécurité plus ou moins prononcée, au point d'affecter durablement leur bien-être. Ces chocs constituent des menaces qui peuvent faire sombrer les individus dans le désespoir total, y compris les non-pauvres. Pour cette raison, il importe de veiller à contenir diligemment leurs effets néfastes.

A cet égard, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, il est d'usage de se préoccuper plus particulièrement du sort de deux catégories d'individus. La première catégorie est celle des individus qui ne sont pas pauvres, mais qui se trouvent dans une situation telle qu'ils peuvent se retrouver sous la ligne de pauvreté à la suite d'un choc quelconque. La seconde catégorie comprend les individus qui sont déjà pauvres et qui vivent dans des conditions qui sont de nature à les enliser davantage dans la pauvreté par suite d'un choc. Ces deux catégories de personnes sont dites vulnérables.

Ainsi se définit usuellement la vulnérabilité, qui est perçue comme étant la probabilité ou le risque pour un individu de se trouver en situation de pauvreté ou de s'y enfoncer davantage à l'avenir (Coudouel, Hentschel & Wodon [2005]). Toutefois, il est possible de généraliser cette définition à partir de l'approche par les capacités [Rousseau, 2001].

2.3.1. Concept de vulnérabilité

D'emblée, il y a lieu d'indiquer que la vulnérabilité, au sens large du terme, ne concerne pas uniquement les moins nantis parmi les nantis, ou encore les plus pauvres parmi les pauvres. Elle concerne tous les individus, y compris les plus nantis parmi les nantis. D'où la définition que la vulnérabilité, est la probabilité pour un individu de voir sa situation ou ses conditions de vie se dégrader ou s'enfoncer, *quelque soit son niveau de richesse*, face aux fluctuations de la vie [Rousseau, 2001].

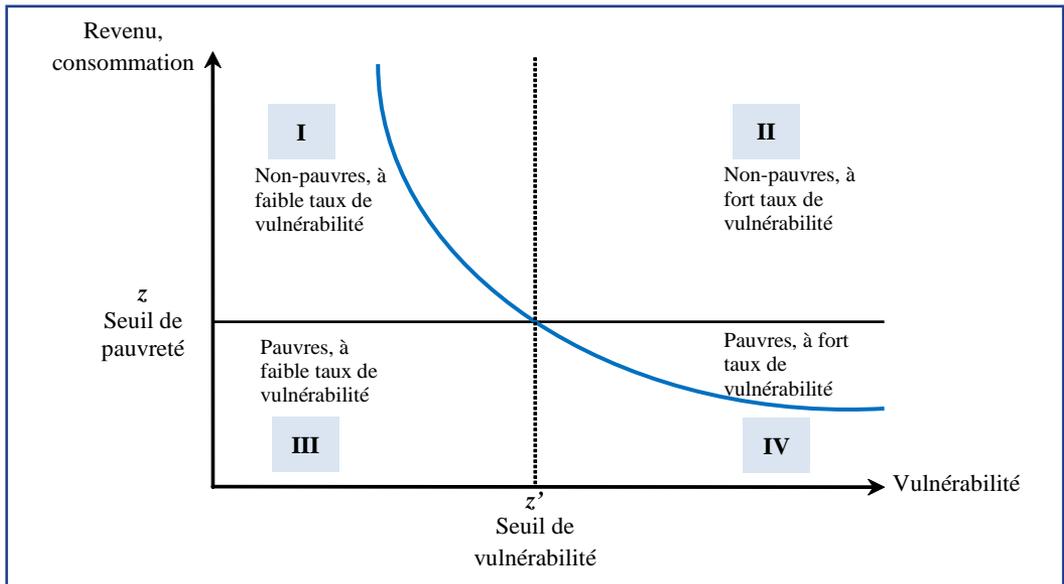
Cette définition, beaucoup plus large que la précédente - (Coudouel, Hentschel & Wodon [2005]), implique deux éléments essentiellement. D'une part, les risques ou les menaces, c'est-à-dire tous ces événements dangereux pour le bien-être, plus ou moins imprévisibles, auxquels sont exposés les individus, indépendamment de leur statut social. D'autre part, la capacité des individus à faire face à ces chocs, à exploiter les opportunités offertes par leur environnement pour résister aux effets pervers des risques en présence.

En réalité, un individu est d'autant plus vulnérable qu'il doit faire face à une multitude de risques et que ses capacités de résilience sont réduites. Il existe ainsi une relation inverse entre la vulnérabilité et les capacités, mais proportionnelle entre la vulnérabilité et les risques, qui peut être formulée comme suit [Rousseau, 2001] :

$$Vu\ln\ érabilité = \frac{Risque}{Capacité}$$

Or, comme indiqué dans la première section de ce chapitre, la pauvreté sous toutes ses formes, est étroitement liée aux capacités des individus (*Cf. graphique 2.1*). Il est évident qu'un individu qui dispose de revenus suffisants et qui satisfait ses besoins de base aura, en règle générale, plus de capacité à résister aux chocs qu'un autre qui peine à satisfaire ses besoins quotidiens. Ainsi, il est possible à partir de la formule précédente, de représenter sur un même graphique la vulnérabilité en fonction du degré de pauvreté, en distinguant un seuil de pauvreté z et un seuil de vulnérabilité z' .

Graphique 2.5 : Relation entre pauvreté et vulnérabilité



Source : Extrait de l'article de Rousseau [2001]

L'intérêt porte sur les individus des cadrans⁷ II et IV. Plus spécifiquement, dans une optique de ciblage des pauvres, l'intérêt va porter davantage sur les individus du cadran IV et des individus du cadran II qui se situent juste au-dessus de la ligne de pauvreté. Ceux-ci sont vulnérables (par rapport à la pauvreté) parce que leur niveau de capacités fonctionnelles n'atteint pas le minimum requis qui leur permette de faire face efficacement aux fluctuations négatives de la vie [Rousseau, 2001] et d'éviter ainsi de tomber ou de sombrer dans la pauvreté.

Il y a donc lieu de mettre en œuvre des stratégies visant à renforcer la sécurité des individus concernés, soit en contenant les risques, soit en renforçant leur autonomisation, ou encore en menant des actions qui vont simultanément dans les deux sens.

2.3.2. Mesure et analyse de la vulnérabilité

La vulnérabilité est un concept très difficile à mesurer. Il s'agit en effet, d'anticiper la probabilité pour un individu non pauvre de tomber dans la pauvreté ou pour un individu pauvre de sombrer davantage dans la pauvreté. Ce qui nécessite de prendre en compte les risques, qui sont imprévisibles dans bien de cas.

⁷ Il est intéressant de noter que certains individus du cadran II peuvent être très nantis mais posséder également un coefficient de vulnérabilité élevé. C'est notamment le cas des populations qui vivent dans des pays à revenu élevé mais qui sont confrontées à des risques majeurs tels que les tsunamis, les tremblements de terre, etc.

Malgré ces difficultés, il est possible sur la base de quelques techniques d'approcher au mieux la vulnérabilité des individus. Certaines de ces techniques sont présentées ci-après.

2.3.2.1. Matrices de transition

Les matrices de transition traduisent les probabilités de sortie, d'entrée et de maintien dans la pauvreté. Elles sont établies sur la base d'une analyse dynamique de la pauvreté par le biais des mouvements d'entrée et de sortie de la pauvreté.

L'élaboration de la matrice de transition requiert de disposer d'un panel d'individus représentatifs qui sont suivis sur une certaine période $[t; t + p]$

Dans une première étape, il s'agit d'élaborer le tableau des mouvements d'entrée, de sortie et de maintien dans la pauvreté au cours de la période. Ce tableau prend la forme suivante.

Tableau 2.4 : Illustration théorique des mouvements d'entrée, de sortie et de maintien dans la pauvreté

Situation de l'année t	Situation de l'année $t+p$		Total
	Non-pauvres	Pauvres	
Non-pauvres	Nombre d'individus non pauvres à t et demeurés non pauvres à $t+p$ (N_1) ↔	Nombre d'individus non pauvres à t et devenus pauvres à $t+p$ (N_2) ↓	$N_1 + N_2$
Pauvres	Nombre d'individus pauvres à t et devenus non pauvres à $t+p$ (N_3) ↑	Nombre d'individus pauvres à t et restés pauvres à $t+p$ (N_4) ↔	$N_3 + N_4$
Total	$N_1 + N_3$	$N_2 + N_4$	N

Source : Auteurs

Ce tableau sur les mouvements d'entrée, de sortie et de maintien dans la pauvreté peut, par la suite, s'interpréter en termes de probabilités. Cela permet ainsi de déterminer la vulnérabilité de la population considérée.

Plus précisément, quatre types de probabilités interviennent. La *probabilité de demeurer non pauvre*. Elle équivaut au rapport entre le nombre d'individus non pauvres à l'année t et

qui sont restés non pauvres l'année $t + p$,

soit $\frac{N_1}{N_1 + N_2}$.

La *probabilité de sortir de la pauvreté*, fournie par le rapport entre le nombre d'individus

pauvres l'année t et qui sont devenus non pauvres à l'année $t + p$, soit $\frac{N_3}{N_3 + N_4}$. Et de

manière analogue, la *probabilité de tomber dans la pauvreté* qui vaut $\frac{N_2}{N_1 + N_2}$ ainsi que la

probabilité de demeurer pauvre, déterminée par le rapport $\frac{N_4}{N_3 + N_4}$.

Ces probabilités constituent les éléments de la matrice de transition qui se présente comme suit :

Tableau 2.5 : Illustration théorique de la matrice de transition

	Non-pauvres	Pauvres	Total
Non-pauvres	<i>Probabilité de demeurer non pauvre :</i> $\frac{N_1}{N_1 + N_2}$	<i>Probabilité de tomber dans la pauvreté :</i> $\frac{N_2}{N_1 + N_2}$	100%
Pauvres	<i>Probabilité de sortir de la pauvreté :</i> $\frac{N_3}{N_3 + N_4}$	<i>Probabilité de demeurer pauvre :</i> $\frac{N_4}{N_3 + N_4}$	100%

Source : Auteurs

Les probabilités ainsi obtenues permettent d'apprécier la vulnérabilité au niveau national. Dans ce sens, un ratio intéressant à analyser est le rapport entre la probabilité de tomber dans la pauvreté et celle de sortir de la pauvreté. Ce ratio fournit des indications sur l'efficacité des programmes de lutte contre la pauvreté du point de vue de la prévention contre la vulnérabilité, et de nuancer ainsi les évolutions constatées au niveau de l'incidence de la pauvreté. Car il n'est pas exclu, dans certaines conditions, que l'incidence de la pauvreté recule alors que les populations soient très vulnérables en raison d'une probabilité de tomber dans la pauvreté, plus importante que celle d'en sortir.

Il est également possible de déterminer des matrices de transition selon le sexe, le milieu de résidence, la région, le secteur d'activité, etc. Les probabilités obtenues peuvent alors être comparées aux moyennes nationales afin de mettre en évidence, par exemple, la vulnérabilité des femmes, des populations rurales, des habitants des régions enclavées, des agriculteurs, etc.

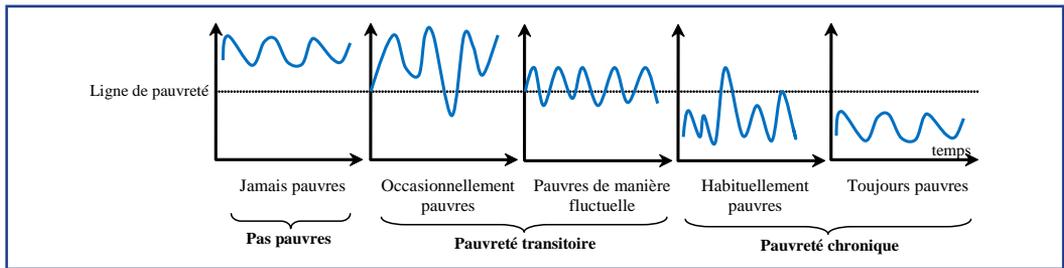
2.3.2.2. *Longueur et fréquence des périodes de pauvreté*

Lorsque les tableaux des mouvements d'entrée, de sortie et de maintien dans la pauvreté sont disponibles sur plusieurs périodes pendant l'année ou sur plusieurs années, ils offrent la possibilité d'analyser la longueur et la fréquence des périodes de pauvreté.

Dans le premier cas, c'est-à-dire lorsque les tableaux des mouvements d'entrée, de sortie et de maintien dans la pauvreté sont *disponibles sur plusieurs périodes pendant l'année*, il devient possible d'identifier les ménages qui sont en situation de pauvreté sur toute l'année et ceux qui tombent en pauvreté, uniquement lors de la période de soudure agricole, durant la saison sèche. Les individus qui tombent en pauvreté pendant la saison sèche, quand les réserves sont sèches et qui en sortent par la suite, sont en situation de vulnérabilité au risque saisonnier. Les individus qui sont en état de pauvreté toute l'année, durant toute la saison, sont en situation de pauvreté permanente, ils sont très vulnérables.

Dans le second cas, où les tableaux des mouvements d'entrée, de sortie et de maintien dans la pauvreté sont *disponibles sur plusieurs années*, ils offrent la possibilité d'apprécier la longueur de la période de pauvreté, qui est un indicateur de vulnérabilité. Plusieurs cas peuvent se présenter (Cf. graphique 2.6), notamment les individus qui tombent occasionnellement dans la pauvreté. Ceux-là ne sont pas vulnérables quand bien même ils sont frappés de temps à autres par la pauvreté. A l'autre extrême se trouvent les individus qui sont en permanence dans la pauvreté et leur situation pourrait s'aggraver (pauvreté persistante), ils sont très vulnérables. Entre ces deux cas, se trouvent des individus habituellement pauvres, c'est-à-dire qui passent la plupart du temps dans la pauvreté et qui quelques rares fois en sortent, pour y tomber à nouveau. Les individus pauvres en permanence et ceux habituellement pauvres sont, par définition, en situation de pauvreté dite chronique. Ils ont en conséquence un degré de vulnérabilité élevé. Ils sont dans une sorte de trappe à la pauvreté. Le comble avec ces individus, c'est que la pauvreté chronique peut se transmettre de génération en génération [Shepherd, 2007]. C'est dire que si des actions ne sont pas engagées en leur faveur, la probabilité est grande que leur lignée s'inscrive durablement dans la pauvreté. Ce faisant, ils exigent une protection sociale spécifique en vue d'interrompre la transmission intergénérationnelle (Cf. encadré 2.5).

Graphique 2.6 : Longueur et fréquence des périodes de pauvreté

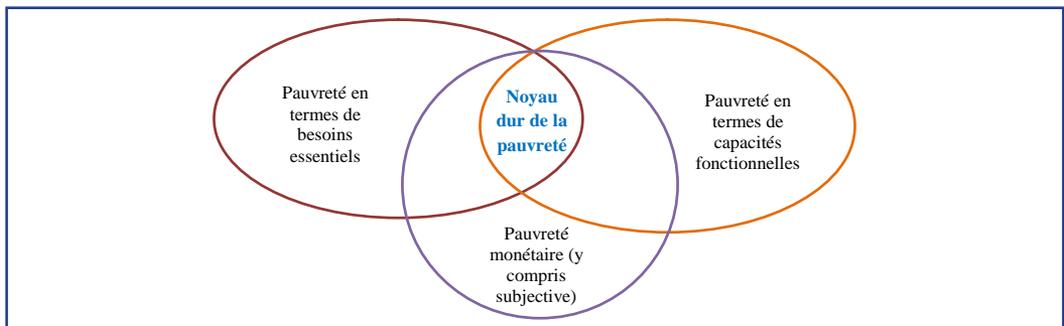


Source : Figure adaptée à partir d'une représentation de Shepherd [2007], page 8.

2.3.2.3. Noyau dur de la pauvreté

La notion de noyau dur de la pauvreté a été introduite par Lollivier & Verger [1999] et Delhausse, Perelman & Pestieau [2000]. Elle sert d'approche alternative pour apprécier la vulnérabilité. En effet, l'analyse de la vulnérabilité en termes de pauvreté transitoire et de pauvreté chronique se fonde sur la fréquence et la durée dans la pauvreté, alors que l'analyse de la vulnérabilité au sens du noyau dur de la pauvreté met plutôt l'accent sur l'*acuité* de la pauvreté. Ainsi, le noyau dur de la pauvreté se définit comme étant l'ensemble des individus qui cumulent plusieurs formes de pauvreté à la fois, notamment la pauvreté monétaire (absolue ou subjective), la pauvreté en termes de besoins essentiels et la pauvreté en termes de capacités fonctionnelles.

Graphique 2.7 : Privations multiples et noyau dur de la pauvreté



Source : Figure adaptée à partir d'une représentation de Delhausse [2002], page 58.

Un individu qualifié de pauvre pour les trois formes de pauvreté est sans doute dans une situation moins confortable qu'un autre individu qualifié de pauvre pour une seule forme de pauvreté. La situation du noyau dur est donc plus délicate que celle des autres

pauvres d'autant que les individus du noyau manquent pratiquement de tout, aussi bien au plan financier, au plan de la satisfaction des besoins de base et au plan des capacités fonctionnelles. Dans ces conditions, le noyau dur est considéré par certains auteurs comme constituant le cercle des personnes vulnérables [Ouarne, Ouili & Basse, 2010] ou les groupes à risque [Delhausse, 2002].

Les résultats de l'étude de Delhausse [2002] sur la Wallonie montre que le noyau dur est relativement stable. Ce qui laisse présager que les individus du noyau se trouvent également en situation de pauvreté chronique. De toute évidence, la probabilité pour un individu du noyau dur de sortir de la pauvreté paraît très réduite en l'absence d'un soutien conséquent de la part des pouvoirs publics. Pour paraphraser Sachs et al. [2004, page 144], « *Le plaidoyer en faveur de cette catégorie de personnes ne consiste pas à dire qu'il faut des flux perpétuels de ressources ou des aides croissantes, ou encore de l'aide perçue comme la charité, mais plutôt un accroissement de l'aide conçue comme une stratégie pour sortir les individus de la trappe à la pauvreté* ». Le chapitre 5 examine cette question dans une perspective de croissance orientée vers la lutte contre la pauvreté.

Encadré 2.5 : Implications politiques de la pauvreté au plan national

[Il est possible] d'identifier de grandes différences dans les types de stratégies de réduction de la pauvreté qui sont les plus appropriées pour les pays (ou les régions) qui présentent un mélange de pauvreté chronique et de pauvreté transitoire.

Dans un pays où la pauvreté est largement un phénomène transitoire, et où les pauvres ont à n'importe quel moment une forte probabilité d'améliorer leurs conditions de vie, les politiques devraient s'appesantir prioritairement sur des filets de protection sociale qui aideraient les gens à gérer leurs privations du moment, à revenir rapidement à leur statut de non-pauvre et à réduire leur vulnérabilité. Les mesures à mettre en œuvre pourraient porter sur des allocations chômage limitées dans le temps, des subventions sociales, des programmes de type travail contre allocation sociale, des programmes de micro-crédits et formation professionnelle.

Au contraire, dans un pays où une proportion significative des pauvres est chroniquement pauvre, il serait indiqué d'initier des politiques de redistribution des biens, d'investissement direct dans les infrastructures physique de base, de réduction de l'exclusion sociale (de l'emploi, des marchés et des institutions publiques) et de mener des politiques de sécurité sociale à long terme si l'objectif est de réduire significativement la pauvreté.

Cependant, il serait erroné de conclure qu'il est nécessaire de développer différentes stratégies, de nouveaux rôles pour l'Etat et des formes ou niveaux de l'aide internationale pour ces deux différents cas de figure. En fait, les individus chroniquement pauvres ont besoin à la fois de transfert de biens et d'assurance. Les individus transitoirement pauvres ont également besoin de biens [...]. Mais là où la pauvreté chronique prédomine, les transferts de biens paraissent être l'exigence la plus significative pour la réduction de la pauvreté.

Source : Cet encadré est extrait de Shepherd [2007], pp 10-11.

BIBLIOGRAPHIE

Aaberge, R and M. Mogstad [2007] : « *On the Definition and Measurement of Chronic Poverty* », IZA Discussion Paper Series No. 2659, (March 2007), 21p.

Ajakaiye, D.O. and V.A. Adeyeye [2001] : « *Concepts, Measurement and Causes of Poverty* », Central Bank of Nigeria Economic and Financial Review, Vol. 39, No. 4, (Dec. 2001), pp. 8-44.

Asselin, L-M. et A. Dauphin [2000] : « *Mesure de la pauvreté : Un cadre conceptuel* », Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale, Direction Études et Formation, (Oct. 2000), 45p.

Atkinson, A. B. [1987] : « *On the Measurement of Poverty* », *Econometrica*, Vol. 55, No. 4 (Jul. 1987), pp. 749-764.

Bell, C.S. [1995] : « *What Is Poverty?* », *American Journal of Economics and Sociology*, Vol. 54, No. 2 (Apr. 1995), pp. 161-162.

Bibi, S. [2002] : « *Mesurer la Pauvreté dans une perspective multidimensionnelle : une revue de la littérature* », (Oct. 2002), 25p.

Blackorby, C. and C. Donaldson [1980] : « *Ethical indices for the measurement of poverty* », *Econometrica*, Vol. 48, No. 4, (May. 1980), pp. 1053-1061.

Clark, S., R. Hemming and D. Ulph [1981] : « *On Indices for the Measurement of Poverty* », *The Economic Journal*, Vol. 91, No. 362, (June. 1981), pp. 515-526.

Coudouel, A., J.S. Hentschel and Q.T. Wodon [2002] : « *Poverty Measurement and Analysis* », World Bank, (April 2002), MPRA Paper No. 10490, 79p.

Coulombe, H et A. McKay [1998] : « *La mesure de la pauvreté : vue d'ensemble et méthodologie avec illustration dans le cas du Ghana* », *L'actualité économique*, Vol. 74, N°3, (Sept. 1998), pp. 415-443.

Deininger, K. and L. Squire [1998] : « *New ways of looking at old issues: inequality and growth* », *Journal of Development Economics*, Vol. 57, No. 2, pp. 259-287.

Delhaussse, B [2002] : « *Noyau dur de la pauvreté en Wallonie : Une actualisation* », *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2002/4-Tome XLI, pp. 55-63.

Delhaussse, B., S. Perelman et P. Pestieau [2000] : « *Le noyau dur de la pauvreté en Wallonie* », in *Finances publiques-Finances privées*, B. Jurion et P. Pestieau (eds), Université de Liège, pp. 49-58.

Desai, M. [1994] : « *Poverty and Capability : Toward an Empirically Implementable Measure* », *Frontera Norte*, Num. especial: Pobreza 1994, pp. 12-30.

Duclos, J-Y [2002] : « *Vulnerability and Poverty Measurement Issues for Public Policy* », *Social Protection Discussion Paper*, World Bank Institute, (Dec. 2002), 32p.

Egset, W et P. Sletten [2005] : « *La Pauvreté en Haïti : Profil de la pauvreté à partir des données de l'ECVH* », (Juin. 2005), 65p.

- Ellis, G. F. R. [1984] : « *The Dimensions of Poverty* », Social Indicators Research, Vol. 15, No. 3 (Oct. 1984), pp. 229-253].
- Ferreira, F.H.G. & M. Ravallion [2008] : « *Global Poverty and Inequality: A Review of the Evidence* », The World Bank Development Research Group, Poverty Team, Policy Research Working Paper 4623, (May. 2008), 42p.
- Fields, G. S. [2001] : « *Distribution and Development: A New Look at the Developing World* », MIT Press, 270 p.
- Foster, J., J. Greer and E. Thorbecke [1984] : « *A Class of Decomposable Poverty Measures* », *Econometrica*, Vol. 52, No. 3, (May. 1984), pp. 761-766.
- Goedhart, T et al. [1977] : « *The Poverty Line : Concept and Measurement* », The Journal of Human Resources, Vol. 12, No. 4, (Autumn 1977), pp. 503-520.
- Gordon, D. [2006] : « *The concept and measurement of poverty* », in Pantazis, C., Gordon, D. and Levatas, R. (2006) "*Poverty and Social Exclusion in Britain*", Chap. 2, pp. 29-69.
- Hagenaars, A and K. de Vos [1988] : « *The Definition and Measurement of Poverty* », The Journal of Human Resources, Vol. 23, No. 2, (Spring, 1988), pp. 211-221.
- Hagenaars, A. [1987] : « *A Class of Poverty Indices* », International Economic Review, Vol. 28, No. 3, (Oct. 1987), pp. 583-607.
- INSAE [2011] : « *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV), Enquête de suivi 2010* », Rapport préliminaire, (Mars 2011), 74 p.
- Kakwani, N et al. [2004] : « *Pro-Poor Growth : Concepts and Measurement With Country Case Studies* », UNDP, International Poverty Centre Working Paper No. 1, (Aug. 2004), 26p.
- Kakwani, N. [1980] : « *On a Class of Poverty Measures* », *Econometrica*, Vol. 48, No. 2, (March, 1980), pp. 437-446.
- Kuznets, S. [1955] : « *Economic Growth and Income Inequality* », The American Economic Review, Vol. 45, No. 1, (Mar. 1955), pp. 1-28.
- Lanjouw, P. and M. Ravallion [1995] : « *Poverty and Household Size* », The Economic Journal, Vol. 105, No. 433, (Nov. 1995), pp. 1415-1434.
- Lok-Dessallien, R. [2000] : « *Review of Poverty Concepts and Indicators* », UNDP Social Development and Poverty Elimination Division (SEPED) Series on Poverty Reduction, pp. 2-21.
- Lollivier, S. et D. Verger [1999] : « *Pauvretés d'existence, monétaire et subjective. Facteurs de persistance et corrélations sur données de panel* », *Revue économique*, Vol. 50, N°3, pp. 431-450.
- Maxwell, S. [1999] : « *The Meaning and Measurement of Poverty* », ODI Poverty Briefing No. 3, (Feb. 1999), 4p.
- Morduch, J. [1994] : « *Poverty and Vulnerability* », The American Economic Review, Vol. 84,

No. 2, Papers and Proceedings of the Hundred and Sixth Annual Meeting of the American Economic Association (May. 1994), pp.221-225.

Muller, C. [2006] : « *Defining Poverty Lines as a Fraction of Central Tendency* », Southern Economic Journal, Vol. 72, No. 3 (Jan. 2006), pp. 720-729.

Oshima, H.T. [1992] : « *Kuznets' Curve and Asian Income Distribution Trends* », Hitotsubashi Journal of Economics, Vol. 33, No. 1, pp. 95-111.

Ouarne, A., I. Ouili et A.M. Basse [2010] : « *Pauvreté et vulnérabilité au Burkina Faso : Indicateur composite de Noyau dur de la pauvreté* », Réseau de Recherche sur les Politiques Economiques & la Pauvreté (PEP)-PMMA Cahier de Recherche 2010-02, (Fév. 2010), 36p.

PNUD [2007] : « *La pauvreté dans la perspective du développement humain : définition et mesure* », in « Rapport Mondial sur le Développement Humain, édition 1997 : le développement humain au service de l'éradication de la pauvreté », chap. 2, pp. 16-25.

PNUD [2010] : « *Rapport Mondial sur le Développement Humain 2010. La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain* », 254 p.

PNUD-Bénin et MEF [2010] : « *Stratégies de financement pour l'atteinte des OMD au Bénin : politique fiscale et aide publique au développement* », 72 p.

Ponty, N. [1998] : « *Mesurer la pauvreté dans un pays en développement* », Statéco n°90-91, (août-déc. 1998), pp. 53-67.

Ravallion, M. [1996] : « *Comparaisons de la Pauvreté: concepts et méthodes* », Living Standards Measurement Study Working Paper N°122, The World Bank, (Feb. 1996), 162p.

Ravallion, M. [1997] : « *Can High-Inequality Developing Countries Escape Absolute Poverty?* », Economic Letters, Vol. 56, pp. 51-57.

Ravallion, M. [2001] : « *On Multidimensional Indices of Poverty* », World Bank Policy Research Working Paper No. 5580, (Feb. 2001), 20p.

Ravallion, M. [2004] : « *Pro-Poor Growth : A Primer* », World Bank Policy Research Working Paper No. 3242, (March 2004), 28p.

Ravallion, M. [2008] : « *On the Welfarist Rationale for Relative Poverty Lines* », World Bank Policy Research Working Paper No. 4486, (Jan. 2008), 25p.

Ravallion, M. [2011] : « *The Two Poverty Enlightenments : Historical Insights from Digitized Books Spanning Three Centuries* », World Bank Policy Research Working Paper No. 5549, (Jan. 2011), 50p.

Rousseau, S. [2001] : « *Capabilities, risqué et vulnérabilités* », in *Pauvreté et développement socialement durable*, Dubois J-J., Lachaud J-P, Montaud J-M., Pouille A. (eds), PUB, Bordeaux, pp. 11-22.

Sachs, J.D. et al. [2004] : « *Ending Africa's Poverty Trap* », *Brookings Papers on Economic Activity*, Vol. 2004, No. 1, (2004), pp. 117-240.

- Sen, A. [1976] : « *Poverty: An Ordinal Approach to Measurement* », *Econometrica*, Vol. 44, No. 2, (Mar. 1976), pp. 219-231.
- Sen, A. [1979] : « *Issues in the Measurement of Poverty* », *The Scandinavian Journal of Economics*, Vol. 81, No. 2, *Measurement in Public Choice* (1979), pp. 285-307.
- Sen, A. [1983] : « *Poor, Relatively Speaking* », *Oxford Economic Papers, New Series*, Vol. 35, No. 2 (Jul. 1983), pp. 153-169.
- Shepherd, A. [2007] : « *Comprendre et expliquer la pauvreté chronique : un cadre évolutif pour la phase II de la recherche du CPRC* », *Chronic Poverty Research Centre Working Paper N°80*, (Avr. 2007), 41 p.
- Shorrocks, A. F. [1995] : « *Revisiting the Sen Poverty Index* », *Econometrica*, Vol. 63, No. 5, (Sept. 1995), pp. 1225-1230.
- Shourie, A. [1983] : « *Growth, Poverty and Inequalities* », *Foreign Affairs*, Vol. 51, No. 2, (Jan. 1973), pp. 340-352.
- Takayama, N. [1979] : « *Poverty, Income Inequality, and their Measures: Professor Sen's Axiomatic Approach Reconsidered* », *Econometrica*, Vol. 47, No. 3, (May. 1979), pp. 747-759.
- Thon, D [1983] : « *A Note on a Troublesome Axiom for Poverty Indices* », *The Economic Journal*, Vol. 93, No. 369, (March. 1983), pp. 199-200.
- Townsend, P. [1954] : « *Measuring Poverty* », *The British Journal of Sociology*, Vol. 5, No. 2, (Jun. 1954), pp. 130-137.
- Townsend, P. [1962] : « *The Meaning of Poverty* », *The British Journal of Sociology*, Vol. 13, No. 3, (Sep. 1962), pp. 210-227.
- Wagle, U. [2002] : « *Rethinking poverty : definition and measurement* », *UNESCO 2002*, pp. 156-165.
- World Bank Institute [2005] : « *Introduction to Poverty Analysis* », *Poverty Manual*, (JH Revision of August 8, 2005), 218p.
- Zepeda, E. [2004] : « *Qu'est ce qu'une croissance favorable aux pauvres ?* », *Centre International pour l'Action en faveur des Pauvres, N°01*, (Sept. 2004), 2p.

ANNEXE

Annexe 2.1 : Méthodologie détaillée de calcul de l'IPM

La méthodologie de détermination de l'IPM se décline comme suit. Pour les dix besoins de base retenus, chaque fois qu'un ménage répond par « OUI », l'on attribue la valeur 1. Dans le cas contraire, l'on attribue la valeur 0. Chaque besoin est pondéré de manière à assurer un poids équivalent aux trois dimensions. Ainsi les deux besoins de la dimension « santé » sont pondérés chacun à 5/3. Il en est de même des deux besoins pour la dimension « éducation ». Les six besoins de la dimension « Conditions de vie » quant à eux sont pondérés chacun à 5/9. Le total des pondérations s'élèvent ainsi à 10.

Pour chaque ménage i , l'on détermine un score c_i qui est la somme pondérée des besoins (ou des réponses). Ce score sera d'autant plus élevé que le ménage subit des privations. Une valeur-seuil de 3, qui correspond à un tiers des indicateurs, sert à faire la distinction entre les pauvres et les non-pauvres. On considère qu'un ménage (et chaque personne qui en fait partie) est « multidimensionnellement » pauvre si son score est égal ou supérieur à 3. Un ménage dont le nombre de privations se situe entre 2 et 3 est vulnérable à la pauvreté multidimensionnelle ou risque de devenir « multidimensionnellement » pauvre.

Le taux de pauvreté multidimensionnelle (H) correspond alors au nombre de personnes vivant dans un ménage pauvre, c'est-à-dire un ménage dont le score est égal ou supérieur à trois, rapporté à la population totale. Soit donc :

$$H = \frac{\sum_{i=1}^m N_i \cdot 1_{\{c_i \geq 3\}}}{N}$$

où N_i est la taille du ménage i , m est le nombre de ménages que compte le pays (où le

nombre de ménages enquêtés pour être plus précis), $N = \sum_{i=1}^m N_i$ est la taille totale de la population (ou la population enquêtée) et $1_{\{c_i \geq 3\}}$ est la fonction indicatrice qui est égale à 1 si le ménage est pauvre « multidimensionnellement » et 0 sinon.

L'on détermine également **la sévérité de la pauvreté multidimensionnelle** (A) qui correspond au nombre moyen pondérée de privations (parmi les dix) dont souffre un individu pauvre. Le calcul repose sur les scores des ménages pauvres.

$$A = \frac{1}{10} \frac{\sum_{j=1}^{m_p} N_j \cdot c_j}{\sum_{j=1}^{m_p} N_j}$$

(les lettres ont les mêmes significations que précédemment, sauf que cette fois-ci, le calcul

se limite uniquement sur l'ensemble des ménages pauvres, d'où l'indice p). Le coefficient 1/10 est introduit pour tenir compte des pondérations dont la somme vaut 10.

L'IPM est alors obtenu par le produit du taux de pauvreté et de la sévérité, soit

$$IPM = H \times A$$

Source : PNUD [2010], RMDH 2010

CHAPITRE 3

Profil de pauvreté au Bénin, inégalités et ciblage

Le Bénin figure parmi les pays qui affichent les plus faibles niveaux de développement humain au monde, en référence à l'Indice de Développement Humain (IDH).

La longévité, mesurée par l'espérance de vie à la naissance, est relativement satisfaisante au Bénin. Elle s'élève à 62,3 années pour une moyenne de 52,7 années en Afrique subsaharienne en 2010. Par contre, le niveau d'éducation est sensiblement plus faible que celui des autres pays de l'Afrique au Sud du Sahara et les revenus moyens sont assez bas. La durée moyenne de scolarisation au Bénin est de l'ordre de 3,5 ans contre une moyenne de 4,5 ans pour la région et le revenu national brut par habitant (en PPA) se situe à 1.499 dollars US, alors que la moyenne régionale s'établit à 2.050 dollars US en 2010 [PNUD, RMDH 2010].

Cette situation globale laisse présager de conditions de vie relativement délicates pour les populations béninoises, plus précisément du point de vue de la pauvreté.

Ce chapitre s'emploie à examiner la question de manière plus approfondie, en dressant le profil de la pauvreté et des inégalités au Bénin, à partir des outils et des concepts de base présentés au chapitre précédent.

Il comprend deux sections. La première section présente le profil de la pauvreté et identifie les facteurs qui la sous-tendent ou qui la favorisent. La seconde section traite spécifiquement des inégalités, des mécanismes sous-jacents et propose une stratégie de ciblage axée sur les indices d'inégalité dans le cadre de lutte contre la pauvreté.

SOMMAIRE

CHAPITRE 3 : PROFIL DE PAUVRETÉ AU BÉNIN, INÉGALITÉS ET CIBLAGE	81
3.1. PROFIL ET DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ AU BÉNIN	84
3.1.1 Indicateurs de pauvreté retenus	84
3.1.2 Profil de pauvreté au Bénin	86
3.1.2.1 Vue globale de la pauvreté au Bénin	86
3.1.2.2 Pauvreté et milieu de résidence	87
3.1.2.3 Pauvreté et département de résidence	88
3.1.2.4 Pauvreté et commune de résidence	89
3.1.3. Les relations entre les différentes formes de pauvreté : oppositions ou complémentarités	90
3.1.4. Noyau dur de la pauvreté au Bénin	91
3.1.4.1. Ampleur du noyau dur	91
3.1.4.2. Caractérisation des ménages du noyau dur	93
3.1.5. Ampleur de la pauvreté extrême et de la faim au Bénin	93
3.1.5.1. Pauvreté extrême au Bénin	94
3.1.5.2. Ampleur de la faim au Bénin	94
3.1.6. Déterminants de la pauvreté au Bénin	95
3.1.6.1. Déterminants selon l'approche monétaire	96
3.1.6.2. Déterminants selon l'approche des conditions de vie	97
3.2.3.3. Déterminants selon l'approche en termes d'actifs	97
3.1.6.4. Déterminants du noyau dur	97
BIBLIOGRAPHIE	99
ANNEXES	100
<i>Annexe 3.1 : Incidence de la pauvreté monétaire par commune en 2007</i>	100
<i>Annexe 3.2 : Incidence de la pauvreté non monétaire globale par commune en 2007</i>	101
<i>Annexe 3.3 : Incidence de la pauvreté en termes de conditions de vie par commune en 2007</i>	102
<i>Annexe 3.4 : Incidence de la pauvreté en termes d'actifs par commune en 2007</i>	103
<i>Annexe 3.5 : Noyau dur de la pauvreté en 2007, par commune</i>	104
<i>Annexe 3.6 : Noyau dur et caractéristiques des ménages</i>	106
<i>Annexe 3.7 : Nuage de points issu de l'ACM</i>	107
<i>Annexe 3.8 : Ampleur de la pauvreté extrême selon les caractéristiques du ménage</i>	108
<i>Annexe 3.9 : Ampleur de la pauvreté alimentaire selon les caractéristiques du ménage</i>	110
<i>Annexe 3.10 : Déterminants de la pauvreté en 2007</i>	111

3.2. PROFIL ET DYNAMIQUE DES INÉGALITÉS AU BÉNIN	113
3.2.1 Analyse globale des inégalités sur les plans monétaires et non monétaires	114
3.2.1.1 <i>Inégalités de revenu</i>	115
3.2.1.2 <i>Inégalités des conditions de vie</i>	117
3.2.2. Profil des inégalités, décomposition intragroupe et intergroupe	118
3.2.2.1. <i>Inégalités de revenu au niveau des départements</i>	119
3.2.2.2. <i>Inégalités de revenu au niveau des communes</i>	120
3.2.2.3. <i>Inégalités de revenu selon la branche d'activité et la catégories socioprofessionnelle du chef de ménage</i>	121
3.2.2.4. <i>Inégalités de revenu selon l'âge du chef de ménage</i>	122
3.2.2.5. <i>Inégalités de revenu selon le niveau d'instruction du chef de ménage</i>	122
3.2.2.6. <i>Inégalités de revenu selon le sexe du chef de ménage</i>	122
3.2.3. Ciblage des zones fondé sur l'impact des prix et des revenus sur le niveau d'inégalité	123
3.2.3.1. <i>Décomposition des inégalités de revenu par poste de dépense</i>	124
3.2.3.2. <i>Ciblage des communes fondé sur les élasticités-revenu de l'indice de Gini relatives aux postes «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles »</i>	125
BIBLIOGRAPHIE	126
ANNEXES	129
<i>Annexe 3.11 : Inégalités de revenu et inégalités de conditions de vie selon quelques caractéristiques sociodémographiques et économiques du chef de ménage en 2007</i>	129
<i>Annexe 3.12 : Décomposition de Gini selon le milieu de résidence</i>	130
<i>Annexe 3.14 : Cartographie de l'inégalité de revenu au Bénin selon l'indice de Gini en 2007</i>	131

3.1. PROFIL ET DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ AU BÉNIN

Introduction

Les données collectées par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) à la faveur de la deuxième phase de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV 2006) offrent l'opportunité d'approfondir l'analyse des différentes approches de la pauvreté et d'apporter un éclairage soutenu sur la connaissance du phénomène au Bénin.

En effet, outre la définition classique de la pauvreté basée sur le critère monétaire, différents concepts de la pauvreté ont été opérationnalisés, notamment en termes de conditions matérielles d'existence et d'actifs ou patrimoine du ménage.

Cette section, structurée en trois parties, aborde ces différentes approches afin de fournir un profil plus étendu de la pauvreté au Bénin et surtout, d'en déceler un noyau dur, c'est-à-dire la classe des ménages où sévissent simultanément toutes les formes de pauvreté examinées. La combinaison de ces approches, permet également de mettre en évidence la complémentarité ou la substituabilité éventuelle des différentes formes de pauvreté, et partant d'envisager des politiques différenciées en matière de lutte contre la pauvreté.

La première partie discute brièvement les indicateurs retenus. La deuxième partie dresse le profil de la pauvreté au Bénin à partir des approches retenues et établit les relations qu'elles entretiennent. Enfin, la dernière partie porte sur l'analyse des déterminants microéconomiques de la pauvreté à l'aide d'un modèle *logit*.

3.1.1 Indicateurs de pauvreté retenus

L'étude retient trois formes de pauvreté, en l'occurrence la pauvreté monétaire, la pauvreté en termes de conditions matérielles d'existence ou de conditions de vie et la pauvreté en termes d'actifs ou patrimoine du ménage. Ces différentes formes de pauvreté sont analysées en mettant l'accent sur les aspects objectifs. Les volets subjectifs ne sont pas traités, faute de données appropriées.

Le choix du seuil s'est opéré de façon à obtenir une population pauvre de même ordre de grandeur pour toutes les formes de pauvreté. Il est fixé aux deux premiers quintiles de la distribution de l'indicateur de niveau vie considéré.

Pour apprécier l'ampleur et les différentes facettes de la pauvreté, quatre indicateurs ou indices ont été déterminés.

La pauvreté monétaire est appréciée par l'indicateur classique des dépenses de consommation par tête. Elle est notamment mesurée par les dépenses annuelles moyennes par tête pour satisfaire les besoins alimentaires et non alimentaires.

Pour la pauvreté non monétaire, trois indices ont été construits : un indice composite global de pauvreté non monétaire qui englobe à la fois les aspects liés aux conditions d'existence et au patrimoine des ménages, le score des conditions de vie pour la pauvreté des conditions de vie et le score des actifs du ménage pour la pauvreté en termes d'actifs du ménage.

Plus précisément, la détermination de l'indicateur non monétaire de la pauvreté (indice composite relatif aux conditions d'existence et au patrimoine du ménage) est basée sur la méthodologie développée par Sahn & Stifel [2003], laquelle est une extension des travaux de Sen [1985, 1987]. Elle consiste à évaluer pour un ménage i , son indice de bien-être

A_i comme une combinaison linéaire de K variables a_{ij} ($j = 1, \dots, K$), caractéristiques des conditions de vie (approvisionnement en eau, mode d'aisance, moyen énergétique d'éclairage et de cuisson, nature du sol et des murs, etc...) et des actifs possédés par le ménage (radio, télévision, réfrigérateur, etc.).

L'analyse des correspondances multiples (ACM) a été appliquée pour estimer l'indice de bien-être de chaque ménage. Cet outil permet d'attribuer un score à chaque ménage, sur la base des variables qui sont liées au bien-être de celui-ci (avoirs, caractéristiques du ménage). Le score total d'un ménage est d'autant plus élevé que le ménage possède des avoirs qui caractérisent son bien-être matériel.

Il est aussi possible de déterminer les scores des variables liées au bien-être du ménage en procédant à la sélection des variables à partir du critère de la fréquence [Mercader-Prats, 2005]. Dans ce cas, seules les variables qui concernent au moins 50% des ménages sont prises en compte. Une autre approche consiste à effectuer un contrôle par le consensus [Lollivier & Verger, 1997]. Dans cette optique, les variables prises dans le score doivent être perçues comme socialement nécessaires. Cela nécessite cependant, des informations sur la perception des normes de consommation dans la population. Généralement, ces informations ne sont pas disponibles, ce qui fait que les normes minimales acceptables sont souvent approximées par la majorité des variables qui satisfont le contrôle de fréquence.

De façon pratique, l'analyse des correspondances multiples a été appliquée pour estimer l'indice de bien-être de chaque ménage pour chaque dimension de bien-être retenue. En particulier, pour les conditions d'existence et le patrimoine, à défaut d'avoir les normes minimales acceptables pour chaque dimension, le calcul des indicateurs et des seuils de pauvreté tient compte des spécificités des zones de résidence (rurales, villes à statut particulier, autres villes).

3.1.2 Profil de pauvreté au Bénin

3.1.2.1 Vue globale de la pauvreté au Bénin

Selon l'approche monétaire (PM), la proportion de ménages pauvres au Bénin en 2007 est estimée à 33%, ce qui signifie qu'environ une personne sur trois vit en dessous du minimum vital.

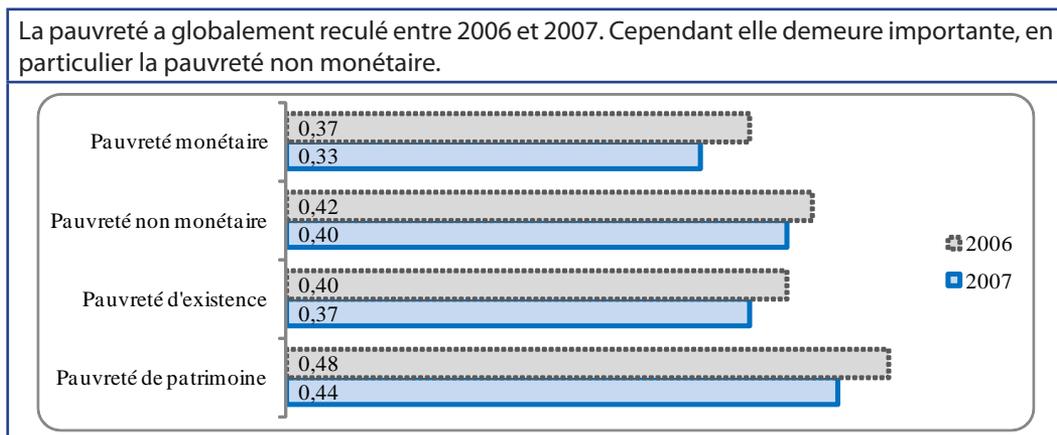
L'indice composite de pauvreté non monétaire (PNM) révèle que 40% de la population béninoise est pauvre en terme de condition d'existence et de patrimoine. En considérant, distinctement les conditions de vie et les actifs du ménage, il ressort que la proportion de ménages pauvres en termes de conditions de vie (PCV) est estimée à 37% et celle pauvre en termes d'actifs (PA) s'élève à 44%. Il en résulte donc qu'une frange importante de la population béninoise subit de nombreuses privations en termes de conditions d'existence et du patrimoine.

Ces résultats révèlent ainsi la prédominance de la pauvreté non monétaire au Bénin, en particulier celle relative aux actifs (Cf. *graphique 3.1*). S'ils confirment la tendance observée en 2006, l'ampleur de ces différentes formes de pauvreté est cependant en régression par rapport à 2006. En effet, la pauvreté monétaire a connu une baisse d'environ 4,2 points de pourcentage contre 2,4 pour la pauvreté non monétaire et spécifiquement, 3,9 points pour la pauvreté en termes d'actifs et 2,9 points pour la pauvreté en termes de conditions d'existence.

Même si les conditions d'existence semblent s'améliorer, le niveau actuel de l'indicateur de pauvreté afférent, pourrait notamment s'expliquer par une offre encore insuffisante des services publics notamment en infrastructures hydrauliques et d'assainissement bien que des efforts louables aient été consentis par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers ces dernières années. Elle se traduit par exemple par des problèmes récurrents en approvisionnement en eau potable et dans la gestion des ordures ménagères et des eaux usées. En effet, en 2007, les résultats de l'enquête EMICoV montrent que 33,2% de la population n'a pas accès à l'eau potable et moins de 8% dispose d'une source d'eau courante à la maison. La situation est particulièrement préoccupante en milieu rural où environ 40% de la population manque encore d'eau potable. En outre, plus de 90% de la population a déclaré se débarrasser des ordures ménagères en les jetant dans la nature. Cette proportion est de 74,5% en milieu urbain contre 99,4% en milieu rural.

Ces constats suggèrent un regard différencié sur les formes de pauvreté au Bénin, mais surtout d'orienter les mesures de politiques sur l'amélioration de l'offre en infrastructures.

Graphique 3.1 : Ampleur de la pauvreté au Bénin en 2006 et 2007



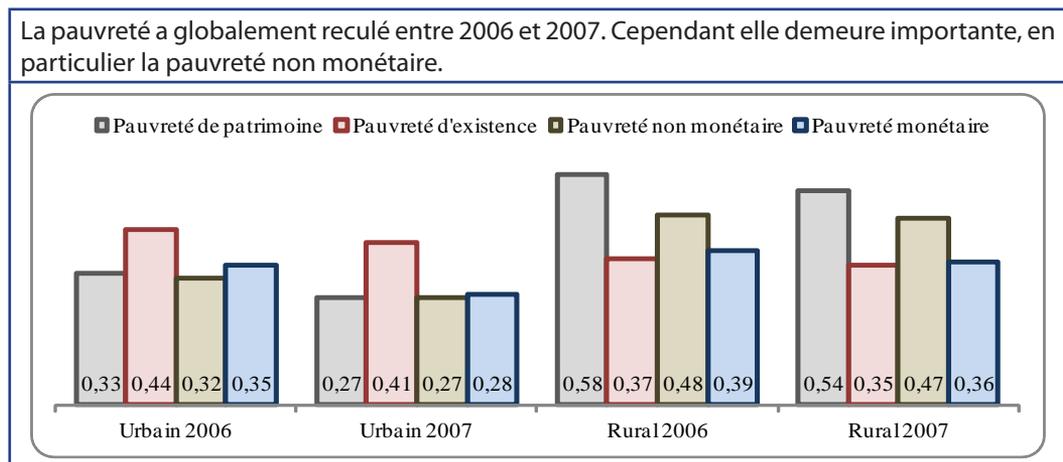
Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

3.1.2.2 Pauvreté et milieu de résidence

L'analyse des résultats suivant les milieux de résidence confirme que la pauvreté est un phénomène qui sévit plus en milieu rural. De manière générale, l'incidence de la pauvreté en milieu rural est plus importante qu'en milieu urbain que ce soit du point de vue monétaire ou non monétaire (en référence à l'indice composite global). En particulier, la proportion de pauvres en termes de patrimoine est deux fois plus élevée en milieu rural (54%) qu'en milieu urbain (27%) en 2007. Par contre en termes de conditions de vie, la situation est nettement meilleure en milieu rural (35%) qu'en milieu urbain (41%).

Ces résultats soutiennent que la pauvreté ne présente pas des facettes uniformes au Bénin. Les réalités en milieu rural semblent plus rudes, mais le milieu urbain n'est également pas épargné, notamment du point de vue des conditions de vie.

Graphique 3.2 : Ampleur de la pauvreté au Bénin en 2006 et 2007 selon le milieu de résidence



Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

3.1.2.3 Pauvreté et département de résidence

Vu sous l'angle monétaire, trois grands groupes de départements peuvent être établis. Le premier comprend l'Atacora, l'Atlantique, les Collines, le Couffo, la Donga, le Plateau et le Zou dont l'incidence de la pauvreté se situe autour de la moyenne observée à l'échelle nationale. Le deuxième groupe comprend les départements dans lesquels l'incidence de la pauvreté monétaire est relativement faible par comparaison à la moyenne nationale. Il s'agit notamment des départements du Littoral, du Mono et de l'Ouémé. A l'autre extrême se trouve le troisième groupe de départements qui présentent une incidence relativement élevée. Il regroupe les départements de l'Alibori et du Borgou.

Tableau 3.1 : Ampleur de la pauvreté au Bénin en 2006 et 2007 selon le département

Département	2007				2006			
	PM	PNM	PCV	PA	PM	PNM	PCV	PA
Alibori	0,43	0,46	0,53	0,63	0,42	0,49	0,67	0,56
Atacora	0,33	0,65	0,34	0,72	0,32	0,70	0,39	0,65
Atlantique	0,36	0,31	0,37	0,46	0,40	0,33	0,45	0,48
Borgou	0,39	0,46	0,49	0,49	0,39	0,46	0,55	0,44
Collines	0,31	0,29	0,33	0,58	0,35	0,34	0,32	0,50
Couffo	0,35	0,49	0,30	0,29	0,40	0,44	0,31	0,54

Département	2007				2006			
	PM	PNM	PCV	PA	PM	PNM	PCV	PA
Donga	0,34	0,39	0,14	0,60	0,36	0,37	0,18	0,37
Littoral	0,26	0,17	0,43	0,08	0,30	0,23	0,41	0,16
Mono	0,27	0,49	0,33	0,31	0,37	0,54	0,31	0,63
Ouémé	0,25	0,28	0,35	0,21	0,36	0,32	0,35	0,47
Plateau	0,35	0,44	0,40	0,19	0,40	0,43	0,41	0,54
Zou	0,32	0,43	0,28	0,67	0,38	0,41	0,27	0,51

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Concernant la pauvreté non monétaire (conditions de vie et de patrimoine ou actifs du ménage), les départements de la Donga et du Zou affichent un niveau de pauvreté moyen. La situation est beaucoup moins marquée dans le Littoral, l'Ouémé, les Collines et l'Atlantique, tandis qu'elle est préoccupante dans l'Atacora et dans une moindre mesure dans le Couffo, le Mono, l'Alibori, le Borgou et le Plateau.

En affinant l'analyse pour tenir compte distinctement des conditions de vie d'une part, et du patrimoine d'autre part, il ressort que les conditions sont singulièrement difficiles dans l'Alibori et le Borgou, tandis que les niveaux de patrimoine les plus faibles s'observent dans l'Atacora, le Zou, l'Alibori, la Donga et les Collines. Il y a lieu de relever qu'à la différence de ces départements, le niveau de patrimoine est très élevé dans le département du Littoral où 92% de la population détient des actifs suffisants.

3.1.2.4 Pauvreté et commune de résidence

L'approfondissement de l'analyse au niveau communal permet de noter qu'en 2007 l'indice moyen de pauvreté monétaire est plus important que le niveau moyen national dans 41 communes sur les 77 que compte le Bénin (Cf. annexe 3.1).

Pour la pauvreté non monétaire, la situation est plus prononcée. Ainsi 49 communes affichent une incidence plus élevée que la moyenne nationale pour la pauvreté non monétaire globale (indice composite), 70 communes en ce qui concerne la pauvreté en termes de conditions de vie et 49 communes s'agissant de la pauvreté du point de vue des actifs (Cf. annexes 3.2 à 3.4).

Il convient de relever que les trois communes à statut particulier que sont Cotonou, Porto-Novo et Parakou présentent globalement une situation plus satisfaisante que les autres communes, dans la mesure où ces trois communes concentrent l'essentiel des infrastructures socioéconomiques. L'incidence de la pauvreté dans ces communes se situe en-deçà de la

moyenne nationale pour toutes les formes de pauvreté considérées, sauf pour la pauvreté relative aux conditions de vie pour laquelle la commune de Porto-Novo figure parmi les vingt communes où les conditions d'existence sont les moins favorables au Bénin. Par contre, la commune de Porto-Novo affiche le meilleur score national du point de vue des actifs.

Cette dernière indication confirme l'intérêt de l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté dans le contexte spécifique du Bénin. Elle révèle que certains ménages peuvent ne pas bénéficier des conditions de vie minimales requises en termes d'accès aux infrastructures de base, mais disposer individuellement d'un niveau de patrimoine élevé. En d'autres termes, les différentes formes de pauvreté ne se complètent pas toujours.

3.1.3. Les relations entre les différentes formes de pauvreté : oppositions ou complémentarités

Les relations entre les différentes formes de pauvreté sont mises en évidence par le biais des coefficients de corrélation classiques de Pearson.

Tableau 3.2 : Corrélation entre les différentes formes de pauvreté au Bénin

Types de pauvreté	Pauvreté monétaire	Pauvreté d'existence	Pauvreté en termes d'actifs
1. Pauvreté monétaire	1.000	3.1	
2. Pauvreté d'existence	0.070	1.000	
3. Pauvreté en termes d'actifs	-0.014	0.246	1.000

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Malgré les limites du coefficient de corrélation linéaire qui, dans ce cas précis, dépend des seuils retenus, il est possible de tirer quelques enseignements d'ordre général très utiles.

Les coefficients obtenus indiquent des corrélations plutôt faibles entre la pauvreté monétaire, la pauvreté d'existence et la pauvreté relative aux actifs. En s'intéressant, en particulier aux signes, il ressort de manière générale une corrélation positive entre ces différentes formes de pauvreté, à l'exception de la pauvreté en termes d'actifs qui semblent ne pas évoluer dans le même sens que la pauvreté monétaire, au plan national.

En d'autres termes, la réduction du déficit monétaire par l'accès aux activités génératrices de revenu peut favoriser, par exemple, l'accès aux infrastructures sanitaires et d'assainissement (eau potable, accès à l'énergie, etc.) mais pas l'acquisition d'actifs, du moins à court terme.

Ce qui pourrait expliquer l'opposition apparente entre la pauvreté en termes d'actifs et la pauvreté monétaire.

En outre, les faibles corrélations notamment entre la pauvreté monétaire et la pauvreté d'existence, mettent en lumière les différences de concept entre les trois approches de la pauvreté, même si elles peuvent être, en partie, dues à des erreurs de mesure. Une dissimulation de certaines dépenses peut créer une fausse pauvreté monétaire, ce qui affaiblira les corrélations [Lollivier & Verger, 2005].

En dernière analyse, ces résultats suggèrent que les différents types de pauvreté ne se recoupent que partiellement au Bénin, ce qui montre l'intérêt de leur étude simultanée car ils décrivent des facettes complémentaires de la pauvreté. Leur non-réductibilité les uns aux autres, comme l'ont souligné Roubaud & Rozafindrakoto [2005], conforte l'hypothèse de multidimensionnalité.

Dans ces conditions, il importe de s'intéresser au cas des individus qui cumulent simultanément les différentes formes de pauvreté considérées. Leurs conditions devraient être particulièrement critiques d'autant qu'ils subissent le coup de la pauvreté sous trois angles divers.

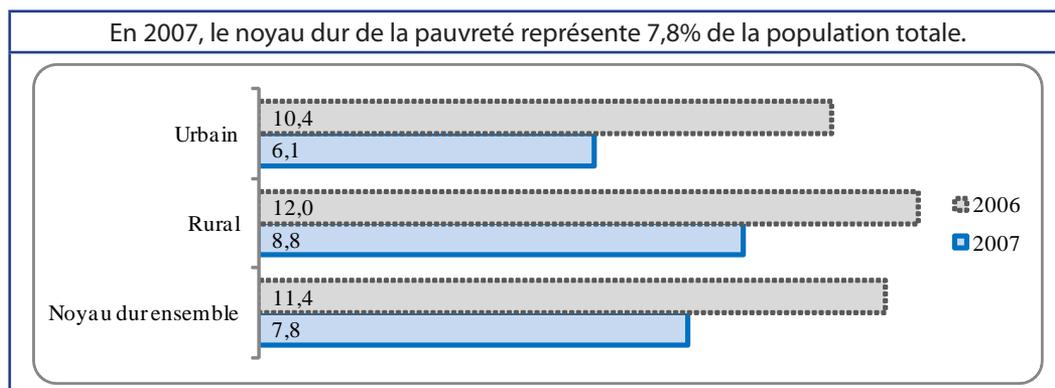
3.1.4. Noyau dur de la pauvreté au Bénin

L'analyse du noyau dur permet de cerner les populations les plus démunies en considérant les aspects multidimensionnels de la pauvreté. Pour ces populations, la question de pauvreté se pose avec acuité et appelle des mesures circonstanciées. Pour ces raisons, la présente analyse ne se limite pas à mesurer l'ampleur du noyau dur, elle s'étend à l'identification des caractéristiques des individus concernés.

3.1.4.1. Ampleur du noyau dur

Le noyau dur de la pauvreté au Bénin, c'est-à-dire l'ensemble des ménages qui ont à la fois de faibles dépenses de consommation, des mauvaises conditions de vie et dépourvus d'actifs, est estimé à 7,8% en 2007 contre 11,4% en 2006, soit une baisse de 3,6 points de pourcentage. Dans les zones rurales, la proportion des ménages appartenant au noyau dur de la pauvreté est estimée à 8,8% en 2007, en baisse de 3,2 points de pourcentage par rapport à 2006. En milieu urbain, le noyau dur est estimé à 6,1% en 2007 contre 10,4% en 2006.

Graphique 3.3 : Noyau dur de la pauvreté au Bénin en 2006 et 2007



Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Au niveau départemental, les plus fortes proportions de ménages figurant dans le noyau dur (par rapport à la population totale du département), sont enregistrées dans l'Atacora, le Borgou, la Donga, l'Alibori et dans une moindre mesure dans le Zou. A l'inverse, les plus faibles proportions s'observent dans le Littoral, le Plateau et l'Ouémé.

Tableau 3.3 : Pourcentage des ménages qui cumulent simultanément les différentes formes de pauvreté par département

Département	Noyau dur de la pauvreté (%)	
	2006	2007
Alibori	15,95	12,00
Atacora	18,49	16,87
Atlantique	8,53	6,36
Borgou	14,66	15,77
Collines	8,23	5,32
Couffo	12,86	5,05
Donga	7,20	12,74
Littoral	4,12	0,82
Mono	15,72	4,87
Ouémé	9,66	2,41
Plateau	12,82	1,98
Zou	11,96	9,88

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Au niveau communal, 45 communes sur les 77 affichent un taux plus élevé que la moyenne nationale quant à la portée du noyau dur. Les trois communes à statut particulier affichent des taux très faibles. La commune de Porto-Novo ne comprend aucun ménage dans le noyau dur. A Cotonou, la proportion des ménages qui appartiennent au noyau dur est d'à peine 0,2%, tandis qu'à Parakou, cette proportion s'établit à 3,1% (Cf. annexe 3.5).

3.1.4.2. Caractérisation des ménages du noyau dur

Selon les caractéristiques socioéconomiques et démographiques (Cf. annexe 3.6), le noyau dur de la pauvreté est dominant chez les ménages dirigés par les hommes (86,0%), dont l'âge du chef est compris dans la tranche allant de 35 à 60 ans, sans niveau d'instruction (83,1%). Ils sont pour la plupart des travailleurs à leur propre compte (93,3%) ou évoluant dans les entreprises privées (98,5%). La taille de leur ménage est supérieure à 8 personnes et ils sont dominants en milieu rural (80,8%). Ce profil type correspond à celui des agriculteurs. C'est ainsi que 86,7% des ménages du noyau dur proviennent de la branche « agriculture, élevage et pêche ».

Par ailleurs, une analyse factorielle des correspondances multiples (ACM) a permis de déceler les liaisons entre les différentes formes de la pauvreté et les caractéristiques des ménages. Le plan factoriel (facteur 1, facteur 2) montre que la pauvreté mesurée en termes d'actifs des ménages d'une part, et le faible niveau d'instruction ainsi que la forte taille du ménage d'autre part, sont corrélés avec le statut de noyau dur (Cf. annexe 3.7). Il est vrai que le noyau dur constitue, dans un certain sens, l'ensemble des individus vulnérables et extrêmement pauvres. Cependant les résultats obtenus sont liés aux indicateurs et aux seuils retenus. Dans une approche orientée vers les OMD, en particulier l'OMD 1, il serait indiqué d'approfondir l'analyse de l'extrême pauvreté au Bénin en se référant au seuil conventionnel de 1 dollar US par jour et en prenant en compte l'état de la faim, qui apparaît in fine comme la traduction concrète de l'extrême.

3.1.5. Ampleur de la pauvreté extrême et de la faim au Bénin

La pauvreté extrême est examinée sous l'optique monétaire et l'analyse de la faim est déduite du rapport de l'analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire¹ et de la nutrition (AGVSAN), conduite en 2008, par le Système des Nations Unies au Bénin (SNUB) en partenariat avec l'INSAE. Elle est complétée d'un indice de pauvreté alimentaire, déterminé à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

¹ La sécurité alimentaire est concrétisée lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active (FAO, 2009).

3.1.5.1. *Pauvreté extrême au Bénin*

La pauvreté extrême est appréciée à travers deux indicateurs. L'indicateur de revenu avec le seuil de 1 dollar PPA² est retenu conformément aux normes internationales. Outre cet indicateur, les personnes appartenant au premier quintile de la distribution des dépenses de consommation sont également assimilées aux pauvres extrêmes.

Sur la base de ces nouvelles considérations, l'ampleur de la pauvreté extrême devient plus importante. Le nombre de personnes disposant de moins d'un dollar par jour est estimé à 51,6% en 2007 contre 70,5% en 2006, soit une baisse de 19,1%. Malgré cet important recul, il demeure qu'en 2007, un peu plus de la moitié de la population béninoise appartient à la classe des pauvres extrêmes et est à dominance rurale. Par construction, l'ampleur de la pauvreté extrême en référence au premier quintile de la distribution des dépenses de consommation s'établit à 20%. Elle concerne également davantage le milieu rural que le milieu urbain.

De manière générale, la mise en rapport de l'extrême pauvreté (personne disposant de moins d'un dollar par jour) avec les caractéristiques socioéconomiques et sociodémographiques des ménages fournit des résultats analogues à ceux obtenus lors de l'analyse du noyau dur. Ainsi, l'extrême pauvreté est plus importante chez les hommes (53,5% en 2007) que chez les femmes (42,6%). Elle concerne davantage les personnes sans aucun niveau d'éducation (61,2%), âgées de 35 ans et plus, et opérant dans la branche « Agriculture, élevage et pêche » (65,1%). Ce qui conduit à nouveau au profil type de l'agriculteur. Les départements les plus concernés par le phénomène en 2007 sont la Donga (75,0%), le Couffo (74,3%) et l'Atacora (72,0%) (Cf. *annexe 3.8*).

3.1.5.2. *Ampleur de la faim au Bénin*

Selon le rapport sur l'analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (AGVSAN) en 2008, les ménages en insécurité alimentaire représentent 12%, soit 972.000 personnes au plan national. Par ailleurs, 1.048.000 individus sont considérés à risque d'insécurité alimentaire soit 13,2% de la population. La proportion de personnes estimées en insécurité alimentaire en milieu rural (710.000) est deux fois plus importante que celle des villes (262.000).

De façon spécifique, les résultats de l'AGVSAN montrent que les départements du Mono, de l'Atacora, du Couffo et de la Donga sont au premier rang en terme d'insécurité alimentaire. En effet, ils cumulent à eux seuls près de 60% des ménages en insécurité alimentaire au plan national. En outre, ils montrent que la malnutrition aiguë touche autant les enfants vivant en milieu urbain que ceux vivant en milieu rural. Par contre, le milieu rural est significativement plus touché par la malnutrition chronique que le milieu urbain, 40,4% des enfants de 6 à 59 mois vivant en milieu rural souffrent de malnutrition chronique.

² Dans le cadre de la revue 2000 + 10 des OMD, le nouveau seuil est de 1,25\$/j

Les ménages qui ont une forte propension à l'insécurité alimentaire présentent les caractéristiques suivantes. Ils sont dirigés par une femme et le chef a plus de 60 ans. Dans ces ménages, le chef dispose d'un faible niveau d'instruction. C'est aussi des ménages dont la proportion d'aliments consommés issus de la propre production ou des aides et des dons est plus importante.

En outre, 9% des femmes présentent un déficit énergétique chronique. Des différences interdépartementales existent et les femmes vivant en milieu rural sont plus touchées par cette forme de malnutrition. D'autre part, l'obésité touche 7% des femmes de 15 à 49 ans au niveau national, et est plus marquée en milieu urbain (11,5%).

Selon cette étude, les causes de l'insécurité alimentaire au Bénin sont entre autres, le faible niveau d'indice de richesse, le milieu de résidence du ménage, l'appartenance à certains groupes de moyen de subsistance (les aides ou dons, les transferts d'argent et de crédit, les sans activités spécifiées, les dépendants de l'agriculture vivrière) et le faible niveau des revenus et dépenses mensuels par tête du ménage.

Parallèlement à l'AGVSAN, en considérant la distribution des dépenses de consommation alimentaires (EMICoV, 2006 et 2007), il en ressort que 26,5% de la population souffre de la faim en 2007 contre 23,1% en 2006 (Cf. annexe 3.9). Ainsi, le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 3,4 points entre 2006-2007. Cette tendance à la hausse pourrait également s'expliquer par les effets de la crise alimentaire³ survenue en 2007.

3.1.6. Déterminants de la pauvreté au Bénin

Les analyses qui précèdent ont fourni un profil plus ou moins complet de la pauvreté au Bénin. La pauvreté monétaire a été examinée à travers la consommation en retenant un seuil national. La pauvreté non monétaire a également été étudiée à travers les conditions de vie et le niveau de patrimoine du ménage. Ces différentes approches ont permis de déterminer le noyau dur de la pauvreté au Bénin. Les ménages qui constituent ce noyau dur forment, à maints égards, un groupe extrêmement pauvre. En complément et pour tenir compte des OMD, l'étude de l'extrême pauvreté a été élargie en considérant la pauvreté monétaire extrême en termes de revenu à partir du seuil international de 1 dollar PPA par jour et la faim.

Les différents résultats obtenus ont fait l'objet d'un croisement avec les caractéristiques socioéconomiques et sociodémographiques des ménages. Cela a permis de mettre en évidence les corrélations de la pauvreté monétaire, non monétaire, du noyau dur et de la pauvreté extrême.

³ Selon le rapport de la FAO 2009, la hausse des prix des denrées alimentaires et la récente crise financière internationale a augmenté la faim dans le monde. A cet effet, le nombre de personnes sous-alimentées au Bénin pourrait connaître un accroissement important (>26% entre 2008 et 2009).

Cette dernière partie approfondit l'étude des corrélations à la pauvreté à partir d'un modèle *logit*. Le choix de cette forme est fondé sur le fait qu'elle facilite l'interprétation des paramètres associés aux variables explicatives. La spécification du modèle est fournie dans l'encadré 3.1.

Les résultats détaillés des estimations sont déclinés en annexe (Cf. annexe 3.10).

Encadré 3.1 : Spécification du modèle *logit*

Soit y_i la variable indicatrice relative au statut du ménage i par rapport à la pauvreté (i.e. $y_i = 1$ si le ménage i est pauvre et $y_i = 0$ sinon), considérée comme la manifestation d'une variable latente, cachée, inobservable y_i^* s'exprimant en fonction des dépenses annuelles par tête C_i du ménage i ainsi que de ses caractéristiques socioéconomiques et sociodémographiques susceptibles de capter la pauvreté.

Le modèle s'écrit donc : $y_i = 1$ si $y_i^* = X_i\beta + u_i \geq 0$ et $y_i = 0$ sinon

Les erreurs aléatoires u_i sont de moyenne nulle, indépendantes et identiquement distribuées.

Ainsi la probabilité pour qu'un individu soit pauvre est donnée par :

$$P(y_i = 1) = P(y_i^* = X_i\beta + u_i \geq 0) = P(u_i \geq -X_i\beta)$$

La loi logistique étant symétrique, il vient que :

$$P(y_i = 1) = P(u_i \geq -X_i\beta) = P(u_i < X_i\beta) = \Lambda(X_i\beta) = \frac{e^{X_i\beta}}{1 + e^{X_i\beta}} \quad \text{avec } \Lambda \text{ la fonction de répartition de la loi logistique.}$$

3.1.6.1. Déterminants selon l'approche monétaire

Toutes choses égales par ailleurs, le niveau d'instruction n'apparaît pas comme étant un facteur important dans l'explication de l'état de pauvreté monétaire en 2007. En effet, les ménages dirigés par des personnes ayant au moins le niveau primaire ne sont pas plus atteints par la pauvreté que les autres ménages.

Par contre, la probabilité de subir cette forme de pauvreté augmente avec la résidence en milieu urbain et la taille du ménage. Les ménages dirigés par les hommes ont moins de chance de tomber dans cette forme de pauvreté comparativement à ceux dirigés par les femmes.

3.1.6.2. Déterminants selon l'approche des conditions de vie

La probabilité de subir la pauvreté selon l'approche des conditions de vie des ménages est très forte chez les ménages dont les chefs sont sans instruction ou qui ont un niveau d'instruction inférieur au niveau « universitaire ».

Contrairement à la pauvreté monétaire, les ménages dirigés par les femmes ont plus de chance d'échapper à cette forme de pauvreté. Par ailleurs, la probabilité de subir cette forme de pauvreté augmente avec la résidence en milieu urbain, avec le statut socioprofessionnel (compte propre), et l'appartenance aux six premiers déciles de la distribution des dépenses de consommation courantes.

3.2.3.3. Déterminants selon l'approche en termes d'actifs

La probabilité d'appartenir à la classe des ménages où sévit cette forme de pauvreté diminue selon que le chef du ménage est un homme. Elle augmente avec la résidence en milieu rural, le niveau d'instruction (aucun, primaire et secondaire), avec le statut socioprofessionnel (manœuvre), la branche d'activité (agriculture, élevage et pêche ; commerce et restauration), la classe d'âge (moins de 25 ans ; 60 ans et plus) et l'appartenance aux six premiers déciles de la distribution des dépenses de consommation courantes.

3.1.6.4. Déterminants du noyau dur

La probabilité de subir l'extrême pauvreté est très forte chez les ménages dont les chefs sont sans instruction, résidant en milieu urbain. Elle augmente avec la classe d'âge (25 à 35 ans) et l'appartenance aux cinq premiers déciles de la distribution des dépenses de consommation courantes.

De ce qui précède, il ressort que les caractéristiques internes et externes des individus ont bel et bien une influence sur l'état de pauvreté des ménages. Si ces caractéristiques influencent diversement les différentes formes de pauvreté, il convient de noter que les variables telles que le niveau d'instruction, la taille du ménage et la branche d'activité du chef de ménage sont significativement liées à l'état de bien-être du ménage vu sous toutes les formes de pauvreté.

Principaux enseignements et conclusion

Les résultats indiquent de manière globale, un recul significatif de la pauvreté sous toutes les formes considérées. Ce qui suggère que les différentes mesures de politiques mises en œuvre notamment dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté ont atteint, dans une certaine mesure, leurs cibles.

Cependant la pauvreté touche encore un grand nombre de personnes au Bénin. En référence aux normes internationales, la proportion de la population visée par le premier objectif du millénaire pour le développement, c'est-à-dire la part des individus vivant avec moins de 1 dollar PPA par jour est estimée à 51,6% en 2007. Cette proportion passe à 33,2% lorsqu'il s'agit de l'incidence de la pauvreté monétaire en rapport avec le seuil national. Parallèlement, la proportion de la population souffrant de la pauvreté alimentaire est estimée à 26,5% en 2007.

L'analyse des déterminants de la pauvreté dénote de la complexité des manifestations du phénomène. Ils varient selon les dimensions considérées. A cet égard, les politiques efficaces de lutte contre la pauvreté doivent reposer sur des instruments multiples et variés. Ces dernières doivent aussi bien agir sur le marché du travail que sur l'accès au système de santé et d'éducation, sur les infrastructures notamment de distribution d'eau et d'électricité, sur l'information, sur la participation de toutes les couches sociales à la vie socio-économique, sur les inégalités entre les hommes et les femmes.

S'agissant spécifiquement des inégalités, en privilégiant l'incidence de la pauvreté, les politiques à mettre en œuvre cibleront les groupes dont la proportion d'individus est la plus concentrée autour du seuil. Cela favoriserait la baisse de l'incidence et par ricochet l'atteinte de l'OMD1. Or, pour toucher les groupes les plus pauvres de la population (pauvre extrême), il est plus indiqué de porter le choix sur un indicateur qui tienne compte des inégalités au sein des pauvres.

En d'autres termes, pour lutter efficacement contre la pauvreté au sens large, les stratégies de réduction de la pauvreté doivent être également orientées sur la résorption des inégalités [Bourguignon, 2002]. La section suivante examine cet aspect.

Par ailleurs, dans une perspective d'une stratégie de réduction de la pauvreté basée sur une croissance pro-pauvre, une attention particulière doit être accordée aussi bien à la croissance qu'à l'inégalité. En effet, selon Osmani [2005], une croissance est considérée comme pro-pauvre lorsqu'elle réduit à la fois la pauvreté et l'inégalité. Dans ce sens, il importe de procéder à un arbitrage entre la croissance et l'inégalité afin de mettre en évidence les conditions idoines pouvant permettre d'atteindre le premier des objectifs du millénaire. Ce dernier point fait l'objet du *chapitre 5*.

BIBLIOGRAPHIE

- Bourguignon, J.F. [2002] : « *The distributional effects of growth : case studies vs. cross-country regressions* », DELTA Working Paper N°2002-23, (Dec. 2002), 31 p.
- Deaton, A. [1997] : « *The Analysis of Household Surveys: A microeconomic Approach to Development Policy* ». Published for the World Bank, The John Hopkins University Press, (Jul. 1997), 479p.
- Herpin, N. et D. Verger [1997] : « *La pauvreté: une et multiple* », Economie et Statistique, Vol. 308, N°308-309-310, (Oct. 1998), pp. 3-22.
- Lollivier, S. et D. Verger [1997] : « *Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes* », Economie et Statistique, numéro spécial, N°308-309-310, pp. 113-142.
- Lollivier, S. et D. Verger [2005] : « *Trois apports des données longitudinales à l'analyse de la pauvreté, Volet 3 : Pauvreté absolue et relative: quelques éléments de réflexions et un essai de quantification* », Economie et Statistique, numéro spécial, N°383-384-385, pp. 275-282.
- Médèdji, D. et A. Djossou [2007] : « *Les différentes facettes de la pauvreté au Bénin* », Document de travail, INSAE.
- Mercader-Prats, M. [2005] : « *La pauvreté menaçant les jeunes Espagnols au moment où ils sémancipent* », Economie et Statistique, numéro spécial, N°383-384-385, pp. 75-89.
- Osmani, S.R. [2005] : « *The Employment Nexus between Growth and Poverty : An Asian Perspective* », Swedish International Development Cooperation Agency, 113 p.
- Roubaud, F et M. Rozafindrakoto [2005] : « *Les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en développement. Le cas de la capitale malgache* », Economie et Statistique, numéro spécial, N°383-384-385, pp. 131-155.
- Sahn, D.E. and D. Siftel [2003] : « *Exploring Alternative Measures of Welfare in the Absence of Expenditure Data* », Revue of Income and Wealth, Series 49, No. 4 (Dec. 2003), pp. 463-489.
- Sen, A. [1983] : « *Poor, Relatively Speaking* », Oxford Economic Papers, New Series, Vol. 35, No. 2 (Jul. 1983), pp. 153-169.
- Sen, A. [1987] : « *The Standard of Living: Lecture II, Lives and Capabilities* », in Geoffrey Hawthorn (ed), *The Standard of Living*, Cambridge University Press, pp. 20-38.

ANNEXES

Annexe 3.1 : Incidence de la pauvreté monétaire par commune en 2007

Commune	Proportion	Ecart-type	Rang
LOKOSSA	0,193	0,030	1
PORTO-NOVO	0,201	0,026	2
ADJARRA	0,203	0,045	3
COBLY	0,208	0,046	4
GRAND POPO	0,212	0,051	5
PARAKOU	0,221	0,031	6
SAVALOU	0,226	0,033	7
SAVE	0,254	0,040	8
ABOMEY-CALAVI	0,256	0,021	9
COTONOU	0,262	0,014	10
AKPRO-MISSRETE	0,263	0,039	11
GLAZOUE	0,268	0,036	12
ZA-KPOTA	0,268	0,037	13
AVRANKOU	0,272	0,040	14
COME	0,273	0,046	15
OUAKE	0,274	0,063	16
NATITINGOU	0,276	0,038	17
HOUEYOGBE	0,276	0,036	18
DOGBO	0,278	0,036	19
DANGBO	0,278	0,040	20
ATHIEME	0,279	0,040	21
COVE	0,283	0,052	22
ABOMEY	0,288	0,036	23
PEHUNCO	0,291	0,054	24
SEME KPODJI	0,292	0,035	25
KPOMASSE	0,293	0,039	26
AGUEGUES	0,300	0,064	27
ADJOHOUN	0,302	0,044	28
KEROU	0,306	0,058	29
AGBANGNIZOUN	0,314	0,043	30
BASSILA	0,321	0,046	31
ZOGBODOMEY	0,323	0,037	32
OUIDAH	0,324	0,038	33

Commune	Proportion	Ecart-type	Rang
KETOU	0,348	0,037	40
COPARGO	0,350	0,046	41
POBE	0,350	0,042	42
TANGUIETA	0,351	0,049	43
OUIHNI	0,351	0,047	44
DJOUGOU	0,352	0,032	45
BONOU	0,352	0,053	46
SAKETE	0,357	0,046	47
BOUKOMBE	0,358	0,044	48
KOUANDE	0,361	0,042	49
IFANGNI	0,361	0,049	50
KLOUEKAME	0,364	0,044	51
TOVIKLIN	0,376	0,054	52
KALALE	0,384	0,048	53
BOPA	0,392	0,038	54
MALANVILLE	0,396	0,040	55
OUESSE	0,396	0,044	56
MATERI	0,402	0,043	57
DJAKOTOME	0,403	0,043	58
ZAGNANADO	0,409	0,054	59
DJIDJA	0,411	0,038	60
SINENDE	0,414	0,053	61
TOFFO	0,423	0,040	62
PERERE	0,423	0,061	63
BANTE	0,423	0,046	64
ALLADA	0,431	0,035	65
TORI-BOSSITO	0,432	0,046	66
BEMBEREKE	0,432	0,046	67
KARIMAMA	0,439	0,057	68
TCHAOUROU	0,440	0,040	69
TOUCOUNTOUNA	0,446	0,063	70
SEGBANA	0,458	0,068	71
ZE	0,473	0,042	72

KANDI	0,325	0,045	34
DASSA-ZOUME	0,329	0,035	35
ADJA-OUERE	0,330	0,042	36
LALO	0,338	0,042	37
BOHICON	0,346	0,032	38
APLAHOUE	0,347	0,043	39

NIKKI	0,496	0,047	73
BANIKOARA	0,504	0,039	74
N'DALI	0,509	0,049	75
GOGONOU	0,510	0,055	76
SO-AVA	0,550	0,035	77

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Annexe 3.2 : Incidence de la pauvreté non monétaire globale par commune en 2007

Commune	Proportion	Ecart-type	Rang
ADJARRA	0,058	0,017	1
OUIDAH	0,073	0,019	2
SEME KPODJI	0,083	0,020	3
ABOMEY-CALAVI	0,083	0,012	4
ABOMEY	0,136	0,022	5
COVE	0,146	0,032	6
COTONOU	0,173	0,011	7
DASSA-ZOUME	0,205	0,027	8
GLAZOUE	0,210	0,029	9
AVRANKOU	0,223	0,034	10
BOHICON	0,242	0,025	11
OUAKE	0,257	0,052	12
AKPRO-MISSRETE	0,267	0,034	13
IFANGNI	0,279	0,039	14
SAVE	0,282	0,039	15
BASSILA	0,291	0,038	16
GRAND POPO	0,304	0,044	17
PERERE	0,323	0,058	18
PORTO-NOVO	0,325	0,028	19
BANTE	0,335	0,041	20
OUESSE	0,349	0,042	21
SAVALOU	0,351	0,034	22
COME	0,355	0,046	23
BANIKOARA	0,356	0,036	24
PEHUNCO	0,363	0,050	25
BONOU	0,369	0,049	26

Commune	Proportion	Ecart-type	Rang
TCHAUROU	0,458	0,039	40
AGBANGNIZOUN	0,464	0,044	41
TOVIKLIN	0,467	0,053	42
SAKETE	0,468	0,046	43
SEGBANA	0,472	0,067	44
DOGBO	0,474	0,036	45
ALLADA	0,479	0,034	46
POBE	0,482	0,041	47
ATHIEME	0,486	0,042	48
TOFFO	0,489	0,039	49
N'DALI	0,496	0,049	50
KEROU	0,499	0,058	51
COPARGO	0,512	0,045	52
KOUANDE	0,515	0,042	53
ADJA-OUERE	0,516	0,042	54
TORI-BOSSITO	0,522	0,045	55
ADJOHOUN	0,524	0,044	56
HOUEYOGBE	0,525	0,037	57
SO-AVA	0,531	0,036	58
NIKKI	0,532	0,047	59
DJAKOTOME	0,551	0,042	60
NATITINGOU	0,565	0,038	61
LALO	0,584	0,041	62
AGUEGUES	0,584	0,065	63
KALALE	0,600	0,047	64
ZAGNANADO	0,612	0,050	65

BEMBEREKE	0,380	0,044	27
PARAKOU	0,396	0,032	28
KANDI	0,407	0,042	29
LOKOSSA	0,409	0,034	30
ZA-KPOTA	0,410	0,035	31
KLOUEKAME	0,412	0,040	32
DJOUGOU	0,413	0,031	33
GOGONOU	0,416	0,054	34
KPOMASSE	0,433	0,041	35
SINENDE	0,435	0,051	36
APLAHOUE	0,448	0,042	37
MALANVILLE	0,452	0,040	38
KETOU	0,458	0,037	39

DJIDJA	0,631	0,036	66
TANGUIETA	0,641	0,046	67
ZE	0,641	0,041	68
DANGBO	0,642	0,040	69
ZOGBODOMEY	0,680	0,035	70
MATERI	0,690	0,039	71
BOPA	0,767	0,033	72
OUIHI	0,802	0,038	73
KARIMAMA	0,865	0,043	74
BOUKOMBE	0,899	0,028	75
COBLY	0,915	0,030	76
TOUCOUNTOUNA	0,927	0,038	77

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Annexe 3.3 : Incidence de la pauvreté en termes de conditions de vie par commune en 2007

Commune	Proportion	Ecart-type	Rang
COVE	0,192	0,036	1
COTONOU	0,249	0,013	2
ABOMEY-CALAVI	0,275	0,020	3
ADJARRA	0,301	0,040	4
BOHICON	0,344	0,029	5
ZA-KPOTA	0,348	0,034	6
PARAKOU	0,351	0,032	7
ABOMEY	0,413	0,035	8
BASSILA	0,430	0,045	9
OUIDAH	0,441	0,038	10
OUAKE	0,488	0,061	11
AGBANGNIZOUN	0,515	0,044	12
COME	0,537	0,046	13
PEHUNCO	0,546	0,053	14
AVRANKOU	0,548	0,040	15
KETOU	0,599	0,035	16
COPARGO	0,622	0,043	17
LOKOSSA	0,629	0,034	18

Commune	Proportion	Ecart-type	Rang
BANTE	0,738	0,039	40
DJAKOTOME	0,744	0,034	41
KANDI	0,746	0,035	42
GLAZOUE	0,755	0,031	43
NATITINGOU	0,769	0,031	44
TORI-BOSSITO	0,771	0,040	45
BANIKOARA	0,776	0,033	46
KOUANDE	0,779	0,034	47
TCHAOUROU	0,785	0,033	48
BEMBEREKE	0,786	0,037	49
BONOU	0,786	0,044	50
ATHIEME	0,791	0,032	51
KPOMASSE	0,793	0,033	52
SINENDE	0,802	0,041	53
DANGBO	0,812	0,031	54
LALO	0,813	0,031	55
SEME KPOUJI	0,815	0,027	56
ZE	0,817	0,031	57

OUIHI	0,633	0,045	19
DOGBO	0,638	0,035	20
DASSA-ZOUME	0,641	0,034	21
SAVALOU	0,647	0,033	22
APLAHOUE	0,652	0,041	23
ZAGNANADO	0,653	0,048	24
DJOUGOU	0,663	0,030	25
KLOUEKAME	0,664	0,041	26
ALLADA	0,669	0,031	27
TOVIKLIN	0,670	0,047	28
DJIDJA	0,675	0,036	29
ZOGBODOMEY	0,679	0,035	30
IFANGNI	0,691	0,041	31
ADJA-OUERE	0,691	0,038	32
SAKETE	0,706	0,041	33
GRAND POPO	0,706	0,044	34
AKPRO-MISSRETE	0,711	0,035	35
MALANVILLE	0,716	0,036	36
TOFFO	0,716	0,035	37
SAVE	0,717	0,039	38
HOUEYOGBE	0,732	0,032	39

POBE	0,818	0,030	58
PERERE	0,827	0,037	59
GOGONOU	0,828	0,037	60
PORTO-NOVO	0,831	0,021	61
N'DALI	0,835	0,032	62
QUESSE	0,849	0,029	63
ADJOHOUN	0,849	0,034	64
KEROU	0,852	0,041	65
KALALE	0,866	0,030	66
MATERI	0,868	0,026	67
NIKKI	0,876	0,031	68
SO-AVA	0,880	0,021	69
SEGBANA	0,905	0,044	70
TOUCOUNTOUNA	0,934	0,037	71
TANGUIETA	0,943	0,017	72
AGUEGUES	0,947	0,026	73
BOPA	0,959	0,014	74
BOUKOMBE	0,969	0,014	75
KARIMAMA	0,989	0,008	76
COBLY	0,997	0,003	77

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Annexe 3.4 : Incidence de la pauvreté en termes d'actifs par commune en 2007

Commune	Proportion	Ecart-type	Rang
PORTO-NOVO	0,029	0,009	1
SEME KPODJI	0,067	0,017	2
COTONOU	0,084	0,007	3
OUIDAH	0,091	0,022	4
POBE	0,126	0,023	5
PARAKOU	0,145	0,022	6
ADJARRA	0,169	0,029	7
IFANGNI	0,195	0,032	8
KETOU	0,201	0,027	9
SAKETE	0,214	0,034	10
AVRANKOU	0,217	0,033	11

Commune	Proportion	Ecart-type	Rang
ABOMEY	0,561	0,037	40
GOGONOU	0,561	0,056	41
SO-AVA	0,570	0,036	42
SAVALOU	0,578	0,035	43
N'DALI	0,582	0,049	44
NIKKI	0,582	0,047	45
GLAZOUE	0,588	0,037	46
DJOUGOU	0,596	0,031	47
SINENDE	0,599	0,053	48
DANGBO	0,601	0,041	49
SAVE	0,601	0,043	50

ATHIEME	0,220	0,035	12
APLAHOUE	0,232	0,035	13
ADJA-OUERE	0,233	0,031	14
DOGBO	0,245	0,029	15
GRAND POPO	0,247	0,042	16
LOKOSSA	0,252	0,030	17
BONOU	0,261	0,042	18
KLOUEKAME	0,264	0,032	19
AKPRO-MISSRETE	0,268	0,035	20
COME	0,273	0,040	21
ABOMEY-CALAVI	0,273	0,020	22
TOVIKLIN	0,289	0,044	23
KPOMASSE	0,292	0,036	24
HOUEYOGBE	0,325	0,034	25
DJAKOTOME	0,330	0,038	26
LALO	0,389	0,039	27
ADJOHOUN	0,402	0,042	28
DASSA-ZOUME	0,440	0,035	29
PERERE	0,458	0,060	30
KEROU	0,460	0,057	31
BOPA	0,478	0,038	32
BOHICON	0,502	0,031	33
BEMBEREKE	0,522	0,045	34
BANIKOARA	0,524	0,039	35
COVE	0,525	0,051	36
BASSILA	0,532	0,047	37
SEGBANA	0,546	0,066	38
PEHUNCO	0,558	0,053	39

MALANVILLE	0,603	0,039	51
OUAKE	0,608	0,063	52
TCHAOUROU	0,609	0,039	53
AGUEGUES	0,618	0,065	54
OUESSE	0,628	0,043	55
TOFFO	0,657	0,038	56
NATITINGOU	0,657	0,036	57
BANTE	0,659	0,042	58
KOUANDE	0,668	0,040	59
KALALE	0,682	0,045	60
AGBANGNIZOUN	0,690	0,043	61
COPARGO	0,697	0,043	62
TANGUIETA	0,709	0,043	63
TORI-BOSSITO	0,709	0,044	64
DJIDJA	0,727	0,035	65
ALLADA	0,734	0,032	66
ZA-KPOTA	0,761	0,036	67
KANDI	0,770	0,037	68
QUINHI	0,790	0,038	69
ZAGNANADO	0,797	0,041	70
ZOGBODOMEY	0,801	0,031	71
MATERI	0,813	0,032	72
KARIMAMA	0,829	0,047	73
ZE	0,856	0,031	74
COBLY	0,875	0,035	75
BOUKOMBE	0,884	0,030	76
TOUCOUNTOUNA	0,895	0,040	77

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Annexe 3.5 : Noyau dur de la pauvreté en 2007, par commune

Commune	Proportion	Ecart-type	Rang
PORTO-NOVO	0,000	0,000	1
SEME KPODJI	0,000	0,000	2
COTONOU	0,002	0,002	3
GRAND POPO	0,007	0,007	4

Commune	Proportion	Ecart-type	Rang
AGBANGNIZOUN	0,123	0,028	40
DJAKOTOME	0,128	0,030	41
LALO	0,129	0,030	42
AGUEGUES	0,132	0,043	43

OUIDAH	0,008	0,008	5
COVE	0,009	0,008	6
ADJARRA	0,012	0,009	7
SAKETE	0,025	0,014	8
POBE	0,026	0,013	9
LOKOSSA	0,026	0,013	10
PARAKOU	0,031	0,012	11
ADJA-OUERE	0,033	0,014	12
KETOU	0,036	0,015	13
ATHIEME	0,036	0,016	14
IFANGNI	0,040	0,020	15
KLOUEKAME	0,041	0,015	16
ABOMEY-CALAVI	0,041	0,009	17
TOVIKLIN	0,045	0,026	18
AVRANKOU	0,045	0,022	19
APLAHOUE	0,052	0,019	20
KPOMASSE	0,052	0,020	21
KEROU	0,053	0,027	22
PEHUNCO	0,055	0,024	23
DOGBO	0,056	0,018	24
BOHICON	0,060	0,015	25
HOUEYOGBE	0,065	0,021	26
COME	0,067	0,027	27
BONOU	0,067	0,025	28
AKPRO-MISSRETE	0,070	0,026	29
ZA-KPOTA	0,071	0,020	30
DASSA-ZOUME	0,080	0,021	31
ABOMEY	0,083	0,019	32
BASSILA	0,097	0,028	33
SAVALOU	0,102	0,025	34
SAVE	0,104	0,029	35
GLAZOUE	0,105	0,024	36
DANGBO	0,105	0,026	37
ADJOHOUN	0,110	0,028	38
OUAKE	0,115	0,041	39

BOPA	0,133	0,027	44
DJIDJA	0,156	0,029	45
DJOUGOU	0,168	0,025	46
KOUANDE	0,171	0,035	47
ZOGBODOMEY	0,178	0,031	48
COPARGO	0,180	0,037	49
KANDI	0,191	0,038	50
TANGUIETA	0,192	0,043	51
NATITINGOU	0,204	0,035	52
COBLY	0,209	0,045	53
MALANVILLE	0,212	0,035	54
BANTE	0,214	399883,000	55
TOFFO	0,215	0,036	56
OUIHNI	0,223	0,043	57
BANIKOARA	0,223	0,033	58
TCHAOUROU	0,231	0,035	59
SEGBANA	0,237	0,068	60
TORI-BOSSITO	0,240	0,040	61
GOGONOU	0,242	0,049	62
OUESSE	0,246	0,038	63
ALLADA	0,247	0,032	64
SO-AVA	0,253	0,034	65
SINENDE	0,254	0,045	66
BEMBEREKE	0,255	0,040	67
ZAGNANADO	0,267	0,051	68
KALALE	0,273	0,045	69
PERERE	0,277	0,058	70
BOUKOMBE	0,280	0,041	71
MATERI	0,324	0,042	72
NIKKI	0,341	0,046	73
ZE	0,350	0,041	74
N'DALI	0,353	0,048	75
KARIMAMA	0,364	0,056	76
TOUCOUNTOUNA	0,390	0,062	77

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

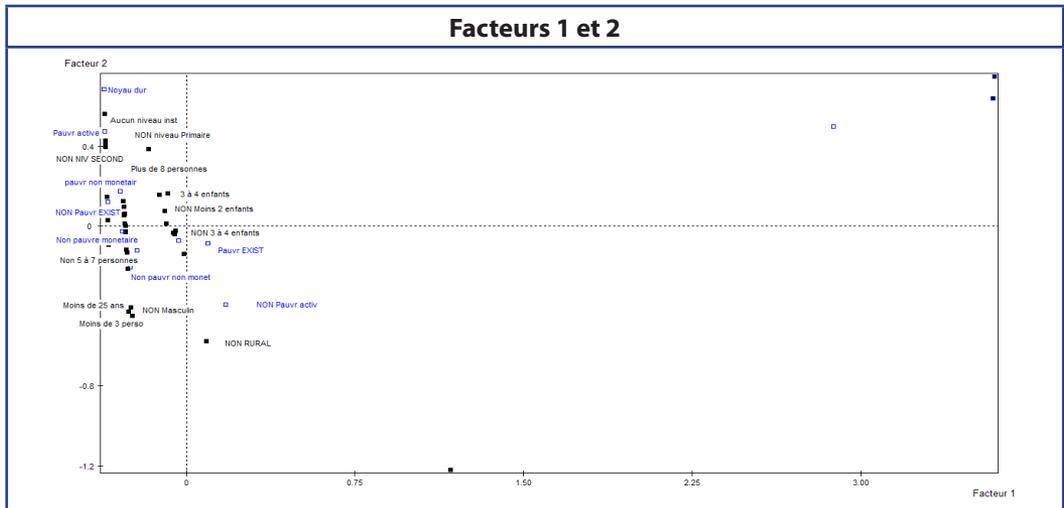
Annexe 3.6 : Noyau dur et caractéristiques des ménages

Variable	Proportion	Ecart-type
Sexe		
Masculin	0,860	0,011
Féminin	0,140	0,011
Milieu de résidence		
Urbain	0,192	0,013
Rural	0,808	0,013
Classe d'âge		
moins de 25 ans	0,026	0,005
[25; 35[0,202	0,013
[35; 45[0,308	0,016
[45; 60[0,294	0,016
60 ans et plus		
Taille de ménage	0,170	0,013
Moins de 3 personnes	0,010	0,002
3 à 4 personnes	0,121	0,008
5 à 7 personnes	0,412	0,016
8 personnes et plus	0,457	0,018
Niveau d'instruction		
Aucun	0,831	0,012
Primaire	0,143	0,012
Secondaire	0,025	0,005
Supérieur	0,001	0,001
Catégorie socioprofessionnelle		
cadre supérieur	0,001	0,001
cadre moyen	0,003	0,002
Employé/ouvrier qualifié	0,008	0,003
Employé/ouvrier semi-qualifié	0,005	0,002
Manœuvre	0,043	0,007
Patron	0,002	0,001
compte propre	0,933	0,008
Apprenti	0,002	0,001
aide familial	0,004	0,002

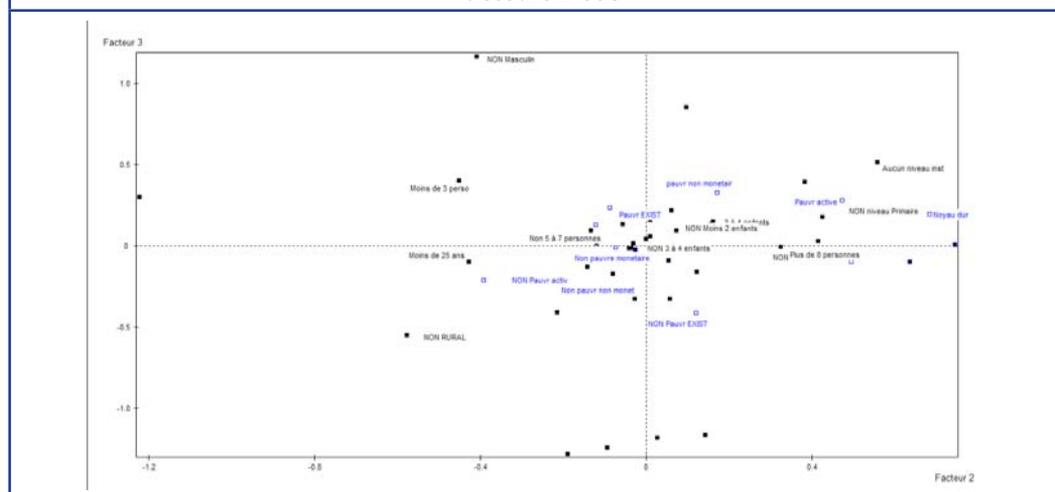
Type d'entreprise		
Administration publique	0,005	0,002
Entreprise parapublique	0,008	0,003
Entreprise privée	0,985	0,004
Entreprise associative	0,001	0,001
Personnel de maison	0,002	0,002
Branche d'activité		
Agriculture, élevage, pêche et forêt	0,867	0,011
Industrie	0,035	0,006
Eau, électricité et gaz	0,000	0,000
Bâtiment et travaux publics	0,005	0,002
Commerce et restauration	0,067	0,008
Transport et communication	0,011	0,003
Banque et assurance	0,000	0,000
Autres services	0,016	0,004

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Annexe 3.7 : Nuage de points issu de l'ACM



Facteurs 2 et 3



Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Annexe 3.8 : Ampleur de la pauvreté extrême selon les caractéristiques du ménage

	Incidence de la pauvreté extrême définie à partir du premier quintile de la distribution de la consommation		Pourcentage de la population disposant de moins d'un dollar		Incidence de la pauvreté monétaire au seuil national	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Milieu de Résidence						
Urbain	16,8	16,9	54,4	34,3	34,8	28,3
Rural	21,8	21,7	79,8	61,5	38,5	36,1
Sexe du chef de ménage						
Masculin	20,9	20,9	71,1	53,5	37,4	34,7
Féminin	15,3	15,6	67,3	42,6	36,1	26,5
Niveau d'instruction du chef de ménage						
Aucun niveau	23,4	20,6	79,6	61,2	41,5	35,9
Primaire	15,8	18,6	64,6	40,5	35,2	30,1
Secondaire	13,9	22,1	49,4	41,8	26,4	32,5
Supérieur	9,8	1,1	19,4	6,5	11,1	4,6
Classe d'âge du chef de ménage						
Moins de 25 ans	7,5	8,4	57,4	34,6	20,9	16,4
25 - 34 ans	13,9	12,5	66,4	40,8	32,9	22,9
35 - 44 ans	21,5	20,9	70,8	53,0	38,5	34,6

	Incidence de la pauvreté extrême définie à partir du premier quintile de la distribution de la consommation		Pourcentage de la population disposant de moins d'un dollar		Incidence de la pauvreté monétaire au seuil national	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
45 - 59 ans	24,2	24,6	70,7	56,6		39,0
60 ans et plus	20,2	21,3	76,9	56,6	38,7	36,2
Branche d'activité						
Agriculture Élevage Pêche et Forêt	23,9	21,2	82,6	65,1	41,0	37,4
Industrie	16,2	13,1	60,3	38,2	36,9	23,9
Eau, électricité, gaz	9,2	,0	51,6	9,4	47,2	11,7
BTP	11,7	7,9	45,7	23,6	27,9	16,1
Commerce et restauration	13,9	11,3	53,0	32,1	30,4	20,6
Transport et com.	14,1	8,8	44,1	25,6	29,2	17,8
Banques et assurances	9,4	,0	31,6	11,0	19,0	,0
Autres services	14,2	8,3	48,1	28,7	25,4	16,5
Département de résidence						
Alibori	29,5	29,6	76,5	44,9	42,2	43,3
Atacora	16,3	16,1	80,3	72,0	32,2	33,2
Atlantique	24,1	23,7	70,9	45,5	39,9	36,4
Borgou	27,6	27,4	77,7	63,9	38,6	39,2
Collines	15,7	15,7	62,6	41,2	35,4	31,2
Couffo	20,4	20,3	90,4	74,3	40,5	35,4
Donga	21,4	21,5	82,5	75,0	36,0	33,6
Littoral	15,9	15,8	26,9	8,3	30,0	26,2
Mono	15,7	15,9	85,3	56,6	37,2	27,6
Ouémé	14,6	15,2	41,6	31,5	35,8	25,3
Plateau	20,5	19,9	80,1	63,2	39,6	35,2
Zou	17,7	17,7	87,5	62,8	37,5	32,7
Ensemble	20,0	20,0	70,5	51,6	37,2	33,3

Sources : INSAE [2007] et équipe de rédaction, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Annexe 3.9 : Ampleur de la pauvreté alimentaire selon les caractéristiques du ménage

	Incidence de la pauvreté alimentaire extrême		Incidence de la pauvreté alimentaire	
	2006	2007	2006	2007
Milieu de Résidence				
Urbain	17,1	18,0	19,7	23,2
Rural	22,6	21,1	25,1	28,4
Sexe				
Masculin	21,0	21,1	23,5	27,9
Féminin	18,6	14,7	21,3	19,8
Niveau d'instruction du chef de ménage				
Aucun niveau	23,1	19,4	25,8	26,8
Primaire	20,1	20,5	22,6	26,0
Secondaire	13,6	23,2	15,7	28,7
Supérieur	6,1	1,6	7,4	4,1
Age du Chef de ménage				
Moins de 25 ans	15,4	10,6	16,4	12,3
25 - 34 ans	19,4	13,7	21,9	18,9
35 - 44 ans	21,3	21,4	23,9	27,9
45 - 59 ans	20,7	23,9	23,3	31,7
60 ans et plus	21,5	20,0	24,1	26,7
Branche d'activité				
Agriculture Elevage Pêche et Forêt	22,6	19,7	25,5	27,5
Industrie	21,8	14,6	25,4	19,4
Eau, électricité, gaz	15,4	,0	15,4	7,8
BTP	15,6	7,9	17,6	12,2
Commerce et restauration	15,4	12,0	17,2	16,9
Transport et communications	16,2	11,2	18,3	15,3
Banques et assurances	9,4	,0	9,4	,0
Autres services	13,6	8,7	15,2	13,4
Département				
Alibori	22,3	26,7	23,9	34,2
Atacora	19,2	17,8	22,6	24,6
Atlantique	25,0	24,6	28,2	30,8
Borgou	23,1	24,8	24,3	30,3
Collines	17,4	16,2	19,7	22,2
Couffo	26,1	21,4	28,4	29,1
Donga	19,8	19,2	23,3	26,0

Littoral	7,5	16,0	7,8	19,5
Mono	20,4	15,3	25,5	22,3
Ouémé	21,2	18,1	24,0	22,7
Plateau	17,1	19,1	19,8	27,8
Zou	22,1	17,4	24,9	26,6
Ensemble	20,6	20,0	23,1	26,5

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Annexe 3.10 : Déterminants de la pauvreté en 2007

	Pauvreté monétaire		Pauvreté non monétaire		Pauvreté actif		Pauvreté existence		Noyau dur	
	Coef	P > /z/	Coef	P > /z/	Coef	P > /z/	Coef	P > /z/	Coef	P > /z/
Sexe										
Masculin	-0,253	0,017	0,175	0,004	-0,564	0,000	0,645	0,000	-0,032	0,760
Féminin	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Milieu de résidence										
Rural	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Urbain	0,685	0,000	-0,204	0,000	-0,458	0,000	-1,302	0,000	-0,455	0,000
Niveau d'instruction										
Aucun	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Secondaire	-1,416	0,007	3,300	0,000	3,878	0,000	3,164	0,000	1,796	0,000
Universitaire	-1,131	0,031	2,310	0,000	2,972	0,000	2,247	0,000	1,037	0,000
Primaire	-0,807	0,128	1,586	0,008	2,399	0,000	1,727	0,000		
Catégorie socio professionnelle										
Cadre supérieur	-0,642	0,461	-0,846	0,174	-0,983	0,075	-0,512	0,353	0,247	0,822
Manœuvre	-0,422	0,383	0,515	0,030	0,518	0,019	0,140	0,564	0,628	0,211
Patron	0,062	0,923	-1,119	0,020	-1,017	0,007	-1,150	0,004	-1,543	0,150
Compte propre	-0,510	0,042	0,315	0,027	0,052	0,683	0,367	0,009	0,361	0,221
Autres catégories	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Type d'entreprise										
administration publique	-0,460	0,470	-0,912	0,034	-1,651	0,000	0,497	0,200	-0,231	0,797
entreprise para-publique	0,300	0,639	-0,819	0,036	-1,476	0,000	0,503	0,202	1,355	0,012
entreprise privée	0,914	0,073	-0,020	0,945	-0,692	0,018	0,797	0,012	0,791	0,390
Entreprise associative	1,180	0,124	-0,468	0,355	-1,450	0,002	0,499	0,302		

	Pauvreté monétaire		Pauvreté non monétaire		Pauvreté actif		Pauvreté existence		Noyau dur	
	Coef	P > /z/	Coef	P > /z/	Coef	P > /z/	Coef	P > /z/	Coef	P > /z/
Autres types	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Branche d'activité										
agriculture, élevage, pêche et forêt	0,083	0,402	0,133	0,027	0,271	0,000	0,306	0,000	0,114	0,392
Commerce et restauration	0,148	0,279	-0,112	0,167	-0,028	0,720	0,076	0,376	-0,042	0,837
transport et communication	-0,293	0,150	0,121	0,312	-0,138	0,242	-0,012	0,925	0,251	0,009
Autres branches	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Accès à l'eau robinet			-	-	-	-	-	-	-	-
Accès à Eau de Puits			-	-	-	-	-	-	-	-
Accès à l'information			-	-	-	-	-	-	-	-
Accès aux soins de santé			-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'enfants										
Moins de deux enfants	0,482	0,000	0,046	0,506	-0,132	0,063	0,145	0,071	0,242	0,021
Entre 2 et 3 enfants	0,151	0,287	0,059	0,491	-0,059	0,504	0,055	0,528	0,086	0,507
Entre 3 et 4 enfants	0,477	0,000	-0,024	0,719	-0,261	0,000	-0,207	0,050	-0,048	0,657
Plus de 5 enfants	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Classe d'âge										
Moins de 25 ans	-0,031	0,773	-0,013	0,842	-0,062	0,334	0,159	0,024	0,494	0,061
Entre 25 et 35 ans	-0,002	0,996	0,329	0,014	0,474	0,001	0,076	0,596	0,006	0,953
Entre 35 et 45 ans	-0,022	0,815	0,011	0,861	-0,029	0,637	-0,036	0,602	-0,239	0,009
Entre 45 et 60 ans	-0,003	0,982	0,063	0,388	0,154	0,042	-0,077	0,344	-0,065	0,552
60 ans et plus	-	-	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Taille										
Moins de 3 pers	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
3 à 4 personnes	0,475	0,110	-0,667	0,000	-0,686	0,000	-0,122	0,115	1,830	0,000
5 à 7 personnes	1,124	0,000	-1,121	0,000	-1,025	0,000	-0,034	0,725	3,008	0,000

	Pauvreté monétaire		Pauvreté non monétaire		Pauvreté actif		Pauvreté existence		Noyau dur	
	Coef	P > /z/	Coef	P > /z/	Coef	P > /z/	Coef	P > /z/	Coef	P > /z/
8 personnes et plus	1,1965	0,000	-1,810	0,000	-1,559	0,000	-0,252	0,001	3,691	0,000
Deciles										
D1	-	-	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
D2	-2,478	0,000	-0,514	0,000	-0,225	0,031	-0,616	0,000	0,857	0,000
D3	-3,538	0,000	-0,715	0,000	-0,323	0,002	-0,601	0,000	0,110	0,284
D4	-4,537	0,000	-0,886	0,000	-0,320	0,003	-0,693	0,000	-0,831	0,000
D5	-4,345	0,000	-1,091	0,000	-0,413	0,000	-0,830	0,000	-1,516	0,000
D6	-6,006	0,000	-1,336	0,000	-0,480	0,000	-1,096	0,000		
D7	-7,169	0,000	-1,497	0,000	-0,750	0,000	-1,249	0,000		
D8	-	-	-1,834	0,000	-0,966	0,000	-1,499	0,000		
D9	-	-	-2,022	0,000	-1,177	0,000	-1,860	0,000		
D10	-	-	-2,386	0,000	-1,530	0,000	-2,335	0,000		
Constant	-	-	-1,433	0,034	-0,550	0,411	-2,535	0,000	-8,093	0,000
Nbre obs.		6953		9730		9868		9868		9868
LR Chi 2		3807,59		2224,40		3578,47		2413,47		1435,30
Prob > Chi 2		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000
Pseudo R2		0,4529		0,1664		0,2670		0,1774		0,2138

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

3.2. PROFIL ET DYNAMIQUE DES INÉGALITÉS AU BÉNIN

Introduction

La réduction des inégalités et de la pauvreté constitue des défis majeurs à relever par les pouvoirs publics dans les pays en développement. Au Bénin, les orientations stratégiques de développement offrent une lecture de la vision du gouvernement dans cette perspective et considèrent l'accélération de la croissance comme un axe fort pour réduire la pauvreté. L'accélération de la croissance est-elle suffisante pour réduire la pauvreté ? Selon Bourguignon [2004], le véritable enjeu de l'élaboration d'une stratégie visant la réduction de la pauvreté réside davantage dans les interactions entre distribution et croissance que les relations entre croissance et pauvreté et entre pauvreté et inégalité.

En d'autres termes, pour apprécier l'impact réel des stratégies de développement sur la réduction de la pauvreté, un angle optimal de mesure serait d'examiner dans quelle mesure ces stratégies ont contribué à orienter la distribution des revenus vers les plus pauvres, de manière à réduire les inégalités.

Dans le cas spécifique du Bénin, les données présentent une évolution de la croissance cohérente avec celle de la pauvreté sur les périodes 2002-2006 et 2006-2007. Le taux de croissance est passé de 4,4% en 2002 à 3,8% en 2006 et à 5,0% en 2007. Dans le même temps, l'incidence de pauvreté est passée de 28,5% à 37,2% puis à 33,3%. Ainsi, sur la première période, le recul de la croissance s'est accompagné d'une aggravation de la pauvreté et sur la seconde période, la reprise économique s'est traduite par une réduction de la pauvreté. Cependant, l'inégalité de revenu s'est réduite sur les deux périodes. L'indice de Gini est passé de 0,57 à 0,53 puis à 0,47. Ces résultats, issus de l'exploitation des données d'enquêtes réalisées auprès des ménages, laissent entrevoir une contribution positive de la croissance à la redistribution en faveur des pauvres.

Cette question est examinée de manière plus approfondie dans le prochain chapitre (*chapitre 4*) qui traite de la dynamique entre la croissance et la réduction de la pauvreté et des inégalités. Au préalable, il convient de dresser le profil des inégalités au Bénin, en rapport avec les caractéristiques des ménages. Ce profil devrait permettre, entre autres, de réaliser la cartographie des inégalités au Bénin, et partant de cibler des zones où la distribution de la richesse est des plus inégalitaires.

La section suivante subdivisée en trois parties, répond à ce préalable. La première partie analyse globalement les inégalités sur les plans monétaire et non monétaire. La deuxième partie présente le profil des égalités sous l'angle géographique et selon les caractéristiques du chef de ménage. L'analyse est affinée par la décomposition de l'indice de Gini (en composante intragroupe et intergroupe). La dernière partie examine la décomposition de l'indice de Gini suivant les postes de dépenses et esquisse un ciblage des communes sur la base des résultats obtenus.

3.2.1 Analyse globale des inégalités sur les plans monétaires et non monétaires

L'inégalité est mesurée par l'indice de Gini et le rapport des valeurs (des indicateurs de pauvreté retenus) pour les classes extrêmes. A cet effet, la population est répartie selon les quintiles pour les différents indicateurs.

Comme précédemment, la pauvreté monétaire est mesurée par les dépenses annuelles moyennes par tête pour satisfaire les besoins alimentaires et non alimentaires. Quant à la pauvreté non monétaire, elle est appréciée à travers des indicateurs de conditions de vie et de capacités, notamment l'accès à l'eau potable, la disposition de toilette à chasse ou de latrines, l'utilisation des services de voirie pour l'évacuation des ordures ménagères, le taux net de scolarisation, le taux de mortalité des moins de 5 ans et le retard de croissance des moins de 5 ans.

La distribution obtenue à partir des résultats de l'enquête EMICoV 2006-2007 (*Cf. annexe 3.11*) fournit les indications suivantes.

3.2.1.1 Inégalités de revenu

La dépense moyenne par tête d'un ménage pour satisfaire ses besoins alimentaires et non alimentaires est évaluée à 317.627 FCFA en 2007. La dépense moyenne par tête pour les ménages du quintile le plus « riche » s'élève à 787.733 FCFA et celle des ménages du quintile le plus pauvre, s'établit à 94.368 FCFA. Ainsi, les dépenses moyennes annuelles par tête des ménages du quintile le plus riche sont 8,4 fois plus élevées que celles des ménages du quintile le plus pauvre, ce qui traduit une forte inégalité. En la matière, le Bénin se situe toutefois au même niveau que les pays tels que le Ghana (8,4), les Etats-Unis (8,4) et le Kenya (8,2) [PNUD, RMDH 2008].

Les dépenses moyennes en milieu urbain sont deux fois plus élevées que celles en milieu rural, et les inégalités entre pauvres (1^{er} quintile) et non-pauvres (dernier quintile) sont très prononcées aussi bien parmi les ménages ruraux que parmi les ménages urbains. Les résultats indiquent également des disparités importantes entre les ménages dont le chef évolue dans les activités agricoles et ceux dont le chef exerce les autres activités. En général, les ménages agricoles consomment deux fois moins, voire trois fois moins que les autres ménages. Cependant, en termes d'inégalités intra-sectorielles (ou intra-branche), la branche des banques et assurances, qui présente les niveaux de dépenses les plus élevés affiche également le taux d'inégalité inter-quintile le plus important.

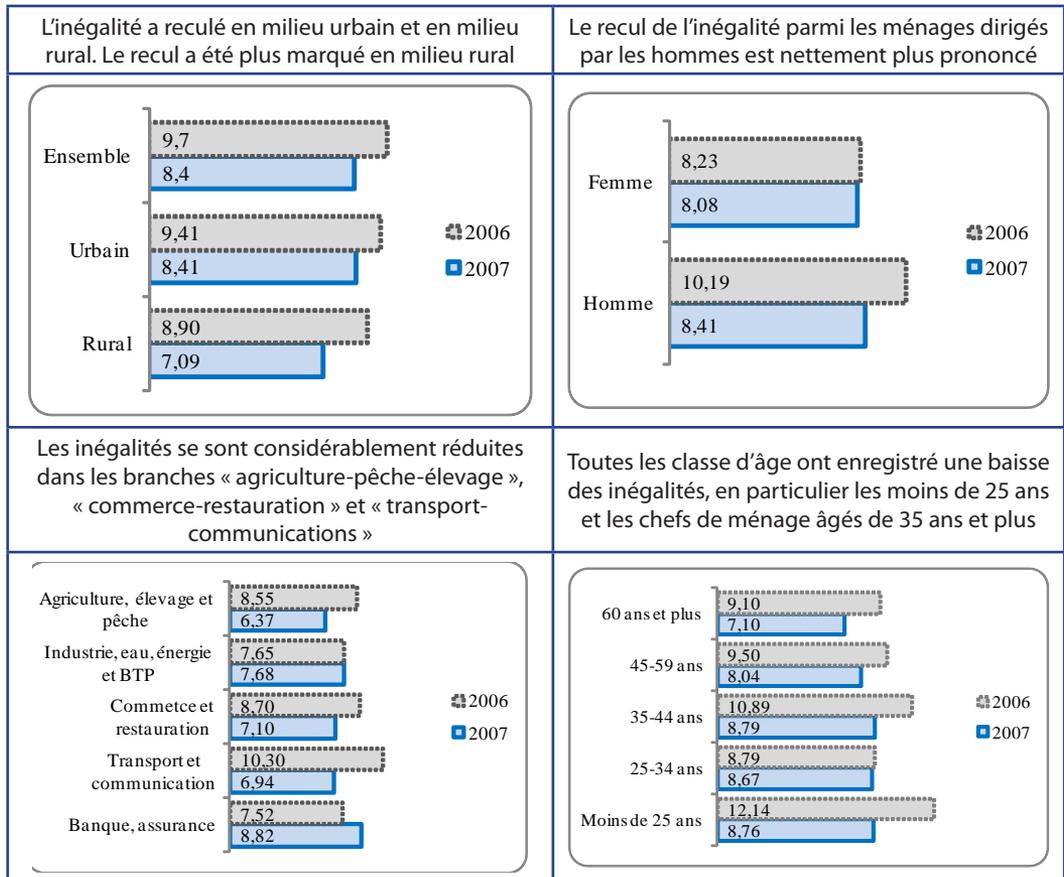
Relativement au sexe, les dépenses moyennes dans les ménages dirigés par les femmes et ceux dirigés par les hommes affichent des niveaux similaires, avec un léger surplus pour les femmes. Par ailleurs, les taux d'inégalités sont très élevés pour les deux catégories de ménages.

La répartition des dépenses selon l'âge du chef du ménage indique également des inégalités importantes dans toutes les classes d'âges, en particulier chez les moins de 60 ans.

Comparativement à 2006, l'inégalité de niveau de vie mesurée par *le rapport des dépenses par tête des classes extrêmes* a également reculé. Le taux d'inégalité est passé de 9,7 en 2006 à 8,4 en 2007. En effet, le niveau de vie a augmenté plus vite dans les ménages du quintile le plus pauvre que dans ceux des quintiles plus riches. La dépense annuelle moyenne par tête est ainsi passée de 58.991 FCFA à 94.368 FCFA dans les ménages plus pauvres, et de 573.279 FCFA à 787.733 FCFA dans les ménages plus riches.

Il convient de relever que la baisse de l'inégalité est plus notable en milieu rural (plus pauvre) qu'en milieu urbain, et qu'elle a concerné plus particulièrement les ménages agricoles.

Graphique 3.4 : Evolution des inégalités de revenu entre 2006 et 2007 à partir du ratio inter-quintile, selon les caractéristiques socioéconomiques des ménages



Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

L'analyse globale et comparative de la distribution des dépenses par tête, à partir de l'indice de Gini, soutient la tendance baissière observée sur la période 2006-2007. L'indice de Gini est passé au niveau national de 0,53 en 2006 à 0,47 en 2007.

L'évolution de l'indice de Gini selon le milieu de résidence fournit des résultats analogues à ceux obtenus à partir du rapport des quintiles extrêmes. L'inégalité a reculé aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, avec une inclinaison plus importante en milieu rural (Cf. annexe 3.12).

Au plan géographique, la cartographie réalisée à partir de l'indice de Gini indique une forte inégalité des revenus dans les départements du Mono, de la Donga, du Borgou, de l'Atlantique, du Littoral, de l'Ouémé et de l'Alibori. L'inégalité est moins prononcée dans les départements de l'Atacora, des Collines, du Plateau et du Zou, et en particulier dans le département du Couffo (Cf. annexes 3.13 et 3.14).

3.2.1.2 Inégalités des conditions de vie

Du point de vue des conditions de vie, les ménages riches sont généralement mieux lotis que les pauvres.

Les enfants de 6 à 11 ans issus des ménages plus riches ont un taux net de scolarisation plus élevé que ceux des ménages pauvres et la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans est moins marquée dans les ménages riches. Ainsi, le retard de croissance touche 29 enfants sur 100 dans les ménages riches contre 50 enfants dans les ménages pauvres.

En matière de santé, les enfants de ménages plus riches sont moins fragiles que ceux des ménages plus pauvres. Le taux de mortalité infantile est 1,8 fois plus élevé chez les pauvres.

La situation est analogue quant à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Une proportion plus importante de ménages riches, soit respectivement 74,3% et 26,8%, ont accès à l'eau potable et utilisent une toilette à chasse ou des latrines contre 64,6% et 6,5% pour les ménages plus pauvres.

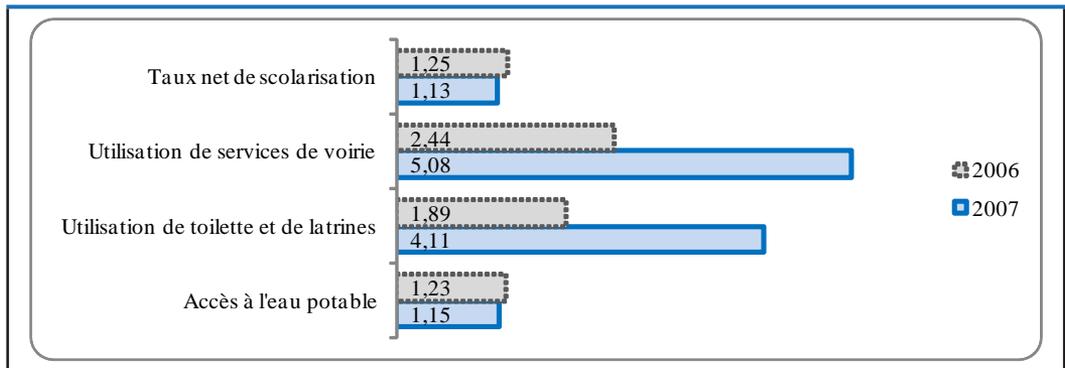
Au niveau des départements, des disparités plus ou moins marquées s'observent selon les indicateurs. Pour le taux net de scolarisation (TNS) des 6 à 11 ans, l'Alibori et le Borgou affichent des taux faibles d'inégalité avec un rapport pauvre/riche compris entre 0,60 et 0,70. Paradoxalement, d'autres départements (Atlantique, Collines, Couffo et Ouémé) présentent un rapport pauvre/riche supérieur à 1, indiquant des TNS plus élevés en faveur des pauvres.

En ce qui concerne l'eau potable, l'accessibilité est faible (moins de 61%) dans les départements de la Donga, du Zou, de l'Alibori, de l'Atacora et du Mono avec des disparités plus marquées en faveur des riches dans la Donga (rapport pauvre/riche = 0,58) et en faveur des pauvres dans l'Alibori et le Mono (rapport pauvre/riche > 1).

S'agissant de la santé, la corrélation positive entre la qualité de l'eau de boisson et la santé de l'enfant sous-tend les disparités observées. Ainsi, dans tous les départements, les décès enregistrés chez les enfants de moins de 5 ans sont plus importants dans les ménages pauvres que dans les ménages riches. Les inégalités entre riches et pauvres sont particulièrement élevées (rapport pauvre/riche > 1,75) dans le Littoral, l'Alibori, l'Ouémé, les Collines, l'Atlantique et le Zou.

En termes d'évolution, les inégalités de conditions de vie ont connu des trajectoires différentes entre 2006 et 2007 selon les indicateurs. En ce qui concerne le taux net de scolarisation et l'accès à l'eau potable, les inégalités entre riches et pauvres se sont réduites, par contre, elles se sont accentuées s'agissant de l'utilisation des toilettes et des moyens appropriés d'évacuation des ordures ménagères.

Graphique 3.5 : Evolution des inégalités des conditions de vie entre 2006 et 2007 à partir du ratio inter-quintile



Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

3.2.2. Profil des inégalités, décomposition intragroupe et intergroupe

Sur la base de l'indice de Gini, il est possible d'affiner le profil des inégalités pour l'indicateur monétaire en distinguant les composantes intragroupe et intergroupe (Cf. encadré 3.2). Une telle distinction est utile du point de vue de l'orientation des politiques de développement. Elle permet notamment d'identifier la nature des inégalités en présence et partant, de mettre l'accent soit sur les inégalités au sein des groupes, soit entre les groupes, soit les deux simultanément.

Encadré 3.2 : Décomposition de l'indice de Gini en composantes intragroupe et intergroupe

Soit Y l'indicateur de pauvreté (de revenu), mesuré sur une population de taille N , subdivisée en K groupes de taille N_k chacun. Désignons par f_k la fréquence des individus appartenant au groupe k et par s_k leur part dans le revenu total. Il vient que

$$f_k = \frac{N_k}{N} \text{ et } s_k = \frac{Y_k}{\sum_{j=1}^K Y_j} = \frac{N_k \bar{Y}_k}{N \bar{Y}} = f_k \frac{\bar{Y}_k}{\bar{Y}}.$$

Partant de la différence moyenne de l'indice de Gini, à savoir $G = \frac{1}{2YN^2} \sum_{i=1}^N \sum_{j=1}^N |Y_i - Y_j|$,

il est possible de décomposer l'indice de Gini en une composante intragroupe G_w et une composante intergroupe G_{gb} , de sorte que [Dagum, 1997b] :

$$G = \underbrace{\sum_{j=1}^K f_j s_j G_{jj}}_{G_w} + \underbrace{\sum_{j=2}^K \sum_{h=1}^{j-1} (f_j s_h + f_h s_j) G_{jh}}_{G_{gb}},$$

où G_{jj} est la mesure de Gini sur le groupe j et G_{jh} est la mesure de Gini qui capte les

inégalités entre les groupes j et h . Formellement, $G_{jh} = \frac{1}{N_j N_h (Y_j + Y_h)} \sum_{i=1}^{N_j} \sum_{r=1}^{N_h} |Y_{ij} - Y_{rh}|$ où Y_{ij} et Y_{rh} sont respectivement les revenus des individus i et r des groupes j et h .

Source : Cet encadré a été élaboré à partir de l'article de Mussard [2006]

3.2.2.1. Inégalités de revenu au niveau des départements

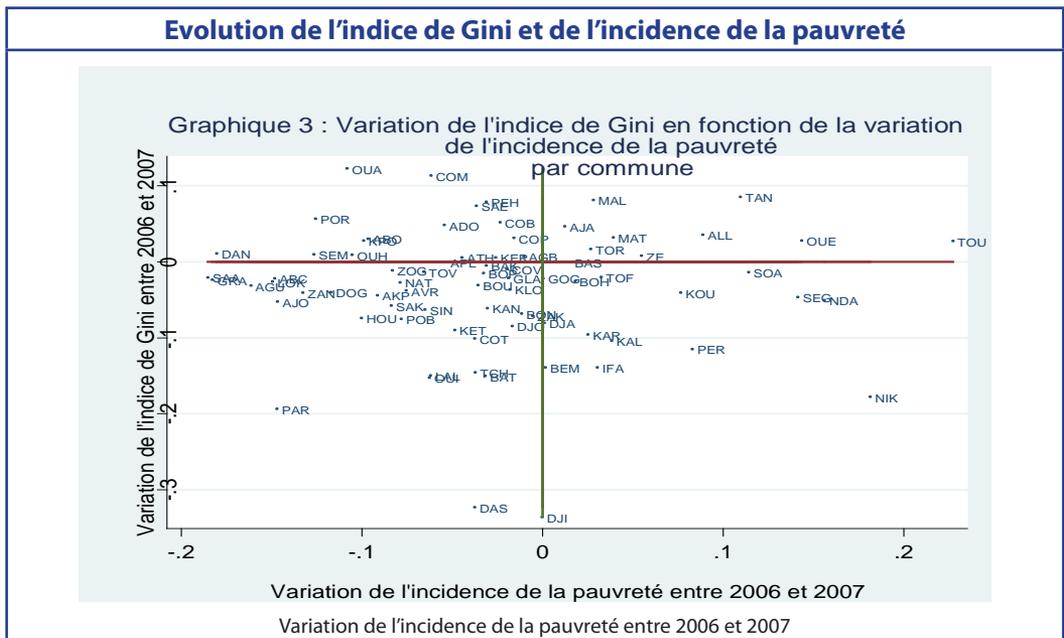
La décomposition de l'indice de Gini selon le département de résidence révèle que la composante inter-département représente entre 47% en 2006 et 48% en 2007, et est 6 fois plus élevée que la composante intra-département. Ceci indique que les inégalités de revenu sont plus importantes entre les départements qu'à l'intérieur des départements.

3.2.2.2. Inégalités de revenu au niveau des communes

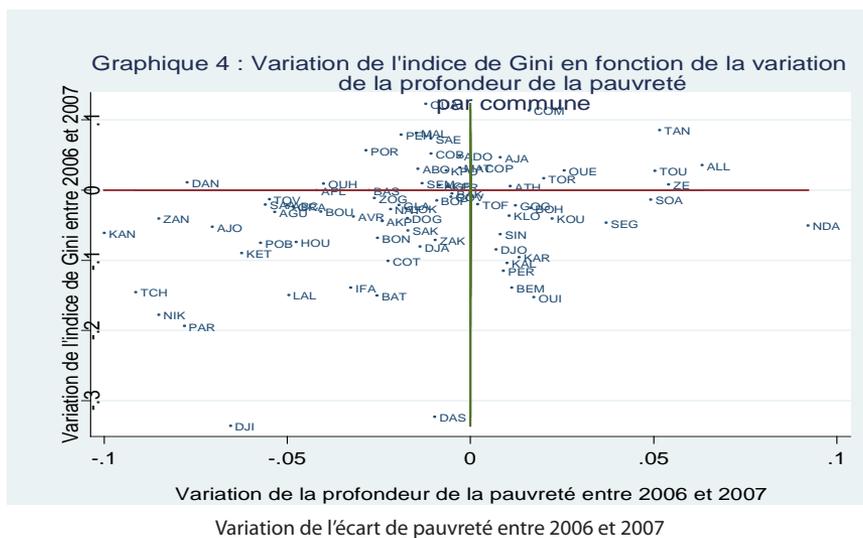
Au niveau des communes, tout comme au niveau des départements, la composante intergroupe domine. En 2007, la composante intragroupe ne contribue que pour 2,8% à l'indice de Gini contre 3,1% en 2006.

Globalement, il y a convergence tant au niveau des départements qu'au niveau des communes pour affirmer qu'au niveau géographique la disparité des niveaux de vie moyens entre les strates est plus prépondérante que celle observée à l'intérieur des mêmes strates. Par ailleurs, l'analyse dynamique de la variation de l'indice de Gini en rapport avec celle des indices de pauvreté permet de former quatre groupes de communes répartis en quatre quadrants (Nord, Sud, Est, Ouest). Le premier est constitué des communes dont la baisse de l'indice de Gini s'accompagne également d'une baisse de l'indice de pauvreté (quadrant Sud-Ouest). A l'opposé, se trouvent les communes dont l'indice de Gini et l'indice de pauvreté augmentent simultanément (quadrant Nord-Est). Enfin les deux derniers groupes comprennent les communes dont la variation de l'indice de Gini et celle de l'indice de pauvreté évoluent en sens inverse. Dans le premier cas, l'indice de Gini baisse pendant que l'indice de pauvreté augmente (quadrant Sud-Est) et dans le second cas, l'indice de Gini croît pendant que l'indice de pauvreté diminue (quadrant Nord-Ouest).

Graphique 3.6 : Variation de l'indice de Gini en fonction de la variation de l'incidence et de l'écart de pauvreté par commune entre 2006 et 2007



Evolution de l'indice de Gini et de l'écart de pauvreté



Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Cette répartition des communes a des implications en termes de politiques économiques et sociales. Ainsi, si les pouvoirs publics visent la réduction des inégalités au niveau national et celle de l'incidence de pauvreté ou de l'écart⁴ de pauvreté, alors les communes des quadrants Nord-Ouest et Sud-Est devraient être ciblées en priorité.

3.2.2.3. Inégalités de revenu selon la branche d'activité et la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage

Globalement, au niveau de la branche d'activité, la composante interbranches contribue pour 37,5% à l'inégalité totale et la composante intra-branche pour 21,7%. Il est intéressant de noter que malgré l'importance de l'indice de Gini ($Gini > 0,44$) dans les branches « banque, assurance et autres services » et « industrie, eau, énergie et BTP », la branche « agriculture, élevage et pêche » reste prépondérante dans l'analyse des inégalités intra-groupes avec une contribution relative de 48,5%.

La décomposition de l'indice de Gini en composantes intra-groupe et intergroupe suivant la catégorie socioprofessionnelle contraste avec celle réalisée suivant la branche d'activité. En effet, la contribution de la composante intra-catégorie socioprofessionnelle représente 57,8% de l'inégalité totale contre 22,2% pour la composante inter-catégorie socioprofessionnelle.

⁴ L'écart de pauvreté est mesuré en pourcentage du seuil de pauvreté par le rapport entre l'indice de profondeur ($P1$) et l'incidence de pauvreté ($P0$).

Cela traduit que les écarts entre les dépenses moyennes des catégories socioprofessionnelles sont moins importants que ceux observés entre les branches d'activité. De ce point de vue, une stratégie optimale de lutte contre les inégalités consisterait à accorder davantage l'attention à la réduction des inégalités des revenus entre les branches d'activités.

Cette analyse vaut également pour l'année 2006. En particulier, les individus travaillant à leur propre compte constituent la cible à privilégier en matière de réduction de l'inégalité intragroupe, leur contribution étant de plus de 95% sur la période 2006-2007.

3.2.2.4. Inégalités de revenu selon l'âge du chef de ménage

La décomposition de l'indice de Gini suivant l'âge du chef de ménage révèle l'importance de la composante intragroupe par rapport à la composante intergroupe, même si le résidu a une contribution de plus de 60%. L'attention devrait porter davantage sur les classes intermédiaires constituées par les chefs de ménages âgés de 25 à moins de 45 ans qui ont une contribution de 64,1% à l'inégalité intragroupe.

3.2.2.5. Inégalités de revenu selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Le niveau d'instruction du chef de ménage est un déterminant majeur du niveau de vie du ménage. Ainsi, en 2007, les ménages dont le chef a le niveau du supérieur ont dépensé en moyenne environ quatre fois plus que les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction et deux fois plus que les ménages dont le chef a le niveau du primaire et du secondaire.

La décomposition de l'indice de Gini met en évidence des contributions des composantes intergroupe et intragroupe d'ordres de grandeurs comparables. Les disparités intergroupes contribuent pour 33,0% à l'inégalité totale, et la composante intragroupe compte pour 30,0%, ce qui est nettement en retrait par comparaison à la contribution de 57,8% relevée précédemment pour la composante intragroupe de la catégorie socioprofessionnelle.

Dans la mesure où le relèvement du niveau d'instruction devrait induire une augmentation des dépenses par tête, il y a lieu de poursuivre les efforts visant à encourager l'éducation de base, mais également l'enseignement secondaire et supérieur.

3.2.2.6. Inégalités de revenu selon le sexe du chef de ménage

La prise en compte du genre montre globalement une faible importance de la composante intergroupe comparativement à la composante intragroupe. Cette dernière contribue pour 62,9% à l'inégalité totale en 2007 contre 65,9% en 2006, en raison notamment des fortes disparités observées dans les ménages dirigés par les hommes.

3.2.3. Ciblage des zones fondé sur l'impact des prix et des revenus sur le niveau d'inégalité

Outre la décomposition des inégalités en composante intragroupe et intergroupe, il est également possible d'obtenir la décomposition de l'indice de Gini selon les sources de revenus [Lerman & Yitzhaki, 1985] ou les postes de dépenses [Garner, 1993] (Cf. encadré 3.3). Une telle décomposition permet de mettre en évidence les postes de dépenses jugés critiques, et d'entrevoir les mesures appropriées de protection des populations. Ici, l'analyse est couplée avec les communes dans une optique de ciblage.

Encadré 3.3 : Décomposition de l'indice de Gini en composantes intragroupe et intergroupe

Soit y le revenu total par habitant ou la dépense annuelle par tête, $F(y)$ la fonction de distribution cumulative du revenu total par habitant (qui prend la valeur 0 pour le ménage le plus pauvre et la valeur 1 pour le plus riche), et \bar{y} le revenu moyen total par habitant pour tous les ménages. L'indice de Gini peut alors se décomposer comme suit

(Lerman & Yitzhaki [1985]) : $G_y = \frac{2 \text{cov}[y, F(y)]}{\bar{y}} = \sum_i s_i r_i G_i$ où G_y représente l'indice de Gini du revenu total, G_i l'indice de Gini du revenu (de la dépense) y_i issu de la source i , s_i est la part du revenu total provenant de la source i (ou la part du budget consacrée au poste de dépense i) et r_i la corrélation de l'indice de Gini entre le

revenu de la source i et le revenu total. Cette corrélation se définit par : $r_i = \frac{\text{cov}(y_i, F(y))}{\text{cov}(y_i, F(y_i))}$ où $F(y_i)$ désigne la fonction de distribution cumulative du revenu par habitant de la source i .

La corrélation de l'indice de Gini r_i peut prendre des valeurs comprises entre -1 et 1. Le revenu provenant des sources comme le revenu des capitaux immobiliers qui est en général très étroitement et positivement lié au revenu total aura des corrélations de l'indice de Gini largement positives. Le revenu de sources comme les transferts tend, pour sa part, à avoir des corrélations de l'indice de Gini plus faibles, voire négatives. La contribution globale (absolue) d'une source de revenu i à l'inégalité du revenu total par habitant est donc $s_i r_i G_i$.

Cette décomposition peut être utilisée pour évaluer l'impact d'une variation marginale e_i (très faible) du revenu de la source i sur l'inégalité du revenu total. Plus précisément, l'effet sur l'indice de Gini d'une variation en pourcentage

du revenu de la source i (ou du poste de dépense i) est donné par : $\frac{\partial G_y / \partial e_y}{G_y} = \frac{s_i r_i G_i}{G_y} - s_i = s_i (\eta_i - 1)$

où $\eta_i = \frac{r_i G_i}{G}$ est l'élasticité-revenu (élasticité-dépense) de l'indice de Gini. Il s'en suit qu'une augmentation de revenu provenant la source i (ou du poste de dépense i) entrainera une baisse de l'indice d'inégalité revenu (dépense) de Gini si l'élasticité-revenu (élasticité-dépense) de l'indice de Gini relatif à la source i (ou au poste de dépense i) est faible, notamment si elle est inférieure à 1.

Source : Cet encadré est extrait de l'annexe B de l'article Wodon & Yitzhaki [2002]

3.2.3.1. Décomposition des inégalités de revenu par poste de dépense

Les résultats détaillés de la décomposition de l'indice de Gini par poste de dépense sont fournis dans le tableau ci-après.

Tableau 3.4 : Décomposition de Gini selon le poste de dépense

	Indice de Gini par source (G_i)	Corrélation Gini (r_i)	Part dans la dépense totale (s_i)	Contribution absolue par source	Contribution relative par source (CTR)	Elasticité revenu
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,4586	0,9570	0,5806	0,2549	0,5405	-0,0401
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	0,8162	0,6229	0,0296	0,0150	0,0319	0,0023
Articles d'habillement et chaussures	0,9125	0,6994	0,0285	0,0182	0,0385	0,0101
Logement, eau, gaz, électricité et aut. combustibles	0,5546	0,8021	0,0694	0,0309	0,0655	-0,0039
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	0,6972	0,7741	0,0305	0,0165	0,0349	0,0044
Santé	0,8802	0,6646	0,0161	0,0094	0,0200	0,0039
Transports	0,7704	0,7507	0,0863	0,0499	0,1058	0,0195
Communications	0,9241	0,8448	0,0215	0,0168	0,0356	0,0141
Loisirs et culture	0,9696	0,7598	0,0093	0,0068	0,0145	0,0052
Enseignement	0,9966	0,7681	0,0016	0,0013	0,0027	0,0010
Restaurants et Hôtels	0,5341	0,7231	0,0826	0,0319	0,0676	-0,0149
Biens et services divers	0,5863	0,7761	0,0441	0,0201	0,0426	-0,0015
Ensemble Bénin	0,4715		1,0000	0,4715	1,0000	

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Ces résultats indiquent l'importance des postes «produits alimentaires» et «transports» dans l'inégalité observée au niveau des dépenses, avec des contributions relatives respectives de 54,1% et 10,6%, et dans une moindre mesure les postes «restaurants et hôtels» (6,8%) et «logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (6,6%).

L'augmentation des dépenses pour ces principaux postes, à l'exception des «transports», induirait un recul des inégalités (toutes choses étant égales par ailleurs). La réduction des inégalités consécutive à l'augmentation de 1% des dépenses liées au poste «produits alimentaires et boissons non alcoolisées» est estimée à 0,04%. De même, la hausse de 1% des dépenses des postes «restaurants et hôtels» et «logement, eau, gaz, électricité et

autres combustibles» entrainerait une baisse des inégalités respectivement de 0,015% et de 0,004%.

Par ailleurs, la baisse de l'indice de Gini de 0,059 constatée entre 2006 et 2007, par suite de la hausse de la dépense totale par tête de 43,7% résulte de la conjugaison d'un effet prix avec un effet revenu. L'effet prix est évalué à (-0,035) et l'effet revenu à (-0,024) lorsque les dépenses de 2007 sont évaluées au prix de 2006. Par contre, l'effet prix est relativement plus faible (-0,016) que l'effet de revenu (-0,0463) lorsque les dépenses de 2006 sont évaluées aux prix de 2007.

3.2.3.2. Ciblage des communes fondé sur les élasticités-revenu de l'indice de Gini relatives aux postes «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles »

Parmi les postes mis en évidence précédemment, deux retiennent l'attention dans le cadre d'une stratégie de réduction des inégalités. Il s'agit des postes « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles ».

Ces deux postes peuvent servir à catégoriser les communes de manière à cibler les communes pour lesquelles l'élasticité-revenu de l'indice de Gini est le plus élevé (en valeur absolue).

L'analyse révèle que l'augmentation des dépenses de consommation alimentaire devrait se traduire par une baisse de l'inégalité dans la quasi-totalité des communes, à l'exception de 9 communes. L'impact est moins important en ce qui concerne les dépenses de logement. Cependant, une politique visant l'augmentation simultanée des dépenses de consommation alimentaire et celles de logement dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des populations, aura un effet plus globalisant sur les inégalités et toucherait 73 communes sur les 77 que compte le Bénin.

CONCLUSION

D'une façon générale, les résultats révèlent d'une part, une baisse des inégalités de revenu et de conditions de vie sur la période considérée et d'autre part, une faiblesse de la composante intragroupe lorsque les ménages sont stratifiés selon le département ou la commune.

C'est ainsi qu'au niveau géographique, la disparité des niveaux de vie moyens entre les strates est plus prépondérante que celle observée à l'intérieur des strates. La composante intergroupe est également plus prononcée que la composante intragroupe, lorsque les variables socioéconomiques et démographiques telles que la branche d'activité et le niveau d'instruction du chef de ménage sont considérés.

En revanche, l'analyse de la décomposition de l'indice de Gini fondée sur la stratification des ménages suivant la catégorie socioprofessionnelle et l'âge du chef de ménage indique une inégalité intragroupe plus affirmée.

Enfin, la décomposition de l'indice d'inégalité de revenu par poste de dépense a mis en évidence le fait qu'une politique visant une augmentation des dépenses de consommation alimentaire couplée avec celle d'une hausse des dépenses de logement, dans une perspective d'amélioration des conditions de vie des populations béninoises, touche plus de communes qu'une approche basée sur l'un de ces postes pris isolément.

BIBLIOGRAPHIE

Bhattacharya, N. and B. Mahalanobis [1967] : « *Regional Disparities in Household Consumption in India* », *Journal of the American Statistical Association*, Vol. 62, No. 317, (Mar. 1967), pp. 143-161.

Bossert, W. and C. D'Ambrosio [2006] : « *Reference Groups and Individual Deprivation* », *Economics Letters*, Vol. 90, No. 3, (Mar. 2006), pp. 421-426.

Bourguignon, F. [1979] : « *Decomposable Inequality Measures* », *Econometrica*, Vol. 47, No. 4, (Jul. 1979), pp. 901-920.

Bourguignon, F. [2004] : « *Le triangle pauvreté-croissance-inégalité* », *Afrique Contemporaine*, 2004/3, No. 211, pp. 29-56.

Chameni, C. [2007] : « *The multi-decomposition of the Hirschman-Herfindahl index: measuring household inequality in Cameroon, 1996-2001* », *Applied Economics Letters*, Vol. 14, No. 1, pp. 27-34.

Cowell, F. [1989] : « *Sampling Variance and Decomposable Inequality Measures* », *Journal of Econometrics*, Vol. 42, No. 1, (Sept. 1989), pp. 27-41.

Dagum, C. [1987] : « *Measuring the Economic Affluence Between Populations of Income Receivers* », *Journal of Business & Economic Statistics*, Vol. 5, No. 1, (Jan. 1987), pp. 5-12.

Dagum, C. [1997a] : « *A New Approach to the Decomposition of the Gini Income Inequality Ratio* », *Empirical Economics*, Vol. 22, No. 4, pp. 515-531.

Dagum, C. [1997b] : « *Decomposition and Interpretation of Gini and the Generalized Entropy Inequality Measures* », *Proceedings of the American Statistical Association, Business and Economic Statistics Section, 157th Meeting*, pp. 200-205.

Davidson, R. [2009] : « *Reliable Inference for the Gini Index* », *Journal of Econometrics*, Vol. 150, No. 1, (May. 2009), pp. 30-40.

Davidson, R. and E. Flachaire [2007] : « *Asymptotic and Bootstrap Inference for Inequality and Poverty Measures* », *Journal of Econometrics*, Vol. 141, (Nov. 2007), pp.141-166.

Deutsch, J. and J. Silber [1999] : « *Inequality Decomposition by Population Subgroups and the Analysis of Interdistributional Inequality* », in Silber, J. (ed.), *Handbook of Income Inequality Measurement*, Kluwer Academic Publishers, pp. 163-186.

Duclos, J.-Y., P. Makdissi and Q. Wodon [2005] : « *Poverty-Dominant Transfer Programs: The Role of Targeting and Allocation Rules* », *Journal of Development Economics*, Vol. 77, No. 1, (June 2005), pp. 53-73.

Fei, J. C. H., Ranis, G. and S. W. Y Kuo [1979] : « *Growth with Equity: The Taiwan Case* », Oxford University Press.

Fields G. [1979] : « *Income Inequality in Urban Columbia : A Decomposition Analysis* », *Review of Income and Wealth*, Vol. 25, No. 3, (Sept. 1979), pp. 327-341.

Lambert, P. J. and R. J. Aronson [1993] : « *Inequality Decomposition Analysis and the Gini Coefficient Revisited* », *The Economic Journal*, Vol. 103, No. 420, (Sept. 1993), pp. 1221-1227.

Lerman, R. and S. Yitzhaki [1985] : « *Income Inequalities Effects by Income Source: A New Approach and Applications to United States* », *Review of Economics and Statistics*, 67, 151-156.

Lerman, R. and S. Yitzhaki [1991] : « *Income Stratification and Income Inequality* », *Review of Income and Wealth*, Vol. 37, No. 3, (Sept. 1991), pp. 313-329.

Makdissi, P. and Q. Wodon [2007] : « *Poverty-Reducing and Welfare-Improving Marginal Public Price and Price Cap Reforms* », *Journal of Public Economic Theory*, Vol. 9, No. 4, (Aug. 2007), pp. 683-698.

Mookherjee, D. and A. Shorrocks [1982] : « *A Decomposition Analysis of the Trend in UK Income Inequality* », *The Economic Journal*, Vol. 92, No. 368, (Dec. 1982), pp. 886-902.

Morduch J. and T. Sicular [2002] : « *Rethinking Inequality Decomposition with Evidence from Rural China* », *The Economic Journal*, Vol. 112, (Jan. 2002), pp. 93-106.

Mussard, S. [2006] : « *Une réconciliation entre la décomposition en sous-groupe et la décomposition en sources de revenu de l'indice de Gini. La multi-décomposition de l'indicateur de Gini* », *Annales d'Economie et de Statistique*, Vol. 81, (Jan-Mar, 2006), pp. 169-193.

PNUD [2009] : « *Ciblage des zones prioritaires en matière d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement au Bénin* », 61 p.

PNUD [2009] : « *Elaboration et diffusion de la carte des Objectifs du Millénaire pour le Développement du Bénin* », 177 p.

Pyatt, G. [1976] : « *On the Interpretation and Disaggregation of Gini Coefficients* », *The Economic Journal*, Vol. 86, No. 342, (June 1976), pp. 243-255.

Rao, V.M. [1969] : « *Two Decompositions of Concentration Ratio* », *Journal of the Royal Statistical Society, Series A (General)*, Vol. 132, No. 2, pp. 418-425.

Shorrocks A. F. [1980] : « *The Class of Additively Decomposable Inequality Measures* », *Econometrica*, Vol. 48, No. 3, (Apr. 1980), pp. 613-625.

- Shorrocks A. F. [1982] : « *Inequality Decomposition by Factor Components* », *Econometrica*, Vol. 50, No. 1, (Janv. 2002), pp. 193-211.
- Shorrocks A. F. [1983] : « *The Impact of Income Component on the Distribution of Family Incomes* », *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 98, No. 2, (May. 1983), pp. 311-326.
- Shorrocks, A. F. [1999] : « *Decomposition Procedures for Distributional Analysis: A Unified Framework Based on the Shapley Value* », University of Essex and Institute for Fiscal Studies, First draft, (June 1999), 37 p.
- Silber, J. [1989] : « *Factor Components, Population Subgroups and the Computation of the Gini Index of Inequality* », *The Review of Economics and Statistics*, Vol. 71, No. 1, (Feb. 1989), pp. 107-115.
- Silber, J. [1993] : « *Inequality Decomposition by Income Source : A Note* », *The Review of Economics and Statistics*, Vol. 75, No. 3, (Aug. 1993), pp. 545-547.
- Silber, J. [1998], « *On Inequality in Consumption Expenditures. The case of Switzerland* », *Swiss Journal of Economics and Statistics*, Vol. 134, No. 4, (Dec. 1998), pp. 545-564.
- Wan G. [2002] : « *Regression-Based Inequality Decomposition Pitfalls and a Solution Procedure* », WIDER Discussion Paper No. 2002/101, (Oct. 2002), 12 p.
- Wodon, G. et S. Yitzhaki [2002] : « *Inégalité et bien-être social* », *Manuel d'analyse de la pauvreté*, Banque Mondiale, (Avril. 2002), Chapitre 2, 35 p.
- Yao, S. [1999] : « *On the decomposition of Gini coefficients by population class and income source: a spreadsheet approach and application* », *Applied Economics*, Vol. 31, No. 10, pp. 1249-1264.
- Yitzhaki, S. [1979] : « *Relative Deprivation and the Gini Coefficient* », *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 93, No. 2, (May. 1979), pp. 321-324.
- Yitzhaki, S. [1983] : « *On an Extension of the Gini Inequality Index* », *International Economic Review*, Vol. 24, No. 3, (Oct. 1983), pp. 617-628.
- Yitzhaki, S. [2002] : « *Do We Need a Separate Poverty Measurement?* », *European Journal of Political Economy*, Vol. 18, No. 1, (Mar. 2002), pp. 61-85.

ANNEXES

Annexe 3.11 : Inégalités de revenu et inégalités de conditions de vie selon quelques caractéristiques sociodémographiques et économiques du chef de ménage en 2007

	Quintiles de dépenses par tête					Ensemble	Rapport Q5/Q1
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5		
A-INÉGALITÉ DE REVENU FONDÉE SUR LES DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES PAR TÊTE							
Milieu de résidence							
Urbain	116 410	192 257	281 880	421 530	978 831	448 752	8,41
Rural	83 215	131 393	184 271	272 809	590 359	233 327	7,09
Branche d'activité							
Agriculture, élevage, pêche et forêt	84 646	128 799	177 644	261 488	539 602	209 173	6,37
Industrie eau énergie et BTP	115 738	173 326	254 886	386 801	888 399	404 560	7,68
Commerce et restauration	112 950	169 274	244 417	369 150	801 848	392 466	7,10
Transport et communications	131 211	183 138	264 718	417 029	910 599	456 719	6,94
Banque, assurance et aut. services	110 920	188 448	268 375	387 974	978 163	518 784	8,82
Sexe du chef de ménage							
Homme	93 801	149 356	218 304	335 494	789 254	304 674	8,41
Femme	96 995	160 147	226 860	330 278	784 129	361 115	8,08
Age du chef de ménage							
Moins de 25 ans	93 342	153 459	238 569	304 214	817 831	458 596	8,76
25 - 34 ans	99 039	154 988	222 511	346 103	858 263	375 763	8,67
35 - 44 ans	95 469	151 024	226 164	348 222	839 384	296 773	8,79
45 - 59 ans	92 390	151 866	215 130	330 370	742 559	273 793	8,04
60 ans et plus	91 023	146 940	209 627	308 040	646 680	288 547	7,10
Ensemble Bénin	94 368	151 559	220 220	334 216	787 733	317 627	8,35
B-INÉGALITÉ DES CONDITIONS DE VIE							
Population ayant accès à une source d'eau potable en 2007 (%)	64,6	66,7	64,4	69,8	74,3	66,3	1,2
Population utilisant une toilette à chasse ou des latrines (%)	6,5	8,6	13,1	18,6	26,8	15,9	4,1
Population utilisant les services d'une voirie pour évacuer les ordures (%)	3,5	5,0	7,6	11,2	17,9	7,5	5,1
Taux net de scolarisation au primaire (%)	71,1	77,3	76,3	79,9	80,3	76,2	1,1
Taux de mortalité des moins de 5 ans (%)	151	147	150	129	83	136	0,55
Retard de croissance des moins de 5 ans (en %)	49,5	48,3	47,2	39,2	28,8	43,1	0,58

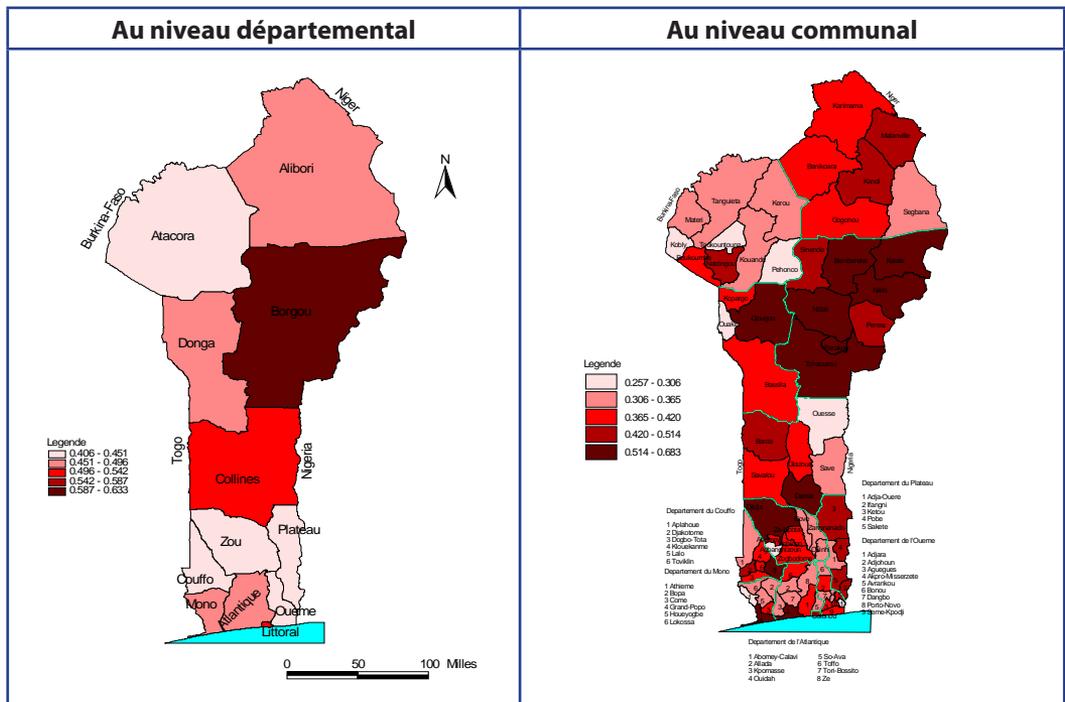
Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Annexe 3.12 : Décomposition de Gini selon le milieu de résidence

	2006		2007	
	Indice de Gini	Contribution relative	Indice de Gini	Contribution relative
Urbain	0,5235 (0,0126)	0,2169 (0,008)	0,4646 (0,0047)	0,2132 (0,0045)
Rural	0,481 (0,0149)	0,2425 (0,0121)	0,4162 (0,0054)	0,2402 (0,0063)
Décomposition				
Composante Intra		0,4594		0,4534
Composante Inter		0,3202		0,3426
Résidu		0,2204		0,2040

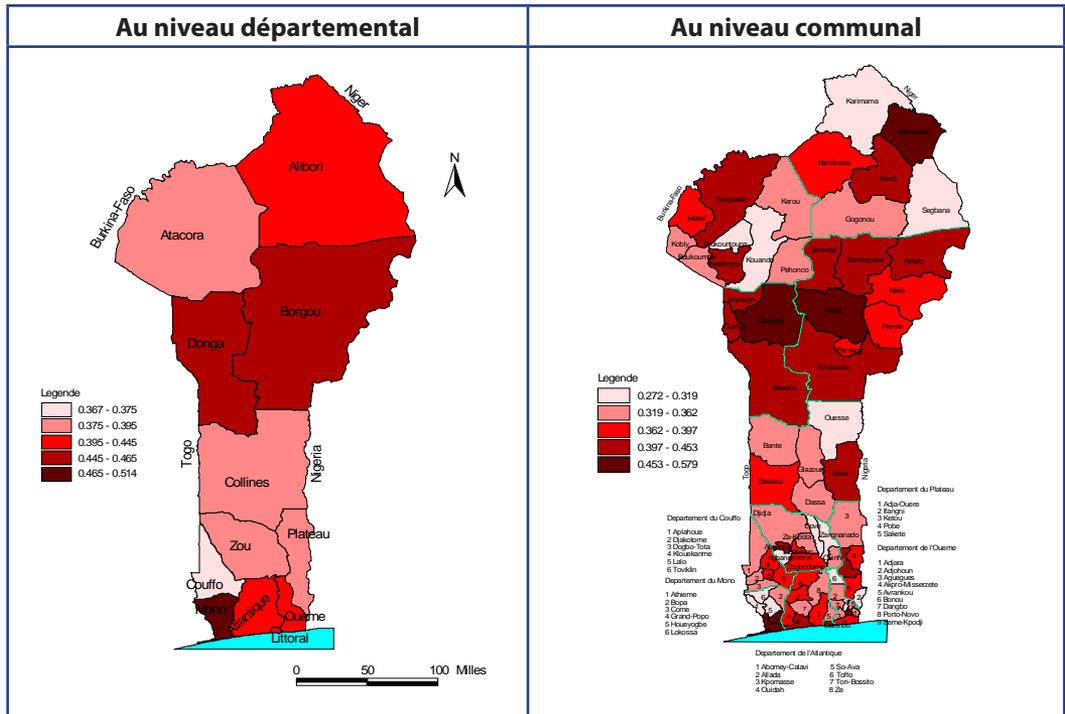
Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Annexe 3.13 : Cartographie de l'inégalité de revenu au Bénin selon l'indice de Gini en 2006



Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Annexe 3.14 : Cartographie de l'inégalité de revenu au Bénin selon l'indice de Gini en 2007



Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

CHAPITRE 4

Dynamique de la pauvreté au Bénin

Ce chapitre analyse la dynamique de la pauvreté au Bénin entre 2006 et 2007.

Il examine plus précisément trois aspects. Dans un premier temps, l'analyse porte sur les effets de croissance ou de redistribution dans la baisse globale des indices de pauvreté observée entre 2006 et 2007, afin de déceler dans quelle mesure cette évolution à la baisse est tirée simultanément ou non par ces deux types d'effets.

Par la suite, la dynamique est examinée en tenant compte des effets intra-groupes ou des effets de migration afin de mettre en évidence l'impact des flux migratoires sur l'évolution de la pauvreté au Bénin.

Puis, les mouvements d'entrée, de sortie et de maintien dans la pauvreté sont analysés ainsi que leurs déterminants.

Le chapitre conclut sur les implications des principaux résultats obtenus, en termes de politiques économiques et sociales.

SOMMAIRE

CHAPITRE 4 : DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ AU BÉNIN	133
4.1. DYNAMIQUE DE PAUVRETÉ AU BÉNIN : LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS D'UN MODÈLE PROBIT BIVARIÉ POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES	135
4.1.1. Méthodologie	136
4.1.1.1. <i>Méthode d'analyse</i>	136
4.1.1.2. <i>Données et variables</i>	136
4.1.2. Résultats empiriques	139
4.1.2.1. <i>Evolution de la pauvreté et de l'inégalité</i>	139
4.1.2.2. <i>Décomposition de la variation des indices de pauvreté monétaire en éléments de croissance et de redistribution</i>	145
4.1.2.3. <i>Décomposition de la variation des indices de pauvreté en effet intra-groupe et en effet de migration</i>	148
4.1.2.4. <i>Entrées et Sorties de la pauvreté</i>	150
4.1.2.5. <i>Impacts des caractéristiques socioéconomiques et sociodémographiques sur les probabilités de transition</i>	151
4.1.2.6. <i>Prédiction du modèle en termes de probabilités de transition et d'estimation de la durée moyenne des épisodes de la pauvreté et de la non-pauvreté</i>	153
4.1.3. Implications en termes de politiques économiques et sociales	154
BIBLIOGRAPHIE	156
ANNEXES	159
<i>Annexe 4.1 : Décomposition de la variation de pauvreté en composantes de croissance et de redistribution sur la période 2006-2007</i>	159
<i>Annexe 4.3 : Estimation d'un modèle biprobit évaluant la probabilité pour un ménage d'être pauvre en 2006 et en 2007</i>	161
<i>Annexe 4.4 : Effets marginaux sur la probabilité de persistance, d'entrée ou de sortie de la pauvreté en 2007 (modèle 3)</i>	166
<i>Annexe 4.5 : Prédiction des probabilités de transition et des durées moyenne et médiane des épisodes de pauvreté et de non-pauvreté</i>	169

4.1 DYNAMIQUE DE PAUVRETÉ AU BÉNIN : LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS D'UN MODÈLE PROBIT BIVARIÉ POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Introduction

Les représentations de la pauvreté ne sont pas figées dans le temps [Paugam & Selz, 2005]. Elles varient selon les pays, selon les perceptions politiques et culturelles et selon la conjoncture économique et sociale.

Comme mentionné au chapitre 2, certains ménages ou individus peuvent demeurer continuellement pauvres dans le temps. D'autres peuvent y entrer et en sortir par moments et d'autres encore peuvent ne jamais être pauvres. Cette dynamique de la pauvreté est liée aux chocs ou aléas auxquels sont soumis les revenus.

De nombreux travaux se sont intéressés à la dynamique de la pauvreté. Datt & Ravallion [1992] décomposent dans ce but, l'évolution de la pauvreté en tenant compte du niveau de vie et de la redistribution pour faire ressortir trois composantes : une composante de croissance, une composante de redistribution et un résidu. Huppi & Ravallion [1991] exploitent la propriété de décomposabilité des indices FGT pour proposer une autre décomposition de la variation de la pauvreté qui tient compte des changements intra-sectoriels et intersectoriels. Ils obtiennent également trois composantes : une première relative aux effets intra-sectoriels, une seconde qui représente les effets de déplacements de population et une dernière consacrée aux effets d'interaction.

Des études plus récentes (Kakwani [1997], Shorrocks [1999], Araar & Duclos [2007]) proposent une décomposition fondée sur l'approche de Shapley [1953]. L'application de celle-ci a l'avantage d'éliminer le résidu dans la décomposition de Datt & Ravallion [1992] et les effets d'interaction dans la décomposition de Huppi & Ravallion [1991].

Dans la mesure où les revenus et les dépenses des ménages sont généralement soumis à de nombreuses fluctuations, certains travaux ont mis en relief les effets spécifiques liés à la nature de la pauvreté, en particulier le fait que les ménages peuvent être dans une situation de pauvreté chronique ou de pauvreté transitoire. Jalan & Ravallion [1998] considèrent notamment comme pauvreté transitoire, la pauvreté due à une variabilité inter temporelle de la dépense par tête et comme pauvreté chronique, celle liée à la persistance de la variabilité de la dépense moyenne par tête des ménages. Ces auteurs décomposent ainsi, sur des données de panel de la Chine rurale, la variation de la pauvreté en composantes transitoire et chronique.

Dans la même perspective, la transition de la pauvreté a été modélisée pour analyser les entrées et les sorties de la pauvreté. Les auteurs, à partir de données de panel ou de pseudo-panels, utilisent les modèles markoviens d'ordre un pour tenir compte du fait que le statut actuel des ménages par rapport à la pauvreté dépend de leur situation antérieure (Cappellari & Jenkins [2004], Ribas & Machado [2007]).

Sur la base de ces différentes contributions, la présente section revisite les travaux précédents de Médèdji [2006] et de Vodounou et al. [2001] sur la dynamique de la pauvreté au Bénin. A cet effet, les approches déclinées ci-dessus sont appliquées sur les données de panel issues de l'enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages, réalisée sur la période 2006-2007, afin d'analyser l'évolution de la pauvreté dans les dimensions monétaire et non monétaire, d'examiner le rôle de la croissance et de la redistribution ainsi que la contribution des secteurs à cette évolution, et enfin d'étudier les facteurs qui influencent les entrées, les sorties et la persistance de la pauvreté.

La section comprend trois parties. La première partie présente la méthodologie adoptée, les données et les principales variables utilisées. Les résultats empiriques sont présentés dans la deuxième partie. La troisième partie analyse les implications du modèle retenu en termes de politiques économiques et sociales, et est suivie de la conclusion.

4.1.1. Méthodologie

4.1.1.1. Méthode d'analyse

La méthode d'analyse procède en deux étapes. La première étape, essentiellement descriptive, porte sur l'analyse de l'évolution des indices de pauvreté et de l'indice de Gini pour l'ensemble du Bénin et selon le milieu de résidence et la commune. La pertinence des comparaisons est évaluée à partir des courbes de dominance. Puis, la variation des indices de pauvreté monétaire est décomposée d'une part en composantes de croissance et de redistribution et d'autre part, en effets intergroupe et intragroupe.

La seconde étape consiste à analyser la transition de la pauvreté en termes d'entrée, de sortie et de persistance, à l'aide d'un modèle *probit bivarié* similaire à celui utilisé par Cappellari & Jenkins [2004] (*Cf. encadré 4.1*), avec comme variables explicatives les variables d'ordre géographique, économique, démographique et culturel.

4.1.1.2. Données et variables

Données

Les données utilisées sont issues des quatre passages de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV) réalisée sur la période allant d'août 2006 à janvier 2008. Cette enquête porte sur un échantillon de 17.982 ménages représentatifs tant au niveau des 77 communes qu'au niveau du milieu de résidence (urbain/rural).

L'échantillon est aréolaire et stratifié à deux degrés. Au premier degré, 750 grappes sont tirées proportionnellement à leur taille en ménages dénombrés au recensement général de

la population et de l'habitation de 2002. Au second degré, l'énumération des ménages au sein des grappes a permis de tirer 24 ménages.

L'analyse porte sur un panel de 16.562 ménages pour lesquels, les informations sur les caractéristiques sociodémographiques et économiques sont disponibles sur tous les passages en 2006 et en 2007. Pour l'année 2006, les données sont issues du module rétrospectif administré au premier passage ; tandis que pour 2007, elles résultent de l'agrégation des données des quatre passages.

Encadré 4.1 : Modèle d'évaluation de la persistance de la pauvreté, de l'entrée en pauvreté et de la sortie de la pauvreté

Soient, d'une part y_{1i} et y_{2i} les variables indicatrices, relatives au statut du ménage i par rapport à la pauvreté respectivement en 2007 et en 2006 (i.e. $y_{1i} = 1$ si le ménage i est pauvre en 2007 et $y_{1i} = 0$ sinon ; $y_{2i} = 1$ si le ménage i est pauvre en 2006 et $y_{2i} = 0$) et, d'autre part y_{1i}^* et y_{2i}^* les variables latentes s'exprimant en fonction des dépenses annuelles par tête C_{1i} et C_{2i} du ménage i en 2007 et en 2006 ainsi que de ses caractéristiques socioéconomiques et sociodémographiques sur les deux périodes.

Le modèle s'écrit donc :
$$\begin{cases} y_{1i} = 1 & \text{si } y_{1i}^* = X_i \beta_1 + u_{1i} < 0 & \text{et } y_{1i} = 0 & \text{sinon} \\ y_{2i} = 1 & \text{si } y_{2i}^* = Z_i \beta_2 + u_{2i} < 0 & \text{et } y_{2i} = 0 & \text{sinon} \end{cases}$$

Les variables X_i et Z_i renferment les caractéristiques socioéconomiques et démographiques du ménage, le patrimoine et d'autres variables susceptibles de capter la vulnérabilité. Les erreurs aléatoires u_{1i} et u_{2i} sont de moyenne nulle, de variance 1 et

corrélées. Elles sont distribuées suivant la loi normale :
$$\begin{pmatrix} u_{1i} \\ u_{2i} \end{pmatrix} \longrightarrow N \left(\begin{pmatrix} 0 \\ 0 \end{pmatrix}; \begin{bmatrix} 1 & \rho \\ \rho & 1 \end{bmatrix} \right).$$

La dynamique du statut de pauvreté entre les deux périodes est donnée par les quatre probabilités suivantes dont la somme vaut 1 et qui sont caractéristiques des quatre régimes distincts dans la matrice markovienne décrivant les changements d'état :

$$\begin{aligned} \Pr(y_{1i} = 1; y_{2i} = 1) &= \Phi_2(-X_i \beta_1; -Z_i \beta_2; \rho) & \Pr(y_{1i} = 1; y_{2i} = 0) &= \Phi_2(-X_i \beta_1; Z_i \beta_2; -\rho) \\ \Pr(y_{1i} = 0; y_{2i} = 1) &= \Phi_2(X_i \beta_1; -Z_i \beta_2; -\rho) & \Pr(y_{1i} = 0; y_{2i} = 0) &= \Phi_2(X_i \beta_1; Z_i \beta_2; \rho) \end{aligned}$$

où Φ_2 est la fonction de répartition de la loi normale bivariée.

Encadré 4.1 : Modèle d'évaluation de la persistance de la pauvreté, de l'entrée en pauvreté et de la sortie de la pauvreté (suite et fin)

Si Φ désigne la fonction de répartition de la loi normale centrée réduite standard, alors la probabilité de persistance de la pauvreté conditionnellement au fait que le ménage soit

$$\text{pauvre en 2006 est donnée par : } s_{ii} = \Pr(y_{ii} = 1 | y_{2i} = 1) = \frac{\Phi_2(-X_i\beta_1; -Z_i\beta_2; \rho)}{\Phi(-Z_i\beta_2)}.$$

Les probabilités d'entrée dans la pauvreté et de sortie de la pauvreté sont respectivement données par :

$$e_{ii} = \Pr(y_{ii} = 1 | y_{2i} = 0) = \frac{\Phi_2(-X_i\beta_1; Z_i\beta_2; -\rho)}{\Phi(Z_i\beta_2)} \text{ et}$$

$$m_{ii} = \Pr(y_{ii} = 0 | y_{2i} = 1) = \frac{\Phi_2(X_i\beta_1; -Z_i\beta_2; -\rho)}{\Phi(-Z_i\beta_2)}.$$

Ce modèle a des implications en termes d'estimation des durées des épisodes de pauvreté et de non-pauvreté. Lorsque les processus sont stationnaires et qu'ils convergent vers des valeurs d'équilibre s_i et e_i , alors les durées moyenne et médiane d'un épisode de pauvreté sont données selon Cappellari & Jenkins [2004] par $1/(1-s_i)$ et $\log(0,5)/\log(s_i)$. De même, les durées moyenne et médiane d'un épisode de non-pauvreté sont données par $1/e_i$ et $\log(0,5)/\log(1-e_i)$. La probabilité non conditionnelle d'être pauvre correspond à par $e_i/(e_i + 1 - s_i)$.

Les mesures de statut de dépendance sont déterminées suivant l'approche de Ribas & Machado (2007). L'indicateur ASD (Aggregate State Dependence) mesure la différence entre le taux de persistance et le taux de transition par rapport à la situation initiale. L'indicateur GSD (Genuine State Dependence) évalue la moyenne de cette différence pour chaque individu. Les statistiques ASD et GSD sont données par :

$$ASD = \left[\frac{\sum_{i=1}^N P_{2i} s_{1i}}{\sum_{i=1}^N P_{2i}} \right] - \left[\frac{\sum_{i=1}^N (1-P_{2i}) e_{1i}}{\sum_{i=1}^N (1-P_{2i})} \right] \quad GSD = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^N (s_{1i} - e_{1i}) \text{ où } P_{2i}$$

désigne la probabilité pour ménage i d'être pauvre en 2007.

Source : Cet encadré est une adaptation de l'article de Cappellari & Jenkins [2004].

L'unité d'analyse est le ménage avec deux indicateurs de bien-être que sont la dépense annuelle par tête et l'indice composite de richesse.

L'indice composite de richesse traduit les conditions de vie et le patrimoine des ménages. Il est construit en utilisant une méthode d'analyse multivariée de type analyse en composantes principales (ACP) (Filmer & Pritchett [1998, 2001], Hammer [1998], Sahn & Stifel [2001], Pradhan, Sahn & Younger [2002]) ou analyse des correspondances multiples (ACM) (Vodounou & Ahoey [2002]). Avec cette approche, le premier facteur de variance maximale est retenu pour catégoriser les ménages en groupes socio-économiques.

Variables retenues

Les variables retenues sont d'ordre géographique, économique et démographique. Les variables géographiques regroupent le milieu de résidence, le département et la commune. Elles permettent de cerner l'impact de la sphère géographique sur la pauvreté.

Les variables économiques et de conditions de vie concernent la dépense annuelle par tête courante et retardée qui détermine la pauvreté monétaire, la branche d'activité, la catégorie socioprofessionnelle comme facteur important du revenu et donc de la dépense. Les variables de condition de vie retenues sont l'accès à l'eau et à l'électricité. Elles visent à cerner l'impact des infrastructures sociales sur la pauvreté monétaire et non monétaire.

Les variables démographiques sont l'âge du chef de ménage, la taille du ménage, le niveau d'éducation et le sexe du chef de ménage. L'introduction de l'âge et de ses puissances facilitent l'analyse en termes de cycle de vie. Quant à la taille du ménage, elle permet de prendre en compte les économies d'échelle dans la consommation de biens collectifs. Le niveau d'éducation du chef de ménage est positivement corrélé avec le niveau de vie et par conséquent avec le statut du ménage par rapport au phénomène de pauvreté. Le sexe est retenu pour répondre à la préoccupation de la problématique du genre.

4.1.2. Résultats empiriques

4.1.2.1. Evolution de la pauvreté et de l'inégalité

Pauvreté monétaire et inégalité

Au niveau national, la pauvreté monétaire a reculé sur la période 2006-2007 pour toutes les dimensions considérées. L'incidence de la pauvreté est passée de 37,2% en 2006 à 33,3% en 2007, soit une baisse de 3,9 points. L'écart de pauvreté qui représentait 30,9% du seuil de pauvreté en 2006 n'en représente que 28,5% en 2007. En outre, l'indice de sévérité qui mesure l'inégalité parmi les pauvres est en baisse, passant de 0,053 en 2006 à 0,040 en 2007.

Cette tendance globale à la baisse s'observe également en milieu rural et en milieu urbain (Cf. tableau 4.1).

Tableau 4.1 : Indices de pauvreté monétaire et Indice de Gini selon le milieu de résidence

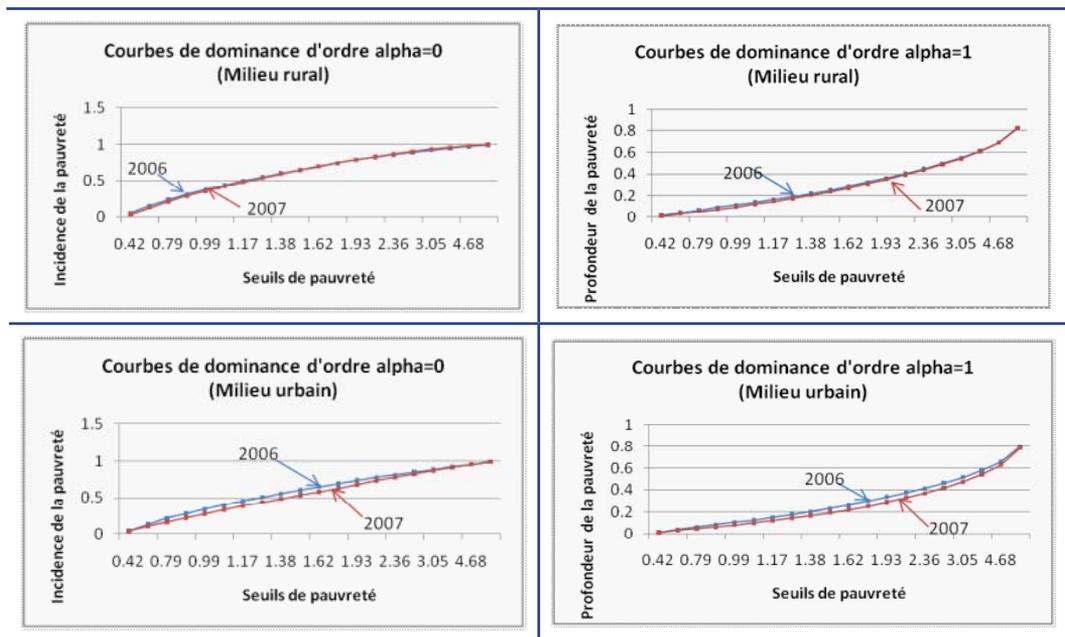
	2007					2006				
	P ₀	P ₁	P ₂	P ₁ /P ₀	Gini	P ₀	P ₁	P ₂	P ₁ /P ₀	Gini
Urbain	28,3 (0,03)	0,085 (0,000)	0,039 (0,000)	29,9	0,464 (0,005)	34,79 (0,03)	0,109 (0,000)	0,050 (0,000)	31,3	0,524 (0,013)
Rural	36,1 (0,02)	0,101 (0,000)	0,041 (0,000)	27,9	0,416 (0,005)	38,55 (0,02)	0,118 (0,000)	0,054 (0,000)	30,7	0,481 (0,015)
Bénin	33,3 (0,02)	0,095 (0,000)	0,040 (0,000)	28,5	0,472 (0,004)	37,17 (0,02)	0,115 (0,000)	0,053 (0,000)	30,9	0,530 (0,009)

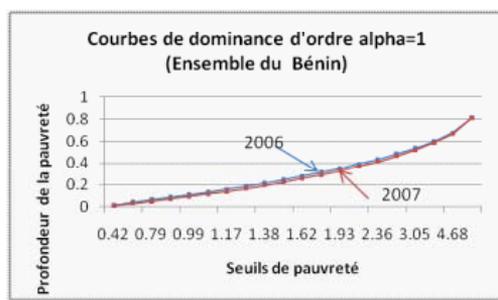
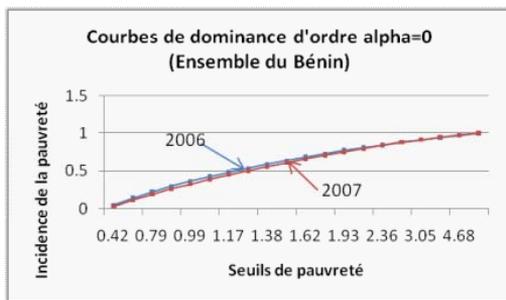
Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Par ailleurs, l'analyse des courbes de dominance met en évidence la robustesse des comparaisons sur les deux périodes tant au niveau national qu'au niveau du milieu de résidence (Cf. graphique 4.1).

Sur la même période, l'indice d'inégalité de Gini a reculé passant de 0,53 en 2006 à 0,47 en 2007. Ceci traduit une distribution moins inégalitaire des revenus et des dépenses de consommation entre les ménages sur cette période.

Graphique 4.1 : Courbes de dominance de la pauvreté





Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

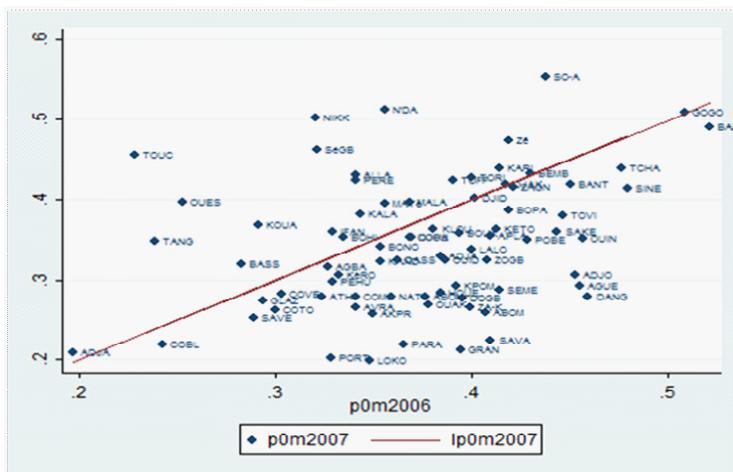
Au niveau des communes, l'analyse comparative des indices de pauvreté des deux périodes met en évidence des situations qui contrastent avec la réduction de la pauvreté observée au plan national.

Les *graphiques 4.2, 4.3 et 4.4* sont illustratifs des évolutions de l'incidence de pauvreté et de l'écart de pauvreté des 77 communes. Les communes qui se situent au-dessus de la première bissectrice sont celles dont les indices ont augmenté sur la période de référence. Ainsi pour l'incidence de pauvreté, 22 communes au nombre desquelles Bassila, Karimama, N'Dali, Nikki, So-Ava, Toucoutouna et Zê, ont connu une aggravation. En revanche, les communes de Lokossa, Parakou et Porto-Novo ont enregistré une réduction de la pauvreté avec une ampleur très marquée et dans une moindre mesure Cotonou, Covè, Glazoué et Savè. Les communes positionnées à l'extrême droite et en dessous de la première bissectrice affichent une incidence de pauvreté encore élevée même si elle est en baisse.

En termes d'actions publiques, si le gouvernement se fixait comme objectif de réduire l'écart de pauvreté, les communes de l'extrême droite devraient être considérées en priorité.

Graphique 4.2 : Incidence de pauvreté en 2006 et 2007 par commune

L'incidence de la pauvreté s'est aggravée dans 22 communes, parmi lesquelles Bassila, Karimama, N'Dali, Nikki, So-Ava, Toucoustouna et Zê. Par contre, elle a fortement baissé à Lokossa, Porto-Novo et Parakou et dans une moindre mesure à Cotonou, Covè, Glazoué et Savè

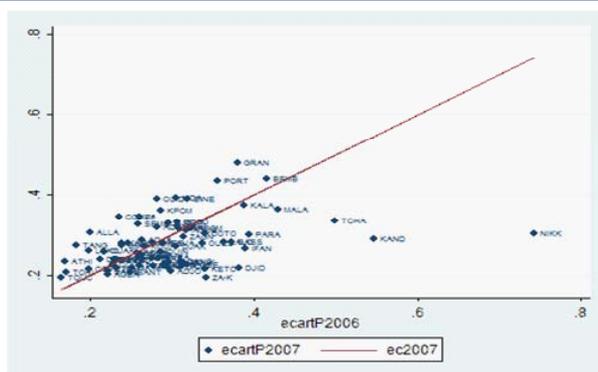


Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

S'agissant de la profondeur de pauvreté, la situation s'est détériorée dans 24 communes. Il est surtout intéressant de relever que pour certaines communes, l'incidence et la profondeur de la pauvreté ont connu une évolution inverse. A titre d'exemple, pour les communes de Malanville et Nikki, l'incidence de la pauvreté s'est aggravée alors que la profondeur de la pauvreté est en baisse. Par contre, pour les communes d'Allada, de N'Dali, de Karimama, de So-Ava, de Toucoustouna et de Zê, la profondeur a évolué dans le même sens que l'incidence de pauvreté, en s'aggravant.

Graphique 4.4 : Ecart de pauvreté en 2006 et 2007 par commune

L'inégalité parmi les pauvres, appréciée par l'écart de pauvreté, s'est accentuée dans une trentaine de communes



Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Pauvreté non monétaire

Le recul de la pauvreté monétaire sur la période 2006-2007 s'est accompagné d'un repli de la pauvreté non monétaire fondée sur les conditions de vie et le patrimoine des ménages. L'incidence de pauvreté non monétaire a notamment baissé de 1,46 point, passant de 41,1% en 2006 à 39,7% en 2007. L'écart de pauvreté s'est également réduit passant de 11,4% du seuil de pauvreté en 2006 à 9,4% en 2007. Il en est de même de la sévérité de la pauvreté. Par rapport au milieu de résidence, l'incidence de la pauvreté non monétaire a baissé de 3,8 points en milieu urbain contre 0,5 point seulement en milieu rural. S'agissant de l'écart de pauvreté, il s'est faiblement réduit en milieu urbain passant de 17,5% du seuil de pauvreté en 2006 à 16,9% en 2007. En milieu rural, il est passé de 9,0% du seuil de pauvreté en 2006 à 7% en 2007.

Tableau 4.2 : Indices de pauvreté non monétaire selon le milieu de résidence

	2007				2006			
	P ₀	P ₁	P ₂	P ₁ /P ₀	P ₀	P ₁	P ₂	P ₁ /P ₀
Urbain	27,0 (0,03)	0,046 (0,0001)	0,015 (0,0001)	16,9	30,79 (0,03)	0,0538 (0,0001)	0,0162 (0,0000)	17,5
Rural	46,9 (0,03)	0,0327 (0,0000)	0,0031 (0,0000)	7,0	47,35 (0,02)	0,0427 (0,0000)	0,0052 (0,0000)	9,0
Bénin	39,7 (0,020)	0,0374 (0,0000)	0,0075 (0,0000)	9,4	41,11 (0,019)	0,0469 (0,0000)	0,0093 (0,0000)	11,4

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007, entre les parenthèses figurent les écarts-types.

4.1.2.2. Décomposition de la variation des indices de pauvreté monétaire en éléments de croissance et de redistribution

La décomposition de la variation des indices de pauvreté en composante de croissance et en composante de redistribution met en évidence la prédominance de la redistribution par rapport à la de croissance.

Ainsi, la baisse de l'incidence de pauvreté de 3,9 points observée au niveau national entre 2006 et 2007 est le résultat combiné de la réduction de cette incidence de 2,5 points due à la redistribution et de la baisse de 1,4 point du fait de la croissance.

En d'autres termes, si la distribution des dépenses restait échangée sur la période 2006-2007, l'augmentation des dépenses annuelles par tête de 43,7% [234.074 FCFA en 2007 contre 162.860 FCFA en 2006 avec des taux d'inflation respectifs de 3,8% et 1,3%] induirait une baisse de l'incidence de pauvreté de 1,4 point. En revanche, si la dépense moyenne par tête était restée constante depuis 2006, la modification de la distribution des dépenses par tête observée à travers la baisse de l'indice de Gini, engendrerait une baisse de l'incidence de pauvreté de 2,5 points.

Les actions mises en œuvre par le gouvernement sur la période 2006-2007, particulièrement la politique de microfinance généralisée en faveur des pauvres et la gratuité de l'inscription des élèves dans les écoles primaires publiques pourraient avoir contribué à la prédominance de la composante de redistribution dans l'évolution de la pauvreté. En effet, ces actions ont un impact direct sur la consommation des ménages. D'autres actions telles que la construction des infrastructures routières et les forages des points d'eau ont également eu des effets directs et indirects sur les dépenses et les revenus des ménages.

Encadré 4.2 : Décomposition de la variation de pauvreté suivant les approches dynamiques de Datt & Ravallion [1992] et de Shorrocks [1999]

Approche dynamique de Datt & Ravallion [1992]

L'approche de Datt & Ravallion [1992], qui est la plus populaire, permet d'évaluer les contributions de la croissance du revenu moyen (dépense moyenne) et de la redistribution à la variation de la pauvreté. Selon ces auteurs, la variation de la pauvreté est décomposée en trois composantes à savoir (i) la composante croissance qui évalue le changement de la pauvreté qui serait obtenue si la courbe de Lorenz n'était pas modifiée, (ii) la composante redistribution qui évalue le changement de la pauvreté imputable à une variation de la courbe de Lorenz lorsque le revenu moyen (dépense moyenne) est constant, et enfin (iii) le résidu qui mesure l'interaction entre les effets de la croissance et ceux de la distribution.

Dans le cas d'une comparaison entre deux distributions, le résidu peut être aussi interprété comme la différence de l'effet croissance lorsqu'on utilise respectivement les deux distributions comme référence. Il permet ainsi de tendre vers une mesure rigoureuse des effets croissance et distribution et ce quelles que soient les dates de référence choisies.

La variation de la pauvreté entre deux dates t et $t+1$ peut être décomposée comme suit :

$$P_{t+1} - P_t = G(t, t+1, r) + D(t, t+1, r) + R(t, t+1, r) \text{ où } G(t, t+1, r) = P\left[\frac{z}{\mu_{t+1}}, L_r\right] - P\left[\frac{z}{\mu_t}, L_r\right]$$

représente la contribution de la croissance à la variation de la pauvreté ;

$$D(t, t+1, r) = P\left[\frac{z}{\mu_r}, L_{t+1}\right] - P\left[\frac{z}{\mu_r}, L_t\right] \text{ représente la contribution de la distribution ;}$$

et le troisième terme désigne le résidu. μ est le niveau de vie moyen, r une date de référence, L la courbe de Lorenz, $P(.)$ est une mesure FGT de pauvreté. Le résidu est obtenu en posant $t = r$.

Approche dynamique de Shorrocks [1999]

La principale critique à l'approche de Datt & Ravallion [1992] repose sur le terme résiduel. Une première variante de cette décomposition, consistant à éliminer le terme résiduel, a ainsi été proposée par Kakwani [1997]. Il introduit une méthode axiomatique et montre que le changement total de la pauvreté n'est que la somme des effets moyens de croissance et de l'inégalité. Cette approche apparaît toutefois comme un cas particulier de la décomposition de Shapley proposée par Shorrocks [1999].

Le changement de la pauvreté dans le temps est supposé être expliqué comme dans l'approche précédente par deux facteurs qui sont la croissance du revenu moyen et le changement de la distribution. Le problème de décomposition consiste ici à identifier la contribution de la croissance G et celle de la redistribution R dans la variation ΔP de la pauvreté. En rapprochant ce problème particulier de décomposition au problème général de décomposition formulé par Shapley [1953], on peut donc écrire :

$$\Delta P = P(\mu_2, L_2) - P(\mu_1, L_1) = P(\mu_1(1+G), L_1 + R) - P(\mu_1, L_1) = F(G, R) = C_G^S + C_R^S \quad (a) \text{ où}$$

$$C_G^S = (1/2) [P(\mu_2, L_2) - P(\mu_1, L_1) - (P(\mu_1, L_2) - P(\mu_1, L_1))] + (P(\mu_2, L_1) - P(\mu_1, L_1)) \quad (b)$$

$$= (1/2) [(P(\mu_2, L_2) - P(\mu_1, L_2)) + (P(\mu_2, L_1) - P(\mu_1, L_1))]$$

$$C_R^S = (1/2) [P(\mu_2, L_2) - P(\mu_1, L_1) - (P(\mu_2, L_1) - P(\mu_1, L_1))] + (P(\mu_1, L_2) - P(\mu_1, L_1)) \quad (c)$$

$$= (1/2) [(P(\mu_2, L_2) - P(\mu_2, L_1)) + (P(\mu_1, L_2) - P(\mu_1, L_1))]$$

L'équation (b) montre que la contribution du facteur « croissance » selon la règle de Shapley est la moyenne de deux éléments : (i) la variation de la mesure de pauvreté si l'inégalité est fixe et égale à celle de la période initiale et (ii) la variation de la mesure de pauvreté si l'inégalité est fixe et égale à celle de la période finale.

L'équation (c) montre quant à elle que la contribution du facteur « inégalité » selon la règle de Shapley est égale à la moyenne de deux éléments : (i) la variation de la mesure de pauvreté si le revenu moyen est fixe et égal à celui de la période initiale et (ii) la variation de la mesure de pauvreté si le revenu moyen est fixe et égal à celui de la période finale.

Source : Cet encadré est une adaptation des articles de Datt & Ravallion [1992] et Shorrocks [1999].

Ces contributions peuvent être différenciées selon les caractéristiques socioéconomiques et sociodémographiques des ménages (Cf. annexe 4.1).

En considérant spécifiquement le milieu de résidence, la décomposition indique qu'en milieu rural, la baisse de la pauvreté est également attribuable à la composante de redistribution. En revanche, pour le milieu urbain, la réduction de la pauvreté est liée aussi bien à la croissance qu'à la redistribution.

Il est possible d'analyser ces résultats selon le milieu de résidence en liaison avec l'évolution de la richesse nationale. En effet, le taux de croissance du PIB réel est passé de 3,8% en 2006 à 4,6% en 2007. La croissance est tirée par le secteur primaire et le secteur tertiaire.

Le milieu urbain étant dominé par le secteur des services, il est probable que la bonne tenue de ce secteur au cours de la période a profité aux ménages urbains tant sur le niveau que sur la distribution des revenus (ou des dépenses). De manière analogue, le ralentissement de la contribution du secteur primaire, dû notamment aux effets prolongés de la mauvaise campagne de 2005, a probablement eu des répercussions sur les campagnes de 2006 et 2007 au point où le niveau de revenus (ou de dépenses) des ménages ruraux, même s'il s'est accru, est apparu insuffisant pour infléchir la pauvreté. Cependant, les politiques menées par le gouvernement, en ce qui concerne notamment le remboursement de la dette aux producteurs de coton et celles évoquées précédemment en matière d'accès au microcrédit pour les plus pauvres et de gratuité des frais d'inscription au niveau de l'enseignement primaire, ont favorisé une meilleure distribution des revenus ou des dépenses.

Tableau 4.3 : Décomposition de la variation de pauvreté en composantes de croissance et de redistribution sur la période 2006-2007

	Variation	Composantes		Variation	Composantes		Variation	Composantes	
	P ₀	Croissance	Redistribution	P ₁	Croissance	Redistribution	P ₂	Croissance	Redistribution
Sexe du chef de ménage									
Masculin	-2,72	-1,40	-1,32	-0,017	-0,005	-0,013	-0,012	-0,002	-0,010
Féminin	-9,60	-1,24	-8,35	-0,031	-0,004	-0,027	-0,014	-0,002	-0,012
Milieu de résidence									
Cotonou	-3,76	-0,97	-2,79	-0,023	-0,004	-0,019	-0,013	-0,002	-0,012
Autre urbain	-7,18	-1,33	-5,85	-0,025	-0,004	-0,020	-0,011	-0,002	-0,009
Ensemble urbain	-6,48	-1,26	-5,22	-0,024	-0,004	-0,020	-0,011	-0,002	-0,010
Rural	-2,46	-1,44	-1,02	-0,017	-0,005	-0,012	-0,013	-0,002	-0,011
Ensemble	-3,91	-1,37	-2,54	-0,020	-0,005	-0,015	-0,013	-0,002	-0,010

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Il convient de relever que sur la période 2006-2007, la croissance est globalement pro-pauvre au sens d'Osmani¹ [2005], dans la mesure où elle s'est accompagnée simultanément d'une réduction de l'incidence de la pauvreté et des inégalités.

4.1.2.3. Décomposition de la variation des indices de pauvreté en effet intra-groupe et en effet de migration

La décomposition de la variation des indices de pauvreté en effet intra-groupe et en effet démographique ou sectoriel met globalement en exergue la prédominance de l'effet intra-groupe au détriment de l'effet de migration.

Sur le plan géographique (département et milieu de résidence), la baisse de l'incidence de pauvreté dans les ménages urbains et dans ceux des départements de l'Ouémé, du Mono, du Zou, du Couffo, de l'Atlantique et des Collines est liée à la réduction de la pauvreté au niveau national. L'effet des mouvements de population entre le milieu urbain et le milieu rural d'une part, et d'un département à l'autre d'autre part, est négligeable. Par ailleurs, au niveau de l'écart de pauvreté et l'indice de sévérité, la réduction observée est en rapport avec la modification de la répartition des dépenses des ménages ruraux.

Les caractéristiques sociodémographiques notamment le sexe, le niveau d'instruction et l'âge du chef de ménage influencent également la baisse de la pauvreté quel que soit l'indice retenu. En général, la réduction de la pauvreté est attribuable à la fois aux comportements intra-ménages et aux mouvements de population avec, toutefois une contribution faible en ce qui concerne les mouvements migratoires des populations.

¹ La notion de croissance pro-pauvre est examinée de manière plus approfondie dans le chapitre 5.

Encadré 4.3 : Décomposition sectorielle de la variation de la pauvreté

La propriété de décomposabilité des indices de pauvreté en sous-groupes permet d'analyser l'évolution de la pauvreté en une fonction des facteurs caractérisant les différents sous-groupes. A cet effet, la méthode de décomposition exacte proposée par Shorrocks [1999] est utilisée. D'autres formes de décompositions existent dans la littérature. Les plus utilisées sont celles présentées par Huppi & Ravallion [1991] et Ravallion [1996].

Soit un ensemble K des sous-groupes de la population et P_t la pauvreté de toute la population à la période t . On désigne respectivement par α_{kt} et P_{kt} la part relative de la population et la mesure FGT de pauvreté du groupe $k \in K$ à la période t ($t=1,2$). La propriété de décomposabilité des indices FGT permet d'écrire que $P_t = \sum_{kt} \alpha_{kt} P_{kt}$. Ainsi, la variation de la pauvreté entre les deux périodes d'investigation est donnée par $\Delta P = \sum_k (\alpha_{k2} P_{k2} - \alpha_{k1} P_{k1})$ et dépend des contributions des parts ($\Delta \alpha_k$) et de celles des mesures de pauvreté (ΔP_k) à l'intérieur des groupes de ménage. Shorrocks [1999] montre que la décomposition de la variation de la pauvreté selon l'approche de Shapley en contribution des variations des parts relatives et du niveau de pauvreté des différents sous-groupes de ménages est donnée par la relation :

$$\Delta P = \sum_{k \in K} \frac{\alpha_{k1} + \alpha_{k2}}{2} \Delta P_k + \sum_{k \in K} \frac{P_{k1} + P_{k2}}{2} \Delta \alpha_k$$

La première somme donne la contribution des variations de pauvreté de groupe et la deuxième somme, la contribution des variations de parts de population. Etant donné l'additivité, la contribution d'un secteur k donné est par : $C_k = (\alpha_{k1} + \alpha_{k2}) \Delta P_k / 2 + (P_{k1} + P_{k2}) \Delta \alpha_k / 2$.

En particulier, il est possible de distinguer « l'effet déplacement » de la population, qui sera assimilé à un changement dans la structure des ménages, par exemple le fait que le chef de ménage soit absent du foyer.

Source : Cet encadré est une adaptation de l'article de Shorrocks [1999].

Tableau 4.4 : Décomposition sectorielle de la variation de la pauvreté sur la période 2006-2007

	Département	Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage	Age du chef de ménage	Niveau d'instruction du chef de ménage	Taille du ménage
Variation de P0	-0,0391	-0,0391	-0,0391	-0,0391	-0,0392	-0,0392
Effet intra-groupe	-0,0394	-0,0393	-0,0387	-0,0405	-0,0362	-0,0197
Effet démographique	0,0003	0,0002	-0,0004	0,0013	-0,0029	-0,0195
Variation de P1	-0,0198	-0,0198	-0,0198	-0,0198	-0,0198	-0,0198
Effet intra-groupe	-0,0199	-0,0199	-0,0197	-0,0203	-0,0191	-0,0133
Effet démographique	0,0001	0,0000	-0,0001	0,0005	-0,0007	-0,0065
Variation de P2	-0,0127	-0,0127	-0,0127	-0,0127	-0,0127	-0,0127
Effet intra-groupe	-0,0127	-0,0127	-0,0126	-0,0129	-0,0125	-0,0097
Effet démographique	0,0000	0,0000	-0,0001	0,0002	-0,0002	-0,0030

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

4.1.2.4. Entrées et Sorties de la pauvreté

La disponibilité d'un panel de ménages sur la période 2006-2007 favorise l'analyse des mouvements des ménages de la classe des pauvres à celle des non-pauvres et vice versa. A cet égard, la matrice de transition est un outil important à explorer. Il est notamment possible de distinguer les ménages sédentaires (ménages pauvres en 2006 qui sont restés pauvres en 2007, ménages non-pauvres en 2006 et qui sont restés non-pauvres en 2007) et les migrants (ceux qui ont changé de situation) regroupant les non-pauvres (respectivement les pauvres) de 2006 qui sont devenus pauvres (respectivement non-pauvres) en 2007.

A ce niveau, il y a lieu de préciser que l'analyse considère la population sous deux angles. Le premier angle est celui où le ménage est considéré comme unité d'analyse. Dans ce cas, les probabilités d'entrée, de sortie et de maintien dans la pauvreté sont déterminées en considérant l'ensemble des ménages. Le second angle est celui où l'individu est l'unité d'analyse, c'est-à-dire les membres des ménages pris individuellement. Dans ce cas, l'analyse concerne la population totale.

En considérant les ménages, les résultats (Cf. tableau 4.5) indiquent qu'au niveau national, le taux de sortie de la pauvreté s'établit à 56,7%, le taux d'entrée ressort à 14,5%, le taux de maintien dans la pauvreté atteint 43,3% et le taux de maintien dans la non-pauvreté s'élève à 85,5%. Ainsi, sur 100 ménages classés non-pauvres en 2006, environ 85 sont demeurés non-pauvres et 15 sont devenus pauvres en 2007. En revanche sur 100 ménages pauvres, 43 sont restés pauvres et 57 sont sortis de la pauvreté.

Le taux de sortie de la pauvreté des ménages urbains évalué à 59,5% est supérieur à la moyenne nationale (56,7%) et à celui des ménages ruraux (55,1%). Cela traduit que les populations urbaines, ayant bénéficié d'une hausse et d'une modification favorable de la distribution de leurs dépenses moyennes, ont connu en général une situation meilleure à celles du milieu rural. Par conséquent, le taux d'entrée dans la pauvreté des ménages non-pauvres est plus élevé en milieu rural (16,3%) qu'en milieu urbain (11,9%).

En tenant compte de l'effectif de la population, il ressort qu'un individu pauvre en 2006 a environ une chance sur deux (47,6% précisément) de sortir de la pauvreté et qu'un individu non-pauvre en 2006 a plus de trois chances sur quatre (77,4%) de rester non-pauvre.

Tableau 4.5 : Matrice de transition de la pauvreté entre 2006-2007

Situation en 2006	Situation en 2007 par rapport au nombre de ménages de 2007			Situation en 2007 par rapport à la population totale de 2007		
	Non-pauvres	Pauvres	Total	Non-pauvres	Pauvres	Total
Bénin						
Non-pauvres	85,5%	14,5%	100,0%	77,4%	22,6%	100,0%
Pauvres	56,7%	43,3%	100,0%	47,6%	52,4%	100,0%
Urbain						
Non-pauvres	88,1%	11,9%	100,0%	82,4%	17,6%	100,0%
Pauvres	59,7%	40,7%	100,4%	51,0%	49,0%	100,0%
Rural						
Non-pauvres	83,7%	16,3%	100,0%	74,4%	25,6%	100,0%
Pauvres	55,2%	44,8%	100,0%	45,9%	54,1%	100,0%

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

L'étude des taux de sortie et d'entrée dans la pauvreté, issue de la matrice de transition, ne fournit aucune indication sur l'impact des caractéristiques des ménages sur la dynamique sous-jacente. L'estimation du modèle *probit bivarié* décrit dans l'encadré 4.1 permet d'approfondir la question.

4.1.2.5. Impacts des caractéristiques socioéconomiques et sociodémographiques sur les probabilités de transition

Les résultats de l'estimation du modèle sont détaillés en annexes 4.2 et 4.3. Ils fournissent l'impact des variables explicatives retenues sur les probabilités de persistance de la pauvreté, d'entrée dans la pauvreté et de sortie de la pauvreté.

De façon générale, les coefficients estimés sont significatifs à 1%, 5% et 10%. Par ailleurs, les probabilités de persister dans la pauvreté, d'y entrer et d'en sortir sont affectées de manière similaire par les caractéristiques des ménages.

Ainsi, le milieu de résidence n'est pas neutre sur les ménages, du point de vue de leur transition dans la pauvreté. Les résultats indiquent qu'un ménage qui habite en milieu urbain a une plus grande marge de sortir de la pauvreté comparativement à un ménage pauvre installé en milieu rural. De manière analogue, il court un risque plus élevé de tomber ou de demeurer dans la pauvreté.

S'agissant des variables économiques, il ressort qu'à l'état stationnaire, l'augmentation de la dépense par tête d'un pour cent en 2007 aurait réduit le risque de persistance de la pauvreté de 2,8%², celui de tomber dans la pauvreté de 1,1% et mais aurait accru la chance d'en sortir de 1,8%. La catégorie socioprofessionnelle et la branche d'activité influencent de façon significative la persistance de la pauvreté. Par rapport à un chef de ménage qui exerce en tant que manœuvre, apprenti ou aide familial, le risque d'entrer ou de demeurer dans la pauvreté est plus élevé que pour les ménages dont le chef est un cadre supérieur, un patron ou un employé et ouvrier qualifié ou semi-qualifié travaillant dans le secteur bancaire ou des assurances. Ces derniers ont également moins de chance de sortir de la pauvreté.

Les variables démographiques telles que la taille du ménage, l'âge du chef de ménage et le niveau d'instruction du chef de ménage sont également déterminantes pour le maintien dans la pauvreté, l'entrée et la sortie de la pauvreté. L'augmentation de la taille du ménage accroît le risque de demeurer dans la pauvreté. En ce qui concerne l'âge, la différence n'est pas très marquée entre le ménage de référence dont l'âge est de moins de 25 ans et ceux dont le chef est âgé de 25 à 34 ans ou de 60 ans et plus. Par contre, les ménages dont le chef est âgé de 35 à 59 ans courent plus de risque de demeurer pauvres, d'entrer dans la pauvreté et ont moins de chance d'en sortir que les ménages dont le chef est plus jeune ou plus âgé. Ceci est compatible avec le cycle classique d'activité d'un individu. Quant au sexe du chef de ménage, il n'est pas déterminant pris isolément.

Globalement, l'accès au crédit en 2007 aurait eu un impact significatif *mais faible* en équilibre stationnaire sur la transition de la pauvreté. En effet, l'accès au crédit en 2007 aurait réduit le risque de demeurer ou de tomber dans la pauvreté, et favorisé la sortie de la pauvreté au cours de la même année. L'interaction du sexe avec l'accès au crédit met en évidence l'amélioration de la situation des femmes qui bénéficient de crédit.

Enfin, les variables de conditions de vie telles que l'accès à l'eau potable et l'accès à l'électricité ont un impact significatif, en réduisant le risque de demeurer, de devenir pauvre et en consolidant les chances de sortir de la pauvreté.

² Le risque de persistance s'obtient par le rapport entre l'effet marginal lié aux dépenses en 2007 et la probabilité de demeurer pauvre ($Prob(Y1=1/Y2=1)$), soit $-0,451/0,1587=-2,8\%$ (Cf. annexe 4.4).

4.1.2.6. Prédiction du modèle en termes de probabilités de transition et d'estimation de la durée moyenne des épisodes de la pauvreté et de la non-pauvreté

Pour la prédiction, douze ménages types ont été construits en combinant les caractéristiques socioéconomiques et sociodémographiques. L'un de ces ménages est retenu comme ménage de référence. C'est notamment un ménage de 3 à 4 personnes, vivant en milieu rural, dont le chef est âgé de 25 à 34 ans, n'a aucun niveau d'instruction et travaille dans la branche « agriculture, élevage, pêche et forêt ».

Sur la base des paramètres estimés, les probabilités de persistance de la pauvreté, d'entrée dans la pauvreté ainsi que la probabilité non conditionnelle d'être pauvre en 2007 sont calculées. Il est également possible de déduire les durées moyenne et médiane des épisodes de pauvreté et de non-pauvreté (Cf. *annexe 4.5*).

Les résultats indiquent pour le ménage de référence, une probabilité de persistance de la pauvreté de 0,239, une probabilité d'entrée dans la pauvreté de 0,112 et une probabilité non conditionnelle d'être pauvre en 2007 de 0,129. La durée moyenne d'un épisode de pauvreté est de 1,3 an (soit 16 mois), soit environ trois fois la durée médiane (6 mois). Par contre, la durée moyenne d'un épisode de non-pauvreté est de 8,9 ans ; ce qui représente 6,8 fois celle d'un épisode de pauvreté. La durée médiane est de 5,8 ans.

Les autres ménages types sont construits en modifiant certaines caractéristiques du ménage de référence. Ainsi le même ménage en milieu urbain a une probabilité de persistance de la pauvreté et une probabilité d'entrée en pauvreté un peu plus élevées (respectivement 0,266 et 0,133). La durée moyenne d'un épisode de pauvreté est de 1,4 an contre 1,3 an pour le ménage de référence. La durée moyenne d'un épisode de non-pauvreté équivaut à 0,8 fois celle du ménage de référence (7,5 ans contre 8,9 ans). Ce ménage court 1,2 fois plus de risque d'être pauvre que son homologue du milieu rural.

La taille du ménage est un déterminant essentiel de la pauvreté au Bénin. En considérant par exemple, un ménage de moins de 3 personnes au lieu de 3 à 4 personnes, les probabilités d'entrée et de persistance dans la pauvreté diminuent. La durée moyenne des épisodes de pauvreté diminue également. L'effet le plus notable s'observe au niveau de la durée des épisodes de non-pauvreté qui augmente considérablement, passant de 8,9 ans à 68,2 ans. A l'opposé, l'augmentation de la taille du ménage réduit la durée moyenne d'un épisode de non-pauvreté et allonge celle d'un épisode de pauvreté. En particulier, lorsque la taille du ménage de référence passe à 8 et plus, la persistance de la pauvreté est multipliée par 2,3 ; celle d'entrée dans la pauvreté par 3,3 et la probabilité non conditionnelle d'être pauvre en 2007 par 3,5. La durée moyenne d'un épisode de pauvreté s'allonge (2,8 ans) et celle d'un épisode de non-pauvreté se réduit (2,7 ans).

L'importance du niveau d'éducation est également analysée par rapport au ménage de référence. Il ressort que la probabilité de persistance de la pauvreté, la probabilité d'entrée en pauvreté et la probabilité non conditionnelle d'être pauvre diminue en fonction du

niveau d'éducation du chef de ménage (ménages types 6 et 7). Par ailleurs, la durée moyenne d'un épisode de pauvreté diminue, celle d'un épisode de non-pauvreté augmente. Ainsi, un ménage dont le chef a le niveau du secondaire a une probabilité d'entrée en pauvreté représentant 0,61 fois celle du ménage de référence et une durée moyenne d'un 1,2 an pour un épisode de pauvreté et de 14,6 ans pour un épisode de non-pauvreté.

La prise en compte concomitante des variables taille du ménage, niveau d'instruction et branche d'activité du chef du ménage permet de mettre en évidence les variables majeures pour des actions publiques différenciées selon le milieu de résidence. Ainsi, le ménage rural possédant des caractéristiques identiques au ménage de référence à l'exception du fait qu'il est de taille faible (moins de 3 personnes) avec un chef dont le niveau d'éducation est le secondaire a une probabilité d'entrée en pauvreté 10 fois plus petite que le ménage de référence et une durée moyenne d'un an pour un épisode de pauvreté et de 62,9 ans pour un épisode de non-pauvreté. En milieu urbain sa probabilité d'entrée en pauvreté est très faible (0,0015) ; ce qui fait exploser la durée moyenne d'un épisode de non-pauvreté.

En maintenant le milieu urbain et le niveau d'instruction du chef de ménage au secondaire ainsi que la taille du ménage à 3 à moins de 5 personnes, l'intégration des branches d'activité « commerce et restauration » ou « transport et communications », la transition dans la pauvreté ne dure qu'un an et la durée moyenne d'un épisode de non-pauvreté est au moins 5 fois plus élevée que celle du ménage de référence.

Enfin, l'accès au crédit semble améliorer le niveau de vie des ménages. En effet, le ménage pauvre ayant accès au crédit a une plus faible probabilité d'y demeurer par rapport au ménage de référence. En outre, la durée moyenne d'un épisode de non-pauvreté est 1,5 fois plus élevée que celle d'un ménage n'ayant pas accès au crédit.

4.1.3. Implications en termes de politiques économiques et sociales

La décomposition de la variation des indices de pauvreté en composante de croissance et de redistribution a mis en évidence d'une part, la contribution de ces deux composantes dans la réduction de la pauvreté en milieu urbain et d'autre part, l'importance de la composante de redistribution dans la réduction de la pauvreté en milieu rural.

Par ailleurs, l'analyse des facteurs explicatifs de la persistance, l'entrée et la sortie de la pauvreté, suggère que l'éducation, l'accès au crédit, l'accès aux biens de base (eau potable, électricité) sont des facteurs favorisant la réduction de la pauvreté. En revanche, la grande taille du ménage (8 personnes et plus) apparaît comme un facteur très limitant dans cette perspective.

Ces résultats plaident en faveur du renforcement de la politique de gratuité des frais d'inscription dans l'enseignement primaire qui devrait, à terme, contribuer à améliorer le niveau d'instruction des futurs chefs de ménage. Pour ce programme de micro-crédits en particulier, ses effets

bénéfiques sur la pauvreté seraient renforcés s'il est assorti d'une généralisation des programmes d'alphabétisation à l'intention des bénéficiaires.

Dans la mesure où le niveau de fécondité est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (une femme a en moyenne 6,3 enfants en milieu rural et 4,9 enfants en milieu urbain) et qu'il est fortement influencé par le niveau d'instruction (6,4 enfants pour les femmes sans instruction et 5,2 pour les femmes instruites), l'intensification des programmes d'information, d'éducation et de communication (IEC) à travers différents canaux et la facilitation d'accès à l'école pourraient contribuer favorablement à la prise en compte au niveau individuel des effets positifs de la planification familiale.

En outre, les résultats obtenus suggèrent le renforcement des programmes sectoriels visant à accroître la disponibilité des infrastructures sociocommunautaires telles que les forages, les puits, la construction des salles de classe et l'électrification rurale.

Conclusion

La dynamique de la pauvreté a été analysée sur la période 2006-2007 sous plusieurs dimensions. En premier lieu, des comparaisons robustes fondées sur la dominance stochastique ont permis de conclure à la réduction de la pauvreté tant au niveau national qu'au niveau du milieu de résidence et ce, quel que soit l'indice retenu et quel que soit le seuil de pauvreté.

Puis, la décomposition de la variation des indices de pauvreté en composante de croissance et de redistribution a mis en évidence la contribution de ces deux composantes à la réduction de la pauvreté en milieu urbain et l'importance de la composante de redistribution dans la réduction de la pauvreté en milieu rural.

En dernier lieu, l'analyse des facteurs explicatifs de la persistance de la pauvreté, de l'entrée et de la sortie de la pauvreté a mis en exergue l'importance du niveau d'instruction, de l'accès au crédit et aux infrastructures comme facteurs favorisant la réduction de la pauvreté et la grande taille du ménage comme un facteur très limitant dans cette perspective.

Sur la base de cette analyse, les transitions d'un ménage de référence ont été examinées par rapport à la pauvreté. Les variations des caractéristiques sociodémographiques de ce ménage de référence ont conduit à l'analyse du statut de onze ménages types afin de dégager des actions favorisant la réduction de pauvreté.

Dans cette perspective, il peut être suggérer de renforcer la politique de gratuité des frais d'inscription dans l'enseignement primaire et la poursuite de celle relative à la microfinance généralisée en faveur des pauvres, en couplage avec un programme intégré d'alphabétisation des bénéficiaires. Par ailleurs, le renforcement des programmes sectoriels visant à accroître la disponibilité des infrastructures sociocommunautaires telles que les forages, les puits, la construction des salles de classe et l'électrification rurale sont aussi des axes essentiels pour l'intervention publique.

BIBLIOGRAPHIE

Araar, A. and J-Y. Duclos [2007] : « *Poverty and Inequality Components: a Micro Framework* », CIPREE Working Paper No. 07-35, (Oct. 2007), 43 p.

Cappellari, L. and S. P. Jenkins [2002] : « *Who Stays Poor? Who Becomes Poor? Evidence from the British Household Panel* », The Economic Journal, Vol. 112, No. 478, Conference Papers (Mar. 2002), pp. C60-C67.

Cappellari, L. and S. P. Jenkins [2004] : « *Modelling low income transitions* », Journal of Applied Econometrics, Vol.19, No. 5, pp. 593-610.

Datt, G. and D. Jolliffe [1999] : « *Determinants of poverty in Egypt: 1997* », International Food Policy Research Institute, FCND Discussion Paper No. 75, (Oct. 1999), 52 p.

Datt, G. and M. Ravallion [1992] : « *Is India's Economic Growth Leaving the Poor Behind ?* », Journal of Economic Perspectives, Vol.16, No. 3, pp. 89-108.

Datt, G. and M. Ravallion [1992] : « *Growth and Redistribution Components of Changes in Poverty Measures : A Decomposition with Application to Brazil and India in the 1980's* », Journal of Development Economics, Vol. 38, No ; 2, (Apr. 1992), pp. 275-295.

Deaton, A. [1997] : « *The Analysis of Household Surveys: A microeconomic Approach to Development Policy* ». Published for the World Bank, The John Hopkins University Press, (Jul. 1997), 479p.

Dreze J., P.J. Lanjouw and N.H. Stern [1992] : « *Economic Mobility and Agricultural Labour in Rural India: A Case Study* », Indian Economic Review, Vol. 27, pp. 25-54.

Duclos, J.Y. [2002] : « *Poverty and Equity: Theory and Estimation* », CREFA- Université de Laval, (Jan. 2002), 200 p.

Fleurbaey, M. et al [1997] : « *Mesurer la pauvreté* », Economie et Statistique No. 308-309-310,1997-8/9/10, pp. 23-33.

Foster, J., J. Greer and E. Thorbecke [1984] : « *A Class of Decomposable Poverty Measures* », Econometrica, Vol. 52, No. 3, (May. 1984), pp. 761-766.

Foster, J.E. and A.F. Shorrocks [1988] : « *Poverty Orderings* », Econometrica, Vol. 56, No. 1, (Jan. 1988), pp. 173-177.

Gaiha, R [1992] : « *On the chronically poor in rural India* », Journal of International Development, Vol. 4, No. 3, 273-289.

Gaiha, R. [1988] : « *On measuring the risk of poverty in Rural India in Rural Poverty in South Asia* », Columbia University Press, 1988.

Gaiha, R. and A.B. Dealalika [1993] : « *Persistent, expected and innate poverty-estimates for semi-arid rural South India ;1975-1984* », Cambridge journal of Economics, Vol. 17, No. 4, pp. 409-421.

Grootaert, C., R. Kanbur and G-T. Oh [1995] : « *The Dynamics of Poverty, Why Some People*

Escape from Poverty and Others. An African Case Study », The World Bank Policy Research Working Paper No. 1499, (Aug. 1995), 25 p.

Huppi, M. and M. Ravallion [1991] : « *The Sectoral Structure of Poverty During an Adjustment Period : Evidence for Indonesia in the Mid-1980s* », World Development, Vol. 19, No. 12, pp. 1653-1678.

Jalan, J. and M. Ravallion [1998] : « *Determinants of Transient and Chronic Poverty: Evidence from Rural China* », The World Bank Policy Research Working Paper No. 1936, (June 1998), 22 p.

Jalan, J. and M. Ravallion [2000] : « *Is transient poverty different? Evidence from Rural China* », Journal of Development Studies, Vol. 36, No. 6, pp. 82-99.

Kakwani, N. [1997] : « *On Measuring Growth and Inequality Components of Poverty with Application to Thailand* ». School of Economics, The University of New South Wales, Discussion Paper N°97/16, 17 p.

Levernier, W. and J.B. White [1998] : « *The determinants of poverty in Georgia's Plantation Belt : Explaining the Differences in Measured Poverty Rates* », American Journal of Economics and Sociology, Vol. 57, No. 1, pp. 25-47.

Lollivier, S. et D. Verger [1999] : « *Pauvretés d'existence, monétaire et subjective. Facteurs de persistance et corrélations sur données de panel* », Revue économique. Vol. 50, N°3, pp. 431-450.

Médédji, D. [2006] : « *Dynamique de la pauvreté au Bénin : une analyse en termes d'entrées et sorties* », PMMA Network Session Paper, A paper presented during the 5th PEP Research Network General Meeting, June 18-22, 2006, 28 p.

Munoz-Pina, C., A. de Janvry and E. Sadoulet [2003], « *Recrafting Rights over Common Property Resources in Mexico* », University of California at Berkeley, (Feb. 2003), 32 p.

Osmani, S.R. [2005] : « *The Employment Nexus between Growth and Poverty : An Asian Perspective* », Swedish International Development Cooperation Agency, 113 p.

Padilla, Y.C. [1997] : « *Determinants of Hispanic Poverty in the Course of the Transition to Adulthood* », Hispanic Journal of Behavioral Sciences, (Nov. 97), Vol. 19, No. 4, pp. 416-17.

Paugam, S. et M. Selz [2005] : « *La perception de la pauvreté en Europe depuis le milieu des années 1970* », Economie et Statistique, numéro spécial, N°383-384-385, pp. 283-305.

PNUD [1997] : « *Manuel d'analyse de la pauvreté : Application au Bénin* ».

Ravallion, M. [1996] : « *Comparaisons de la Pauvreté: concepts et méthodes* », Living Standards Measurement Study Working Paper N°122, The World Bank, (Feb. 1996), 162p.

Ribas, R. P. and A. F. Machado [2007] : « *Distinguishing chronic poverty from transient poverty in Brazil : developing a model for pseudo-panel data* », International Poverty Center Working Paper N° 36, 42 p.

Rodriguez, A.G. and S.M. Smith [1994] : « *A comparaison of Determinants of Urban and Rural Poverty in Costa Rica* », World Development, Vol. 22, No.3, pp. 381-397.

Shorrocks, A. F. [1999] : « *Decomposition Procedures for Distributional Analysis: A Unified Framework Based on the Shapley Value* », University of Essex and Institute for Fiscal Studies, First draft, (June 1999), 37 p.

Vodounou et al [2001] : « *Synthèse analytique des études portant sur la pauvreté au Bénin de 1990 à 2000* », INSAE, 13 p.

Watts, H.W. (1968), « *An Economic Definition of Poverty* » in D.P. Moynihan (ed.), *On Understanding Poverty*. New York, Basic Books.

Annexe 4.1 : Décomposition de la variation de pauvreté en composantes de croissance et de redistribution sur la période 2006-2007

Caractéristiques des ménages	Variation P0		Composantes		Variation P1		Composantes		Variation P2		Composantes	
	P0	Croissance	Croissance	Redistribution	P1	Redistribution	Croissance	Redistribution	P2	Croissance	Redistribution	
Sexe du chef de ménage												
Masculin	-2,72	-1,40	-1,32	-0,017	-0,013	-0,012	-0,005	-0,013	-0,012	-0,002	-0,010	
Féminin	-9,60	-1,24	-8,35	-0,031	-0,027	-0,014	-0,004	-0,027	-0,014	-0,002	-0,012	
Milieu de résidence												
Cotonou	-3,76	-0,97	-2,79	-0,023	-0,019	-0,013	-0,004	-0,019	-0,013	-0,002	-0,012	
Autre urbain	-7,18	-1,33	-5,85	-0,025	-0,020	-0,011	-0,004	-0,020	-0,011	-0,002	-0,009	
Ensemble urbain	-6,48	-1,26	-5,22	-0,024	-0,020	-0,011	-0,004	-0,020	-0,011	-0,002	-0,010	
Rural	-2,46	-1,44	-1,02	-0,017	-0,012	-0,013	-0,005	-0,012	-0,013	-0,002	-0,011	
Niveau d'instruction du chef de ménage												
Aucun niveau	-5,56	-1,37	-4,18	-0,039	-0,034	-0,027	-0,005	-0,034	-0,027	-0,002	-0,024	
Primaire	-5,11	-1,46	-3,65	-0,010	-0,005	-0,002	-0,004	-0,005	-0,002	-0,002	0,000	
Secondaire	6,08	-1,40	7,48	0,042	0,046	0,026	-0,004	0,046	0,026	-0,002	0,028	
Supérieur	-6,55	-0,20	-6,34	-0,030	-0,029	-0,018	-0,001	-0,029	-0,018	0,000	-0,018	
Classe d'âge du chef de ménage												
Moins de 25 ans	-4,45	-1,36	-3,09	-0,019	-0,017	-0,014	-0,003	-0,017	-0,014	-0,001	-0,013	
25 - 34 ans	-9,98	-1,34	-8,63	-0,037	-0,033	-0,018	-0,004	-0,033	-0,018	-0,002	-0,017	
35 - 44 ans	-3,89	-1,61	-2,27	-0,020	-0,015	-0,013	-0,005	-0,015	-0,013	-0,002	-0,011	
45 - 59 ans	0,28	-1,18	1,45	-0,007	-0,001	-0,008	-0,005	-0,001	-0,008	-0,002	-0,005	
60 ans et plus	-4,25	-1,35	-2,91	-0,024	-0,019	-0,014	-0,005	-0,019	-0,014	-0,002	-0,012	

Branche d'activité du chef de ménage										
Agriculture Élevage Pêche et Forêt	-3,62	-1,58	-2,04	-0,031	-0,005	-0,025	-0,022	-0,002	-0,020	
Industrie	-12,96	-1,51	-11,45	-0,043	-0,004	-0,039	-0,024	-0,002	-0,022	
Eau, électricité, gaz	-35,44	0,00	-35,44	-0,153	-0,004	-0,149	-0,083	-0,001	-0,081	
BTP	-11,82	-1,05	-10,78	-0,050	-0,003	-0,047	-0,027	-0,001	-0,026	
Commerce et restauration	-9,78	-1,07	-8,71	-0,037	-0,004	-0,034	-0,019	-0,002	-0,017	
Transport et communications	-11,43	-1,19	-10,24	-0,049	-0,003	-0,046	-0,026	-0,001	-0,024	
Banques et assurances	-18,96	0,00	-18,96	-0,029	-0,002	-0,027	-0,009	0,000	-0,009	
Autres services	-8,88	-1,24	-7,64	-0,035	-0,003	-0,032	-0,021	-0,001	-0,019	
Ensemble	-3,91	-1,37	-2,54	-0,020	-0,005	-0,015	-0,013	-0,002	-0,010	

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Annexe 4.2 : Mouvements d'entrée, de sortie et de maintien dans la pauvreté

Situation en 2006	Situation en 2007 en % du nombre de ménages de 2007			Situation en 2007 en % de la population totale de 2007		
	Non-pauvres	Pauvres	Total	Non-pauvres	Pauvres	Total
Bénin						
Non-pauvres	60,6	10,3	70,9	49,6	14,4	64,1
Pauvres	16,5	12,6	29,1	17,1	18,8	35,9
Total Bénin	77,1	22,9	100,0	66,7	33,3	100,0
Urbain						
Non-pauvres	64,5	8,7	73,2	54,3	11,6	65,9
Pauvres	16,0	10,9	26,8	17,3	16,7	34,1
Total urbain	80,5	19,5	100,0	71,7	28,3	100,0
Rural						
Non-pauvres	58,1	11,3	69,4	46,9	16,1	63,0
Pauvres	16,9	13,7	30,6	17,0	20,0	37,0
Total rural	75,0	25,0	100,0	63,9	36,1	100,0

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Annexe 4.3 : Estimation d'un modèle biprobit évaluant la probabilité pour un ménage d'être pauvre en 2006 et en 2007

	Modèle 1			Modèle 2			Modèle 3		
	Coef,	Std, Err,		Coef,	Std, Err,		Coef,	Std, Err,	
Equation 1: Indicatrice de pauvreté en 2007									
log de dépenses par tête 2007	-1,677	0,035	***	-1,682	0,035	***	-1,766	0,037	***
log de la taille du ménage	0,568	0,029	***	0,570	0,029	***	0,601	0,031	***
log de dépenses par tête 2006	-0,061	0,019	***	-0,065	0,019	***	-0,088	0,020	***
Milieu de résidence									
Milieu urbain	réf			réf			réf		
Milieu rural	0,363	0,033	***	0,371	0,033	***	0,359	0,035	***
Age du chef de ménage									
Moins de 25 ans	réf			réf			réf		
25 à 34 ans	0,184	0,095	**	0,173	0,095	**	0,140	0,097	
35 à 44 ans	0,279	0,095	***	0,265	0,095	***	0,247	0,097	**

	Modèle 1			Modèle 2			Modèle 3		
	Coef,	Std, Err,		Coef,	Std, Err,		Coef,	Std, Err,	
45 à 59 ans	0,262	0,095	***	0,243	0,095	**	0,218	0,097	**
60 ans et plus	0,146	0,097		0,129	0,097		0,137	0,099	
Niveau d'instruction du chef de ménage									
Aucun niveau	réf								
Primaire	0,159	0,041	***	0,158	0,041	***	0,111	0,043	***
Secondaire	0,016	0,049		0,018	0,049		0,006	0,050	
Supérieur	0,070	0,187		0,067	0,188		0,054	0,192	
Catégorie Socioprofessionnelle									
manœuvre, apprenti et aide familial	réf								
Travailleur à son propre compte	0,207	0,152		0,207	0,152		0,167	0,154	
employé et ouvrier qualifié ou semi-qualifié	0,442	0,169	***	0,449	0,169	***	0,362	0,171	**
cadre moyen	0,215	0,195		0,217	0,195		0,113	0,199	
Cadre supérieur ou patron	0,589	0,201	***	0,601	0,201	***	0,521	0,204	**
Inactif	0,556	0,173	***	0,550	0,173	***	0,461	0,175	***
Actif non occupé	-0,016	0,180		-0,017	0,180		-0,083	0,183	
Branche d'activité									
Agriculture, élevage, pêche et forêt	réf			réf			réf		
Industrie, eau, NRJ et BTP	0,006	0,068		-0,001	0,069		-0,108	0,071	
Commerce et restauration	0,112	0,056	**	0,115	0,056	**	-0,024	0,058	
Transport et communications	0,025	0,089		0,016	0,089		-0,085	0,092	
Banque et assurance	-0,186	0,079	**	-0,194	0,079	**	-0,280	0,081	***
Non applicable	0,589	0,048	***	0,587	0,048	***	0,536	0,050	***
Sexe en 2006									
Homme				réf			réf		
Femme				0,139	0,078	*	0,118	0,079	
Crédit en 2006									
N'a pas bénéficié d'un crédit en 2006									
A bénéficié d'un crédit en 2006				0,149	0,044	***	0,055	0,046	

	Modèle 1			Modèle 2			Modèle 3		
	Coef,	Std, Err,		Coef,	Std, Err,		Coef,	Std, Err,	
Femme ayant reçu du crédit en 2006				0,329	0,126	***	0,277	0,129	**
Accès au crédit									
N'a pas bénéficié d'un crédit en 2007	réf			réf			réf		
A bénéficié d'un crédit en 2007	-0,143	0,061	**	-0,156	0,061	**	-0,127	0,063	**
Sexe en 2007									
Homme	réf			réf			réf		
Femme	-0,037	0,041		-0,100	0,077		-0,085	0,079	
Interaction crédit et sexe en 2007									
Femme ayant obtenu un crédit en 2007	0,295	0,126	**	-0,307	0,104	***	-0,292	0,106	***
Migration									
Propension ³ à migrer en 2007 (rapport migrants / taille du ménage)							-0,088	0,042	**
Ethnie									
Adja et apparentés							réf		
Bariba et apparentés							-0,018	0,076	
Dendi et apparentés							0,219	0,116	*
Fon et apparentés							0,313	0,044	***
Yoa et Lokpa apparentés							-0,362	0,091	***
Betamari et apparentés							-0,270	0,064	***
Peulh et apparentés							0,269	0,090	***
Yoruba et apparentés							0,074	0,060	
Autres ethnies et autres pays							0,301	0,105	***
Religion									
Vodoun et Autres traditionnelles							réf		
Islam							0,179	0,063	***
Catholique							0,127	0,044	***
Protestant méthodiste et autres protestants							0,092	0,067	

3 La propension à migrer se détermine par le rapport entre le nombre de migrants et la taille du ménage.

	Modèle 1			Modèle 2			Modèle 3		
	Coef,	Std, Err,		Coef,	Std, Err,		Coef,	Std, Err,	
Celeste et autres chretiens							0,088	0,049	*
Autres religions							0,194	0,119	*
Aucune religion							0,117	0,066	*
Conditions de vie									
N'a pas accès à l'eau potable							réf		
A accès à l'eau potable							0,162	0,032	***
N'a pas accès à l'électricité							réf		
A accès à l'électricité							0,157	0,046	***
Constante	17,626	0,420	***	17,702	0,422		18,642	0,447	***
Equation 2: Indicatrice de pauvreté en 2006									
log de dépenses par tête 2006	-1,486	0,024	***	-1,490	0,024	***	-1,515	0,025	
log de la taille du ménage en 2006	0,253	0,024	***	0,280	0,025	***	0,278	0,025	
Milieu de résidence									
Milieu urbain	réf			réf			réf		
Milieu rural	0,486	0,029	***	0,477	0,029	***	0,426	0,031	***
Age du chef de ménage									
Moins de 25 ans	réf			réf			réf		
25 à 34 ans	0,315	0,073	***	0,312	0,073	***	0,294	0,074	***
35 à 44 ans	0,369	0,073	***	0,362	0,074	***	0,346	0,074	***
45 à 59 ans	0,326	0,074	***	0,311	0,074	***	0,287	0,075	***
60 ans et plus	0,278	0,078	***	0,271	0,078	***	0,256	0,078	***
Niveau d'instruction du chef de ménage									
Aucun niveau	réf			réf			réf		
Primaire	0,187	0,032	***	0,210	0,033	***	0,187	0,033	***
Secondaire	0,165	0,045	***	0,192	0,045	***	0,145	0,047	***
Supérieur	-0,100	0,132		-0,056	0,133		-0,134	0,135	
Catégorie Socioprofessionnelle du chef de ménage									
manoeuvre, apprenti et aide familial	réf			réf			réf		
Travailleur à son propre compte	-0,128	0,110		-0,116	0,110		-0,107	0,111	

	Modèle 1			Modèle 2			Modèle 3		
	Coef,	Std, Err,		Coef,	Std, Err,		Coef,	Std, Err,	
employé et ouvrier qualifié ou semi-qualifié	-0,006	0,125		0,020	0,125		-0,016	0,126	
cadre moyen	-0,275	0,156	*	-0,260	0,156	*	-0,307	0,157	*
Cadre supérieur ou patron	0,000	0,179		0,018	0,179		-0,026	0,181	
Inactif	0,081	0,127		0,069	0,127		0,060	0,127	
Actif non occupé	0,205	0,120	*	0,195	0,120	*	0,181	0,121	
Accès au crédit									
N'a pas bénéficié d'un crédit en 2006									
A bénéficié d'un crédit en 2006	0,174	0,036	***	0,180	0,041	***	0,178	0,041	***
Sexe en 2006									
Homme									
Femme				0,152	0,036	***	0,137	0,037	***
Femme ayant obtenu un crédit en 2007				0,021	0,088		0,031	0,088	
Conditions de vie									
N'a pas accès à l'eau potable							ref		
A accès à l'eau potable							0,091	0,028	***
N'a pas accès à l'électricité							ref		
A accès à l'électricité							0,174	0,039	***
Constante	14,988	0,291	***	14,963	0,291	***	15,187	0,296	
Rho	0,387	0,019	***	0,387	0,019	***	0,365	0,020	***
Log du Maximum de vraisemblance		-11003,9			-10985,6			-10800,800	
Nombre d'observations		16562			16562			16502	
Statistique de Wald		chi2(42)=7325,2			chi2(47) =7333,9			chi2(66) =7310,7	
Prob>chi2		Prob>chi2=0,000			Prob>chi2=0,000			Prob>chi2=0,000	

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Annexe 4.4 : Effets marginaux sur la probabilité de persistance, d'entrée ou de sortie de la pauvreté en 2007 (modèle 3)

	Effets marginaux sur la probabilité de persistance de la pauvreté			Effets marginaux sur la probabilité d'entrée en pauvreté			Effets marginaux sur la probabilité de sortie de la pauvreté		
	dy/dx	Std Err		dy/dx	Std Err		dy/dx	Std Err	
log de dépenses par tête 2007	-0,451	0,017	***	-0,156	0,005	***	0,075	0,003	***
log de la taille des ménages	0,154	0,009	***	0,053	0,003	***	-0,026	0,002	***
log de dépenses par tête 2006	0,087	0,010	***	0,034	0,003	***	-0,334	0,006	**
Milieu de résidence									
Milieu rural									
Milieu urbain	0,063	0,009	***	0,020	0,003	***	0,081	0,007	***
Age du chef de ménage									
Moins de 25 ans									
25 à 34 ans	0,037	0,027		0,013	0,010		-0,006	0,004	
35 à 44 ans	0,067	0,028	**	0,024	0,010	**	-0,011	0,005	**
45 à 59 ans	0,059	0,028	**	0,021	0,010	**	-0,010	0,005	**
60 ans et plus	0,037	0,028		0,013	0,010		-0,006	0,005	
Niveau d'instruction du chef de ménage									
Aucun niveau									
Primaire	0,029	0,012	**	0,010	0,004	**	-0,005	0,002	**
Secondaire	0,002	0,013		0,001	0,004		0,000	0,002	
Supérieur	0,014	0,052		0,005	0,018		-0,002	0,009	
Catégorie socioprofessionnelle									
manœuvre, apprenti et aide familial									
Travailleur à son propre compte	0,040	0,035		0,013	0,011		-0,007	0,006	
employé et ouvrier qualifié ou semi-qualifié	0,108	0,058	*	0,042	0,025	*	-0,018	0,010	*
cadre moyen	0,031	0,057		0,011	0,021		-0,005	0,009	
Cadre supérieur ou patron	0,167	0,077	**	0,069	0,037	**	-0,028	0,013	**
Inactif	0,144	0,064	**	0,058	0,029	**	-0,024	0,011	**
Actif non occupé	-0,020	0,043		-0,007	0,014		0,003	0,007	
Branche d'activité									
Agriculture, élevage, pêche et forêt									

Industrie, eau, énergie et BTP	-0,026	0,016	*	-0,009	0,005	*	0,004	0,003	*
Commerce et restauration	-0,006	0,015		-0,002	0,005		0,001	0,002	
Transport et communications	-0,021	0,022		-0,007	0,007		0,003	0,004	
Banque et assurance	-0,063	0,016	***	-0,020	0,005	***	0,010	0,003	***
Non applicable	0,156	0,017	***	0,060	0,007	***	-0,026	0,003	***
Sexe en 2006									
Homme									
Femme	0,001	0,012		0,000	0,004		0,039	0,010	
Crédit en 2006									
N'a pas bénéficié d'un crédit en 2006									
A bénéficié d'un crédit en 2006	0,021	0,021		0,007	0,007		0,026	0,009	**
Femme ayant reçu du crédit en 2006	-0,064	0,020	***	-0,020	0,006	***	0,011	0,003	***
Accès au crédit									
N'a pas bénéficié d'un crédit en 2007									
A bénéficié d'un crédit en 2007	-0,031	0,014	**	-0,010	0,005	**	0,005	0,002	**
Sexe en 2007									
Homme									
Femme	-0,021	0,019		-0,007	0,006		0,004	0,003	
Interaction crédit et sexe en 2007									
Femme ayant obtenu un crédit en 2007	0,080	0,042	*	0,030	0,017	*	-0,013	0,007	*
Migration									
Propension à migrer en 2007	-0,022	0,011	**	-0,008	0,004	**	0,004	0,002	**
Ethnie									
Adja et apparentés									
Bariba et apparentés	-0,004	0,019		-0,002	0,007		0,001	0,003	
Dendi et apparentés	0,062	0,036	*	0,023	0,014	*	-0,010	0,006	*
Fon et apparentés	0,081	0,012		0,029	0,004	**	-0,014	0,002	***
Yoa et Lokpa apparentés	-0,076	0,016	**	-0,024	0,004	***	0,013	0,003	***
Betamari et apparentés	-0,061	0,012	**	-0,020	0,004	***	0,010	0,002	***
Peulh et apparentés	0,078	0,029	*	0,029	0,012	**	-0,013	0,005	**
Yoruba et apparentés	0,019	0,016		0,007	0,006		-0,003	0,003	

Autres ethnies et autres Pays	0,088	0,035	***	0,034	0,015	**	-0,015	0,006	**
Religion									
Vodoun et Autres traditionnelles									
Islam	0,048	0,018	***	0,017	0,007	**	-0,008	0,003	**
Catholique	0,033	0,012	***	0,012	0,004	***	-0,006	0,002	***
Protestant méthodiste et autres protestants	0,025	0,019		0,009	0,007		-0,004	0,003	
Céleste et autres chrétiens	0,023	0,013	*	0,008	0,005	*	-0,004	0,002	*
Autres religions	0,054	0,036		0,020	0,014		-0,009	0,006	
Aucune religion	0,032	0,019	*	0,011	0,007	*	-0,005	0,003	*
Conditions de vie									
N'a pas accès à l'eau potable									
A accès à l'eau potable	0,040	0,008	***	0,014	0,003	***	-0,007	0,001	***
N'a pas accès à l'électricité									
A accès à l'électricité	0,042	0,013	***	0,015	0,005	***	-0,007	0,002	***
Valeurs moyennes prédites par le modèle Prob(Y1=1/Y2=1)=0,1587 ; Prob(Y1=1/Y2=0)=0,0413 ; Prob(Y1=0/Y2=1)=0,1409									

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Annexe 4.5 : Prédiction des probabilités de transition et des durées moyenne et médiane des épisodes de pauvreté et de non-pauvreté

	Ménages types	Probabilité de persistance de la pauvreté s_{-11}	Probabilité d'entrée dans la pauvreté e_{-11}	Probabilité non conditionnelle d'être pauvre en 2007	Durée d'un épisode de pauvreté (en année)		durée d'un épisode de non-pauvreté (en année)		GSD	ASD
					moyenne	médiane	moyenne	médiane		
1	Ménage de référence : Ménage de 3 à 4 personnes, vivant en milieu rural, dont le chef est âgé de 25 à 34 ans, n'a aucun niveau d'instruction et travaille dans la branche « agriculture, élevage, pêche et forêt »	0,239	0,112	0,129	1,31	0,48	8,9	5,8	0,127	0,180
2	Identique à (1) sauf que le ménage est en milieu urbain	,2663	,1328	0,153	1,36	0,52	7,53	4,9	0,134	0,176
3	Identique à (1) sauf que la taille est de moins de 3 personnes	0,050	0,015	0,015	1,05	0,23	68,2	46,9	0,035	0,060
4	Identique à (1) sauf que la taille est de 5 à 7 personnes	0,346	0,185	0,221	1,53	0,65	5,4	3,4	0,161	0,203
5	Identique à (1) sauf que la taille est de 8 personnes et plus	0,561	0,370	0,457	2,28	1,20	2,7	1,5	0,191	0,303
6	Identique à (1) sauf que le chef est du niveau primaire	0,214	0,103	0,116	1,27	0,45	9,7	6,4	0,112	0,138
7	Identique à (1) sauf que le chef est du niveau secondaire	0,160	0,069	0,075	1,190	0,378	14,60	9,8	0,091	0,150
8	Identique à (1) sauf que le chef est du niveau secondaire et la taille du ménage est moins de 3 personnes	0,047	0,016	0,016	1,05	0,23	62,9	43,3	0,031	0,129

9	Identique à (1) sauf que le ménage est urbain; le niveau d'éducation du chef de ménage est le secondaire et la branche d'activité est le commerce et la restauration	0,074	0,031	0,032	1,08	0,27	32,4	22,1	0,043	0,036
10	Identique à (1) sauf que le ménage est urbain; le niveau d'éducation du chef de ménage est le secondaire et la branche d'activité est le transport et la communication	0,067	0,024	0,025	1,07	0,26	41,2	28,1	0,043	0,085
11	Identique à (1) et n'a pas accès au crédit	0,243	0,115	0,131	1,32	0,49	8,74	5,702	0,128	0,183
12	Identique à (1) et à accès au crédit	0,171	0,077	0,085	1,21	0,39	12,92	8,606	0,093	0,169

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007

CHAPITRE 5

Politiques de croissance pro-pauvre au Bénin

Il ne serait pas exagéré d'affirmer que l'essentiel de la question de la lutte contre la pauvreté ou pour le développement peut se résumer dans la quête d'une croissance économique qui permette à la fois de réduire la pauvreté et de lutter contre les inégalités.

Cet objectif n'est pas facilement réalisable, en particulier au Bénin.

Le premier défi qu'il soulève est celui de la croissance. En effet, comment assurer et maintenir durablement la croissance économique dans un pays comme le Bénin dont l'économie est très vulnérable aux chocs extérieurs et climatiques ?

Supposons que cet obstacle soit franchi, que le Bénin parvienne à une croissance économique soutenue, il se présente un second défi, celui de la redistribution. En effet, rien ne garantit, a priori, que les fruits de la croissance profiteront aux couches les plus pauvres. Ce d'autant plus que les inégalités demeurent relativement prononcées au Bénin, malgré les évolutions favorables enregistrées entre 2006 et 2007 (Cf. chapitres 3 et 4).

Ce sont ces questions qui sont examinées dans ce dernier chapitre, qui suggère quelques stratégies et politiques en vue de la réalisation d'une croissance pro-pauvre au Bénin.

A cet effet, la première partie propose une relecture des sources de la croissance en mettant l'accent sur le déclin tendanciel de la productivité totale des facteurs au Bénin, déclin qui devrait être inversé afin d'impulser la croissance économique au niveau requis pour lutter efficacement contre la pauvreté. La deuxième partie examine dans quelle mesure la croissance a été pro-pauvre au Bénin sur la période de référence afin d'identifier les canaux par lesquels les retombées de la croissance peuvent être orientées vers les couches les plus vulnérables. Enfin, la troisième partie insiste sur les conséquences négatives des inégalités qui ralentissent la vitesse de convergence vers la cible de l'OMD 1 à l'horizon 2015 et suggère des pistes de redistribution au profit des plus pauvres.

SOMMAIRE

CHAPITRE 5 : POLITIQUES DE CROISSANCE PRO-PAUVRE AU BÉNIN	171
5.1. SOURCES DE LA CROISSANCE AU BÉNIN ET STRATÉGIES POUR ATTEINDRE LES OMD	174
5.1.1. Profil de croissance de l'économie béninoise et perspective de réalisation des OMD	175
5.1.2. Sources de la croissance économique et de la croissance potentielle au Bénin : une relecture	178
5.1.2.1. Sources de la croissance	178
5.1.2.2. Sources de la croissance potentielle	182
5.1.2.3. Déterminants de la productivité totale des facteurs	185
5.1.3. Stratégies et politiques d'accélération de la croissance dans la perspective de réduction de la pauvreté et de réalisation des OMD	186
5.1.3.1. Renforcement du capital humain	188
5.1.3.2. Accroissement des investissements	189
BIBLIOGRAPHIE	191
ANNEXES	193
<i>Annexe 5.1 : Comptabilité de la croissance</i>	193
<i>Annexe 5.2 : Décomposition sectorielle des sources de la croissance</i>	194
<i>Annexe 5.3 : Décomposition sectorielle des sources de la croissance potentielle</i>	195
5.2. CROISSANCE PRO-PAUVRE : QUELLES STRATÉGIES POUR LE BÉNIN ?	197
5.2.1. Notion de croissance pro-pauvre	197
5.2.1.1. Approche relative	197
5.2.1.2. Approche absolue	198
5.2.1.3. Approche d'Osmani	199
5.2.2. Affinement de l'analyse de la croissance pro-pauvre	199
5.2.2.1. Courbes d'incidence de la croissance selon les caractéristiques des ménages	201
5.2.2.2. Courbes de croissance de la pauvreté selon les caractéristiques des ménages	202
5.2.2.3. Analyse spatiale de la relation entre croissance et pauvreté	204
5.2.3. Stratégies et politiques appropriées de croissance pro-pauvre	205
5.2.3.1. Secteurs clés de l'économie béninoise et implications en termes de politiques	205
5.2.3.2. Réduire les inégalités régionales	209
5.2.3.3. Accélérer la politique visant l'éducation pour tous, en particulier l'alphabétisation	210
BIBLIOGRAPHIE	213

ANNEXES	214
<i>Annexe 5.4 : Taux de croissance pro-pauvre de Ravallion & Chen [2003]</i>	214
<i>Annexe 5.5 : Impact de l'augmentation de la demande de produits vivriers de 10%</i>	215
<i>Annexe 5.6 : Impact de l'augmentation de la demande de coton fibre et graine de 10%</i>	216
5.3. ARBITRAGE CROISSANCE-INEGALITES POUR ATTEINDRE LE PREMIER DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT	217
5.3.1. Evaluation de l'influence des inégalités sur l'élasticité du taux de pauvreté au revenu moyen	218
5.3.2. Conditions d'atteinte de l'OMD 1	222
5.3.3. Quelques outils de redistribution	225
5.3.3.1. <i>Redistribution pure</i>	225
5.3.3.2. <i>Redistribution indirecte</i>	226
BIBLIOGRAPHIE	229
ANNEXES	231
<i>Annexe 5.7 : Evolution des inégalités suivant les catégories sociodémographiques</i>	231
<i>Annexe 5.8 : Evolution des inégalités suivant les départements et milieux de résidence</i>	232
<i>Annexe 5.9 : Evolution des inégalités suivant les départements et milieux de résidence</i>	233

5.1. SOURCES DE LA CROISSANCE AU BÉNIN ET STRATÉGIES POUR ATTEINDRE LES OMD

Introduction

Le Gouvernement du Bénin a mis en œuvre, notamment depuis l'année 2000, de nombreuses stratégies et politiques visant l'accélération de la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Les résultats obtenus, bien qu'encourageants, demeurent insuffisants à maints égards en raison, particulièrement, des faiblesses structurelles de l'économie béninoise. Le taux de croissance économique demeure ainsi faible et instable (*Cf. chapitre 1, graphique 1.2*) et la pauvreté touche encore au moins le tiers de la population.

Un tel contexte présente un double défi. Le premier défi est celui du relèvement du niveau de la croissance. En effet, le taux de croissance réel moyen sur la période 2000-2010 s'établit à 4,0%. Ce niveau est largement en retrait par rapport au taux de 7,0% requis pour lutter efficacement contre la pauvreté et atteindre les OMD en 2015 [Ouattara, 2007]. Le second défi est celui de la redistribution en faveur des plus pauvres. De manière générale, la redistribution en faveur des pauvres n'est pas acquise en période de boom économique, à plus forte raison lorsque la croissance n'est pas soutenue. C'est ainsi que les inégalités restent fortement marquées au Bénin, malgré les améliorations enregistrées entre 2006 et 2007 (*Cf. chapitre 3*).

En référence à la littérature théorique et empirique sur la croissance endogène (Lucas [1988]), Romer [1986, 1990], Aghion & Howitt [1992]), pour atteindre une croissance soutenue, susceptible de générer des revenus élevés et des emplois durables et infléchir à long terme le profil actuel du chômage et de la pauvreté, l'économie béninoise devra améliorer la productivité totale des facteurs. Car, une stratégie de croissance qui s'opère dans un environnement caractérisé par la stagnation ou la baisse tendancielle de la productivité totale des facteurs, ne saurait favoriser la création d'emplois et assurer des niveaux de revenus substantiels pour enrayer la pauvreté.

Dans ces conditions, il y a lieu de s'interroger sur les sources de la croissance et le potentiel de croissance de l'économie béninoise, en particulier, sur la capacité des structures actuelles de l'économie béninoise à servir de support aux politiques de réduction de la pauvreté, et partant d'envisager les stratégies qui pourraient contribuer à assurer une croissance pro-pauvre au Bénin.

La présente section s'emploie à examiner ces questions en proposant une relecture des sources de la croissance au Bénin. Elle comprend trois parties. La première partie soulève la problématique de l'évolution de l'économie béninoise en rapport avec l'atteinte des OMD à l'horizon 2015, en mettant particulièrement l'accent sur le recul de la productivité totale des facteurs. Dans le souci de mieux apprécier les fondements de la croissance économique au Bénin, la deuxième partie propose une revue approfondie des sources de la croissance et de la croissance potentielle à l'aide d'un modèle de type Cobb-Douglas à rendements

constants. Enfin, la troisième partie, sur la base des résultats obtenus, suggère des stratégies en vue de l'accélération de la croissance au Bénin.

5.1.1. Profil de croissance de l'économie béninoise et perspective de réalisation des OMD

Le profil de la croissance économique au Bénin, examiné sous l'angle des déterminants de la croissance, est caractérisé par une productivité des facteurs qui décline tendanciellement, un faible taux d'épargne et d'investissement, une accumulation insuffisante du capital humain, une réduction progressive de la taille de l'Etat, une ouverture commerciale qui n'a pas encore atteint le niveau critique pour favoriser une croissance soutenue, et une faible transformation du tissu social ainsi que de l'agriculture.

Tableau 5.1 : Profil des déterminants de la croissance au Bénin

	1980-2008	1980-1989	1990-1995	1996-2008
Croissance du PIB par habitant (%)	0,8	0,2	1,2	1,3
Taux d'investissement privé (% du PIB)	7,8	5,0	8,4	9,1
Taux d'investissement public (% du PIB)	4,5	3,7	4,0	5,4
Taux d'investissement national (% du PIB)	12,3	8,7	12,4	14,5
Dimension de l'Etat (% du PIB)	20,7	25,8	18,8	18,0
Déficit commercial (% du PIB)	6,3	3,3	9,0	7,0
Exportations (% du PIB)	25,2	12,5	28,9	32,4
Importations (% du PIB)	28,5	14,3	35,6	35,1
Degré d'ouverture (X+M en % du PIB)	53,7	26,9	64,5	67,4

Sources : INSAE [2010], DGAE [2010], BCEAO [2010].

Les investissements public et privé sont très faibles. Le taux d'investissement public est de l'ordre de 4,5% en moyenne sur les trente années d'observation contre 7,5% pour l'investissement privé. Le taux d'investissement public était particulièrement faible durant les premières années d'ajustement structurel, soit 3,7% entre 1980 et 1989 et 4,0% entre 1990 et 1995, et s'est légèrement consolidé pour atteindre 5,4% entre 1996 et 2008. L'investissement privé est resté dans le sillage de l'investissement public, en suivant la même tendance. Il est nettement plus important que l'investissement public, mais demeure faible, n'atteignant pas 10% du PIB.

La taille de l'Etat mesurée par la part des dépenses publiques (fonctionnement et investissement) dans le PIB, s'est rétrécie à la faveur de la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel. D'un niveau de 25,8% dans les années 80, elle a baissé à 18,8% entre 1990 et 1995 et s'est stabilisée autour de 18,0% entre 1996 et 2008.

L'ouverture commerciale, tout en étant à la hausse sur la période, demeure très faible, soit 53,7% en moyenne sur la période. Cela ne permet pas au Bénin des tirer pleinement profit des externalités positives liées au commerce international, en termes de technologies et de savoir-faire.

De manière subséquente, la croissance du revenu par habitant est faible, se situant en moyenne à 0,8% entre 1980 et 2008.

Ce profil de croissance économique n'est pas soutenable à long terme pour relever les défis liés à la réalisation des OMD. Car il repose sur une stagnation voire un déclin de la productivité totale des facteurs (le résidu de Solow [1956] ou progrès technique, Cf. encadré 5.1).

Encadré 5.1 : Productivité totale des facteurs (ou le résidu de Solow)

La productivité totale des facteurs est l'accroissement relatif de la richesse (de la croissance) qui n'est pas expliquée par l'accroissement d'un usage des facteurs de production, notamment le capital (physique) et le travail. C'est la raison pour laquelle, elle est généralement perçue comme une contribution résiduelle après celle du capital et du travail, alors qu'elle peut être plus importante que ces deux facteurs de production classiques.

L'élément principal de la productivité totale des facteurs est le progrès technique qui, avec la même combinaison de facteurs de production (capital et travail) permet de créer plus de richesse. Cependant, l'augmentation de la productivité totale des facteurs peut également résulter d'une modification de la structure de production (fabrication de plus de biens nécessitant moins de capital et de travail) ou de l'organisation de la production (meilleure combinaison des facteurs pour obtenir plus de production).

La productivité totale des facteurs se détermine comme le résidu (de Solow) obtenu par la décomposition du taux de croissance à partir d'une fonction de production de type Cobb-Douglas à rendements

constants qui s'écrit comme suit : $Y_t = A_t K_t^\alpha Z_t^{1-\alpha} = A_t K_t^\alpha (H_t L_t)^{1-\alpha}$ (1)

où Y désigne le PIB, K le capital (physique), Z une mesure du facteur travail L ajusté selon les compétences en tenant compte du stock de capital humain H et $0 < \alpha < 1$ est l'élasticité de la production par rapport au capital.

A représente la productivité totale des facteurs. Pour déterminer sa contribution à la croissance, il suffit de prendre le logarithme de chaque membre de l'équation (1) et de le différencier totalement par rapport au temps t . Il vient alors que :

$$\frac{dy}{dt} = \frac{da}{dt} + \alpha \frac{dk}{dt} + (1-\alpha) \left[\frac{dl}{dt} + \frac{dh}{dt} \right], \text{ soit encore que } \dot{y} = \dot{a} + \alpha \dot{k} + (1-\alpha)(\dot{l} + \dot{h}) \quad (2)$$

De cette dernière relation, il est possible de déduire la contribution de la productivité totale des facteurs

$$\dot{a} = \dot{y} - [\alpha \dot{k} + (1-\alpha)(\dot{l} + \dot{h})] = \alpha(\dot{y} - \dot{k}) + (1-\alpha)[\dot{y} - (\dot{l} + \dot{h})] \quad (3)$$

Il ressort ainsi que le taux de croissance de la productivité totale des facteurs est la somme de la différence entre le taux de croissance et le taux de variation de la productivité de chaque facteur, pondérée par sa part dans le revenu.

Source : Auteurs, à partir de Solow (1956)

La productivité totale des facteurs est la source de croissance économique, qui dans l'hypothèse de rendement marginal décroissant du capital, permet de soutenir la croissance à long terme. En l'absence de tout accroissement des autres facteurs, la croissance économique peut être accélérée et se maintenir durablement si elle est tirée par l'accroissement soutenu de la productivité totale des facteurs.

En dehors de la controverse amorcée par Young [1994] et Krugman [1994], les expériences d'émergence des pays asiatiques confortent l'observation selon laquelle, le moteur de la croissance spectaculaire de ces pays reposerait pour l'essentiel sur la croissance de la productivité totale des facteurs plutôt que sur l'accumulation seulement du capital physique et humain (Collins & Bosworth [1996], Hu & Khan [1997], Sarel [1997]).

Or, depuis les années 60, l'économie béninoise connaît une baisse tendancielle de la productivité totale des facteurs, de la productivité horaire du travail et du capital tant au niveau global qu'au niveau sectoriel, en ce qui concerne notamment l'agriculture, l'industrie et le tertiaire marchand. Cette baisse s'est traduite par l'essoufflement du potentiel de croissance et a favorisé la crise économique de la décennie 80. La productivité totale des facteurs a reculé au rythme de 0,01% par an entre 1967 et 1971. Cette chute a atteint 0,07% par an entre 1972 et 1989 avant de se stabiliser à 0,02% au cours de la décennie d'ajustement structurel [Balara, 2005].

Ces faits stylisés invitent à approfondir l'analyse des sources de la croissance au Bénin et à mettre en évidence le potentiel réel de l'économie béninoise, eu égard aux besoins importants en matière de développement humain.

5.1.2. Sources de la croissance économique et de la croissance potentielle au Bénin : une relecture

L'analyse néoclassique de la croissance économique distingue depuis Solow [1956] trois sources principales de croissance que sont le travail, le capital et le progrès technique (ou encore la productivité totale des facteurs) (Cf. encadré 5.1).

Pendant longtemps, l'accent a surtout porté sur le facteur capital physique. Toutefois, à la lumière des nouvelles théories de la croissance, la pensée économique a connu une réorientation qui réfute l'exogénéité de la productivité totale des facteurs et met en évidence son importance dans le processus de croissance. L'importance de la productivité totale des facteurs est particulièrement bien établie à travers les principaux éléments qui la déterminent ou du moins qui l'influencent, au nombre desquels figurent le capital humain¹, l'innovation technologique, les infrastructures économiques, l'ouverture commerciale et l'apprentissage par la pratique.

Sur la base de ces nouvelles considérations, il convient de procéder à une relecture des sources de la croissance économique et de la croissance potentielle au Bénin.

A cet effet, l'approche méthodologique retenue repose sur une fonction de production de type Cobb-Douglas, à rendements constants. Cette méthodologie présente l'avantage de s'abstraire d'une approche statistique qui privilégie le recours aux filtres et aux modèles statistiques structurels pour estimer la production potentielle.

5.1.2.1. Sources de la croissance

Le modèle et les variables utilisés pour estimer la contribution des différents facteurs à la croissance sont détaillés en détail dans l'encadré 5.2.

¹ Le capital humain est le stock de connaissances valorisables économiquement qui est incorporé aux travailleurs. Il est appropriable par l'individu qui en est porteur. C'est un attribut qui ne peut en aucun cas faire partie d'un bien public.

L'innovation technologique fait référence à la capacité des hommes, des travailleurs, à créer, entre autres, de nouveaux procédés, techniques, connaissances, informations, banques de données nécessaires à l'accroissement de la production ou à la création de nouveaux produits. L'innovation technologique engendre ainsi une différenciation verticale ou horizontale de la production. Elle exige toutefois un capital humain de plus en plus spécialisé.

Les infrastructures économiques regroupent des éléments aussi divers que les réseaux de communication et de télécommunication, d'eau et d'électricité, auxquels il convient d'ajouter les infrastructures scolaires et de recherche (écoles, centres de formation professionnelle, universités, laboratoires et centres de recherche, etc.).

L'ouverture commerciale est un puissant facteur d'accroissement de la productivité totale des facteurs. L'intégration au réseau mondialisé des échanges incite par le jeu de la concurrence étrangère à l'amélioration des facteurs de production, ce qui conduit à l'accroissement de l'efficacité technologique.

L'apprentissage par la pratique est la forme d'acquisition et d'accroissement du savoir dérivant des activités de production. Il engendre des formes d'économies d'échelle qui favorisent la croissance.

Encadré 5.2 : Le modèle

Le modèle retenu est celui de l'encadré 5.1.

Le facteur travail

Les données relatives à l'emploi effectif, exprimé en heures travaillées, sont calculées à partir de la population en âge de travailler, c'est-à-dire l'effectif des 10 ans et plus, des taux d'activité, du taux de chômage effectif et de la durée annuelle de travail par travailleur :

$$LF_t = (POP_{age_t} \times TA_t \times (1 - UR_t)) \times DAT_t \quad (4),$$
 LF représente l'emploi effectif en heures

travaillées, POP_{age_t} , la population en âge de travailler, UR le taux de chômage effectif, TA le taux d'activité de la population et DAT la durée effective annuelle de travail.

La série de population en âge de travailler, c'est-à-dire l'effectif des 10 ans et plus, a été reconstituée à partir des recensements de la population RGPH1, RGPH2, et RGPH3. Ces recensements fournissent également des taux d'activité de la population. Ces taux sont de 55,3% en 1979, de 67,7% en 1992 et de 63,8% en 2002.

Le taux de chômage effectif a été calculé à partir de la méthodologie présentée dans Balaro [2009]. Cette méthodologie permet d'estimer l'emploi effectif comme une fonction de demande de facteurs. Le taux de chômage est par la suite déterminé à partir de l'emploi effectif et de la population active occupée. La population active occupée étant reconstituée à partir des taux d'occupation.

La durée effective annuelle travaillée par travailleur est obtenue en rapportant la masse horaire annuelle travaillée à l'emploi effectif. La masse horaire annuelle travaillée est déterminée à partir de la durée annuelle de travail par travailleur.

Il y a lieu de distinguer la durée légale de travail de la durée effective. La durée légale de travail est fixée à 40 heures par semaine (à raison de 8 heures par jour pendant 5 jours). Cette durée est de 46 heures dans l'agriculture. Par contre la durée effective de travail varie selon les branches d'activité. Dans l'agriculture, l'enquête sur les conditions de vie en milieu rural, ECVR de 1994-95 a évalué cette durée pour les 08 zones agro-écologiques du pays. Pour l'ensemble du milieu rural, la durée moyenne hebdomadaire de travail est de 27 heures par actif. Les enquêtes réalisées dans le secteur informel ont évalué cette durée à 32 heures par actif contre 35 heures pour les autres secteurs non informels et hors agriculture (Cf. tableau ci-après).

Encadré 5.2 : Le modèle (Suite)

Tableau : Durée hebdomadaire de travail par actif (heures)

	Durée légale	Durée effective
Agriculture	46	27
Informel non agricole	50	32
Autres secteurs	40	35
Bénin (moyenne)	45	31

Le facteur capital

Le capital effectif est déterminé par l'évolution des taux d'utilisation des capacités de production et celle du stock de capital disponible. Il diffère de son niveau potentiel du fait de l'existence de contraintes de débouchés. En effet, l'hypothèse de marché concurrentiel conduit chaque producteur à choisir un ratio capital-travail qui dépend du coût relatif des facteurs et des productivités apparentes des facteurs. Ce ratio étant constant à court terme, le stock de capital effectivement utilisé sera différent de son niveau potentiel du fait des contraintes de débouchés. Une partie du capital disponible sera sous-utilisée conduisant ainsi à une baisse des taux d'utilisation des capacités de production. Ainsi, le stock de capital effectif pourrait fluctuer selon le

cycle en fonction des taux d'utilisation des capacités : $K_t = TUC_t \cdot KA_t$ (6) où K désigne le stock de capital physique effectif, TUC le taux d'utilisation des capacités de production et KA , le stock de capital physique disponible.

L'évaluation du stock de capital disponible KA , a été faite à partir de la méthode proposée par Sneessens [1983]. Cette méthode évalue le stock de capital initial comme suit :

$KA_t = \sum_{i=0}^{\infty} (1-\delta)^i [(FBCF_{t-i} + FBCF_{t-i-1}) / 2]$ (7), $FBCF$ est la Formation Brute de Capital Fixe de l'année t et δ le taux de dépréciation du capital dont la valeur conventionnelle est de 5 %. Le stock de capital disponible est obtenu par la méthode de l'inventaire :

Le taux d'utilisation des capacités de production est calculé en rapportant le PIB effectif au PIB potentiel :

$TUC_t = \frac{Y_t}{YP_t}$ (9). Le PIB potentiel est déterminé à partir de son taux de croissance η_{yp} qui est calculé comme suit : $\eta_{yp} = \alpha \eta_{popac} + (1-\alpha)TINV$ (10) où η_{popac} désigne le taux de croissance de la population occupée et $TINV$ le taux d'investissement.

Le facteur capital

La série de stock de capital humain a été construite selon la méthode de Barro & Lee [1994], sur la base du nombre d'années d'étude ou de formation professionnelle acquis par les travailleurs.

La population active occupée a été répartie en 7 strates ; chaque strate j correspond à un niveau de formation. La strate 1 correspond à la population sans éducation, la strate 2 est le niveau du primaire, la strate 3 le premier cycle du secondaire, la strate 4 le second cycle du secondaire, la strate 5 le premier cycle du supérieur, la strate 6 le second cycle du secondaire, puis la strate 7 aux autres niveaux d'éducation ou de formation.

Encadré 5.2 : Le modèle (Suite et fin)

Estimation de la fonction Cobb-Douglas

Exprimée en variables intensives sous forme logarithmique, la relation (1) devient :

$$y_t = a_t + \alpha (tuc_t + ka_t) + (1 - \alpha)(lf_t + h_t) \quad (12).$$

L'estimation de cette équation par les moindres carrés ordinaires fournit les résultats ci-après :

$$y_t = -1.80 + 0.521(lf_t + h_t) + 0.4979(tuc_t + ka_t) \quad (13)$$

(-16.14) (12.24)

$$R^2 = 0.99 \quad SER = 0.01 \quad SSR = 0.005 \quad DW = 1.07$$

Ainsi, pour le Bénin $\hat{\alpha} = 0.4979$ et $(1 - \hat{\alpha}) = 0.5021$. Cela permet d'obtenir une estimation de croissance de la productivité totale des facteurs à partir de la relation :

$$\dot{a}_t = \dot{y}_t - 0.5021(\dot{lf}_t + \dot{h}_t) - 0.4979(\dot{tuc}_t + \dot{ka}_t) \quad (14).$$

Source : Auteurs

Les résultats obtenus permettent de répartir comme suit la contribution des différents facteurs à la croissance économique.

Tableau 5.2 : Sources de la croissance de l'économie béninoise, 1983-2008 (en %)

Période	Croissance du PIB	Contribution des facteurs		
		Emploi/Education	Capital	Productivité totale des facteurs
1983-1989	2,97	3,41	1,74	-2,18
1990-2003	4,45	2,66	1,17	0,62
2004-2008	3,79	2,95	1,39	-0,55
1983-2008	3,93	2,92	1,37	-0,36

Source : Auteurs

La croissance économique au Bénin a été tirée par le travail et le capital sur la période 1983-2008. La contribution du facteur travail ajusté selon les compétences est évaluée en moyenne à 2,92% sur la période sous revue. Elle est plus élevée que celle du capital qui s'établit en moyenne à 1,37% sur la même période.

Par contre, la productivité totale des facteurs a une contribution globalement négative. Cette situation est en rapport avec la baisse tendancielle évoquée précédemment. Plus spécifiquement sur la période 1983-2008, la productivité totale des facteurs a chuté au taux moyen de 2,18% de 1983 à 1989, avant d'amorcer une légère hausse qui avoisine une croissance moyenne annuelle de 0,6% entre 1990 et 2003, pour décroître au rythme de 0,55% entre 2004 et 2008. Sur toute la période, elle a baissé en moyenne de 0,4%, indiquant ainsi une perte importante d'efficacité de l'économie béninoise (Cf. annexe 5.1).

Ces tendances observées au plan global se confirment également au niveau sectoriel. Le travail et le capital constituent les principales sources de croissance au niveau sectoriel, tandis que la contribution moyenne de la productivité totale des facteurs est négative (Cf. annexe 5.2).

5.1.2.2. Sources de la croissance potentielle

La production potentielle n'est pas une donnée directement observable. Par conséquent, elle est estimée. Dans le cas présent, le modèle utilisé est une extension du modèle utilisé pour l'estimation des sources de la croissance. Il est détaillé dans l'encadré 5.3.

Les résultats indiquent que la croissance potentielle de l'économie béninoise est relativement faible. Entre 1987 et 1989, la croissance potentielle est estimée en moyenne à 3,8% par an. Elle s'est accrue à 4,8% entre 1990 et 2003 et a fléchi à 4,2% sur la sous-période 2004-2008. En moyenne, sur toute la période 1987-2008, la croissance potentielle s'est établie en moyenne à 4,5%.

Tableau 5.3 : Sources de la croissance potentielle de l'économie béninoise, 1987-2008 (en %)

	1987-1989	1990-2003	2004-2008	1987-2008
Croissance du PIB potentiel	3,75	4,80	4,20	4,50
Croissance du stock de capital potentiel	2,79	2,93	3,08	3,59
Croissance de l'emploi potentiel ajusté	6,89	6,03	5,74	6,08
Productivité totale des facteurs potentiels	-1,10	0,28	-0,22	-0,02
Contribution du capital potentiel	1,39	1,46	1,53	1,47
Contribution de l'emploi potentiel ajusté	3,46	3,03	2,88	3,06

Source : Auteurs

La faiblesse de la croissance potentielle est également imprimée par le déclin de la productivité totale des facteurs et dans un certain sens par la perte de la productivité du travail. La croissance potentielle a ainsi, été principalement soutenue par l'accroissement de la contribution du capital physique qui est passée de 1,39% entre 1987 et 1989 à 1,46% au cours de la décennie d'ajustement, puis à 1,53% entre 2004 et 2008. Cette contribution croissante du capital physique contraste avec celle de l'emploi potentiel ajusté du capital humain qui connaît une baisse continue, passant de 3,46% entre 1987 et 1989 à 3,03% sur la sous-période 1990-2003, puis à 2,88% entre 2004 et 2008.

Globalement, la contrainte majeure de l'économie béninoise demeure le recul de la productivité globale des facteurs, tant effective que potentielle, traduisant ainsi les faiblesses aussi bien dans la structure que dans l'organisation de la production. Par ailleurs, cela se ressent au niveau de l'écart de production. Il est négatif sur toute la période considérée en liaison avec trois facteurs principalement, en l'occurrence le déficit technologique, l'insuffisance des capacités de production et les contraintes liées à l'emploi ajusté du capital humain (Cf. tableau 5.4).

Encadré 5.3 : Croissance potentielle

La production potentielle (PIB potentiel) est définie comme une fonction des niveaux potentiels des déterminants de la croissance :

$$Y_t^* = A_t^* \cdot K_t^{*\alpha} \cdot Z_t^{*(1-\alpha)} = A_t^* K_t^{*\alpha} \cdot (LP_t \cdot H_t^*)^{(1-\alpha)} \quad (15) \text{ avec}$$

$$LP_t = POP_{age_t} \cdot TA_Q \cdot (1-NAIRU) \cdot DAT_t^* \quad (16)$$

$$K_t^* = TUC_t^* \cdot KA_t \quad (17)$$

Où Y_t^* est le PIB potentiel, H_t^* le stock de capital humain d'équilibre, LP l'emploi potentiel, TA_Q le taux d'activité d'équilibre de la population (ou taux d'activité maximale de la période d'observation), le $NAIRU$, le taux de chômage qui n'accélère pas l'inflation (*Non-Accelerating Inflation Rate of Unemployment*), A_t^* la TFP d'équilibre, Z_t^* l'emploi potentiel ajusté selon les compétences, K_t^* le stock de capital potentiel, DAT_t^* la durée annuelle de travail potentielle par actif, TUC_t^* le taux d'utilisation des capacités de production d'équilibre (ou taux d'utilisation maximale sur la période d'observation).

Sous forme logarithmique et dérivée, la relation (15) devient $\dot{y}_t = \dot{a}_t^* + \alpha \dot{k}_t^* + (1-\alpha) \dot{z}_t^*$ (18) ou

$$\text{encore } \dot{y}_t = \dot{a}_t^* + \alpha (\dot{tuc}_t + \dot{k}_t^*) + (1-\alpha)(\dot{lp}_t + \dot{h}_t^*) \quad (19).$$

Des relations (4), (12), (16) et (19), il est possible de déduire l'écart de production (plus précisément l'écart entre le taux de croissance et le taux de la croissance potentielle) qui se formule ainsi qu'il suit :

$$(\dot{y}_t - \dot{y}_t^*) = (\dot{a}_t - \dot{a}_t^*) + \alpha (\dot{tuc}_t - \dot{tuc}_t^*) + (1-\alpha)(\dot{TA}_t - \dot{TA_Q}_t) + (1-\alpha)(\dot{NAIRU} - \dot{UR}_t) + (1-\alpha)(\dot{DAT}_t - \dot{DAT}_t^*) + (1-\alpha)(\dot{h}_t - \dot{h}_t^*) \quad (20)$$

Soit, sous forme résumée, $O_GAP = TGAP + CGAP + PGAP + UGAP + WGAP + HGAP$ (21)

Ainsi, le déficit de croissance potentielle peut provenir (i) du retard technologique (technology gap) TGAP, (ii) du déficit en capital physique, (capital gap) CGAP, (iii) du déficit de capital humain (human capital gap) HGAP, (iv) de la faiblesse des taux d'activité (participation gap) PGAP, (v) du sous-emploi structurel (ou unemployment gap) UGAP ou de (vi) la sous-utilisation de la durée de travail (Working hour gap), WGAP.

Au niveau sectoriel, une spécification plus simple a été retenue pour tenir compte des données disponibles. La valeur ajoutée potentielle dépend de la productivité totale des facteurs d'équilibre, de la productivité apparente de long terme de l'emploi et de l'emploi potentiel :

$$VA_{jt}^* = A_{jt}^* CL_{j,t}^* LP_{jt}^\beta \quad (22) \text{ avec } LP_{jt} = POP_{jt} \cdot TA_{j,t}^* \cdot DUL_{j,t}^* \quad (23)$$

$$\text{Soit encore que } VA_{jt}^* = parva_{jt} \times Y_t^* \quad (24). \text{ Par ailleurs, } O_GAP_{jt} = TUC_{jt} = \left(\frac{VA_{jt}^*}{VA_{jt}^*} \right) \times 100 \quad (25)$$

où $VA_{j,t}^*$ est la valeur ajoutée potentielle de la branche j , $A_{j,t}^*$ la productivité totale des facteurs à long terme de la branche j , $TA_{j,t}^*$ le taux d'activité d'équilibre de la branche j , $DUL_{j,t}^*$ la durée annuelle de travail d'équilibre de la branche j , $parva_{jt}$ la part de la valeur ajoutée de la branche j au PIB en volume et $CL_{j,t}^*$ la productivité apparente de l'emploi de long terme.

Source : Auteurs

Tableau 5.4 : Décomposition de l'écart de production (en %)

	1987-1989	1990-2003	2004-2008	1987-2008
Ecart de production (Output Gap)	-0,42	-0,31	-1,67	-0,34
Gap technologique (Technology Gap)	0,33	0,20	-1,71	0,08
Gap d'Education de la main d'œuvre (Labour/Education Gap)	-0,62	-0,37	-0,06	-0,30
Gap des taux d'activité (Participation Gap)	-0,07	0,09	-0,07	0,04
Gap de capital humain (Human Capital Gap)	-0,73	0,005	0,73	-0,03
Sous-emploi structurel (Unemployment Gap)	7,29	7,53	7,56	7,42
Sous-utilisation de la durée du travail (Working Hour Gap)	-7,11	-8,00	-8,28	-7,73

Source : Auteurs

Parmi ces trois facteurs, les contraintes liées à l'emploi ajusté du stock de capital humain sont prépondérantes du fait essentiellement de la faiblesse de la masse horaire travaillée et du sous-emploi structurel élevé, et dans une moindre proportion, de l'inadéquation du capital humain.

L'analyse de la croissance potentielle sectorielle réaffirme le profil baissier de la productivité totale des facteurs dans la plupart des branches et révèle des contributions relativement faibles du capital et de l'emploi au niveau des branches, à l'exception du secteur informel (Cf. annexe 5.3).

En définitive, il apparaît que la croissance économique au Bénin se ressent négativement de l'évolution défavorable de la productivité totale des facteurs. Une telle situation appelle un approfondissement de l'analyse de la productivité totale des facteurs, en particulier de ses déterminants, dans la perspective de l'identification des stratégies qui pourraient être envisagées afin d'inverser la tendance observée.

5.1.2.3. Déterminants de la productivité totale des facteurs

Les déterminants de la productivité totale des facteurs ont fait l'objet de plusieurs travaux aussi bien théoriques qu'empiriques (Griliches [1994], Collins & Bosworth [1996], Senhadji [1999]). Ces travaux ont identifié une diversité de facteurs, macroéconomiques et microéconomiques, qui en déterminent l'évolution.

Toutefois, il est fréquent de mettre l'accent sur les facteurs qui sont robustement corrélés à la croissance du PIB, notamment la stabilité macroéconomique, l'investissement, le capital humain, l'inflation, la consommation et le déficit public, la production du secteur primaire,

l'ouverture commerciale, les termes de l'échange, le taux de change réel, le niveau de la dette extérieure, les réserves exprimées en part des importations, le ratio du niveau initial de la productivité globale, les chocs extérieurs, etc.

Pour le Bénin, quatre variables retiennent l'attention, à savoir l'investissement total, le capital humain, l'inflation et la consommation publique. L'estimation d'un modèle simple par les moindres carrés ordinaires conduit aux résultats suivants (les variables sont prises en logarithme) :

$$PTF = -28.98 - 0.056 t - 0.26 PTF(-1) + 0.13 TINV - 0.09 INF + 1.59 HUM + 0.48 CFG$$

(-6.40)
(-6.35)
(-2.91)
(2.03)
(-4.16)
(6.17)
(5.47)

$$R^2 = 0.96, \quad SER = 0.005, \quad SSR = 0.0002, \quad DW = 1.38, \quad F = 13.82$$

Toutes les variables sont significatives et ont un impact positif sur la productivité totale des facteurs (notée PTF) hormis l'inflation. Plus spécifiquement, ces résultats soulignent l'importance du capital humain, des investissements et de la consommation publique dans l'explication de l'évolution de la productivité totale des facteurs au Bénin. Une croissance de 1% du stock de capital humain induit une augmentation de l'indice de la productivité globale de 1,59% contre 0,13% pour l'investissement et 0,48% pour la consommation publique. Par contre une accélération de l'inflation de 1% est de nature à réduire l'indice de la productivité totale des facteurs de 0,09%.

Au regard du caractère ambivalent de la consommation publique, qui peut se traduire par des tensions inflationnistes lorsque la politique budgétaire est expansionniste, il peut être retenu en dernier ressort que la productivité totale des facteurs au Bénin est influencée par le niveau de capital humain, l'investissement et l'inflation. Les deux premiers facteurs contribuent à la renforcer tandis que l'inflation est de nature à la réduire.

5.1.3. Stratégies et politiques d'accélération de la croissance dans la perspective de réduction de la pauvreté et de réalisation des OMD

Les développements précédents suggèrent de retenir l'inversion de la tendance baissière de la productivité totale des facteurs comme une préoccupation majeure, qui devrait être au cœur des stratégies et politiques d'accélération de la croissance, de réduction de la pauvreté et de réalisation des OMD.

Dans ce cadre, il est apparu opportun de simuler le profil de croissance requis pour atteindre les OMD en 2015, soit une croissance économique soutenue de 7% par an, afin de dégager l'évolution de la productivité et les contributions des facteurs associées à ce sentier.

Tableau 5.5 : Simulations des sources de la croissance effective et potentielle de l'économie béninoise dans la perspective de l'atteinte des OMD en 2015

	Croissance effective simulée	Croissance potentielle simulée
<i>Croissance de la productivité totale des facteurs</i>	2,71	2,73
<i>Contribution des facteurs</i>		
Travail	2,92	3,06
Capital	1,37	3,26
<i>Croissances sectorielles simulées pour la productivité totale des facteurs</i>		
<i>Secteur formel</i>	2,89	2,70
Agriculture	1,07	1,00
Industries manufacturières	0,26	0,24
Industries hors manufactures	0,16	0,15
Tertiaire marchand	1,04	0,98
Tertiaire non marchand	0,36	0,33
<i>Secteur informel</i>	1,98	1,86
Informel agricole	1,06	1,00
Informel non agricole	0,92	0,86

Source : Auteurs

Les résultats indiquent que pour atteindre le taux de croissance annuelle de 7%, la productivité totale des facteurs devrait s'accroître de 2,7% par an. Or, son accroissement moyen observé sur la période 2004-2008 est de -0,55% (Cf. tableau 5.2 supra).

Les contributions requises pour le travail et le capital s'élèvent respectivement à 2,92% et 1,37% par an. Sur la période 2004-2008, leurs contributions moyennes ont été de 2,95% pour le travail et 1,39% pour le capital.

Ainsi, le profil de contribution du travail et du capital est compatible avec le sentier de croissance souhaitable pour atteindre les OMD. Par contre, en ce qui concerne la productivité totale des facteurs, la tendance actuelle devrait être inversée.

Ces résultats confortent l'observation déjà faite à partir des expériences d'émergence économique en Asie du Sud-Est, selon laquelle l'inversion du profil de la productivité totale des facteurs et sa croissance soutenue constituent l'un des principaux déterminants de l'accélération de la croissance dans la perspective de réalisation des OMD et de lutte contre la pauvreté.

A la lumière de l'analyse des déterminants de la productivité totale des facteurs au Bénin, deux axes pourraient être privilégiés dans le cadre de l'accélération de la croissance afin d'atteindre un niveau compatible avec l'atteinte des OMD. Le premier axe concerne l'amélioration du capital humain, et le second axe a trait aux investissements.

5.1.3.1. Renforcement du capital humain

Le capital humain représente le stock des capacités productives qu'un individu acquiert par l'accumulation des connaissances et du savoir-faire. L'accumulation des connaissances se fait par l'éducation et la formation. Les capacités acquises peuvent s'user, se déprécier, d'où la notion de capital, de stock.

Les besoins en la matière sont importants au Bénin. Les résultats de la simulation indiquent un taux d'accumulation de 86,0% nécessaire pour atteindre et maintenir la croissance autour de 7%. Il est évident qu'une telle performance ne saurait être atteinte dans l'immédiat. Elle implique une stratégie qui s'inscrive dans la durée. Cependant, le gap actuel nécessite des actions hardies à plusieurs niveaux.

Typiquement, en matière d'éducation, il s'agit de promouvoir l'éducation pour tous. A ce sujet, il y a lieu de relever que les initiatives récentes des pouvoirs publics comme la gratuité de l'enseignement primaire est salubre. Cependant, le principal défi demeure la qualité des enseignements et la durée de scolarisation. Comme mentionné en introduction au chapitre 3, la durée moyenne de scolarisation au Bénin est de l'ordre de 3,5 ans contre une moyenne de 4,5 ans pour toute l'Afrique au Sud du Sahara et 11,4 ans pour les pays développés [PNUD, RMDH 2010]. Une telle situation n'est pas favorable à l'accumulation des connaissances de base requises pour structurer les développements personnels futurs. Un autre défi concerne la formation supérieure et il est avéré que les universités béninoises ont des effectifs pléthoriques et cette situation n'est pas susceptible d'offrir les conditions optimales d'acquisition des connaissances. L'offre privée est plus importante, mais peu diversifiée. Elle est fortement concentrée sur certaines filières, non techniques pour l'essentiel, et crée des saturations importantes sur le marché de l'emploi.

S'agissant des formations, les résultats des simulations ont mis en évidence que l'agriculture est le principal secteur dans lequel la productivité totale des facteurs devrait être relevée pour favoriser une croissance soutenue (Cf. *tableau 5.5 supra*). A ce niveau également, les pouvoirs publics ont mis en chantier un programme de mécanisation agricole dont l'efficacité reste à renforcer. Des programmes intégrés qui couvrent tout le cycle des activités agricoles, notamment l'encadrement et la sensibilisation des producteurs, l'accès aux intrants, la production et la vente pourraient être envisagés.

Les entreprises privées sont également concernées. Elles devraient favoriser la formation continue de leur personnel. Il pourrait être envisagé d'amener les entreprises à consacrer

un pourcentage² des bénéficiaires réalisés à la formation de leurs salariés. Cela permettra de compléter les connaissances du personnel mais surtout à l'entreprise de devenir plus compétitive du fait de la hausse de la productivité du travail.

Un autre axe dans le cadre de la promotion du capital humain est la lutte contre le chômage. En effet, la hausse du chômage détruit une partie du capital humain qui a la propriété de se détruire lorsqu'il n'est pas utilisé. De ce point de vue, le chômage présente le double inconvénient d'être préjudiciable pour les individus mais également pour l'économie entière. A cet effet, les programmes de première embauche, d'insertion des jeunes, en partenariat avec le secteur privé, peuvent être utiles. Toutefois, l'option la plus pérenne consisterait à orienter les jeunes vers le développement d'initiatives privées (auto-emploi) en créant des passerelles pour leur faciliter l'accès au financement bancaire.

5.1.3.2. Accroissement des investissements

Le rôle des investissements dans la promotion de la croissance économique est bien établi, en particulier pour un pays en voie de développement comme le Bénin. D'ailleurs, les simulations laissent entrevoir des besoins d'accumulation de capital physique de 29,0%.

Le secteur public a un rôle important dans la réalisation des investissements. Les investissements publics ont un rôle crucial à jouer dans la mesure où ils permettent de créer les infrastructures économiques de base. Le taux faible des investissements publics observé ces dernières années n'est pas de nature à renforcer cette assertion. Mais ces investissements ne sauraient être laissés à la seule charge du budget national. Il en découlerait des déficits et un endettement non soutenable.

Dans le cas spécifique du Bénin, il pourrait être envisagé des partenariats public-privé pour la réalisation des infrastructures de grande envergure (routes, chemins de fer, télécommunications,...). Le Bénin présente l'avantage de bénéficier d'une stabilité macroéconomique et politique favorable aux investissements étrangers dans ces domaines. Pour les infrastructures sociales de base (écoles, hôpitaux...), une certaine primauté est reconnue à l'Etat pour leur réalisation. Les pouvoirs publics pourraient s'y atteler à titre prioritaire, en sollicitant l'appui des partenaires techniques et financiers.

Pour les autres investissements privés, il est nécessaire d'améliorer le climat général des affaires. Les rapports de Doing Business indiquent des entraves importantes à la création, au développement et à la fermeture des entreprises. Le Bénin figure ainsi constamment parmi les vingt pays au monde où les conditions d'exercice des affaires sont les moins favorables.

2 En France, la loi du 16 juillet 1971 oblige les entreprises à consacrer une part de leur masse salariale (ensemble des rémunérations) au financement de la formation du personnel. La part variable est de 0,15% pour les entreprises de moins de 10 salariés et de 1,5% pour les entreprises de plus de 10 salariés. Dans les faits, il est estimé qu'en moyenne 3,2% est consacré à la formation, traduisant que les entreprises ont bien conscience de l'importance de la formation de leur personnel.

Conclusion

Au niveau agrégé, la croissance de l'économie béninoise est tirée par le facteur travail ajusté du capital humain et le capital physique. Par contre, elle n'est pas soutenue en raison du déclin tendanciel de la productivité totale des facteurs.

Le constat est analogue pour la croissance potentielle. Ainsi, l'économie béninoise est en retrait de son sentier de croissance économique de plein emploi, du fait de contraintes structurelles qui limitent l'utilisation efficiente des ressources, en particulier le retard technologique, l'insuffisance des capacités de production, le sous-emploi structurel, l'insuffisance de la masse horaire travaillée et des taux d'activité de la main d'œuvre, ainsi que du capital humain.

Les simulations effectuées suggèrent d'inverser la tendance actuelle de la productivité totale des facteurs dans la perspective d'atteindre les OMD. A cet effet, les stratégies à mettre en œuvre devraient viser, à titre principal, le renforcement du capital humain et l'augmentation substantielle du niveau actuel des investissements.

BIBLIOGRAPHIE

- Aghion, P. [2002] : « *Les défis d'une nouvelle théorie de la croissance* », L'Actualité économique, Revue d'analyse économique, Vol. 78, N°4, (Déc. 2002), pp 459-486.
- Aghion, P. and P. Howitt [1992] : « *A Model of Growth Through Creative Destruction* », Econometrica, Vol. 60, No. 2, (Mar. 1992), pp. 323-351.
- Barro, R.J. and J-W. Lee [1994] : « *Sources of Economic Growth* », Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy, Vol. 40, (June 1994), pp. 1-46.
- Chen, E.K.Y. [1997] : « *The Total Factor Productivity Debate : Determinants of Economic Growth in East Asia* », Asian-Pacific Economic Literature, Vol. 11, No. 1, (May. 1997), pp. 18-38.
- Collins, S.M. and B.P. Bosworth [1996] : « *Economic Growth in East Asia : Accumulation versus Assimilation* », Brookings Papers on Economic Activity, Vol. 1996, No. 2, pp. 135-203.
- Griliches, Z. [1994] : « *Productivity, R&D, and the data constraint* », American Economic Review, Vol. 84, No. 1, (Mar. 1994), pp.1-23.
- Hu, Z.F. and M.S. Kahn [1997] : « *Why Is China Growing So Fast ?* », IMF Staff Papers, Palgrave Macmillan Journals, Vol. 44, No. 1, (Mar. 1997), pp. 103-131.
- Krugman, P. [1994] : « *The Myth of Asia's Miracle* », Foreign Affairs, Vol. 73, No. 6, (Nov/Dec. 1994), pp. 62-78.
- Lucas, Jr R.E. [1988] : « *On The Mechanics Of Economic Development* », Journal Of Monetary Economics, Vol. 22, pp. 3-42.
- Ouattara, W. [2007] : « *Dépenses Publiques, Corruption et Croissance Economique dans les Pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) : une Analyse de la Causalité au sens de Granger* », Revue Africaine de l'Intégration, Vol. 1, No. 1, (Jan. 2007), pp. 139-160.
- Romer, P. M. [1986] : « *Increasing Returns and Long-Run Growth* », The Journal of Political Economy, Vol. 94, No. 5, (Oct. 1986), pp. 1002-1037.
- Romer, P. M. [1990] : « *Endogenous Technological Change* », The Journal of Political Economy, Vol. 98, No. 5, Part 2: The Problem of Development: A Conference of the Institute for the Study of Free Enterprise Systems, (Oct. 1990), pp. S71- S102.
- Sarel, M. [1997] : « *Growth and Productivity in ASEAN Countries* », IMF Working Paper N°97/97, (Aug. 1997), 50 p.
- Senhadji, A. [1999] : « *Sources of Economic Growth : An Extensive Growth Accounting Exercise* », IMF Working Paper N°99/77, (June 1999), 50 p.
- Sneessens, H.R. [1983] : « *A macroeconomic rationing model of the belgian economy* », European Economic Review, Vol. 20, No 1-3, (Jan. 1983), pp. 193-215.
- Solow, R. [1956] : « *A Contribution to the Theory of Economic Growth* », Quarterly Journal of Economics, Vol. 70, (Feb. 1956), pp. 65-94.

Young, A. [1994] : « *Lessons from The East Asian NICs : A Contrarian View* », *European Economic Review*, Vol. 38, No. 3&4, (Apr. 1994), pp. 964-973.

Young, A. [1995] : « *The Tyranny of Numbers : Confronting the Statistical Realities of the Asian Growth Experience* », *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 110, No.3, pp. 641-680.

ANNEXES

Annexe 5.1 : Comptabilité de la croissance

Année	Taux de croissance \dot{y}_t	Contribution du capital $\dot{a}k_t$	Contribution du travail $(1-\alpha)(\dot{l}_t + \dot{h}_t)$	Contribution de la productivité totale des facteurs \dot{a}_t
1983	0,024318	0,038524	0,047474	-0,061680
1984	0,026210	0,038658	0,019061	-0,031509
1985	0,028202	0,038107	0,011952	-0,021857
1986	0,029525	0,038497	0,015110	-0,024083
1987	0,031951	0,006476	0,014120	0,011354
1988	0,034276	0,039340	0,012557	-0,017622
1989	0,033515	0,039376	0,011236	-0,017097
1990	0,039424	0,039332	0,004559	-0,004466
1991	0,041390	-0,008492	0,008381	0,041500
1992	0,029148	0,037379	0,010987	-0,019218
1993	0,056722	0,036218	0,014395	0,006109
1994	0,020003	0,027090	0,015703	-0,022791
1995	0,058695	0,030059	0,010906	0,017730
1996	0,042334	0,024618	0,018146	-0,000430
1997	0,055763	0,027531	0,016289	0,011943
1998	0,038846	0,027734	0,018354	-0,007243
1999	0,052037	0,027479	0,018163	0,006395
2000	0,047472	0,025375	0,012576	0,009521
2001	0,060610	0,016068	0,013393	0,031149
2002	0,043262	0,031292	0,011436	0,000534
2003	0,038090	0,030463	0,011129	-0,003502
2004	0,030722	0,034319	0,014118	-0,017716
2005	0,028250	0,028427	0,015117	-0,015295
2006	0,036835	0,027968	0,014706	-0,005840
2007	0,045226	0,028439	0,014131	0,002655
2008	0,048966	0,028503	0,015173	0,005290
Moyenne 1983-2008	0,039300	0,013700	0,029184	-0,003600
Moyenne 1983-1989	0,029700	0,017400	0,034100	-0,021800
Moyenne 1990-2003	0,044500	0,011700	0,026600	0,006200
Moyenne 2004-2008	0,037900	0,013900	0,029500	-0,005500

Source : Auteurs

Annexe 5.2 : Décomposition sectorielle des sources de la croissance

Secteur formel

Périodes	Agriculture	Industrie manufacturière	Industrie hors manufacture	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand
Croissance de la productivité totale des facteurs					
1983-1989	-0,69	-0,15	-0,16	-0,77	-0,42
1990-2003	0,24	0,06	0,03	0,22	0,07
2004-2008	-0,21	-0,05	-0,02	-0,20	-0,06
1983-2008	-0,10	-0,02	-0,03	-0,12	-0,08
Contribution des facteurs					
Travail/Education					
1983-1989	1,11	0,25	0,24	1,20	0,61
1990-2003	1,01	0,25	0,14	0,95	0,30
2004-2008	1,12	0,26	0,15	1,10	0,31
1983-2008	1,06	0,26	0,17	1,05	0,39
Capital physique					
1983-1989	0,60	0,13	0,14	1,17	0,35
1990-2003	0,45	0,11	0,06	0,93	0,13
2004-2008	0,59	0,14	0,08	1,25	0,15
1983-2008	0,54	0,13	0,09	0,94	0,20

Source : Auteurs

Secteur informel

Périodes	Informel	Informel agricole	Informel non agricole
Croissance de la productivité totale des facteurs			
1983-1989	-1,35	-0,68	-0,67
1990-2003	0,43	0,24	0,19
2004-2008	-0,38	-0,21	-0,17
1983-2008	-0,20	-0,09	-0,11
Contribution des facteurs			
Travail/Education			
1983-1989	2,16	1,10	1,05
1990-2003	1,84	1,00	0,84
2004-2008	2,08	1,12	0,96
1983-2008	1,97	1,05	0,92

Capital physique			
1983-1989	1,17	0,59	0,58
1990-2003	0,82	0,45	0,37
2004-2008	1,07	0,59	0,48
1983-2008	1,00	0,54	0,47

Source : Auteurs

Annexe 5.3 : Décomposition sectorielle des sources de la croissance potentielle

Secteur formel

Périodes	Agriculture	Industrie manufacturière	Industrie hors manufacture	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand
Croissance de la valeur ajoutée potentielle					
1987-1989	1,14	0,27	0,21	1,17	0,50
1990-2003	1,81	0,45	0,25	1,71	0,55
2004-2008	1,60	0,38	0,22	1,57	0,44
1987-2008	1,69	0,41	0,24	1,67	0,51
Croissance de la productivité totale des facteurs					
1987-1989	-0,70	-0,15	-0,16	-0,77	-0,41
1990-2003	0,11	0,03	0,01	0,10	0,03
2004-2008	-0,08	-0,02	-0,01	-0,08	-0,02
1987-2008	-0,14	-0,03	-0,04	-0,17	-0,10
Contribution des facteurs					
Travail/Education					
1987-1989	1,18	0,27	0,23	1,22	0,56
1990-2003	1,14	0,28	0,16	1,09	0,35
2004-2008	1,15	0,27	0,15	1,12	0,31
1987-2008	1,14	0,28	0,17	1,10	0,37
Capital physique					
1987-1989	0,52	0,12	0,11	0,55	0,28
1990-2003	0,56	0,14	0,07	0,52	0,16
2004-2008	0,58	0,14	0,08	0,57	0,16
1987-2008	0,55	0,13	0,08	0,54	0,19

Source : Auteurs

Secteur informel

Périodes	Informel	Informel agricole	Informel non agricole
Croissance de la valeur ajoutée potentielle			
1987-1989	2,17	1,13	1,04
1990-2003	3,31	1,80	1,51
2004-2008	2,96	1,59	1,37
1987-2008	3,22	1,75	1,47
Croissance de la productivité totale des facteurs			
1987-1989	-1,37	-0,69	-0,68
1990-2003	0,19	0,10	0,09
2004-2008	-0,15	-0,08	-0,07
1987-2008	-0,29	-0,14	-0,15
Contribution des facteurs			
Travail/Education			
1987-1989	2,26	1,17	1,09
1990-2003	2,10	1,14	0,96
2004-2008	2,12	1,14	0,98
1987-2008	4,11	2,22	1,89
Capital physique			
1987-1989	1,00	0,51	0,49
1990-2003	1,01	0,55	0,46
2004-2008	1,08	0,58	0,50
1987-2008	1,02	0,55	0,48

Source : Auteurs

5.2. CROISSANCE PRO-PAUVRE : QUELLES STRATÉGIES POUR LE BÉNIN ?

Introduction

La décomposition de la variation de la pauvreté effectuée dans le chapitre 4, à partir des approches dynamiques de Datt & Ravallion [1992] et de Shorrocks [1999], a permis de noter qu'entre 2006 et 2007, la croissance économique s'est révélée globalement pro-pauvre, notamment au sens d'Osmani [2005].

Cependant, ce résultat encourageant au plan national peut masquer des disparités spatiales. Aussi, convient-il d'approfondir l'analyse de la nature pro-pauvre de la croissance au Bénin en tenant compte des caractéristiques des ménages. Par ailleurs, plusieurs approches d'analyse du caractère pro-pauvre de la croissance ont été développées dans la littérature. Bien que l'approche proposée par Osmani [2005] apparaisse comme la plus « robuste », il est opportun d'examiner également l'évolution des mesures de la pauvreté en rapport avec la croissance économique, à la lumière des approches alternatives, en particulier celles de Chen & Ravallion [2003] et de Son [2004]. Cela fournira une image plus complète de l'orientation réelle des retombées de la croissance vers les populations pauvres, et d'envisager au besoin, les mesures appropriées en vue d'une meilleure prise en compte des populations les plus pauvres dans les politiques de développement.

Tel est l'objet du présent sous-chapitre qui s'articule autour de trois parties. La première partie propose, de manière sommaire, les définitions de la notion de croissance pro-pauvre utilisées. Sur la base des concepts et des indicateurs retenus, la deuxième partie affine l'analyse du caractère pro-pauvre de la croissance au Bénin en se fondant sur les caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménage. La troisième partie s'intéresse plus spécifiquement aux stratégies qui pourraient être mises en œuvre en vue du renforcement de l'orientation de la croissance vers les pauvres.

5.2.1. Notion de croissance pro-pauvre

La notion de croissance pro-pauvre peut être présentée selon trois grandes approches : l'approche relative, l'approche absolue et celle proposée par Osmani [2005].

5.2.1.1. Approche relative

L'approche *relative* compare l'évolution de la situation des pauvres à celle des non-pauvres. Plus précisément, la croissance est dite pro-pauvre lorsque le taux de croissance du revenu des individus pauvres est supérieur à celui des individus non-pauvres (White & Anderson [2000], Klasen [2003]).

Cette approche cible particulièrement les pauvres, au point que si tous les revenus venaient à s'accroître de manière uniforme, la croissance dans ce cas ne serait pas considérée comme pro-pauvre. Elle n'est pro-pauvre que dans la mesure où elle est plus favorable aux pauvres.

Cet accent mis sur les pauvres soulève de nombreuses critiques. En se concentrant sur les inégalités, la définition relative peut mener à des résultats sous-optimaux pour le pauvre et le non-pauvre (Boccanfuso & Ménard [2009]). Pour illustrer cette sous-optimalité, supposons les deux stratégies A et B suivantes. La stratégie A conduit à un accroissement des revenus des pauvres de 4% et à une croissance moyenne des revenus de l'économie de 2%. Quant à la stratégie B, elle augmente les revenus des pauvres de 5% et la croissance nationale de 7%. Si le décideur retient l'approche relative, alors il préférera la stratégie A à la stratégie B, ce qui n'est pas optimale étant donné qu'avec la stratégie A, la situation des pauvres s'améliore moins (+4%) comparativement à la stratégie B (+5%), qui de surcroît se solde par une croissance moyenne plus soutenue.

Par ailleurs, sous cette définition, une récession économique pourrait être pro-pauvre si les revenus des pauvres diminuent moins que ceux des non-pauvres, même si l'incidence de la pauvreté n'a pas reculé. Ainsi, cette définition pourrait favoriser les interventions visant à réduire les inégalités indépendamment des effets sur la croissance économique, ce qui n'est pas soutenable.

5.2.1.2. *Approche absolue*

L'approche absolue vient en réponse aux critiques formulées à l'encontre de l'approche relative, en se concentrant sur le lien entre pauvreté et croissance. Ainsi, la croissance sera dite pro-pauvre si elle réduit le taux de pauvreté en terme absolu.

Cette définition est moins restrictive puisque les changements de la distribution des revenus ne sont plus véritablement considérés.

Contrairement à la première définition, l'approche absolue se concentre sur les changements dans l'incidence de la pauvreté suite à un épisode de croissance dans l'économie afin de maximiser la réduction de la pauvreté. Ravallion & Chen [2003] et Son [2004] ont choisi cette approche pour construire leur mesure (*Cf. encadré 5.4*).

L'approche absolue n'est toutefois pas exempte de critiques. La principale critique est qu'elle considère comme pro-pauvre, une situation dans laquelle la croissance économique est accompagnée d'une réduction de l'incidence de la pauvreté mais d'une augmentation des inégalités.

5.2.1.3. *Approche d'Osmani*

L'approche d'Osmani [2005] concilie les deux approches précédentes. Elle suggère de considérer la croissance comme pro-pauvre lorsqu'elle réduit à la fois la pauvreté et l'inégalité.

Cette approche présente l'avantage de prendre en compte les relations entre la croissance, la pauvreté et les inégalités.

5.2.2. Affinement de l'analyse de la croissance pro-pauvre

L'affinement de l'analyse du caractère pro-pauvre de la croissance prend en compte les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et repose sur les courbes d'incidence de la croissance (CIC) de Chen & Ravallion [2003], les courbes de croissance de la pauvreté (CCP) de Son [2004], et l'analyse spatiale de la relation entre la pauvreté et la croissance qui combine l'approche absolue et celle d'Osmani [200

Encadré 5.4 : Mesures de la croissance pro-pauvre

La courbe d'incidence de la croissance (CIC) (Ravallion & Chen [2003])

Ravallion & Chen [2003] proposent comme mesure absolue de la croissance pro-pauvre, la *courbe d'incidence de la croissance (CIC)*, dérivée des conditions de dominance stochastique de premier ordre. La CIC analyse l'impact de la croissance économique agrégée sur les différents percentiles de la distribution de revenu de la population en utilisant le taux de croissance du revenu au $p^{\text{ème}}$ percentile, le long de la distribution des revenus entre deux points $t-1$ et t . Parmi les indices de pauvreté disponibles, celui de Watts a été retenu car il satisfait les axiomes standards associés aux mesures de pauvreté (Cf. chapitre 2).

La mesure se définit par : $g_t(p) = [y_t(p)/y_{t-1}(p)] - 1$ avec $g_t(p)$ le taux de croissance du revenu (dépenses) $y_t(p)$ du $p^{\text{ème}}$ percentile entre $t-1$ et t . La courbe représente les centiles de la population sur un intervalle de 1 à 100 ordonnées par le revenu (dépenses) sur l'axe des abscisses et le taux de croissance annuel du revenu par habitant du centile correspondant en ordonnée.

Si les taux de croissance $g_t(p)$ sont tous positifs pour tous les percentiles, il y a dominance stochastique de premier ordre de la distribution de t par rapport à celle de $t-1$. La croissance se révèle donc pro-pauvre en termes absolus. Par contre, si la courbe change de signes, autrement dit si la dominance de premier ordre est violée, il est alors impossible de conclure sur la seule base de la mesure.

La courbe d'incidence de la croissance permet également d'estimer la croissance pro-pauvre en termes relatifs en analysant sa pente. Si $g_t(p)$ est une fonction décroissante (croissante) à travers le temps pour tout p , alors les inégalités diminuent (respectivement augmentent) à travers le temps pour toutes les mesures qui satisfont l'axiome de transfert (Cf. chapitre 1). La croissance est ainsi pro-pauvre (respectivement pro-riche) en termes relatifs. En principe, la mesure peut être utilisée pour n'importe quel indicateur de bien-être, monétaire ou non-monétaire.

Courbe de croissance de la pauvreté (CCP) (Son [2004])

Son [2004] propose la *courbe de croissance de la pauvreté (CCP)* en référence au théorème d'Atkinson (1987). Ce théorème mentionne qu'un déplacement complet de la courbe de Lorenz vers le haut (bas) implique sans ambiguïté une diminution (augmentation) de la pauvreté. La *courbe de croissance de la pauvreté* diffère de la *courbe d'incidence de croissance* de Ravallion & Chen [2003] car elle est dérivée à partir des conditions de dominance de deuxième ordre et qu'elle considère le taux de croissance du revenu *jusqu'au* quantile q (cumulatif) et non *au* $q^{\text{ème}}$ quantile. L'axiome de monotonie est respecté avec cet outil. De plus, contrairement à la *CIC*, la *CCP* respecte également les critères de pro-pauvreté de second ordre, c'est-à-dire qu'un transfert de revenu des plus riches vers les plus pauvres est considéré comme un changement de la distribution de revenu pro-pauvre.

La courbe de Son [2004] est donnée par la relation $g(p) = \Delta \ln(\mu_p)$ où μ_p est le revenu moyen des p pour cent du bas de la distribution de la population, lorsque les individus sont ordonnés selon les revenus par tête.

Si $g(p) > 0$ (respectivement $g(p) < 0$) alors, la pauvreté a, sans ambiguïté, diminué (respectivement augmenté) entre les deux dates, en référence au théorème d'Atkinson.

Source : Auteurs, à partir de Ravallion et Chen (2003)

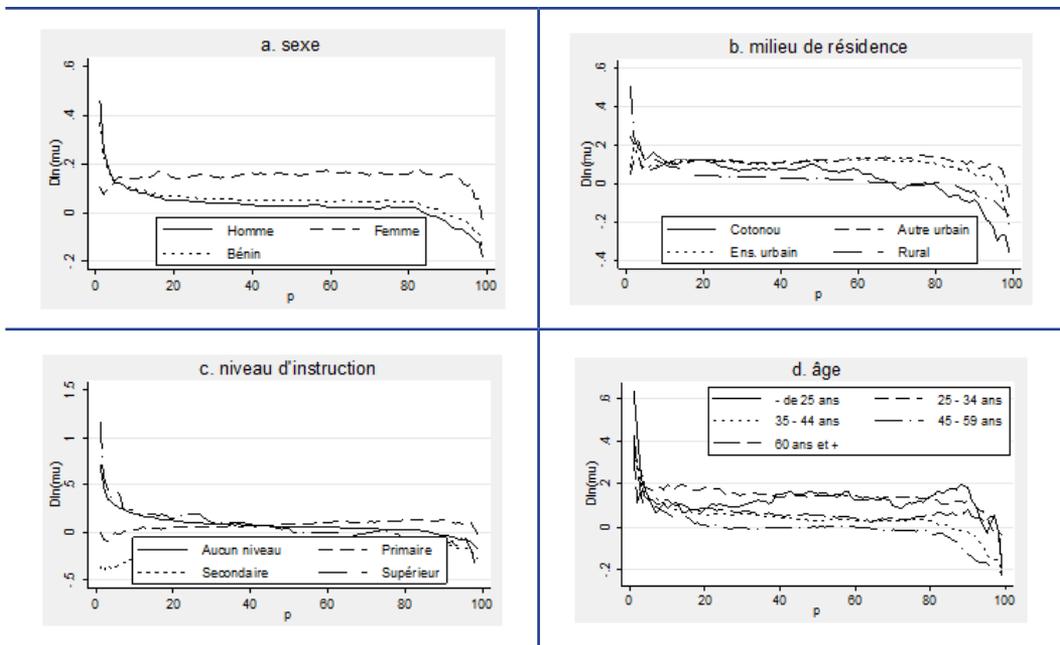
5.2.2.1. Courbes d'incidence de la croissance selon les caractéristiques des ménages

Au niveau national, la courbe d'incidence de croissance décroît de façon continue en fonction des percentiles passant des valeurs positives aux valeurs négatives au-delà du fractile d'ordre 0,85 (Cf. graphique 5.1). Ceci signifie que les ménages dont les dépenses par tête (normalisées par le seuil de pauvreté) se situent en deçà du percentile d'ordre 0,85 ont un taux de croissance des dépenses par tête plus élevé que les ménages des percentiles supérieurs.

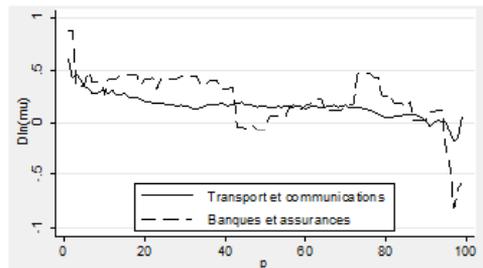
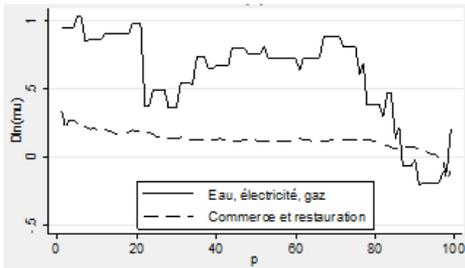
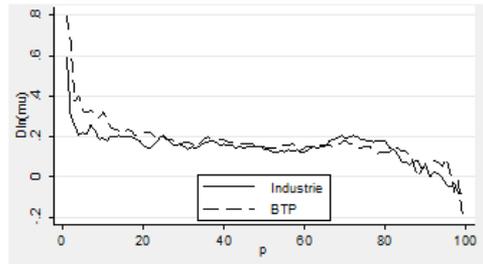
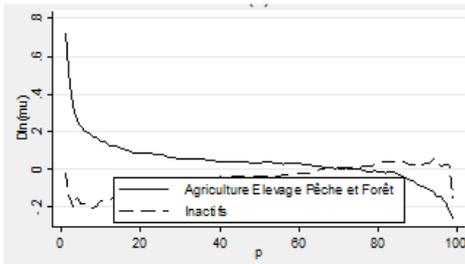
Ainsi, les ménages des percentiles inférieurs bénéficient plus du fruit de la croissance que ceux des percentiles plus élevés, traduisant que la croissance est pro-pauvre. Les résultats sont similaires lorsque les ménages sont répartis selon le milieu de résidence, le sexe et la branche d'activité du chef de ménage.

En outre, la relation entre la croissance et la pauvreté analysée suivant le niveau d'instruction du chef du ménage est caractéristique d'une croissance pro-pauvre pour les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction, est de niveau primaire ou de niveau supérieur. En revanche, la croissance est pro-riche pour les ménages dont le chef a le niveau secondaire.

Graphique 5.1 : Courbes d'incidence de la croissance selon les variables sociodémographiques



e. branches d'activité



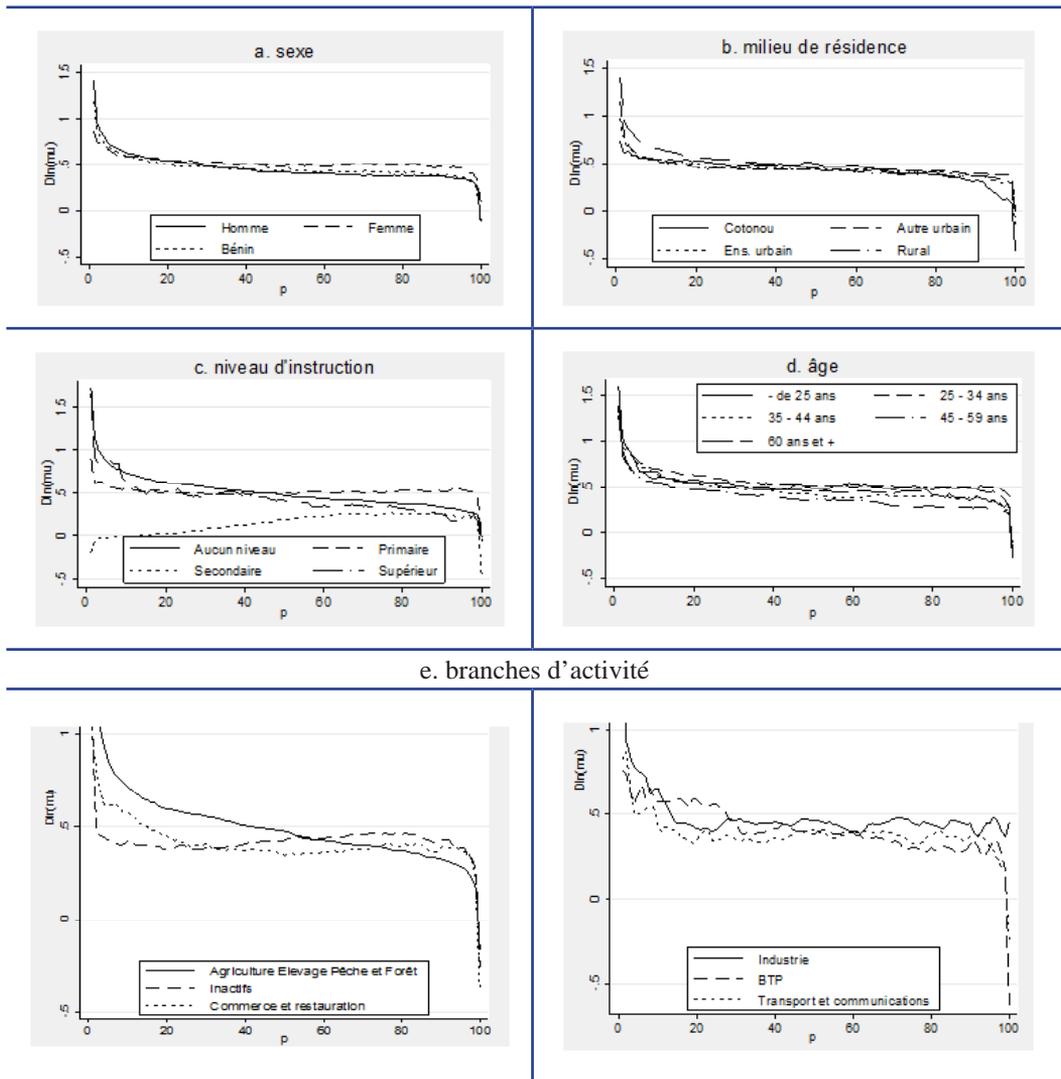
Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

5.2.2.2. Courbes de croissance de la pauvreté selon les caractéristiques des ménages

L'analyse alternative à partir des courbes de croissance de la pauvreté (CCP) de Son [2004] confirme sans ambiguïté le caractère pro-pauvre de la croissance tant au niveau national qu'au niveau du sexe du chef de ménage. S'agissant du niveau d'instruction, il est également confirmé que la croissance est pro-riche pour les ménages dont le chef a le niveau du secondaire.

L'analyse suivant les branches d'activité révèle que la croissance a plus profité aux pauvres qu'aux non-pauvres dans l'agriculture, le commerce, l'industrie, les BTP et le transport.

Graphique 5.2 : Courbes de croissance de la pauvreté selon les variables sociodémographiques



Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

5.2.3. Stratégies et politiques appropriées de croissance pro-pauvre

En matière de lutte contre la pauvreté, il n'existe pas de recette miracle. Cependant, cela ne signifie pas qu'il faudrait entreprendre des actions tous azimuts pour lutter contre la pauvreté. Car les actions mal coordonnées et non structurées peuvent induire des résultats contraires et aggraver la pauvreté en créant des distorsions.

Conscient de cet enjeu, le gouvernement a retenu des politiques économiques visant l'équité, l'amélioration du bien-être des populations et la réduction de la pauvreté, traduites dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP).

A la lumière des résultats mis en évidence à la suite de l'analyse de la dynamique de la pauvreté en rapport avec la croissance, il convient de jeter un regard critique sur les stratégies mises en œuvre ou en cours afin de les réorienter au besoin. Ainsi, les secteurs prioritaires de relance économique sont passés en revue sur la base des simulations réalisées à partir de la matrice de comptabilité sociale de 2003 (MCS 2003). En complément, les stratégies relatives à des thématiques importantes mises en avant précédemment sont examinées, en particulier la réduction des inégalités régionales, le renforcement du capital humain et la politique de microcrédit.

5.2.3.1. Secteurs clés de l'économie béninoise et implications en termes de politiques

La construction de l'émergence économique du Bénin s'appuie sur un pôle central (transport, logistique, commerce) et quatre pôles périphériques (i. coton-textile; ii. agroalimentaire; iii. tourisme, culture et artisanat, iv. BTP et matériaux de construction).

Indépendamment de ces secteurs, les relations internes entre les différents secteurs d'activité permettent de déceler ceux qui ont un fort effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie et qui sont fortement intégrées.

Ainsi, sur la base de la MCS 2003, les branches d'activité de l'économie nationale qui ont un fort effet d'entraînement, c'est-à-dire dont le développement permet l'expansion des autres activités et l'accroissement des revenus de la population ont été identifiées. Les résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5.6 : Effets d'entraînement dans l'économie béninoise

	Effets d'entraînement					
	Branches	Produits	Ménages	Entreprises	Facteurs	Total
Agriculture vivrière	4,187	3,942	2,676	0,153	2,784	13,743
Elevage	3,896	3,648	2,706	0,155	2,816	13,222
Pêche	3,896	3,648	2,707	0,155	2,816	13,222
Agroalimentaire artisanal	4,191	3,926	2,192	0,205	2,342	12,855

Banque et assurance	3,550	3,255	2,285	0,226	2,450	11,765
Egrenage coton	3,870	3,659	1,857	0,156	1,970	11,513
Education publique	3,518	3,289	2,110	0,152	2,218	11,287
Autre administration publique	3,511	3,283	2,095	0,152	2,203	11,242
Hôtel restaurant	3,693	3,444	1,873	0,201	2,021	11,232
Autres services marchands	3,471	3,140	2,042	0,290	2,258	11,202
Autres agriculture industrielle	3,355	3,161	2,094	0,123	2,181	10,914
Coton graine	3,322	3,130	2,039	0,122	2,125	10,739
Santé publique	3,394	3,184	1,853	0,145	1,957	10,532
Transport-communications	3,301	3,064	1,869	0,180	2,000	10,413
Autres industries artisanales	3,358	3,104	1,759	0,213	1,917	10,351
Industries textiles artisanales	3,106	2,743	1,954	0,339	2,208	10,349
Karité	3,095	2,915	1,930	0,113	2,010	10,064
Anacarde	3,094	2,915	1,930	0,113	2,010	10,062
Eau électricité	3,213	3,017	1,584	0,147	1,690	9,650
BTP	3,438	3,229	1,326	0,181	1,461	9,636
Agro ind aliment	3,153	2,942	1,599	0,166	1,721	9,581
Autres Industries modernes	2,724	2,509	1,373	0,186	1,511	8,303
Industrie textile moderne	2,666	2,480	1,229	0,159	1,347	7,882
Matériaux de construction artisa.	2,664	2,512	0,950	0,132	1,048	7,307
Matériaux de construction moder.	2,568	2,430	0,892	0,119	0,980	6,988

Source : INSAE [2007a], à partir de la MCS 2003.

Il en découle que la branche « Agriculture vivrière » est celle qui a plus d'effets d'entraînement sur les autres branches (4,187) et sur l'ensemble de l'économie (13,743). En effet, pour un investissement unitaire ou un accroissement marginal du montant injecté dans ce secteur, il y a une augmentation d'environ 4 unités monétaires dans les autres branches et d'environ 13 unités sur l'ensemble de l'économie suite aux activités directes ou indirectes engendrées par cet investissement unitaire. Une étude approfondie de la MCS montre que les secteurs qui bénéficient de ces effets sont l'agriculture et les ménages.

Outre l'agriculture vivrière, l'élevage, la pêche, l'agroalimentaire artisanal, les banques et assurances, l'égrenage du coton, l'éducation publique et les autres services publics exercent également des effets d'entraînement importants sur l'ensemble de l'économie.

De manière analogue, il est possible d'examiner le degré d'intégration horizontale et verticale des secteurs. Un secteur est dit horizontalement intégré, s'il fournit plus d'intrants aux autres secteurs de l'économie. Il est verticalement intégré lorsque les branches s'échangent les intrants à l'intérieur. Dans les deux cas, le degré d'intégration doit être supérieur à

soutenue de la part des Autorités en tant que principale culture à l'exportation.

Tableau 5.7 : Comparaison des secteurs prioritaires du Gouvernement et des secteurs clés résultant de l'analyse de la MCS 2003

Secteurs prioritaires identifiés par le Gouvernement	Secteurs clés identifiés par l'analyse de la MCS 2003
<ul style="list-style-type: none"> • Transport, logistique et commerce (les transports de marchandises, le transport de personnes, les services logistiques, le commerce régional et le négoce international) • Agro-alimentaire (la pêche, les fruits et légumes, les produits vivriers et les produits non ligneux) • Coton et textile • Tourisme, culture et artisanat • BTP et matériaux de construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Transports et communications • Agroalimentaire artisanal • Agriculture vivrière • Autres services marchands • Elevage

Source : Auteurs à partir de la MCS 2003.

A cet effet, il est simulé un accroissement de la demande de produits vivriers de 10% sur le marché intérieur, sans une tension sur les prix desdits produits. Dans un second temps, il sera question de voir l'impact de l'accroissement de 10% de la demande des produits de l'égrenage du coton sur l'économie, en rapport avec les mesures d'accompagnement du Gouvernement béninois en faveur de ce secteur.

Les résultats des simulations sont consignés dans les *annexes 5.5 et 5.6*.

L'accroissement de la demande de produits vivriers de 10% sur le marché intérieur contribuerait à l'augmentation de la production totale dans l'économie de 229,8 milliards de F.CFA, soit une hausse de 7,2%. Par contre, l'augmentation de la demande de 10% de coton fibre et de graine de coton favoriserait la hausse de la production totale de l'économie de seulement 2,6 milliards de F.CFA, soit 0,08%.

Par ailleurs, l'étude des canaux de transmission des chocs montre qu'une stratégie optimale

pour améliorer la production totale et surtout le revenu des ménages ruraux, consisterait à suivre le canal « Agriculture vivrière-autres revenus du travail agricole-ménages », car la hausse de la production vivrière se traduit par un accroissement des revenus des ménages.

En dernière analyse, il ressort que le pôle « Agriculture vivrière, élevage et pêche » devrait retenir davantage l'attention des pouvoirs publics au Bénin. Ce pôle présente le meilleur potentiel pour booster la croissance économique et améliorer le revenu des ménages. A cet égard, l'amélioration de la productivité agricole par le biais de la mécanisation et la mise en œuvre des différentes stratégies visant la diversification de la production sont essentielles. Ceci est d'autant justifié que la pauvreté a un caractère rural, touchant près de 40% de la population rurale contre 28% en milieu urbain.

Sous cette optique, il y a lieu d'insister sur la mise en œuvre effective des actions inscrites dans le plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA), qui offre de bonnes perspectives pour promouvoir la croissance dans le secteur agricole avec des impacts positifs sur les autres secteurs de l'économie nationale.

5.2.3.2. Réduire les inégalités régionales

L'analyse dynamique des inégalités sur la période 2006-2007 a mis en évidence un recul des inégalités de revenu et de conditions de vie sur la période considérée, avec toutefois des disparités importantes entre les départements ou les communes. Ainsi, les disparités des niveaux de vie moyens entre les communes sont plus importantes que celles observées à l'intérieur même des communes.

Dans un tel contexte, une solution envisageable pour réduire les inégalités entre les communes, serait d'opter pour une politique de ciblage des investissements publics (forage de puits, construction des écoles et des centres de santé, électrification rurale, ...) qui seraient orientés en priorité vers les communes les plus défavorisées. L'idée serait d'envisager une sorte de «big push» au plan local, en permettant aux régions les plus pauvres d'atteindre le niveau minimum d'infrastructures socioéconomiques nécessaire pour les sortir de la trappe à la pauvreté.

Dans une approche plus pérenne et plus compatible avec la décentralisation en cours, des actions visant la mise en valeur des potentialités des dites communes devraient être encouragées afin de leur permettre d'assurer progressivement leur autonomie et la prise en charge de la réalisation de nouveaux investissements et de l'entretien des infrastructures sur des ressources locales. En tout état de cause, l'implication accrue des autorités locales est requise pour tenir compte des réalités sociologiques en présence et surtout pour une appropriation des politiques de développement à la base, par les populations elles-mêmes.

5.2.3.3. *Accélérer la politique visant l'éducation pour tous, en particulier l'alphabétisation*

La thématique de l'éducation a déjà été abordée dans la section précédente lors de l'analyse des déterminants de la productivité totale des facteurs qui a révélé la nécessité de renforcer le capital humain au Bénin.

Il n'y a donc pas lieu de s'étendre à nouveau sur ce sujet si ce n'est pour évoquer un aspect qui présente un grand intérêt dans le contexte béninois, à savoir la problématique de l'analphabétisme. En effet, que faire du stock d'analphabètes existant dans le secteur agricole et le secteur tertiaire? Il ne fait pas de doute que ce stock devrait être réduit considérablement pour améliorer la productivité et promouvoir les croissances sectorielles.

Aussi, serait-il souhaitable d'intensifier la mise en œuvre de programmes d'alphabétisation en langues nationales et en langue française au profit des adultes, en particulier dans le secteur agricole et celui des services. Dans le cas du Bénin, les études révèlent que les programmes actuels d'alphabétisation n'améliorent pas de manière significative le niveau des participants au point que la relation entre l'alphabétisation en langue nationale et la productivité est très faible (*Cf. encadré 5.5*).

Ce résultat suggère de rendre systématique l'alphabétisation des adultes impliqués dans des projets initiés par les pouvoirs publics. C'est notamment le cas du programme de microcrédit aux plus pauvres, dont l'impact sur les pauvres serait d'autant plus important qu'il est assorti d'un volet d'alphabétisation systématique pour les bénéficiaires qui ne savent ni lire, ni écrire.

Encadré 5.5 : Une relation faible entre l’alphabétisation en langue nationale et la productivité

L'éducation formelle est une bonne stratégie de réduction de la pauvreté du fait des retours sur investissements. Cependant dans un pays où le taux net de scolarisation est faible et le taux d'analphabétisme élevé, le recours à l'alphabétisation des adultes constitue une alternative intéressante.

Sur le plan empirique cependant, l'alphabétisation en langue nationale a un effet faible sur la productivité au niveau national contrairement à l'éducation formelle où le gain de productivité des ménages dont le chef a quatre années d'étude pourrait aller jusqu'à 35,7% par rapport aux ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction. Il en est de même pour les différents secteurs d'activité à l'exception des activités de transport.

Productivité et dépense par tête selon le niveau d'instruction des chefs de ménage

Branche d'activité	Jamais fréquenté			Nombre d'années d'études au cours primaire		Niveau de significativité			
	Ne sait ni lire ni écrire (a)	Alphabétisé en langue nationale (b)	Ensemble (c)	4 ans (d)	6 ans (e)	(c-d)	(b-d)	(b-e)	(b-a)
Productivité									
Agriculture	199.756	214 820	204 627	212 600	240 342				
Production /transformation	248.481	206 278	254 867	372 938	251 960				
Construction	391.580	292 847	413 003	582 167	351 321		*		
Transport	418 595	159 888	413 509	514 089	607 174		**	**	**
Commerce/vente	368 832	368 149	406 110	512 198	476 201				
Services	333 613	373 026	373 906	417 523	405 167				
Total	251 690	272 599	260 160	353 105	359 996	*	*	**	
Dépense par tête									
Agriculture	111 554	115 446	107 558	113 976	139 780				
Production/ transformation	143 819	108 832	132 325	134 964	137 686				
Construction	98 602	109 276	99 258	88 971	115 509				
Transport	142 034	77 230	123 332	261 742	160 440	*	**	*	**
Commerce/vente	147 645	157 282	132 815	150 679	152 259				
Services	121 229	138 686	105 793	183 070	159 908				
Total	121 028	123 569	113 414	148 298	148 745	*	*	**	

NB : Productivité = (revenu d'activité agricole+revenu d'activité non agricole + salaire)/nombre d'actifs occupés ayant travaillé au cours des 7 derniers jours ; () différence significative à 5%, (*) significative à 10%**

La comparaison de la productivité des ménages dont le chef est alphabétisé à celle dont le chef a 6 années d'étude dans le primaire montre qu'un processus d'alphabétisation qui amènerait les apprenants à avoir un niveau équivalent à celui d'un élève ayant achevé le cycle de l'enseignement primaire aura un effet très marqué sur la productivité au niveau national, engendrant une hausse de la productivité de 32,1%.

La faiblesse des relations obtenues entre alphabétisation et productivité semble se répercuter sur le bien-être des ménages mesuré par la consommation par tête. Cependant dans un processus d'alphabétisation continu visant à atteindre le niveau de fin du cycle primaire, un ménage dont le chef ne sait ni lire ni écrire verrait en moyenne son bien-être augmenter de 22,9% s'il atteignait un niveau équivalent à celui de la sixième année de cours primaire dans le processus d'alphabétisation.

Conclusion

La pauvreté et les inégalités ont reculé au Bénin entre 2006 et 2007 sous l'effet de la croissance économique. Pour autant, la croissance économique n'a pas été pro-pauvre de manière uniforme pour toutes les populations. Il apparaît des disparités plus ou moins importantes selon les communes, de sorte que dans certaines communes la croissance s'est accompagnée d'une aggravation de la pauvreté et des inégalités.

Pour pallier cette situation et renforcer le caractère pro-pauvre de la croissance, trois pistes ont été explorées. La première piste a concerné l'identification des secteurs qui pourrait servir de socle pour booster la croissance et atteindre un taux de croissance compatible avec le sentier requis pour atteindre les OMD. Les simulations effectuées à partir de la MCS 2003 suggèrent de concentrer davantage les efforts sur le pôle « Agriculture vivrière, élevage et pêche » qui se révèle être le secteur dont les effets sur les autres secteurs et le revenu des ménages sont les plus importants.

La deuxième piste a porté spécifiquement sur la réduction des inégalités régionales. En la matière, il paraît opportun de mettre en œuvre une politique de ciblage, qui oriente les investissements vers les communes les plus défavorisées. Toutefois, au regard du processus de décentralisation en cours et de la nécessité d'impliquer les populations à la base, cette politique de ciblage devrait être couplée avec des mesures visant à développer les potentialités économiques des régions concernées afin de leur permettre de poursuivre à terme les investissements nécessaires, de manière autonome.

Enfin la troisième piste a repris la question « récurrente » du renforcement du capital humain au Bénin, en se concentrant cette fois-ci sur la thématique de l'alphabétisation. A ce sujet, la principale leçon est que l'alphabétisation des adultes, en particulier ceux qui opèrent dans le secteur agricole et dans le secteur des services, est potentiellement porteuse de croissance économique et de bien-être, mais ce potentiel n'est pas suffisamment valorisé par les programmes d'alphabétisation actuels. Aussi, convient-il d'intensifier la politique d'alphabétisation en l'incluant de manière systématique dans tous les projets à l'endroit des pauvres. Cela participe également de leur autonomisation.

BIBLIOGRAPHIE

Boccanfuso, D. et C. Ménard [2009] : « *La croissance pro-pauvre: un aperçu exhaustif de « la boîte à outils »* », GREDI Cahier de Recherche N°09-06, (Fev. 2009), 25 p.

Bourguignon, F. [2002] : « *The Growth Elasticity of Poverty Reduction: Explaining Heterogeneity across Countries and Time Periods* », DELTA Working Paper N°2002-03, (Feb. 2002), 24 p.

Chen, S. and M. Ravallion [2004] : « *How Have the World's Poorest Fared Since the Early 1980s?* », World Bank Research Observer, Oxford University Press, Vol. 19, No. 2, pp. 141-169.

Dollar, D. and A. Kraay [2002] : « *Growth is Good for the Poor* », Journal of Economic Growth, Vol. 7, No. 3, (Sept. 2002), pp. 195-225.

Foster, J., J. Greer and E. Thorbecke [1984] : « *A Class of Decomposable Poverty Measures* », Econometrica, Vol. 52, No. 3, (May. 1984), pp. 761-766.

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique [2007a] : « *Les pôles de croissance de l'économie Béninoise* ».

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique [2007b] : « *Manuel sur le SimSIP_SAM de la Banque Mondiale* ».

Kakwani, N. [1993] : « *Poverty and Economic Growth with Application to Côte d'Ivoire* », Review of Income and Wealth, Vol. 39, pp. 121-39.

Klasen, S. [2003] : « *In Search of the Holy Grail: How to Achieve Pro-Poor Growth?* », Ibero America Institute for Economic Research (IAI) Discussion Papers No. 096, (Oct. 2003), 35 p.

MECCAGPDPE et PNUD Bénin [2000] : « *Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (NLTPS Bénin 2025). Bénin 2025-ALAFIA* », (Août 2000), 235 p.

Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche [2009] : « *Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole* », Version relue provisoire de septembre 2009, 164 p.

Osmani, S.R. [2005] : « *The Employment Nexus between Growth and Poverty : An Asian Perspective* », Swedish International Development Cooperation Agency, 113 p.

Ravallion, M. [2001] : « *Growth, Inequality and Poverty: Looking Beyond Averages* », World Development, Vol. 29, No. 11, (Nov. 2001), pp. 1803-1816.

Ravallion, M. and S. Chen [2003] : « *Measuring pro-poor growth* », Economics Letters, Vol. 78, No.1, (Jan. 2003), pp. 93-99.

Son, H.H. [2004] : « *A note on pro-poor growth* », Economics Letters, Vol. 82, No. 3, (Mar. 2004), pp. 307-314.

White, H. and E. Anderson [2001] : « *Growth versus Distribution: Does the Pattern of Growth Matter?* », Development Policy Review, Vol. 19, No. 3, (Sept. 2001), pp. 267-289.

ANNEXES

Annexe 5.4 : Taux de croissance pro-pauvre de Ravallion & Chen [2003]

Caractéristiques	Incidence de pauvreté en 2007	Indice de Watts 2006		Indice de Watts 2007		Taux de croissance global Gamma	DW	Taux de croissance pro-pauvre
	P0	W	S.E	W	S.E			
Sexe du chef de ménage								
Masculin	34,7	0,1701	0,0002	0,1338	0,0001	0,3406	0,0364	0,1050
Féminin	26,5	0,1518	0,0003	0,1086	0,0003	0,4583	0,0432	0,1630
Milieu de résidence								
Cotonou	26,2	0,1578	0,0006	0,1158	0,0004	0,2968	0,0421	0,1603
Autre urbain	28,8	0,1576	0,0002	0,1231	0,0002	0,3842	0,0345	0,1196
Ensemble urbain	28,3	0,1577	0,0002	0,1216	0,0002	0,3548	0,0361	0,1273
Rural	36,1	0,1727	0,0002	0,1342	0,0001	0,3750	0,0384	0,1065
Niveau d'instruction du chef de ménage								
Aucun niveau	35,9	0,1960	0,0002	0,1494	0,0001	0,4103	0,0466	0,1298
Primaire	30,1	0,1457	0,0003	0,1038	0,0002	0,3590	0,0420	0,1397
Secondaire	32,5	0,0942	0,0003	0,0970	0,0003	0,3201	-0,0029	-0,0088
Supérieur	4,6	0,0669	0,0009	0,0644	0,0006	0,1802	0,0025	0,0555
Classe d'âge du chef de ménage								
Moins de 25 ans	16,4	0,0892	0,0008	0,0751	0,0006	0,4098	0,0141	0,0858
25 - 34 ans	22,9	0,1391	0,0003	0,0905	0,0002	0,4746	0,0486	0,2120
35 - 44 ans	34,6	0,1742	0,0003	0,1405	0,0002	0,3239	0,0337	0,0974
45 - 59 ans	39,0	0,1794	0,0003	0,1528	0,0002	0,2708	0,0265	0,0681
60 ans et plus	36,2	0,1833	0,0004	0,1345	0,0003	0,3767	0,0488	0,1349
Branche d'activité du chef de ménage								
Agriculture Elevage Pêche et Forêt	37,4	0,1868	0,0002	0,1495	0,0002	0,4024	0,0373	0,0996
Industrie	23,9	0,1481	0,0007	0,1080	0,0006	0,4658	0,0401	0,1679
Eau, électricité, gaz	11,7	0,2304	0,0040	0,0944	0,0022	0,3330	0,1360	1,1617
BTP	16,1	0,1149	0,0007	0,0899	0,0006	0,3187	0,0251	0,1557
Commerce et restauration	20,6	0,1185	0,0003	0,0940	0,0003	0,3394	0,0245	0,1187
Transport & communic.	17,8	0,1188	0,0006	0,0948	0,0006	0,3078	0,0241	0,1351
Banques et assurances	0,0	0,0358	0,0011	0,1532	0,0039	0,0764	-0,1175	
Autres services	16,5	0,1059	0,0004	0,1012	0,0003	0,3483	0,0047	0,0288
Ensemble	33,3	0,1671	0,0001	0,1296	0,0001	0,3627	0,0375	0,1128

Source : Auteurs

Annexe 5.5 : Impact de l'augmentation de la demande de produits vivriers de 10%
(Unité : Millions F.CFA)

	Production avant choc	Production après choc	Impact Total	Variation après choc (en %)
Agri vivrière	581 330	702 420	121 090	20,8
Coton graine	77 026	77 110	84	0,1
Anacarde	7 363	7 380	17	0,2
Karité	3 551	3 617	66	1,9
Aut.agri.ind.	38 004	915	2 911	7,7
Elevage	123 134	132 751	9 617	7,8
Pêche	34 076	36 818	2 742	8,0
Agro ind aliment	54 830	58 423	3 593	6,6
Agr art aliment	262 272	283 959	21 687	8,3
Egrenage coton	113 506	113 633	127	0,1
Ind text mod	4 366	4 561	195	4,5
Ind text art	11 894	12 894	1 000	8,4
Eau électricité	64 328	67 467	3 139	4,9
Mat const mod	67 873	68 650	777	1,1
Mat cons art	68 630	69 232	602	0,9
Aut. Ind mod	25 192	25 768	576	2,3
Aut ind art	33 623	35 866	2 243	6,7
Btp	291 113	292 469	1 356	0,5
Transport-communicat	305 477	323 142	17 665	5,8
Banque et assurance	46 564	48 831	2 267	4,9
Hôtel restaur.	24 857	26 417	1 560	6,3
Aut.ser. March.	760 790	797 292	36 502	4,8
Education publique	81 991	81 991	0	0,0
Santé publique	13 666	13 666	0	0,0
Autre adm publique	99 561	99 561	0	0,0
Total	3 195 017	3 424 835	229 818	7,2

Source : INSAE [2007b], SIMSIP_SAM adapté à la MCS 2003 du Bénin

Annexe 5.6 : Impact de l'augmentation de la demande de coton fibre et graine de 10%
(Unité : Millions F.CFA)

	Production avant choc	Production après choc	Impact Total	Variation après choc (en %)
Agri vivrière	581 330	581 717	387	0,07
Coton graine	77 026	77 491	465	0,60
Anacarde	7 363	7 363	0	0,00
Karité	3 551	3 552	1	0,02
Aut.agri.ind.	38 004	38 028	24	0,06
Elevage	123 134	123 214	80	0,07
Pêche	34 076	34 099	23	0,07
Agro ind aliment	54 830	54 860	30	0,05
Agr art aliment	262 272	262 454	182	0,07
Egrenage coton	113 506	114 208	702	0,62
Ind text mod	4 366	4 369	3	0,06
Ind text art	11 894	11 902	8	0,07
Eau électricité	64 328	64 358	30	0,05
Mat const mod	67 873	67 880	7	0,01
Mat cons art	68 630	68 635	5	0,01
Aut. Ind mod	25 192	25 204	12	0,05
Aut ind art	33 623	33 644	21	0,06
Btp	291 113	291 126	13	0,00
Transport-communicat	305 477	305 633	156	0,05
Banque et assurance	46 564	46 589	25	0,05
Hôtel restaur.	24 857	24 870	13	0,05
Aut.ser. March.	760 790	761 170	380	0,05
Education publique	81 991	81 991	0	0,00
Santé publique	13 666	13 666	0	0,00
Autre adm publique	99 561	99 561	0	0,00
Total	3 195 017	3 197 584	2 567	0,08

Source : INSAE [2007b], SIMSIP_SAM adapté à la MCS 2003 du Bénin

5.3. ARBITRAGE CROISSANCE-INEGALITES POUR ATTEINDRE LE PREMIER DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Introduction

La première section de ce chapitre a examiné les sources de la croissance au Bénin du point de vue des facteurs de production et a proposé les stratégies requises pour inverser le déclin de la productivité totale des facteurs afin de situer la croissance économique sur un sentier compatible avec les OMD. La deuxième section a analysé le caractère pro-pauvre de la croissance sur la période 2006-2007 et a suggéré des politiques en vue d'une meilleure redistribution des fruits de la croissance au regard des inégalités relevées. Cette troisième et dernière section, insiste sur la nécessité de résorber les inégalités pour imprimer la croissance nécessaire à l'atteinte de l'OMD 1 relatif à la lutte contre l'extrême pauvreté et la faim.

En effet, comme indiqué dans le *chapitre 2*, jusqu'à un passé récent, les stratégies de lutte contre la pauvreté (y compris les inégalités) se concentraient uniquement sur la croissance économique, en vertu de l'hypothèse du U renversé de Kuznets [1955] qui laissait croire que les inégalités dans un pays devraient reculer à mesure que ce pays se développe (que le PNB par habitant augmente). En référence à cette thèse, la croissance seule devrait suffire à lutter contre la pauvreté et les inégalités. Ce paradigme a été remis en cause. De nombreuses études établissent, d'une part, que l'accélération de la croissance ne s'accompagne pas toujours d'une réduction des inégalités (Oshima [1992], Deininger & Squire [1998], Fields [2001], Ferreira & Ravallion [2008]), d'autre part, que le pouvoir de la croissance économique sur la réduction de pauvreté dépend du niveau d'inégalité. Plus le niveau initial d'inégalité dans un pays est important, plus élevé est le niveau de croissance économique requis pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes (Ravallion [1997], Ferreira & Ravallion [2008]...).

Ce faisant, les stratégies visant l'accélération du rythme de réduction de la pauvreté doivent prendre en compte simultanément la question de la relance économique et celle de la réduction des inégalités. Mieux, pour Bourguignon [2002], la réduction des inégalités génère un « double dividende ». Non seulement elle contribue à réduire la pauvreté à travers un pur effet de redistribution, mais de plus, cette baisse entraîne une accélération du rythme de réduction de la pauvreté, car l'élasticité du taux de pauvreté au revenu moyen dépend de façon étroite et négative du degré d'inégalité des revenus. Soutenant une position analogue, Cling et al. [2003] estiment qu'une croissance positive, accompagnée d'une augmentation de la part du revenu national détenue par les pauvres, devrait conduire mécaniquement à une réduction de la pauvreté plus forte que si le revenu des pauvres augmente moins ou aussi vite que celui du reste de la population.

Malgré ces points de vue, il demeure que la réduction des inégalités ne conduit pas toujours à celle de la pauvreté dans un contexte de croissance économique. La preuve nous a été fournie dans la section précédente en répartissant les communes selon les variations de l'incidence de la pauvreté et de l'indice de Gini entre 2006 et 2007. Il est apparu des

communes qui ont enregistré une baisse des inégalités, assortie d'une augmentation de la pauvreté (Cf. graphique 5.3). C'est notamment le cas de toutes les communes situées dans le cadran Nord-Ouest. Par ailleurs, toutes les formes de redistribution ne sont pas adéquates. Certaines peuvent conduire à des distorsions importantes au point de distraire une partie non négligeable des facteurs de production et défavoriser, à terme, la croissance économique. Cela soulève la thématique de l'arbitrage entre la croissance et les inégalités dans la lutte contre la pauvreté, dans la mesure où la promotion de la croissance et la résorption des inégalités ne sont pas toujours complémentaires.

Selon Bourguignon [2002], pour se prononcer dans ce débat, il est nécessaire d'évaluer plus finement l'élasticité de la pauvreté à la croissance : « Si celle-ci est élevée, alors les stratégies de réduction de la pauvreté exclusivement basées sur la croissance économique sont probablement justifiées. Si celle-ci est faible, toutefois, des stratégies ambitieuses de réduction de la pauvreté devraient combiner croissance économique et certaines formes de redistribution ».

En d'autres termes, il est nécessaire d'apprécier l'influence des inégalités sur l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance afin de proposer des stratégies appropriées de réduction de la pauvreté.

C'est dans ce sens que s'inscrit ce sous-chapitre en se focalisant sur le cas spécifique du Bénin. Il comprend trois parties. La première partie traite de la vitesse de réduction de la pauvreté et du rôle attribuable aux variations des inégalités dans cette dynamique. La deuxième partie cherche à éclairer les conditions dans lesquelles, en termes d'arbitrage croissance-distribution, le premier des OMD pourrait être atteint au Bénin. Enfin, la troisième partie explore les politiques de redistribution qui pourraient être mises en œuvre au Bénin.

5.3.1. Evaluation de l'influence des inégalités sur l'élasticité du taux de pauvreté au revenu moyen

De façon analytique, deux grandes approches complémentaires sont en général utilisées pour évaluer l'influence des inégalités sur l'élasticité du taux de pauvreté au revenu moyen. L'approche économétrique qui consiste à utiliser les données disponibles sur les épisodes passés de croissance et sur l'évolution concomitante de la pauvreté pour identifier la valeur de l'élasticité du taux de pauvreté au revenu moyen et l'approche arithmétique qui cherche à établir une décomposition comptable de l'effet des deux facteurs sur la pauvreté.

Contrairement à la seconde approche, la première¹ a fait l'objet de plusieurs critiques tant au niveau des données agrégées utilisées que sur la portée des résultats obtenus. Les estimations sur les données agrégées cachent souvent plus de choses qu'elles n'en révèlent. En outre, les résultats issus de ces estimations renseignent plutôt sur la façon

¹ Un exemple de l'approche économétrique est reporté dans le chapitre 2 à partir d'une étude de Ravallion [1997] (Cf. sous-section 2.2.3).

dont ont évolué dans le passé, la croissance et l'inégalité, et leur conséquence en termes de pauvreté, mais n'informent pas sur les mécanismes de transmission. D'où l'intérêt accordé à l'approche arithmétique.

Ainsi, l'analyse de l'influence des inégalités sur l'élasticité du taux de pauvreté au revenu moyen au Bénin repose sur cette deuxième approche, notamment sur celles proposées par Kakwani [1993] et Bourguignon [2002] (Cf. encadré 5.6).

Encadré 5.6 : Relation croissance, pauvreté et inégalités à partir des approches de Kakwani [1993] et de Bourguignon [2002]

Approche de Kakwani [1993]

Elle est utilisée pour prédire l'effet de la croissance du revenu moyen sur la pauvreté. Il s'agit d'apprécier le rythme auquel *une croissance économique neutre à l'inégalité* pourra contribuer à la réduction de la pauvreté.

De façon conceptuelle, Kakwani [1993] postule que la mesure de la pauvreté est fonction du seuil de pauvreté z , de la dépense moyenne par tête et de l'inégalité des revenus caractérisée par la courbe de Lorenz. Il dérive l'élasticité de la pauvreté par rapport à la dépense moyenne en supposant que l'inégalité ne varie pas, dans le sens où tous les revenus varient proportionnellement au même taux que le revenu moyen. Ainsi, l'élasticité des indices de pauvreté FGT par rapport à la dépense moyenne par

équivalent-adulte (η_{P_α}) lorsque la croissance de la dépense totale provient uniquement de la croissance du groupe k est égale à :

$$\eta_{P_\alpha} = \begin{cases} \alpha \frac{P(k, z, \alpha) - zP(k, z, \alpha - 1)}{P(z, \alpha)} & \text{si } \alpha \geq 1 \\ -\frac{zf(k, z)}{F(z)} & \text{si } \alpha = 0 \end{cases}$$

Approche de Bourguignon [2002]

Elle permet de relâcher l'hypothèse de la constance des inégalités. A cet effet, Bourguignon [2002] montre que, si la distribution des revenus relatifs est log-normale, il existe une relation comptable entre la valeur absolue de l'élasticité (ε) du taux de pauvreté (P_α) au revenu moyen, le niveau du revenu moyen et

le degré d'inégalité des revenus : $\varepsilon = \lambda [\log(z/y_m)/\sigma + \sigma/2]/\sigma$.

où λ est la fonction de hasard de la loi normale centrée réduite (rapport entre les fonctions de densité et de répartition), σ est l'écart type de la distribution du logarithme du revenu, z est la ligne de pauvreté et y_m le revenu moyen. Cette expression montre qu'un même taux de croissance aura d'autant plus d'effet sur le taux de pauvreté que le niveau de développement est important (faible valeur du ratio z/y_m) et que l'inégalité des revenus est faible.

Sous l'hypothèse que la distribution est log-normale, l'évolution de l'indice d'inégalité (Gini) peut être reliée à celle de l'écart type de la distribution du logarithme du revenu, σ , par la relation suivante :

$$G = 2\Phi(\sigma/2) - 1.$$

L'analyse de l'influence des inégalités sur l'élasticité du taux de pauvreté est alors faite en comparant les élasticités générées dans les deux cas.

En ce qui concerne les simulations sur l'évolution de la pauvreté absolue jusque 2015, elles reposent sur plusieurs hypothèses de croissance et selon que celle-ci est supposée pro-pauvre ou neutre.

Les résultats de l'estimation de l'élasticité du taux de pauvreté au revenu moyen, en faisant l'hypothèse d'une croissance économique neutre à l'inégalité (Kakwani, [1993]) et en relâchant l'hypothèse de la constance des inégalités (Bourguignon, [2002]), lèvent un coin de voile sur l'influence des inégalités sur la pauvreté au Bénin.

Ils montrent sans équivoque que l'hypothèse d'une croissance économique neutre à l'inégalité surestime l'élasticité du taux de pauvreté au revenu moyen. Avec cette hypothèse, l'élasticité du taux de pauvreté générée est pratiquement le double de celle obtenue sous l'hypothèse du relâchement de la constance des inégalités.

A l'échelle nationale, en 2006, l'élasticité du taux de pauvreté est estimée à 1,88 sous l'hypothèse de croissance neutre à l'inégalité alors qu'en relâchant cette hypothèse, elle passe à 0,78. Ainsi, les inégalités ont réduit de 1,10% la baisse de l'incidence de la pauvreté en 2006. Cet effet paraît moins important en 2007 (0,30%) en raison de la baisse de l'inégalité entre 2006 et 2007.

L'ampleur de l'influence des inégalités varie selon les caractéristiques socio-économiques des ménages. Dans les ménages dirigés par les hommes, le déficit induit en termes de réduction de l'incidence de la pauvreté est 1,17% en 2007 contre 1,06 pour les ménages dirigés par les femmes. Les déficits liés aux inégalités les plus préoccupants s'observent pour les ménages dont le chef a le niveau du supérieur (3,09%), ou exerce dans les secteurs « eau-électricité-gaz » (2,62%), BTP (2,35%) et « transport et télécommunications » (1,94%).

Tableau 5.8 : Estimation de l'élasticité du taux de pauvreté au revenu moyen

	Approche de Kakwani [1993]		Approche Bourguignon [2002]		Variation	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Milieu de résidence						
Urbain	-1,79	-1,26	-0,85	-1,11	-0,94	-0,15
Rural	-1,86	-1,22	-0,92	-1,16	-0,94	-0,06
Ensemble	-1,88	-1,27	-0,78	-0,97	-1,10	-0,30
Sexe						
Masculin	-1,83	-2,12	-0,75	-0,95	-1,08	-1,17
Féminin	-2,05	-2,18	-0,89	-1,12	-1,16	-1,06
Niveau d'instruction						
Aucun niveau	-1,72	-2,15	-0,83	-1,07	-0,89	-1,08
Primaire	-2,05	-2,17	-0,9	-1,19	-1,15	-0,98
Secondaire	-2,33	-1,74	-0,97	-1,00	-1,36	-0,74
Supérieur	-2,30	-5,11	-1,63	-2,02	-0,67	-3,09

Branche d'activité						
Agriculture Elevage Pêche et Forêt	-1,84	-2,27	-0,88	-1,07	-0,96	-1,20
Industrie	-1,99	-2,50	-1,13	-1,20	-0,86	-1,30
Eau, électricité, gaz	-2,41	-4,38	-1,19	-1,76	-1,22	-2,62
BTP	-1,86	-3,44	-0,93	-1,09	-0,93	-2,35
Commerce et restauration	-1,97	-2,78	-0,92	-1,3	-1,05	-1,48
Transport et communications	-1,93	-3,34	-0,92	-1,4	-1,01	-1,94
Autres services	-2,34	-2,93	-1,19	-1,2	-1,15	-1,73

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

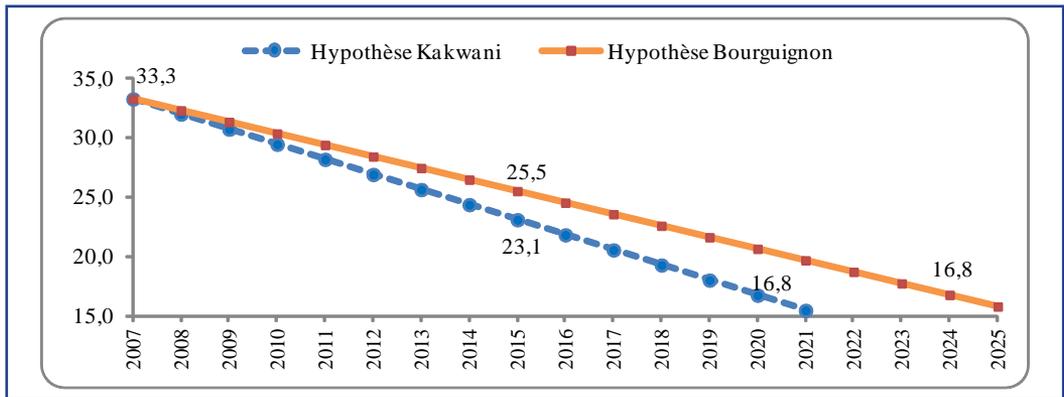
Ces différents résultats suggèrent que les inégalités constituent bien une dimension importante à ne pas négliger dans la lutte contre la pauvreté au Bénin. Les stratégies de réduction de la pauvreté à opérationnaliser au Bénin doivent ainsi intégrer des politiques de redistribution en direction des plus pauvres.

Les gains générés par la redistribution lorsque la croissance s'accompagne de redistribution peuvent être captés à travers la vitesse de réduction de la pauvreté et l'horizon d'atteinte de l'ODD 1 avec l'hypothèse d'un taux de pauvreté monétaire de 33,3% correspondant à celui observé en 2007 considéré comme année de base.

Si l'élasticité du taux de pauvreté obtenue en 2007 sous l'hypothèse du relâchement de la constance des inégalités est maintenue pour les prochaines années, l'ODD 1 ne pourra pas être atteint en 2015 mais plutôt en 2024, soit 09 années plus tard. Avec l'hypothèse de la croissance neutre à l'inégalité, cet objectif ne sera pas non plus atteint en 2015 mais en 2020.

En 2015, le taux de pauvreté serait de 23,1% en cas de répartition égalitaire des fruits de la croissance, et de 25,5% si la répartition n'est pas égalitaire, soit un différentiel de 2,4% (Cf. graphique 5.5). Il apparaît nettement que la vitesse de convergence vers l'ODD 1 est ralentie par les inégalités.

Graphique 5.5 : Inégalités-Elasticité de taux de pauvreté et atteinte de l'OMD 1



Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

5.3.2. Conditions d'atteinte de l'OMD 1

Pour analyser les conditions d'atteinte de l'OMD 1, des simulations ont été effectuées à partir de l'évolution hypothétique de l'élasticité du taux de pauvreté au revenu moyen. Trois scénarii ont été envisagés pour les épisodes de croissance au Bénin :

- ◆ Fortement pro-pauvres si l'élasticité au taux de pauvreté au revenu moyen est supérieure à 2 ;
- ◆ Modérément pro-pauvres si elle est comprise entre 1 et 2 ;
- ◆ Modérément inégalitaire si l'élasticité est comprise entre 0,5 et 1.

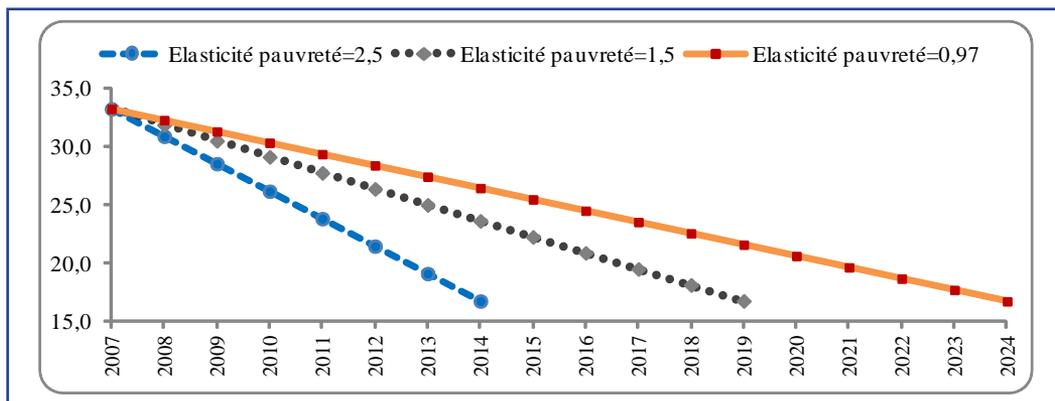
Avec cette classification, le Bénin se retrouve dans une situation d'épisode de croissance modérément inégalitaire au regard des résultats précédents des estimations de l'élasticité du taux de pauvreté au revenu moyen selon l'approche Bourguignon [2002] (0,78 en 2006 et 0,97 en 2007).

Dans l'hypothèse d'un épisode de croissance fortement pro-pauvre, les résultats de la simulation indiquent que le Bénin pourra atteindre l'OMD 1 en 2014. Par contre, dans un épisode de croissance modérément pauvre, il faut attendre 2019 pour que cet objectif soit atteint.

Ainsi, par rapport à la situation actuelle du Bénin, en considérant les épisodes de croissance fortement et modérément pro-pauvres, les gains en termes de durée pour atteindre l'OMD1 sont respectivement de 10 ans (2014 au lieu de 2024) et 5 ans (2019 au lieu de 2024) ans.

Ces résultats confirment la nécessité d'intégrer les politiques de redistribution aux stratégies de réduction de la pauvreté au Bénin. Le cas échéant, ces politiques doivent être différenciées pour tenir compte des disparités régionales.

Graphique 5.6 : Evolution de l'incidence de la pauvreté en fonction de l'élasticité du taux de pauvreté



Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007.

Plus spécifiquement, l'analyse des élasticités du taux de pauvreté au revenu moyen selon les communes laisse apparaître une prédominance des communes (91%) justifiant d'une élasticité comprise entre 1 et 2, c'est-à-dire, caractérisées par un épisode de croissance modérément pro-pauvre.

Elasticité comprise entre 0 et 1 (4 communes)			Elasticité supérieure à 2 (3 communes)	
Bembereke, Djougou, Malanville N'Dali			Akpro-Missérétié Athiémié Houeyogbe	
Elasticité comprise entre 1 et 2 (70 communes)				
Abomey	Bonou	Gogounou	Natitingou	Ségbana
Abomey-Calavi	Bopa	Grand-Popo	Nikki	Seme-Kpodji
Adja-Ouèrè	Boukoumbé	Ifangni	Ouake	Sinende
Adjarra	Cobly	Kalalé	Ouesse	So-Ava
Adjohoun	Comé	Kandi	Ouidah	Tanguiéta
Agbangnizoun	Copargo	Karimama	Ouinhi	Tchaourou
Aguegues	Cotonou	Kérou	Parakou	Toffo
Allada	Covè	Kétou	Péhunco	Torri-Bossito
Aplahoué	Dangbo	Klouékanmè	Perere	Toucountouna
Avrankou	Dassa-Zoumé	Kouandé	Pobe	Toviklin
Banikoara	Djakotomey	Kpomasse	Porto-Novo	Zagnanado
Bantè	Djidja	Lalo	Sakété	Za-Kpota
Bassila	Dogbo	Lokossa	Savalou	Ze
Bohicon	Glazoué	Matéri	Savè	Zogbodomey

Ces résultats suggèrent que la majorité des communes au Bénin ont de réelles chances de parvenir à une réduction substantielle de la pauvreté dès lors que les mesures adéquates seront prises en vue de la résorption des inégalités et du développement de leur potentiel de production.

Pour un nombre réduit de communes, la vitesse de réduction de la pauvreté est encore faible. Cette situation pourrait être liée aux conditions initiales de ces communes en termes d'inégalités. Elles apparaissent doublement handicapées dans la mesure où elles affichent également des taux de pauvreté élevés. Comme le soulignent Cling et al. [2003], le poids *a priori* prépondérant des inégalités structurelles devrait conduire à envisager sérieusement la possibilité de mettre en œuvre des politiques de redistribution radicales, qui, pour peu qu'elles n'inhibent pas de façon trop marquée la croissance (elles pourraient même avoir l'effet inverse), seraient susceptibles d'engendrer des effets dynamiques particulièrement favorables.

Globalement, les résultats ainsi mis en évidence laissent présager de bonnes perspectives du point de vue du développement humain au Bénin. Ils indiquent notamment que les bénéfices des politiques de redistribution en termes de lutte contre la pauvreté peuvent être potentiellement importants et favoriser véritablement l'atteinte de l'OMD 1. Dans ce sens, il est opportun d'examiner quelques outils de redistribution envisageables.

5.3.3. Quelques outils de redistribution

Le choix des outils de redistribution prend en compte les différentes formes d'inégalités auxquelles les populations, notamment les défavorisées, sont confrontées (inégalités en termes de conditions d'existence, monétaire, sociale et de potentialités) et les mécanismes socio-économiques de reproduction de ces inégalités sont produites afin d'identifier les outils de redistribution appropriés.

Cependant, dans l'absolu, la redistribution des actifs (capital physique et financier) et l'accès équitable au capital humain et social sont plus efficaces et génèrent des effets plus durables sur la pauvreté que la redistribution des revenus [Barro, 2000].

Pour le Bénin, deux types de redistribution peuvent être recommandés. La redistribution pure qui nécessite certaines précautions afin de ne pas induire des distorsions sur le marché, et la redistribution, dite efficace dans le sens où elle repose sur des mécanismes indirects qui n'engendrent pas des distorsions.

5.3.3.1. Redistribution pure

Un outil de redistribution pure qui peut être envisagé est *la redistribution fiscale* qui permet de corriger, au moyen de prélèvements et de transferts, l'inégalité des revenus (dépenses) induite par les écarts dans les dotations initiales et les forces de marché, tout en préservant au maximum le rôle allocatif du système de prix.

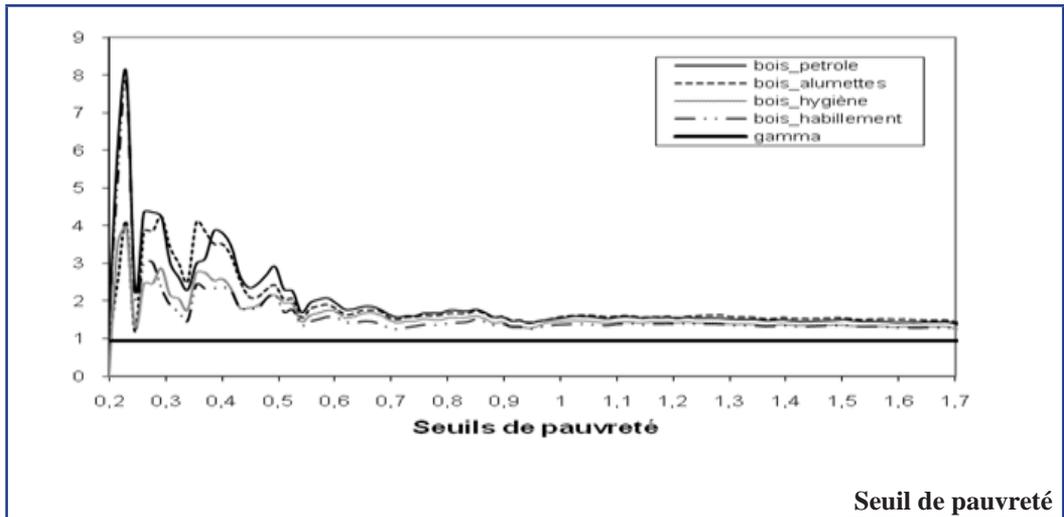
Plus précisément, au regard des contraintes budgétaires, il y a lieu de retenir une réforme marginale budgétairement neutre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à la consommation des ménages. Elle consisterait à augmenter la taxe sur un bien pour en subventionner un autre ou pour subventionner des systèmes d'assurance sociale.

La finalité d'une telle réforme, budgétairement neutre, est de retenir des paniers de biens susceptibles, par la baisse de la TVA, de contribuer à faire baisser la pauvreté. Cela suppose, pour assurer le respect de l'invariance du budget du gouvernement, qu'un autre panier de biens compensatoires soit également déterminé.

La simulation d'un tel outil sur la pauvreté a été faite [Médédji, 2009]. Les résultats ont montré que, dans le cas du Bénin, il est possible de taxer davantage la consommation, d'une part, des boissons, et d'autre part, des huiles et corps gras alimentaires, pour subventionner les produits énergétiques (pétrole et gaz naturel, allumettes et piles) et les produits d'habillement, d'hygiène et soins corporels. Une telle politique de redistribution s'avère socialement efficace en termes de réduction de la pauvreté.

La taxation des boissons au profit de la subvention du pétrole et des articles d'habillement apparaît particulièrement bénéfique (Cf. *graphique 5.7*).

Graphique 5.7 : Bénéfice/coûts économiques des redistributions (boissons vs pétrole et gaz industriel, allumettes et piles, hygiène et soins corporels, habillement)



Source : Extrait de Médèdji [2009].

5.3.3.2. Redistribution indirecte

En ce qui concerne les outils indirects de redistribution, ils peuvent porter sur des politiques d'éducation et de formation, de ciblage des investissements et les incitations au financement des plus pauvres.

Le déficit éducationnel notamment l'enseignement supérieur et la formation technique et professionnelle du Bénin est important, mais plus encore il est doublé d'une inégalité entre les pauvres et les non-pauvres. Cette inégalité semble se perpétuer de génération en génération puisque les pauvres n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école, qui à leur tour, du fait de leur faible capital humain sont appelés à se confiner dans des secteurs peu productifs et informels, ou à mener des activités dans lesquelles ils ont recours à la main d'œuvre constituée de leurs enfants. Ces derniers sont de fait maintenus à la maison, en dehors du système éducatif. Il s'installe ainsi un cercle vicieux qui génère par ailleurs des inégalités de revenus sur le marché du travail.

Il convient de briser ce cercle vicieux à travers des politiques d'éducation et de formation qui créent des incitations pour les couches défavorisées.

A ce titre, la mesure de gratuité de l'enseignement primaire et celle de la gratuité de l'enseignement secondaire pour les filles constituent un premier pas, qui mériterait d'être

consolidé par des mesures visant le maintien des apprenants à l'école. En effet, il est souhaitable de réduire le déficit éducationnel en passant de l'objectif d'éducation primaire pour tous à celui de la durabilité des apprenants dans le système scolaire. Il convient également d'étendre les mesures d'accessibilité à l'enseignement technique et la formation professionnelle. Ceci garantira au moins le niveau secondaire à chaque citoyen et lui donnera plus de chance d'appartenir au moins à la classe moyenne.

Par ailleurs, il importe d'insister sur la dynamisation des programmes d'alphabétisation de façon à réduire le taux d'analphabétisme afin de permettre aux ménages des classes pauvres, en particulier les agriculteurs de saisir les opportunités offertes dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de mécanisation de l'agriculture.

S'agissant du ciblage des investissements, la question a déjà été évoquée dans la section précédente. Du point de vue des politiques de redistribution, les constructions des écoles, des forages et des centres de santé ainsi que les projets d'électrification rurale dans les zones les plus défavorisées devraient être privilégiés. De tels projets sont de nature à contribuer à développer le potentiel productif des zones concernées à travers la disponibilité de l'énergie électrique et le renforcement de l'état sanitaire ainsi que du niveau d'instruction des populations.

En ce qui concerne le crédit, il n'est pas aisé pour les populations pauvres d'y accéder en raison des garanties matérielles requises. Même dans le cas des microcrédits avec des systèmes de cautionnement solidaire, la complexité des démarches administratives ne favorisent pas l'accès au plus grand nombre [INSAE, 2011]. Au-delà, il est bien établi que les institutions de microfinance (IMF) ne parviennent pas à atteindre toutes les couches, quand bien même elles visent une clientèle très pauvre, et laissent ainsi pour compte un nombre élevé de personnes qui sont trop pauvres pour pouvoir accéder à leurs services [Hashemi & Rosenberg, 2006]. Dans de telles conditions, l'intervention des pouvoirs publics est nécessaire pour accompagner les IMF à travers des lignes de crédit ou les populations, à travers des programmes spécifiques dédiés aux plus pauvres. C'est notamment le cas du programme MCPP qui a vocation à préparer les bénéficiaires, initialement exclus de toutes les sources de financement, à accéder aux services de microfinance et au système bancaire classique. De telles initiatives devraient être encouragées en s'assurant toutefois du ciblage des plus pauvres. Par exemple, pour le programme MCPP, les résultats de l'évaluation² globale conduite en 2011 révèlent que 18,8% des bénéficiaires sont des personnes qui n'entrent pas dans la cible primaire du programme.

² Il s'agit de la « Mission d'Évaluation Globale du Programme MCPP » réalisée par le Cabinet Pluri-Expertises (Pluriex) pour le compte du Ministère en charge de la microfinance, dont la version finale a été publiée en avril 2011.

Conclusion

L'analyse des conditions d'atteinte de l'OMD 1 en termes d'arbitrage entre la croissance et les inégalités au Bénin confirment que les inégalités érodent la vitesse de convergence vers la cible à l'horizon 2015. Ainsi, lorsque la répartition des revenus est supposée uniforme, l'élasticité du taux de pauvreté au revenu moyen est pratiquement le double de celle obtenue en considérant les inégalités.

Par ailleurs, les simulations effectuées indiquent que dans les conditions actuelles de redistribution des fruits de la croissance, l'OMD 1 ne pourrait être atteint en 2015 au plan national. Cependant, au niveau local, l'élasticité du taux de pauvreté au revenu moyen affiche des niveaux suffisamment élevés dans la quasi-totalité des communes. Elle est notamment supérieure à l'unité dans 73 communes sur les 77 que comptent le Bénin. Dans certaines communes, elle est même supérieure à 2.

Ces résultats laissent envisager que le Bénin pourrait atteindre l'OMD 1 à l'horizon 2015, à condition de maintenir un rythme soutenu de croissance et surtout de veiller à la réduction des inégalités, spécifiquement les inégalités entre les communes et les départements. Dans ce sens, les pouvoirs publics peuvent recourir à une politique de redistribution fiscale budgétairement neutre ou à des politiques plus indirectes que l'éducation et la formation des couches vulnérables, le ciblage des investissements et les incitations au financement des plus pauvres.

BIBLIOGRAPHIE

Banque Mondiale [2001] : « *Rapport sur le Développement dans le Monde 2000/2001 : Combattre la pauvreté* », Premier tirage septembre 2000, Editions Eska, version résumée, 20 p.

Bourguignon, F. [2002] : « *The Growth Elasticity of Poverty Reduction: Explaining Heterogeneity across Countries and Time Periods* », DELTA Working Paper N°2002-03, (Feb. 2002), 24 p.

CAPOD [2009] : « *Réduction des inégalités de revenu et émergence d'une classe moyenne au Bénin* », Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique (MPDEAP).

Chen, S. and M. Ravallion [1997] : « *What Can New Survey Data Tell Us about Recent Changes in Distribution and Poverty* », World Bank Economic Review, Vol. 11, No. 2, pp. 357-382.

Cling, J.-P, M. Razafindrakoto et F. Roubaud [2003] : « *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté* », DIAL-Economica, 2^{ème} édition (Juin 2003), 406 p.

Deininger, K. and L. Squire [1998] : « *New ways of looking at old issues: inequality and growth* », Journal of Development Economics, Vol. 57, No. 2, pp. 259-287.

Dollar, D. and A. Kraay [2002] : « *Growth is Good for the Poor* », Journal of Economic Growth, Vol. 7, No. 3, (Sept. 2002), pp. 195-225.

Ferreira, F.H.G. & M. Ravallion [2008] : « *Global Poverty and Inequality: A Review of the Evidence* », The World Bank Development Research Group, Poverty Team, Policy Research Working Paper 4623, (May. 2008), 42 p.

Fields, G. S. [2001] : « *Distribution and Development: A New Look at the Developing World* », MIT Press, 270 p.

Fonds National de la Microfinance [2010] : « *Fonds National de la Microfinance : bilan et perspectives* ». (Déc. 2010), 62 p.

Goldin, I., H. Rogers and N. Stern [2002] : « *The Role and Effectiveness of Development Assistance: Lessons from World Bank Experience* », A Research Paper from the Development Economics Vice Presidency of the World Bank, (Mar. 2002), 90 p.

Hashemi, S. et R. Rosenberg [2006] : « *Faire accéder les plus pauvres à la microfinance en associant filets de protection sociale et services financiers* », CGAP Note Focus N°34 (Fév. 2006), 11 p.

Hodonou, A. et al. [2009] : « *Dynamique de la pauvreté au Bénin: approche par l'analyse des processus stochastiques de type markovien* », WP-PEP, Université Laval, Canada.

INSAE [2011] : « *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV), Enquête de suivi 2010* », Rapport préliminaire, (Mars 2011), 74 p.

Kakwani, N. [1993] : « *Poverty and Economic Growth with Application to Côte d'Ivoire* », Review of Income and Wealth, Vol. 39, pp. 121-39.

- Klasen, S. [2003] : « *In Search of the Holy Grail: How to Achieve Pro-Poor Growth?* », Ibero America Institute for Economic Research (IAI) Discussion Papers No. 096, (Oct. 2003), 35 p.
- Kuznets, S. [1955] : « *Economic Growth and Income Inequality* », The American Economic Review, Vol. 45, No. 1, (Mar. 1955), pp. 1-28.
- Médédji, D [2009] : « *Réformes fiscales marginales et réduction de la pauvreté* », UAAP-BENIN.
- Ministère de la Microfinance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes [2011] : « *Mission d'évaluation globale du programme de microcrédit aux plus pauvres* », étude réalisée par le cabinet Pluri-Expertises (Avril 2011), 88 p.
- Oshima, H.T. [1992] : « *Kuznets' Curve and Asian Income Distribution Trends* », Hitotsubashi Journal of Economics, Vol. 33, No. 1, pp. 95-111.
- PNUD [2009] : « *Profil et dynamique des inégalités et ciblage des zones prioritaires en matière de réduction des inégalités au Bénin* », Projet OMD-DSRP et DHD.
- Ravallion, M. [1997] : « *Can High-Inequality Developing Countries Escape Absolute Poverty?* », Economic Letters, Vol. 56, pp. 51-57.
- Ravallion, M. [2001] : « *Growth, Inequality and Poverty: Looking Beyond Averages* », World Development, Vol. 29, No. 11, (Nov. 2001), pp. 1803-1816.

ANNEXES

Annexe 5.7 : Evolution des inégalités suivant les catégories sociodémographiques

	Inégalités			Approche Bourguignon [2002]		
	Gini de 2006	Gini de 2007	Variation	e(2006)	e(2007)	Variation
Milieu de résidence						
Urbain	0,52	0,46	-0,06	-0,85	-1,11	-0,26
Rural	0,48	0,42	-0,06	-0,92	-1,16	-0,24
Ensemble	0,53	0,47	-0,06	-0,78	-0,97	-0,19
Sexe						
Masculin	0,54	0,47	-0,07	-0,75	-0,95	-0,20
Féminin	0,50	0,46	-0,04	-0,89	-1,12	-0,23
Milieu de résidence						
Cotonou	0,51	0,41	-0,10	-1,04	-1,52	-0,48
Autre urbain	0,49	0,45	-0,04	-0,93	-1,15	-0,22
Rural	0,48	0,42	-0,06	-0,92	-1,16	-0,24
Niveau d'instruction						
Aucun niveau	0,49	0,43	-0,06	-0,83	-1,07	-0,24
Primaire	0,50	0,44	-0,06	-0,90	-1,19	-0,29
Secondaire	0,52	0,48	-0,04	-0,97	-1,00	-0,03
Supérieur	0,46	0,41	-0,05	-1,63	-2,02	-0,39
Classe d'âges						
Moins de 25 ans	0,55	0,47	-0,08	-0,89	-1,33	-0,44
25 - 34 ans	0,50	0,48	-0,02	-0,92	-1,10	-0,18
35 - 44 ans	0,55	0,47	-0,08	-0,71	-0,93	-0,22
45 - 59 ans	0,53	0,46	-0,07	-0,76	-0,93	-0,17
60 ans et plus	0,51	0,44	-0,07	-0,80	-1,08	-0,28
Branche d'activités						
Agriculture, élevage, pêche et forêt	0,48	0,42	-0,06	-0,88	-1,07	-0,19
Industries	0,44	0,44	0,00	-1,13	-1,20	-0,07
Eau, électricité, gaz	0,42	0,41	-0,01	-1,19	-1,76	-0,57
BTP	0,52	0,49	-0,03	-0,93	-1,09	-0,16
Commerce et restauration	0,51	0,44	-0,07	-0,92	-1,30	-0,38
Transport et communications	0,52	0,44	-0,08	-0,92	-1,40	-0,48
Banques et assurances	0,44	0,44	0,00	-1,56	-1,65	-0,09
Autres services	0,47	0,48	0,01	-1,19	-1,20	-0,01
Non applicable	0,56	0,46	-0,10	-0,72	-0,99	-0,27

Source : Auteurs à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007

Annexe 5.8 : Evolution des inégalités suivant les départements et milieux de résidence

	Départements	Inégalités			Approche Bourguignon [2002]		
		Gini de 2006	Gini de 2007	Variation	e(2006)	e(2007)	Variation
Urbain	Alibori	0,49	0,49	0,00	-0,95	-1,05	-0,10
	Atacora	0,43	0,40	-0,03	-1,17	-1,35	-0,18
	Atlantique	0,37	0,37	0,00	-1,46	-1,70	-0,24
	Borgou	0,62	0,42	-0,20	-0,66	-1,25	-0,59
	Collines	0,40	0,40	0,00	-1,41	-1,28	0,13
	Couffo	0,41	0,39	-0,02	-1,21	-1,38	-0,17
	Donga	0,50	0,46	-0,04	-0,92	-1,19	-0,27
	Littoral	0,51	0,41	-0,10	-1,04	-1,52	-0,48
	Mono	0,36	0,45	0,09	-1,44	-1,20	0,24
	Ouémé	0,39	0,46	0,07	-1,30	-1,37	-0,07
	Plateau	0,44	0,36	-0,08	-1,03	-1,55	-0,52
	Zou	0,50	0,42	-0,08	-0,83	-1,16	-0,33
		Ensemble Urbain	0,52	0,46	-0,06	-0,85	-1,11
Rural	Alibori	0,45	0,41	-0,04	-1,00	-1,11	-0,11
	Atacora	0,39	0,36	-0,03	-1,25	-1,41	-0,16
	Atlantique	0,46	0,41	-0,05	-0,97	-1,11	-0,14
	Borgou	0,57	0,43	-0,14	-0,74	-0,98	-0,24
	Collines	0,52	0,37	-0,15	-0,82	-1,57	-0,75
	Couffo	0,44	0,36	-0,08	-1,05	-1,48	-0,43
	Donga	0,46	0,41	-0,05	-1,14	-1,19	-0,05
	Littoral						
	Mono	0,49	0,52	0,03	-0,88	-0,88	0,00
	Ouémé	0,39	0,38	-0,01	-1,30	-1,48	-0,18
	Plateau	0,45	0,38	-0,07	-1,02	-1,35	-0,33
	Zou	0,39	0,35	-0,04	-1,23	-1,54	-0,31
		Ensemble Rural	0,48	0,42	-0,06	-0,92	-1,16

	Départements	Inégalités			Approche Bourguignon [2002]		
		Gini de 2006	Gini de 2007	Variation	e(2006)	e(2007)	Variation
Les deux milieux	Alibori	0,46	0,44	-0,02	-0,98	-1,04	-0,06
	Atacora	0,41	0,38	-0,03	-1,21	-1,33	-0,12
	Atlantique	0,45	0,43	-0,02	-1,01	-1,10	-0,09
	Borgou	0,63	0,45	-0,18	-0,59	-1,00	-0,41
	Collines	0,50	0,38	-0,12	-0,91	-1,47	-0,56
	Couffo	0,44	0,37	-0,07	-1,07	-1,44	-0,37
	Donga	0,49	0,45	-0,04	-1,01	-1,04	-0,03
	Littoral	0,51	0,41	-0,10	-1,04	-1,52	-0,48
	Mono	0,47	0,51	0,04	-0,95	-0,90	0,05
	Ouémé	0,42	0,44	0,02	-1,16	-1,26	-0,10
	Plateau	0,45	0,38	-0,07	-1,02	-1,40	-0,38
	Zou	0,44	0,38	-0,06	-1,02	-1,30	-0,28
	Ensemble	0,53	0,47	-0,06	-0,78	-0,97	-0,19

Source : Auteurs à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007

Annexe 5.9 : Evolution des inégalités suivant les départements et milieux de résidence

Communes	Inégalités			Approche Bourguignon [2002]		
	Gini de 2006	Gini de 2007	Variation	e(2006)	e(2007)	Variation
Abomey	0,37	0,41	0,04	-1,35	-1,31	0,04
Abomey-Calavi	0,40	0,38	-0,02	-1,21	-1,54	-0,33
Adja-Ouere	0,36	0,41	0,05	-1,52	-1,37	0,15
Adjarra	0,31	0,35	0,04	-2,17	-1,93	0,24
Adjohoun	0,38	0,33	-0,05	-1,21	-1,77	-0,56
Agbangnizoun	0,30	0,31	0,01	-1,91	-1,94	-0,03
Aguegues	0,39	0,36	-0,03	-1,27	-1,47	-0,20
Akpro-Misserete	0,32	0,27	-0,05	-1,94	-2,56	-0,62
Allada	0,36	0,39	0,03	-1,39	-1,15	0,24
Aplahoue	0,34	0,34	0,00	-1,60	-1,56	0,04
Athieme	0,28	0,29	0,01	-1,99	-2,23	-0,24
Avrankou	0,37	0,33	-0,04	-1,50	-1,93	-0,43
Banikoara	0,39	0,38	-0,01	-1,05	-1,21	-0,16
Bante	0,49	0,34	-0,15	-0,99	-1,39	-0,40
Bassila	0,40	0,40	0,00	-1,31	-1,29	0,02
Bembereke	0,58	0,44	-0,14	-0,89	-0,99	-0,10

Communes	Inégalités			Approche Bourguignon [2002]		
	Gini de 2006	Gini de 2007	Variation	e(2006)	e(2007)	Variation
Bohicon	0,39	0,36	-0,03	-1,32	-1,40	-0,08
Bonou	0,34	0,28	-0,06	-1,71	-1,92	-0,21
Bopa	0,34	0,33	-0,01	-1,55	-1,57	-0,02
Boukoumbe	0,38	0,35	-0,03	-1,22	-1,35	-0,13
Cobly	0,29	0,34	0,05	-2,27	-1,69	0,58
Come	0,39	0,51	0,12	-1,45	-1,12	0,33
Copargo	0,37	0,41	0,04	-1,41	-1,15	0,26
Cotonou	0,51	0,41	-0,10	-1,04	-1,52	-0,48
Cove	0,32	0,32	0,00	-1,76	-1,80	-0,04
Dangbo	0,35	0,36	0,01	-1,29	-1,57	-0,28
Dassa-Zoume	0,68	0,36	-0,32	-0,51	-1,55	-1,04
Djakotomey	0,44	0,36	-0,08	-0,91	-1,40	-0,49
Djidja	0,67	0,33	-0,34	-0,50	-1,50	-1,00
Djougou	0,57	0,48	-0,09	-0,80	-0,95	-0,15
Dogbo	0,37	0,33	-0,04	-1,48	-1,85	-0,37
Glazoue	0,38	0,36	-0,02	-1,50	-1,75	-0,25
Gogounou	0,38	0,36	-0,02	-1,26	-1,16	0,10
Grand-Popo	0,60	0,58	-0,02	-0,70	-1,08	-0,38
Houeyogbe	0,36	0,29	-0,07	-1,54	-2,09	-0,55
Ifangni	0,44	0,30	-0,14	-1,24	-1,98	-0,74
Kalale	0,54	0,44	-0,10	-0,90	-1,02	-0,12
Kandi	0,51	0,45	-0,06	-0,89	-1,16	-0,27
Karimama	0,41	0,31	-0,10	-1,35	-1,51	-0,16
Kérou	0,35	0,35	0,00	-1,52	-1,76	-0,24
Ketou	0,45	0,36	-0,09	-1,00	-1,43	-0,43
Klouékanme	0,42	0,38	-0,04	-1,17	-1,29	-0,12
Kouandé	0,34	0,30	-0,04	-1,73	-1,76	-0,03
Kpomasse	0,35	0,37	0,02	-1,51	-1,70	-0,19
Lalo	0,53	0,38	-0,15	-0,96	-1,46	-0,50
Lokossa	0,34	0,32	-0,02	-1,62	-1,99	-0,37
Malanville	0,44	0,52	0,08	-1,21	-0,89	0,32
Matéri	0,35	0,39	0,04	-1,50	-1,27	0,23
Natitingou	0,44	0,41	-0,03	-1,13	-1,31	-0,18
N'dali	0,53	0,48	-0,05	-0,72	-0,74	-0,02
Nikki	0,56	0,38	-0,18	-0,99	-1,17	-0,18
Ouake	0,29	0,42	0,13	-1,78	-1,26	0,52
Ouesse	0,29	0,31	0,02	-2,26	-1,54	0,72

Communes	Inégalités			Approche Bourguignon [2002]		
	Gini de 2006	Gini de 2007	Variation	e(2006)	e(2007)	Variation
Ouidah	0,59	0,44	-0,15	-0,85	-1,38	-0,53
Quinhi	0,33	0,34	0,01	-1,50	-1,78	-0,28
Parakou	0,58	0,39	-0,19	-0,74	-1,68	-0,94
Péhunco	0,26	0,34	0,08	-2,27	-1,91	0,36
Perere	0,49	0,38	-0,11	-0,90	-1,23	-0,33
Pobe	0,45	0,37	-0,08	-0,89	-1,44	-0,55
Porto-Novo	0,39	0,45	0,06	-1,37	-1,60	-0,23
Sakete	0,43	0,37	-0,06	-1,11	-1,42	-0,31
Savalou	0,42	0,40	-0,02	-1,17	-1,61	-0,44
Save	0,33	0,41	0,08	-1,77	-1,35	0,42
Ségbana	0,36	0,32	-0,04	-1,54	-1,70	-0,16
Seme-Kpodji	0,37	0,38	0,01	-1,40	-1,59	-0,19
Sinende	0,49	0,43	-0,06	-0,81	-1,03	-0,22
So-Ava	0,36	0,35	-0,01	-1,29	-1,05	0,24
Tanguiéta	0,33	0,41	0,08	-1,89	-1,11	0,78
Tchaourou	0,56	0,41	-0,15	-0,63	-1,09	-0,46
Toffo	0,39	0,37	-0,02	-1,35	-1,30	0,05
Torri-Bossito	0,33	0,35	0,02	-1,53	-1,47	0,06
Toucountouna	0,26	0,28	0,02	-2,64	-1,68	0,96
Toviklin	0,38	0,36	-0,02	-1,20	-1,50	-0,30
Zagnanado	0,41	0,34	-0,07	-1,20	-1,39	-0,19
Za-Kpota	0,36	0,32	-0,04	-1,29	-1,80	-0,51
Ze	0,34	0,35	0,01	-1,50	-1,27	0,23
Zogbodomey	0,38	0,37	-0,01	-1,33	-1,50	-0,17

Source : Auteurs à partir des données de l'enquête EMICoV 2006-2007

Le concept de pauvreté, de par son caractère dynamique, a connu d'importantes évolutions au cours de ces dernières décennies, sous l'impulsion entre autres, du PNUD qui s'emploie à promouvoir une approche plus inclusive voire holistique du développement. Ces évolutions appellent un approfondissement des études précédentes qui mettaient davantage l'accent sur les approches monétaires de la pauvreté. En outre, la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté de la 3ème génération au Bénin intervient à une période charnière, en relation avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En effet, elle couvre la période 2011-2015 qui correspond à la dernière ligne droite avant l'horizon fixé. A cet égard, il est opportun de s'interroger sur les gaps à combler et d'examiner les actions appropriées à mettre en œuvre en vue de l'atteinte des cibles retenues, en ce qui concerne notamment l'OMD 1 relatif à la lutte contre la pauvreté et la faim.

AUTEURS

ALOFA Janvier Polycapre	Economiste national du PNUD
BALARO Grégoire	Economètre-Cybernéticien, chercheur, Professeur d'économétrie à l'Ecole Nationale d'Economie d'Appliquée et de Management
GLELE-AHANHANZO Valentin	Economiste-financier, consultant indépendant
MANLAN Olivier	Conseiller Economique Principal du PNUD
MEDEDJI Damien	Economiste-chercheur, Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MONGAN Saint-Martin	Statisticien-Economiste, Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest-Cotonou
SOSSOU André-Félix	Coordonnateur du projet «Appui aux OMD»
VODOUNOU Cosme	Directeur général de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique